



**UNIVERSITÉ  
JEAN MONNET**  
SAINT-ÉTIENNE

## **THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON**

Opérée au sein de  
**(Université JEAN MONNET SAINT-ETIENNE)**

**Ecole Doctorale N° 483  
L'Ecole doctorale Sciences Sociales**

**Discipline : Aménagement**

Soutenue publiquement par :  
**(Esmaail ALOUCH)**

---

# **Politique monétaire et financière et politique de développement dans les Pays de la zone MENA**

---

Devant le jury composé de :

- ❖ **DJELLAL Faridah** Professeur, Université des Sciences et Technologies de Lille 1- Institut des Sciences Economiques et du Management.  
Rapporteuse.
- ❖ **GIBAND David** Professeur, Université de Perpignan . Urbanisme et aménagement du territoire  
Rapporteur.
- ❖ **GAY Georges** Professeur, Université Jean Monnet Saint Etienne. UFR des Sciences Humaines et Sociales. EVS - ISTHME  
Directeur de thèse.
- ❖ **RAUTENBERG Michel** Professeur, Université Jean Monnet Saint Etienne. UFR des Sciences Humaines et Sociales. Centre Max Weber.  
Co-directeur de thèse.



# Sommaire

|                                                                                                                        |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Sommaire .....</b>                                                                                                  | <b>2</b>   |
| <b>Introduction générale.....</b>                                                                                      | <b>4</b>   |
| <b>Partie I.....</b>                                                                                                   | <b>33</b>  |
| <b>Géohistoire de la zone du Moyen-Orient et Afrique du Nord.....</b>                                                  | <b>33</b>  |
| <b>Chapitre I.....</b>                                                                                                 | <b>36</b>  |
| <b>Le Moyen Orient et l 'Afrique de nord_À l'époque de l'Empire Ottoman .....</b>                                      | <b>36</b>  |
| <b>Chapitre II.....</b>                                                                                                | <b>47</b>  |
| <b>Les intérêts européens dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord.....</b>                                             | <b>47</b>  |
| <b>Chapitre III.....</b>                                                                                               | <b>61</b>  |
| <b>Le Moyen-Orient, la première guerre mondiale_ et les nouveaux axes géopolitiques.....</b>                           | <b>61</b>  |
| <b>Chapitre IV .....</b>                                                                                               | <b>79</b>  |
| <b>Les Tentatives de la Renaissance Arabe.....</b>                                                                     | <b>79</b>  |
| <b>Chapitre V.....</b>                                                                                                 | <b>100</b> |
| <b>L'hétérogénéité entre les Pays du Moyen Orient et d'Afrique de Nord_Quelle légitimité pour le terme MENA ?.....</b> | <b>100</b> |
| <b>Partie II .....</b>                                                                                                 | <b>131</b> |
| <b>Panorama économique et social dans la Zone des pays Moyen-Orient et d'Afrique du Nord .....</b>                     | <b>131</b> |
| <b>Chapitre I.....</b>                                                                                                 | <b>135</b> |

|                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>La croissance et le développement dans le Moyen-Orient et d’Afrique du nord .....</b>            | <b>135</b> |
| <b>Chapitre II.....</b>                                                                             | <b>167</b> |
| <b>Défis, problèmes sociaux .....</b>                                                               | <b>167</b> |
| <b>Partie III.....</b>                                                                              | <b>197</b> |
| <b>Enjeu de de l’Indépendance De La Banque Centrale_Au Moyen Orient et en Afrique de Nord .....</b> | <b>197</b> |
| <b>Chapitre I .....</b>                                                                             | <b>201</b> |
| <b>La question de l’indépendance de la banque centrale .....</b>                                    | <b>201</b> |
| <b>Chapitre II .....</b>                                                                            | <b>211</b> |
| <b>Mesurer l’indépendance légale de la Banque centrale dans les pays de la Zone MENA .....</b>      | <b>211</b> |
| <b>Chapitre III.....</b>                                                                            | <b>240</b> |
| <b>L’Intégration des différents pays de la zone MENA aux normes internationales IBC .</b>           | <b>240</b> |
| <b>Conclusion générale : .....</b>                                                                  | <b>276</b> |
| <b>Liste des Figures : .....</b>                                                                    | <b>290</b> |
| <b>Liste des Tableaux : .....</b>                                                                   | <b>292</b> |
| <b>Table des matières .....</b>                                                                     | <b>294</b> |
| <b>Bibliographie : .....</b>                                                                        | <b>302</b> |

## Introduction générale

La zone géographique du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA, Middle East and North Africa) s'étend du golfe Arabo Persique à l'Est jusqu'à l'océan Atlantique à l'Ouest. On utilise cet acronyme pour désigner les États et les civilisations de cette zone géographique. Cette région correspond à la partie méridionale et orientale de ce que les écrits académiques désignent comme « le monde antique ». Il y a quelques milliers d'années dans un ensemble géographique qu'on appelle aujourd'hui Proche-Orient et qui recouvre pour l'essentiel l'Irak, la Syrie, le Liban, Israël et la Palestine actuels, sont apparus les premiers foyers de civilisation. C'est dans cette vieille terre de Mésopotamie que s'inventent la ville, l'écriture, les mythes, les dieux et Dieu. C'est là que s'opère un extraordinaire brassage de peuples et de cultures : Sumériens, Akkadiens, Élamites, Babyloniens, Hittites, Égyptiens, Assyriens, Araméens, Phéniciens, Juifs, Perses.<sup>1</sup>

C'est un berceau des civilisations humaines, ainsi que le berceau des trois grandes religions monothéistes qui se sont diffusées sur l'ensemble de la planète. Cela comprend au nord-est ce que l'on nomme le « croissant fertile » qui peut effectivement être considéré comme « le berceau des civilisations humaines ainsi que le berceau de toutes les religions », cela correspond globalement au Machrek. La partie occidentale correspondant au Maghreb. Les pays de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ont un degré élevé de similitude, notamment d'un point de vue culturel, social, et religieux. En effet, la majorité des pays de cette région sont des pays arabes et musulmans qui partagent aussi la même histoire,

---

<sup>1</sup> **Latifa** Sari, « La Méditerranée orientale ou la fusion des altérités et des cultures », *Babel*, 36 | -1, 27-48.

la même langue et la même religion. Les peuples des pays de la région ont les mêmes coutumes et traditions, mais la similitude ne s'étend pas à l'aspect économique, car il existe des différences entre les pays.

### **La question de la dénomination d'une zone Moyen-Orient Afrique du Nord (MENA) :**

Un problème auquel nous sommes confrontés est de trouver une justification exacte de la définition de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (MENA).

-Peut-on dire qu'il s'agit d'une région qui s'étend de l'Iran à l'est au Maroc à l'ouest ? Donc nous sommes en face d'une définition purement géographique ?

- Ou nous disons que c'est le lieu qui a vu l'invention de l'écriture et le développement de l'agriculture et de l'émergence des religions et comme cela, nous proposons une définition historique ?

- On ne peut ignorer que le Moyen-Orient dispose des plus grandes réserves prouvées de pétrole et de gaz naturel de la planète. Les pays producteurs et exportateurs de pétrole ou de gaz sont les pays les plus riches du monde. Si nous voyons les choses de ce point de vue, nous pouvons proposer enfin une définition économique pour la zone MENA.

An sein de la zone MENA, se pose aussi la question de l'origine du terme « Moyen-Orient ».

Au début du XX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à après la Seconde Guerre mondiale la région située de l'Égypte à l'Iran a été sous le contrôle direct de la Grande-Bretagne (à l'exception de la Syrie) et le commandement militaire de la région au Caire a été appelé : General Headquarters

Middle East (traduction : le quartier général du Moyen-Orient)<sup>2</sup>. Ce fut la première fois où le terme de Moyen-Orient eu été utilisé d'une façon officielle.

Le terme Moyen-Orient est donc un terme purement européen, basé sur une représentation de la position de l'est de la mer Méditerranée par rapport à l'Europe. La région des Balkans située à l'est de l'Europe, ayant été définie comme le Proche Orient, l'Inde ainsi que la Chine constituant l'Extrême-Orient, les Européens appellent « Moyen-Orient », la région située entre les deux.

Également utilisé dans l'Armée américaine, ce terme de « Moyen-Orient » n'est pas resté réservé à l'usage militaire, mais il s'est aussi vulgarisé dans tous les domaines : politiques, médias... Nous concluons donc que le terme « Moyen-Orient », à l'origine, est un terme géostratégique qui se réfère à la zone du Golfe arabo-persique jusqu'à la frontière Égypte-Libye.

Pour faire suite à cette réflexion, comment pouvons-nous parler maintenant de « Moyen-Orient et Afrique du Nord » ? La raison est religieuse et surtout culturelle, les peuples d'Afrique du Nord partageant avec leurs frères du Moyen-Orient, l'Arabisme et l'Islam. Cette définition a été élargie en tenant compte des communautés religieuses. C'est ainsi que nous obtenons ce que nous connaissons aujourd'hui par MENA : le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

### **La question de l'héritage colonial**

---

<sup>2</sup>Dumper, Michael R.T. 2007. *Cities of the Middle East and North Africa: A Historical Encyclopedia* p 17.

Pendant quatre siècles jusqu'à début de XX<sup>ème</sup> siècle cette zone MENA a été connue sous le nom d'Empire ottoman. À la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman n'était plus présent sur la carte géopolitique du monde, à la suite de l'effondrement de l'Empire ottoman la colonisation était généralisée sur la région. Cette colonisation européenne dans la région avait déjà commencé au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque la France prend le contrôle de l'Algérie, et que la Grande-Bretagne occupe l'Égypte. En Égypte, Méhémet-Ali (Mohammed Ali Pacha) est apparu comme un leader fort et puissant. Il travaille pour rétablir des relations internationales fortes en vue de moderniser son pays en prenant comme modèle le système européen. Les Pays européens ont compris qu'un changement majeur se produisait au Moyen-Orient. Ils prirent conscience que leurs intérêts étaient menacés. Par conséquent leurs positions ont évolué. La prise du contrôle par la force militaire de l'Égypte par la Grande-Bretagne dès 1882 va mettre en terme aux ambitions de Méhémet-Ali. L'occupation militaire britannique ne se limite pas à l'Égypte, mais va s'étendre plus tard à l'Irak, la Jordanie Palestine. La France en plus de l'Algérie, va prendre le contrôle de la Tunisie, du Maroc de la Syrie et du Liban. Une fois l'occupation réalisée, les colonisateurs ont commencé à imposer leur structure politique et économique. Cette imposition va déclencher des révoltes et des perturbations qui finiront par aboutir à l'indépendance de ces pays. La seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a été le témoin de la fin de l'époque coloniale. Le retrait de puissance coloniale des pays du Moyen-Orient et d'Afrique de Nord a eu plusieurs conséquences :

- Les frontières qui étaient définies par ces puissances ont pris leur forme définitive. Ce sera l'origine de plusieurs conflits dans la région. Par exemple, les frontières qui ont amené tous les pays nord-africains à revenir à un accord conclu entre la Grande-Bretagne la France et la Belgique en 1882. L'émergence d'États arabes au Moyen-Orient est due à l'accord Sykes-Picot entre la Grande-Bretagne et la France. Nous trouvons donc que ces structures



sont des structures artificielles qui ont posé de nombreux problèmes, notamment le problème des frontières, qui a créé le problème des minorités et des communautés.

- La classe politique qui a pris le pouvoir après l'indépendance n'est pas forcément les forces politiques qui ont travaillé et obtenu cette indépendance.

- La plupart des structures économiques et administratives qui ont été installées par les puissances coloniales sont restées en place après l'indépendance.

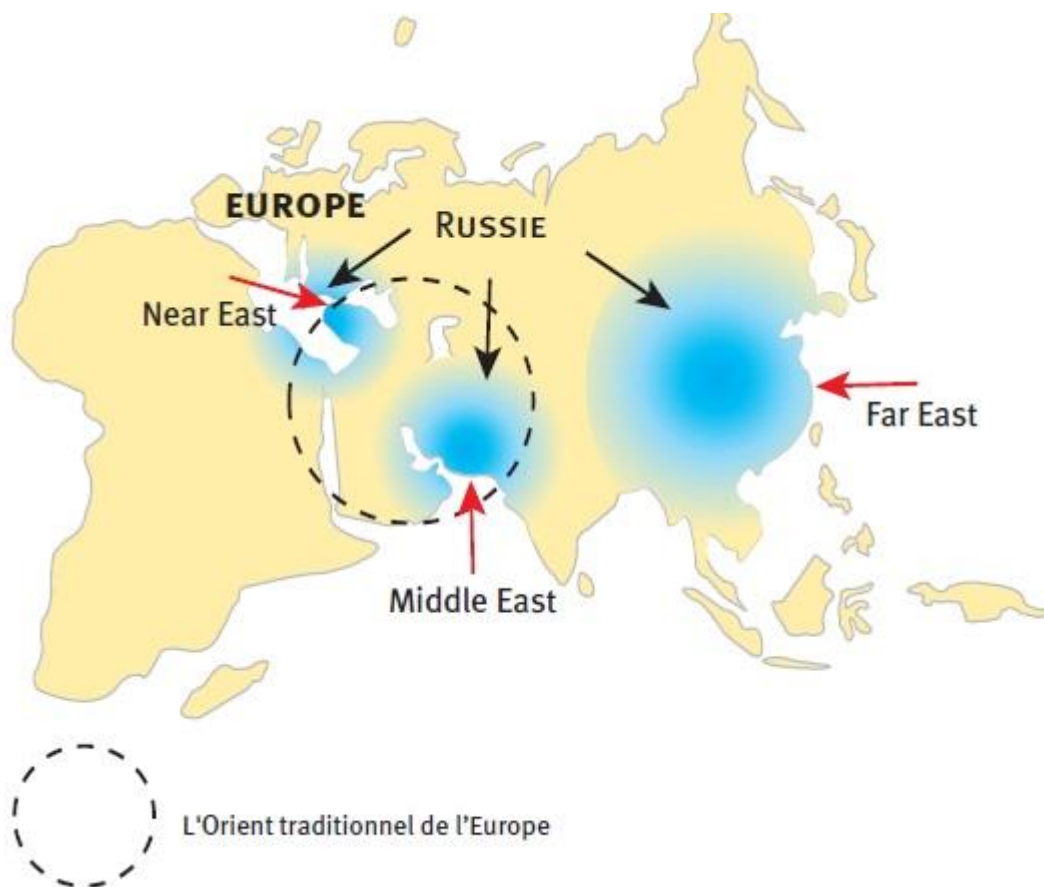


Figure 1 Carte de l'Orient traditionnel de l'Europe.

Source : Vincent Capdepuy « Proche ou Moyen-Orient ? Géohistoire de la notion de Middle

East », L'Espace géographique 3/ 2008 (Tome 37), p. 225-238.<sup>3</sup>

### **La question de l'hétérogénéité de la zone MENA**

Compte tenu du fait que la zone géographique couverte par les termes Moyen-Orient et Afrique du Nord est tellement vaste et diversifiée, nous faisons face à un deuxième problème, celui de son hétérogénéité ; pour rendre notre mission faisable, nous sommes donc obligés en premier lieu de simplifier le travail en divisant la région en sous-régions. Dans un second temps, nous devons déterminer et définir les principaux thèmes de recherche que nous allons faire.

#### Région et sous-régions de la zone MENA :

Pour définir celles-ci, plusieurs classifications ont été proposées. La plus usitée est la classification économique proposée par la Banque mondiale (l'aspect économique fera l'objet de notre attention à l'avenir) :

1 - un premier groupe composé des membres du CCG (Conseil de Coopération des États arabes du Golfe : Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats Arabes Unis et Qatar) se caractérise par un revenu pétrolier par habitant élevé, des recettes fiscales suffisantes et des capacités institutionnelles solides.

2 - un second groupe se compose d'autres pays exportateurs de pétrole ayant un revenu

---

<sup>3</sup> URL : [www.cairn.info/revue-espace-geographique-2008-3-page-225.htm](http://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2008-3-page-225.htm)

pétrolier par habitant relativement bas, une population nombreuse, des recettes fiscales limitées et des capacités institutionnelles restreintes pour mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et structurelles : la Syrie, l'Algérie, et la Libye. L'échec dans l'investissement de la richesse pétrolière en Libye pourrait ainsi expliquer en partie le conflit qui a commencé en 2011. La disponibilité de cette richesse est aussi une des raisons de la poursuite du conflit dans ce pays. Par contre, le pétrole en Syrie n'a pas eu ce rôle, car les quantités sont limitées, mais le contrôle de groupes terroristes plus tard sur la plupart des champs de pétrole en Syrie, et la coopération de certains pays voisins dans le marketing de celui-ci a donné à ces groupes des ressources financières qui leur ont permis de se développer.

3 - un troisième groupe est constitué de pays non exportateurs de pétrole, qui ont d'importants flux financiers avec la zone économique du CCG (Conseil de Coopération des États arabes du Golfe : Arabie Saoudite, Oman, Koweït, Bahreïn, Émirats Arabes Unis et Qatar) et sont tributaires de l'aide extérieure au développement : la Jordanie et le Yémen.

4 - un dernier groupe se compose aussi de pays non exportateurs de pétrole, mais dotés d'une économie diversifiée et entretenant de solides relations commerciales avec la zone euro : le Maroc et la Tunisie.

Entre ces groupes, il y a donc des différences économiques, avec l'intervention d'acteurs politiques extérieurs, mais malgré cela, il y a aussi des éléments d'unité linguistique et religieuse qui relient leurs peuples et leur histoire. Nous ne pouvons pas ignorer que L'Islam (avec ses diverses sectes) est la religion de la majorité des populations, et que cette zone a été formée, pendant plusieurs siècles, d'un empire unifié. L'effondrement de cet empire et l'époque coloniale qui a suivi, ont eu un impact évident sur la stabilité géopolitique dans la

région.

La création de l'état d'Israël en 1948 avec l'aide de la Grande-Bretagne a introduit un autre élément d'hétérogénéité et d'instabilité. Cette dernière a été mandataire de la Société des Nations pour les régions de l'ouest de la Jordanie et ce que l'on appelle Palestine. La Grande-Bretagne a concrétisé sa promesse de 1917 de création d'un état juif, connue sous le nom de Déclaration Balfour. Cette création n'a pas été acceptée dans les pays arabes voisins ce qui a provoqué le déclenchement de la guerre de 1948, cette guerre a été le début d'un conflit connu sous le nom le conflit israélo-arabe, qui se poursuit encore aujourd'hui, du moins au niveau officiel.

#### Instabilité géopolitique et la faiblesse démocratique

La région du Moyen-Orient et Afrique du Nord est la partie du monde la plus agitée dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle et la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle, elle a vu plus de dix guerres, y compris les guerres israélo-arabes, la guerre Iran-Irak et l'invasion du Koweït par l'Irak. Elle a également vu l'invasion de l'Irak en 2003 et l'occupation américano-britannique de celui-ci, le problème nucléaire iranien, l'occupation israélienne de la Palestine et la guerre israélienne contre le Liban. Au cours de son histoire récente la région MENA a donc connu plusieurs guerres israélo-arabes qui ont eu un grand effet sur la situation économique, politique et sociale et l'état d'Israël est d'ailleurs toujours en conflit avec le reste des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, malgré les accords de paix signés avec la Jordanie et l'Égypte.

A l'exception de l'état d'Israël, la plupart de ces pays sont caractérisés par l'absence d'une réelle démocratie et l'interdiction de création de partis politiques indépendants et de syndicats

susceptibles de s'opposer au parti au pouvoir. Une importante généralisation de la fraude électorale y est ordinairement constatée lors des élections. La séparation entre les trois pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) est toujours absente et le pouvoir en place a priorisé la solution militaire lors de problèmes ou de crises politiques et sociales, ce qui va à l'encontre du respect des droits de l'Homme. Ces raisons font partie des causes du déclenchement du printemps arabe, qui a débuté début 2011.

Plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont tenté de mettre en place un système politique réel et démocratique, mais l'expérience a pris fin quand les militaires prennent le contrôle du pays par un coup d'État, en Syrie, en Iraq, en Égypte et en Libye. L'autre système de gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord était les monarchies non constitutionnelles comme dans les pays arabes du Golfe et le Maroc. Il n'a aucune légitimité démocratique, car le fils hérite le pouvoir du son père sans aucune intervention du peuple. La Syrie a connu dans la première moitié des années cinquante-trois coups d'État. Dans les années soixante-trois autres coups d'État. Souvent le coup d'État est appelé par les militaires la « révolution » pour lui donner une certaine légitimité. Le parti Baas a ainsi pris le pouvoir en 1963 après un coup d'état réussi (« Révolution du 8 mars ») la Syrie est devenue l'état d'un parti unique avec la présence de certains petits partis alliés. Le régime construit par le parti Baas contrôle la Syrie à ce jour, où il contrôle l'armée et la vie politique, ce parti a mis en place un système économique socialiste. En Égypte, dans les années cinquante, Abdel Nasser, un officier de l'armée égyptienne, mena avec ses camarades la « révolution » de juillet, ceci fut plus tard connu sous le nom de nassérisme, qui se caractérisait par son inspiration socialiste, son opposition à l'Occident et son hostilité envers Israël.

## Contrastes économiques et sociaux et retards de développement

À l'exception d'Israël qui est considéré comme un pays développé<sup>4</sup> avec une économie basée sur l'industrie et l'agriculture en même temps<sup>5</sup>, la majorité des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord voient leurs habitants travailler dans le secteur de l'agriculture, leurs vies dépendent donc de ce secteur et très peu du secteur industriel. Par ailleurs, l'économie de plusieurs pays arabes de la région dépend du pétrole et de l'industrie pétrolière comme l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Émirats Arabes Unis, Oman et le Koweït. Ces pays sont caractérisés par le développement de leurs structures économiques et de leur niveau de vie. Ces pays connus pour leurs ressources pétrolières, notamment les pays du Golfe, se sont développés après la découverte du pétrole. Ce développement a été renforcé par l'augmentation continue de la demande. Par exemple, Dubaï est devenue l'une des plus attractives villes du monde, connue pour les loisirs et le développement du tourisme où il y a des infrastructures, des centres de loisirs, culturels scientifiques, et plus encore.

Cependant, la plupart des pays de la région MENA sont considérés comme des pays en voie de développement, et le problème démographique reste un des obstacles majeurs au développement de ces pays. En fait la région des pays de MENA a le taux de natalité le plus élevé du monde. Ce problème engendrera d'autres problèmes. Les états dans la région sont ainsi très préoccupés par la migration interne des zones rurales vers les grandes villes et en

---

<sup>4</sup> Israël est devenu membre de l'OCDE le 11 janvier 2010.

<sup>5</sup> Beaucoup d'ouvrages de littérature économique ne classent pas Israël dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en termes économiques, surtout le Fonds monétaire international.

particulier la capitale. Cette migration conduit à l'effondrement des villes sous le poids de sa population immigrée, en raison de l'accroissement naturel élevé.

La région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a également beaucoup souffert d'un manque important d'eau. Ce qui a été la cause directe de nombreuses guerres. Par exemple, en février 1991, la Turquie a pratiquement bloqué l'écoulement de l'Euphrate pour remplir le réservoir du barrage Atatürk, ce qui a provoqué une crise très grave avec la Syrie.<sup>6</sup> Il pourrait y avoir une grande guerre à cause de ce problème. La vieille histoire de disputes sur les quotas du Nil revient à nouveau sur l'impact de la demande du pays en amont. Cela est considéré comme une juste répartition de l'eau du Nil, avec la menace de la signature d'un accord pour la redistribution de l'eau du Nil entre les sept pays en amont : l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et la République Démocratique du Congo, face à l'Égypte et au Soudan.

Les gouvernements des pays de la région ont dépensé dans le passé beaucoup d'argent pour les guerres et l'achat d'armes (l'Arabie saoudite est classée neuvième au niveau mondial des dépenses en 2006 et la troisième au cours des trente dernières années, alors que l'Algérie par exemple, a été classée deuxième dans le continent africain en 2006)<sup>7</sup>. Les sommes ainsi mobilisées pourraient donner d'énormes quantités d'argent pour transformer le Moyen-Orient

---

<sup>6</sup> Rollan, Françoise. 2006 « Le Tigre et l'Euphrate : source de conflit ou situation conflictuelle due à l'histoire ? », *Confluences Méditerranée*, vol. 58, no. 3, pp. 137-151.

<sup>7</sup> La base de données des dépenses militaires du **SIPRI** (Stockholm International Peace Research Institute) <http://milexdata.sipri.org>.

et l'Afrique du Nord en vrais paradis. Cette situation a provoqué directement ou indirectement l'abandon d'une vraie recherche scientifique, en particulier des études économiques et sociales. Il manque d'études sur les pays de la région et la majorité des études sont menées par les organisations internationales avec des chercheurs qui sont issus de pays en dehors de la région. Cela montre la pertinence de notre travail de recherche. Ce travail est une tentative de fournir une véritable étude de recherche scientifique pour aider ces pays à accroître le degré de développement de leurs économies, l'élévation du niveau de vie des populations des pays les plus pauvres et l'investissement optimal de la richesse dans les pays qui ont des ressources financières importantes.

### **La question de l'influence des grandes puissances après la Seconde Guerre mondiale :**

Le XX<sup>ème</sup> siècle a connu différents événements politiques, économiques et sociaux, qui ont eu un effet important sur le système économique mondial. On peut citer parmi les plus importants de ces événements : les deux guerres mondiales, la victoire sur le nazisme en 1945 et l'apparition de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les institutions économiques et financières internationales qui ont vu le jour, comme le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, puis l'Organisation mondiale du Commerce ; également, un grand nombre de pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine ont conquis leur indépendance politique. Ces pays ont continué à lutter pour obtenir l'indépendance économique. Les conflits se sont poursuivis entre les anciennes puissances coloniales et les pays récemment indépendants, autrement dit, c'est un conflit entre les pays en voie de développement et des pays développés. L'indépendance économique est un élément fondamental de la souveraineté nationale de ces pays en voie de développement, parce que, sans indépendance économique réelle, l'indépendance politique sera dépourvue de sens.



La création d'institutions internationales comme le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale est venue dans le but de traiter les impacts économiques et sociaux négatifs causés par la Seconde Guerre mondiale, ces impacts ont touché profondément l'économie européenne. Quelques années plus tard, ces mêmes institutions sont présentées comme la solution pour résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les pays en voie de développement. À la fin de l'ère coloniale, les pays occidentaux, ancienne puissance coloniale, ont souhaité garder leur influence sur les anciennes colonies pour divers intérêts. L'indépendance politique avait été souvent réalisée après une période de conflit ou de guerre, par conséquent une situation de méfiance avait surgi entre les deux camps, c'est ce qui rend toute intervention économique directe impossible. Les organisations internationales étaient alors des outils appropriés pour conserver d'une manière indirecte une influence dans ces pays. La première étape était de présenter le modèle économique occidental comme un modèle idéal. Il faut donc abandonner tout autre modèle en faveur de l'adoption de ce modèle. Bien sûr, nous ne devons pas oublier que dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, il y avait aussi le modèle économique socialiste, en plus des économies sans modèle bien défini surtout dans les pays du Tiers Monde.

### Le modèle économique occidental

Ce modèle occidental cherche à atteindre une stabilité économique. Chercher à atteindre la stabilité économique d'un pays ou d'une région, c'est naturellement chercher à atteindre le bien-être social dans ce pays ou dans cette région. Autrement dit, les politiques économiques sont censées être des politiques à objectifs sociaux. La stabilité économique est l'objectif de toutes les politiques de développement, dans le monde avancé économiquement et également

dans le monde en voie de développement. Sur un plan théorique, on peut dire que la stabilité économique signifie atteindre le plein emploi sans inflation. C'est-à-dire produire la quantité maximale de biens en optimisant l'exploitation des ressources économiques qui sont à disposition de l'économie nationale, dont la main d'œuvre, tout en continuant à maintenir la valeur de la monnaie. Cette stabilité nécessite l'intégration des mesures prises, de divers instruments utilisés pour chacune des trois politiques : économique, financière et monétaire.

La politique économique :

La politique économique c'est l'intervention directe par les gouvernements (ministère de l'Économie, ou ministère de l'Industrie... etc.) dans le mouvement du système économique par le contrôle direct ou indirect des variables économiques de base dans l'économie nationale, telles que la production, l'investissement, les salaires, les prix, l'emploi et le travail, les exportations et les importations, taux de change ... On doit noter que l'ensemble de ces variables économiques constitue un système intégré de l'activité économique dans la société. Ce qui signifie que toute décision prise par les pouvoirs publics et liée à une de ces variables (par exemple : réduire le taux de change de la monnaie locale) va affecter toutes les variables de l'économie dans ce système. Le degré et la nature de cet effet (positif ou négatif) dépendront de plusieurs facteurs comme le degré de flexibilité des secteurs productifs de la société par exemple.

La politique financière et monétaire :

En général, on définit la politique financière comme une méthode utilisée par les gouvernements (représentés par le Ministère des Finances et du Trésor) pour gérer les recettes (impôts, taxes, cotisations sociales.....) et les dépenses publiques afin de parvenir à la stabilité économique. Autrement dit, c'est la manière dont on utilise la politique fiscale, les dépenses publiques, les prêts publics pour influencer les activités économiques de la société.

Cette politique concerne aussi les modalités d'attribution des ressources aux secteurs économiques et leur utilisation dans la réalisation de la stabilité et de la croissance économique.<sup>8</sup>

### **La question du développement**

Le développement est un processus qui cherche à construire des systèmes économiques, sociaux et politiques cohérents, ce processus a plusieurs dimensions et plusieurs niveaux avec lesquels se chevauchent d'autres concepts, tels que la croissance et la planification. Il doit conduire à des changements radicaux dans la société afin de donner à cette société la capacité de se développer perpétuellement à un rythme garantissant l'amélioration continue de la qualité de vie de ses citoyens. Le développement représente une caractéristique fondamentale de la société humaine, à travers laquelle des transformations profondes ont été réalisées presque dans tous les domaines de la vie, le développement est l'une des réalisations les plus importantes dans l'économie et de la société. Réaliser un niveau élevé de développement est l'objectif de tous les pays du monde, le développement peut se présenter en plusieurs aspects, on peut mentionner le développement économique, social et politique.

Le développement est un vieux phénomène apparu depuis longtemps, mais il a attiré l'attention au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle par une question simple : pourquoi certains peuples deviennent-ils riches alors que les autres sont toujours pauvres ? En fait, le concept de développement est apparu dans le domaine économique ensuite il est passé dans la vie

---

<sup>8</sup> DOLAN, Edwin. 1998. Economics (The Dryden Press series in economics), The Dryden Press series in economics : Thomson Learning; 2nd edition (March 1998).

politique. On a vu alors l'émergence d'un domaine indépendant intéressé par l'introduction de la démocratie dans les pays dirigés par des régimes de dictatorial. La plupart des pays en développement étant gouvernés par des régimes autoritaires, nous nous trouvons ici devant des questions. Quels sont l'intérêt et l'efficacité des programmes de développement sous ces régimes ? Il faut commencer par installer la démocratie en premier temps avant de lancer ces programmes ou l'inverse ? Dans cette perspective, il est difficile d'étudier le développement dans un pays ou dans une région sans étudier les circonstances qui ont marqué ce pays ou cette région. Il est intéressant avant d'étudier un pays, d'étudier les conjonctures qui ont joué un rôle dans la naissance de ce pays lui-même et qui ont participé dans la création de ses frontières et dans l'organisation de ses relations internationales et régionales.

Par ailleurs, le développement relevant en fait de plusieurs aspects, politiques, sociaux ou économiques, l'accent sera mis ici sur l'économie, c'est-à-dire le niveau de développement économique. En effet, pour que les résultats de la recherche soient efficaces, nous devons nous concentrer sur un aspect spécifique. Étant économiste de formation, nos recherches seront donc concentrées sur la politique monétaire dans ces pays et sur le problème de la banque centrale et ses relations avec le pouvoir politique.

Ceci étant précisé, il convient de rappeler que les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord connaissent des crises profondes qui touchent divers aspects de la vie, ainsi que leur présent et leur avenir. Si ces problèmes ne sont pas résolus, ils toucheront non seulement ces pays et les pays voisins, mais aussi leurs effets négatifs toucheront la paix mondiale. Le fait que ces pays restent plongés dans leurs problèmes alimentera la tension traditionnelle entre le

Nord développé et le Sud pauvre non développé (les problèmes de la migration, terrorisme...) Malgré la transparence des indications de Nord et de Sud, leur utilisation réelle a des implications qui vont bien au-delà de l'analyse géographique. Ce terme est utilisé pour décrire certaines unités et entités politiques en tant que Nord riche, développé et Sud pauvre et non développé. En fait, cette division du monde entre Nord et Sud est le fruit des politiques appliquées par les puissances coloniales, depuis l'époque des grandes découvertes géographiques, c'est devenu l'expression de la domination d'une partie de la planète sur l'autre aujourd'hui.

### **La problématique de la recherche :**

#### Le rôle économique de l'État

Partant du questionnement précédemment exposé la démarche de recherche s'est construite en développant les pistes de réflexion amorcées dans celui-ci. Quel rôle jouent l'histoire et la géographie dans l'émergence des pays et dans la construction de leurs structures sociales et de leurs institutions économiques ? Comment le succès de cette construction et le succès de ces institutions affectent le développement de ces pays ? Telles sont les questions initiales qui organisent notre recherche qui se déroule dans le cadre géographique de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et dans la période allant du début du vingtième siècle et jusqu'à aujourd'hui. La dimension économique avec la question de la banque centrale, de la politique monétaire, et de la relation problématique entre l'autorité monétaire et le pouvoir politique, constitue, comme il a déjà été annoncé, un opérateur de recherche privilégié. Ce choix s'inscrit dans la continuité de notre formation et de nos centres d'intérêt antérieurs qui portaient principalement sur les politiques de développement et les politiques économiques en

général, et plus précisément sur la politique monétaire surtout dans les pays en voie de développement.

En fait, cette politique, qui fait partie de la politique économique, est considérée comme l'une des politiques les plus importantes dont le succès conditionne le succès des politiques économiques dans leur ensemble et constitue un préalable au succès des politiques de développement dans le pays concerné. La politique monétaire est généralement conduite par la Banque centrale, qui est une institution publique. Étant donné que cet établissement public a été créé par l'État, il est donc naturel qu'il soit géré par l'État. En fait, la banque centrale dans sa longue histoire a toujours été sous le contrôle du gouvernement, mais l'expérience de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle dans les pays développés en particulier a montré que, conférer à la banque centrale un degré élevé d'indépendance aura un effet bénéfique sur la réussite de la politique monétaire appliquée.

#### L'enjeu des politiques monétaires

Se pose donc la question du rôle de la politique monétaire dans le développement. Ce rôle est apparu lors des crises financières récurrentes et de leurs conséquences. On peut noter que la tendance générale était à l'activation d'un rôle non traditionnel de la politique monétaire des banques. Dans le cadre traditionnel de la politique monétaire, l'autorité monétaire cherche à stimuler la croissance et à promouvoir le développement par le biais de ses moyens et outils traditionnels, tels que le maintien de la stabilité monétaire et du taux de change, la sauvegarde de l'intégrité du système financier et du secteur bancaire, la réalisation d'une inflation faible et la stabilisation des prix, la recherche de l'équilibre des paiements et la limitation du déficit des finances publiques. La partie non traditionnelle de la politique monétaire porte sur une

dimension sociale et morale avec l'accent mis sur les efforts pour soutenir la responsabilité sociale et économique comme élément de renforcement de la performance de l'autorité monétaire.

Cela souligne l'importance de la relation entre le gouvernement d'une part et la banque centrale d'autre part, cette relation devant reposer sur un partenariat. Là où les banques centrales aident les gouvernements à créer les conditions favorables à une croissance durable, au potentiel de développement du marché du travail et à la mise en place d'initiatives qui aident à relancer l'économie, les gouvernements créent en même temps l'environnement législatif et constitutionnel qui encourage les banques dans leur mission, tout en laissant à la banque centrale un degré considérable d'autonomie dans l'exécution de ses tâches.

#### L'indépendance de la banque centrale, un modèle importé

L'indépendance de la Banque centrale est principalement liée à la nature des relations entre les banques centrales et leurs gouvernements, depuis la création de ces banques du XVII<sup>ème</sup> siècle à nos jours. Cette période a été le témoin de développements économiques et politiques importants, notamment, à propos des banques centrales elles-mêmes en termes de fonctions et d'objectifs, ainsi que de la taille et de la diversité de leurs activités. Au cours de la période qui a précédé la Première Guerre mondiale, les relations entre les banques centrales et leurs gouvernements étaient fondées sur le désir de renforcer et de soutenir politiquement l'indépendance des banques centrales et la non-intervention des gouvernements dans leurs activités. Suite à la Grande Dépression des années 1930, une nouvelle tendance due à la hausse du chômage, aux faibles taux de croissance du PIB, à l'effondrement des marchés financiers et à la faillite d'un grand nombre de banques commerciales et de grandes entreprises, conduit à faire évoluer ces relations dans le sens d'une influence plus grande du

pouvoir politique. Ces évolutions ont conduit les gouvernements à prendre des positions décisives concernant les banques centrales, telles que le transfert de propriété de ces banques privées à l'État par la voie de la nationalisation, ainsi que la gestion directe ou indirecte des banques centrales, notamment par la nomination de leurs gouverneurs et de leurs conseils. Ce qui les a poussés à augmenter leurs prêts au gouvernement pour faire face à leurs besoins financiers et à combler leurs déficits dans leurs budgets publics.

En règle générale, toutefois, les relations entre banques centrales et gouvernements se sont considérablement modifiées au cours de la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle : de nombreux pays ont adopté des programmes et des politiques visant à réformer leurs structures économiques, notamment financières, et à faire de l'indépendance de la banque centrale une condition nécessaire à la réalisation d'une politique monétaire et économique équilibrée. Ainsi, dans le cadre européen, le traité de Maastricht en 1992, établit que les banques centrales des États membres doivent être indépendantes des autorités politiques et de toute autre intervention ayant une incidence sur son objectif principal, à savoir la stabilisation du niveau général des prix. L'expérience des pays développés montrait que le degré élevé d'indépendance de la banque centrale vis-à-vis du gouvernement était considéré comme ayant un effet positif sur le succès de la politique monétaire. Cette idée a trouvé son chemin vers les pays en développement y compris les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, surtout cette idée est parmi les conseils et les conditions exigées par les institutions internationales.

### **Repères méthodologiques**

J'ai mentionné précédemment que, pour réussir à étudier un pays il est nécessaire de commencer à étudier les circonstances historiques qui ont accompagné son émergence. Par conséquent, la première étape de l'étude de notre problématique sera de commencer étudier



l'histoire de cette région, la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord plus précisément de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et début du XX<sup>ème</sup> siècle. Mon travail dans la première partie s'appuiera sur un ensemble de références et de ressources approuvées sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord dans son ensemble, également des publications sur chaque pays de cette région<sup>9101112</sup>. Parmi celles-ci on aura recours à un ensemble d'encyclopédies approuvées, dans les trois langues : français, anglais et arabe, ainsi qu'à une collection d'articles scientifiques publiés dans des revues réputées. Bien évidemment des publications universitaires feront partie de ces références. Cette partie sera enrichie par des cartes explicatives.

L'approche scientifique qui sera utilisée, est une approche descriptive et analytique à la fois. Sur les événements historiques vécus par la région avec une explication et une analyse des résultats de chaque événement en particulier. Nous traiterons les événements historiques qui se sont déroulés dans cette région, ainsi que de certains événements historiques importants qui se sont déroulés à l'extérieur, mais qui ont eu un impact significatif direct sur cette dernière. Non seulement nous allons présenter l'événement historique, mais nous allons analyser le fait et les circonstances qui l'ont précédé ou accompagné, ainsi que ses résultats direct et indirect qui ont donné à la région Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sa forme aujourd'hui.

La méthodologie utilisée dans la première partie ne continuera pas dans la deuxième partie de cette thèse. La deuxième partie est plus technique. C'est un panorama économique des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Nous nous appuierons sur des données décrivant

---

<sup>9</sup> SELLIER, Jean sellier et André. 1993. *Atlas des peuples d'orient* : La découverte. P 57

<sup>10</sup> BAYLY, Christopher. La naissance Du Monde Moderne. 2007, Paris : Editions de l'Atelier. 862.

<sup>11</sup> GELLNER, Ernest. Nation et Nationalisme. 1998, Paris : Payot.

<sup>12</sup> CONARD, Philipe. Le Proche-Orient sous mandats français et britannique. Clio, 2002

la situation économique de ces pays, ainsi que sur des données fournies par des institutions internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, des institutions régionales comme le Fonds monétaire arabe font partie de mes ressources. Je vais utiliser les données publiées par des institutions économiques spécialisées des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, telles que les banques centrales, les banques privées, les ministères et les centres de statistiques. Dans notre analyse nous allons utiliser aussi les rapports annuels publiés par Organisation des pays exportateurs de pétrole OPEC.<sup>13</sup> Nous utiliserons également les rapports de l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Nous analyserons ces données provenant de sources multiples afin d'obtenir une image simplifiée de la situation économique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et d'identifier les effets des ressources pétrolières et gazières de ces pays sur le niveau de développement.

### **Un exposé en trois parties**

Les matériaux rassemblés et analysés au cours de la recherche font l'objet d'un exposé en trois parties organisées en fonction des pistes de réflexion et du questionnement préalablement posés. Le recours à l'histoire est le pivot autour duquel se structure la première partie ; les questions économiques et sociales nourrissent la deuxième partie tandis que l'examen des politiques monétaires et de la question de l'indépendance de la banque centrale vient nourrir la troisième partie.

#### **Première Partie : approche historique, entre temps long et histoire immédiate**

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont connus pour leurs richesses et leurs

---

<sup>13</sup> World Oil Outlook plusieurs années.

diversités, conséquences d'une histoire datant de plusieurs décennies sur une vaste étendue géographique allant du golfe Persique à l'est, jusqu'à l'Océan Atlantique à l'ouest. Cette région appelée souvent MENA (Middle East and North Africa) comprend la plupart du Sud-Ouest de l'Asie et d'une grande partie de l'Afrique du Nord. Elle inclut sur le continent asiatique l'Iran, la Turquie et tous les pays arabes. En Afrique du Nord, elle inclut l'Égypte, la Tunisie, la Libye, le Maroc et l'Algérie.

Au cours des siècles y sont apparues les civilisations romaine, perse, arabe et turque, qui ont cohabité ou se sont succédé, avec des alliances ou des combats. Elle a été le théâtre de grandes évolutions, de transformations majeures et de guerres, tant dans l'Histoire ancienne que moderne. Cette zone forme aussi le cœur de ce qu'on appelle le monde antique oriental, berceau des civilisations les plus anciennes. Le Moyen-Orient a connu les premiers gouvernements centraux, les premières lois écrites, et les premiers empires. Les populations ont offert les premières divisions sociales comme celle de classes, mais aussi l'esclavage et la guerre organisée. Ainsi il y eut l'émergence de trois religions monothéistes actuellement connues : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Religions qui ont marqué et écrit l'Histoire de cette zone géographique, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Nous allons commencer notre travail par une première partie consacrée à la géographie et l'histoire de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, dans un premier chapitre nous allons présenter l'histoire du Moyen-Orient et d'Afrique de Nord à l'époque de l'Empire ottoman. En effet, nous nous concentrons sur les dernières décennies vécues par cet empire. Un second chapitre va mettre la lumière sur les intérêts européens dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord. Dans un troisième chapitre, nous allons regarder de près les conséquences de la Première Guerre mondiale, et l'apparition des nouveaux axes géopolitiques sur le

Moyen-Orient. Les tentatives de la renaissance arabe feront l'objet de notre recherche dans le quatrième chapitre. Un dernier et cinquième chapitre va traiter la question de l'hétérogénéité des pays du Moyen-Orient et d'Afrique de Nord.

### Deuxième partie : la question du développement

Dans la deuxième partie nous présentons un panorama économique et social visant à aborder cet aspect de la réalité des pays de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; nous développons les points suivants en deux chapitres :

- Celui de la croissance et du développement dans la zone MENA où nous allons mettre en avant la croissance dans la Zone et le niveau de développement qu'ont connus les pays de cette région.
- Celui des défis démographiques et du problème du chômage, la région MENA ayant le deuxième taux de croissance démographique mondial. Ce taux est considéré comme le taux le plus élevé dans le monde après l'Afrique subsaharienne, aggravant des problèmes de marché du travail. Pour cela nous allons essayer de traiter cette question importante.
- Celui concernant le gouvernement, les institutions et le modèle de développement qui ont une caractéristique commune pratiquement à tous les pays de la région MENA (y compris la Turquie et l'Israël) avec un rôle dominant joué par le secteur public dans le processus de développement.
- Celui se rapportant à la corruption dans la zone des pays du MENA. La corruption est un défi très important et très grave, à la fois dans le monde (en général) et dans la zone des pays du MENA. En particulier, ce phénomène est apparu récemment dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, par l'absence de subordination du pouvoir politique et des administratifs aux lois et aux règlements bien déclarés clairement. Nous allons mettre en évidence les grandes lignes de ce problème au cours de cette section.
- Celui des phénomènes sociaux et de leur impact sur l'administration et le service public dans la zone des pays du MENA. Nous allons caractériser les politiques qui sont menées dans les pays de la région, et également les services administratifs.

### Troisième partie : la question de l'indépendance de la banque centrale

On ne peut pas mener des recherches dans n'importe quel domaine sans une compréhension totale des aspects théoriques du sujet de recherche ainsi que la connaissance complète des recherches menées dans ce domaine. Basé sur cette règle, nous commençons notre troisième partie en présentant la théorie de l'indépendance de la banque centrale. Notre travail dans cette partie sera de tenter de clarifier le concept d'indépendance des banques centrales au niveau juridique et également de l'indépendance réelle, ainsi que de préciser les méthodes utilisées pour mesurer cette indépendance. Le concept d'indépendance est très varié, mais on ne peut pas étudier cette notion sans avoir distingué d'abord les deux grandes manières de définir l'indépendance de la banque centrale : l'indépendance légale et l'indépendance réelle. L'indépendance légale est généralement fondée sur les éléments inscrits dans la législation, telle que la procédure de nomination des membres du conseil de la banque, ou plus souvent du gouverneur, ainsi que la durée de leur mandat, la mission qu'ils doivent achever, et l'obligation de rendre compte à une autre autorité (législatif ou exécutif). Concernant l'indépendance réelle, d'après Cukierman et Al (1992), pour la découvrir il y a plusieurs possibilités : soit par des questionnaires adressés aux spécialistes des banques centrales, ou soit par l'analyse de la durée effective des mandats du gouverneur de la banque centrale.

Le second chapitre de cette partie est une tentative de répondre à la question sur la problématique de l'indépendance des banques centrales dans les pays de la Zone MENA. Nous allons présenter notre propre méthodologie pour résoudre ce problème et répondre à cette question, celle-ci s'inspirera principalement des recherches menées par Cukierman, Webb, et Neyapti <sup>14</sup>, une des références les plus importantes dans le domaine de la recherche

---

<sup>14</sup> CUKIERMAN Alex WEBB S and NEYAPTI B. Measuring the Independence of Central Banks and Its Effect on Policy Outcomes. The world bank economic review 1992. 6(3): p. 353 398.

sur l'indépendance légale des banques centrales.

Le dernier chapitre nous permet de fournir une étude détaillée de la législation de la Banque centrale dans les pays ciblés. Ceci a été l'occasion, non seulement de visualiser les résultats sur le degré d'indépendance des banques centrales, mais aussi de s'engager largement dans l'environnement juridique dans lequel elle s'opère. Après avoir déterminé le degré d'indépendance juridique de la banque centrale, nous chercherons à donner notamment un aperçu historique de l'émergence des banques centrales dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous notons que ces banques n'ont pas une histoire ancienne. Ce chapitre sera enfin l'occasion de présenter une typologie des pays du MENA en fonction de leur degré d'indépendance légale de la Banque centrale.

Cette introduction nous a permis d'avoir des idées sur la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que de l'origine et de la création de leurs pays. Il est devenu évident que le vingtième siècle a été le témoin des importants événements tels que l'effondrement de l'Empire ottoman qui a régné sur la région pendant plus de quatre siècles, ainsi que la Première Guerre mondiale en 1914. Cette guerre avait des résultats sur la scène européenne ainsi que, des implications sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. La Seconde Guerre mondiale a également eu des impacts considérables sur presque tous les pays de la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

On peut ajouter à cela, l'expansion des puissances coloniales sur la quasi-totalité de la région. On peut dire que, sans la présence coloniale les structures politiques de la région ne seraient pas telles qu'elles sont aujourd'hui. En fait, l'influence n'était pas seulement dans la création de ces États et dans la formation des leurs frontières, mais aussi dans la création des leurs structures politiques et économiques et même sociales.

La fin de la Seconde Guerre mondiale a été accompagnée par des mouvements de libération de l'hégémonie occidentale européenne, les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord commençaient à obtenir leur indépendance politique, cette indépendance s'est traduite par le retrait des forces militaires coloniales, mais les structures économiques qu'ils avaient établies et gérées pendant la période du colonialisme sont bien restées. Parmi ces institutions, on trouve les banques centrales que ces pays du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord n'avaient pas connues auparavant. Les pays ont commencé les premiers pas et ils ont lancé leurs politiques économiques. Parmi ces politiques figurait la politique monétaire, la responsabilité est partagée à la fois entre les ministères de l'économie et des finances et les banques centrales. Les relations entre le ministère de l'Économie et des finances et les banques centrales n'étaient jamais clairement définies, il existait souvent une ingérence dans les responsabilités et les fonctions en ce qui concerne la préparation et l'exécution de la politique monétaire.

L'ambiguïté et ingérence dans la vie économique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est un reflet de l'ambiguïté de la vie politique. Cette vie est fondée sur le fait que les systèmes de gouvernance dans ces pays sont soit des dictatures militaires, soit des monarchies hérités. L'absence de démocratie et l'enracinement des dictatures ont entraîné une distorsion des relations entre les trois pouvoirs reconnus dans le monde démocratique. Le pouvoir exécutif du gouvernement, le pouvoir législatif représenté par les parlements et le Pouvoir judiciaire.

Le contrôle d'un régime non élu sur le pouvoir politique a provoqué la transformation du pouvoir législatif en un outil entre les mains de ce régime, cela s'applique également à l'autorité judiciaire.

Ce type du régime politique établi dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord nous incite à chercher l'existence d'un tel pouvoir économique ? Existe-t-il dans ces pays un réel pouvoir économique capable de construire et de gérer et mise en œuvre d'une politique économique viable et efficace ?

Les principales institutions économiques des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, telles que les banques centrales, peuvent-elles jouer un rôle actif ? Ont-ils bénéficié d'un degré d'indépendance, dans un système de gouvernance qui a mis la main sur la vie politique, économique ?

La domination du régime au pouvoir sur tout ce qui se passe dans ces pays et son implantation pendant de longues décennies a été à l'origine de l'apparition des phénomènes sociaux tels que la corruption, le copinage, le favoritisme et d'apaisement et d'hypocrisie.

Un type de relation étrange a été développé dans la société pendant des années, les gens cherchent d'avoir de bons contacts auprès les militaires, les hauts fonctionnaires, afin de pouvoir profiter de ce type de relation dans leurs intérêts commerciaux financiers.... etc.

On se trouve devant une question : est-ce que l'indépendance des institutions, y compris la banque centrale, vis-à-vis du pouvoir politique est réalisable sous un régime non démocratique. ?

Une autre question assez importante cela concerne le personnel compétent qui va diriger les instituts tels que la Banque centrale.



Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord disposent-ils de personnes formées avec l'expérience pour gérer ces institutions ? S'ils sont disponibles, sera-t-il possible réellement d'en bénéficier dans un environnement imprégné de corruption et de favoritisme ?

Le problème de l'indépendance du pouvoir économique vis-à-vis du pouvoir politique n'est plus seulement un problème de gouvernance, mais également un problème social et culturel.

## **Partie I**

# **Géohistoire de la zone du Moyen-Orient et Afrique du Nord**

## **Introduction :**

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du nord se caractérisent par leurs richesses et leurs diversités, conséquences d'une histoire datant de plusieurs décennies sur une vaste étendue géographique allant du golfe Persique à l'est, jusqu'à l'Océan Atlantique à l'ouest. La zone du MENA (Middle East and North Africa) comprends la plupart du Sud-Ouest de l'Asie et d'une grande partie de l'Afrique du nord. Elle inclut sur le continent asiatique l'Iran, la Turquie et tous les pays arabes. En Afrique du nord, elle inclut l'Égypte, la Tunisie, la Libye, le Maroc et l'Algérie.

Au fil des siècles, sont apparues les civilisations Romaine, Perse, Arabe et Turc, qui ont cohabités ou se sont succédé, avec des alliances ou des combats. Elle a été le théâtre de grandes évolutions, de transformations majeures et de guerres, tant dans l'Histoire ancienne que moderne. Cette zone forme aussi le cœur de ce qu'on appelle le monde antique oriental. Berceau des civilisations les plus anciennes. Le Moyen Orient a connu les premiers gouvernements centraux, les premières lois écrites, et les premiers empires. Les populations ont offert les premières divisions sociales comme celle de classes, mais aussi l'esclavage et la guerre organisée.

Ainsi il eut l'émergence de trois religions actuellement connus : le Judaïsme, le Christianisme et l'Islam. Religions qui ont marqué et écrit l'Histoire de cette zone géographique, depuis les temps anciens et jusqu'à nos jours.

Lieu l'origine du développement de l'agriculture intensive, des systèmes d'écriture, des bases pour l'astronomie des mathématiques ; c'est aussi là qu'on inventa la roue de poterie et du chariot de transport utiles au commerce d'épices et céréales et richesses de l'époque.

Aujourd'hui, un regard rapide sur les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du nord nous fera voir que dans cette zone, il y a les pays les plus riches du monde ; comme l'Arabie Saoudite, le Qatar, le Koweït, et, paradoxalement, on a aussi les pays les plus pauvres du monde comme le Yémen et la Mauritanie. D'un même regard, les villes les plus anciennes au monde s'y

trouvent comme Damas, Alep, ou les plus récentes, comme Dubaï et Riyad.

L'étude de la géopolitique du Moyen-Orient ne peut ignorer le conflit israélo-arabe, déclenché depuis plus de soixante-cinq ans. L'origine de ce conflit est la création en 1948 de l'État d'Israël sur une partie de la région qui a été connu comme la Palestine. Jusqu'à aujourd'hui tous les accords de paix signés n'ont pas apportés une solution définitive. En effet, ce conflit se poursuit depuis, et est pérennisé sous forme de guerres directes ou indirectes. Ceci a fait, du Moyen-Orient, la région la moins stable avec le plus grand nombre de guerres dans le monde dans l'Histoire moderne.

Tous ce que nous avons dit ci-dessus, nous amène dans ce premier chapitre à chercher à mettre en évidence les points suivants :

- Comment ont été formées les frontières actuelles des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord ?
- Pourquoi le Moyen-Orient et l'Afrique du nord ont été au centre de l'attention des puissances coloniales occidentales (Grande-Bretagne et la France) au XIX<sup>ème</sup> siècle et le XX<sup>ème</sup> siècle, et des Etats-Unis d'Amérique depuis 50ans ?
- Quelle meilleure définition peut-être fournie pour la région, au début du XXI<sup>ème</sup> siècle ?
- Quelle est l'ampleur des similitudes et des différences entre les pays du Moyen-Orient et Afrique du nord. ?
- Pouvons-nous remettre en cause le fait que ces pays forment une zone géographique et économique unifiée ?

**Chapitre I**

**Le Moyen Orient et l 'Afrique de nord**

**À l'époque de l'Empire Ottoman**

L'État créé par Muhammad au VII<sup>ème</sup> siècle, qui adoptait l'Islam comme religion qui dominera de grandes zones géographiques qui s'étendent à l'ouest en Andalousie (l'Espagne et le Portugal aujourd'hui) à l'est en Chine, au sud au Sahara et au nord à la Turquie. Cet État musulman sera nommé : l'État Omeyyade (il a été dirigé par des Califes de la famille Omeyyade, sa capitale était la ville de Damas, l'actuelle capitale syrienne) ; puis l'État Abbasseye (il a été dirigé par des Califes de la famille Abbassides, sa capitale était la ville de Bagdad, l'actuelle capitale de l'Irak) ; puis l'État Fatimide, (sa capitale était la ville de Caire, l'actuelle capitale d'Égypte) ; puis L'Empire Ottoman.

## **1. Le Découpage de l'Empire :**

L'Empire Ottoman c'est l'empire musulman fondé par *Osman premier*, l'héritier de l'empire islamique, émergé avec l'avènement de l'Islam dans la péninsule arabique et la propagation à ce qui est connu aujourd'hui comme le Moyen-Orient et Afrique du nord, ceci pendant près de 600 ans. De 1299 jusqu'à 1923. L'Empire Ottoman a atteint le sommet de sa gloire et de sa force au cours des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle. Son territoire est étendu autour de la méditerranée soit sur l'Europe, l'Asie et l'Afrique, en contrôlant des parties entières d'Asie Mineure (Anatolie) et des grandes parties du sud de l'Europe de l'est, d'Asie de l'ouest, d'Afrique du nord. Les Ottomans découpent l'Empire en provinces administrées et gouvernées chacune par un gouverneur. Le découpage reste pour l'essentiel le même jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle : *AL Ehasa* (littoral de l'Arabie orientale), Bassora, Bagdad, Mossoul, Alep, Damas, Tripoli, Saïda, Égypte.

Dans la péninsule Arabique, la souveraineté ottomane ne s'exerce que de façon nominale ou intermittente. Solide au lendemain des conquêtes, le pouvoir ottoman tend aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles à s'effriter au profit de celui d'autorités locales diverses qui sans remettre en cause la suprématie du sultan qui acquièrent une grande autonomie. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, L'Égypte deviendra quasi indépendante. Dans le Croissant fertile, en revanche, les Ottomans reprendront efficacement la situation en main.

### **1.1. Bagdad (L'Irak) :**

Les gouverneurs de Bagdad en tirent parti pour acquérir une grande autonomie. Ils

recrutent des mamelouks, originaires de Géorgie, qui finissent par les évincer. À partir de 1750, des gouverneurs mamelouks géorgiens se succèdent à Bagdad à peu près sans interruption. Le dernier d'entre eux, Daoud (1817-1831), engage l'Irak dans une politique d'indépendance inspirée de celle que Méhémet-Ali mène en Égypte. Mais en 1831, une intervention militaire rétablit l'autorité Ottomane dans la région. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la société irakienne éloignée des influences extérieures, n'évolue guère. Les élites turques et caucasiennes en place demeurent privilégiées.



Figure 2 Cartographie de l'Irak.

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie\\_de\\_l'Irak](http://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ographie_de_l'Irak)

## 1.2. Al-Chame « Le Levant » (La Syrie, Le Liban, La Jordanie, Palestine) :

Elle a été prise par les ottomans en 1516 suites à la bataille de *Marj Dabiq* entre les Mamelouks et les Ottomans. L'État était divisé en deux eyalets : Damas et Alep, comprenant chacun plusieurs subdivisions, appelées Sanyak.

La situation économique s'est bien poursuivie au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais l'ère de chaos et des guerres civiles entre les gouverneurs se sont accentués à cette époque, ainsi que les

tendances d'indépendance face à l'empire ottoman. Les impôts sans cesse augmentés et les attaques des Bédouins fatiguant la population en 1831, le pays est entré dans le règne de Méhémet Ali.

Au cours de la dernière phase de la domination ottomane (1840-1918), le pays a prospéré et grandi rapidement, il a connu des réformes culturelles et politiques significatives.<sup>15</sup>

En revanche, avec la politique de prééminence de la culture turque imposé par le parti « Union et Progrès », on voit l'émergence du nationalisme arabe en demande de réformes importantes. Comme cette réforme de l'État a échoué, la révolution arabe se déclare en juin 1916 avec le soutien d'alliés, l'armée dite arabe dirigée par « *Faisal Bin Al Hussein* » a pu entrer dans Damas fin septembre 1918. Après le retrait des Ottomans, la Syrie ottomane est devenue le Royaume arabe syrien indépendant sous le règne du Prince *Faisal Bin Al Hussein*, qui ne dure pas longtemps et se termine par la bataille de Maysaloun, près de la frontière actuelle du Liban et de la Syrie. Par la suite, ce pays d'Al cham est alors divisé et placé sous mandat français ou britannique.<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> Sellier, Jean sellier et André. 1993. *Atlas des peuples d'orient* : La découverte.

<sup>16</sup> Cette période sera développée dans les sections suivantes.





Figure 3 Le Levant. (La zone rouge sur la carte).

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Levant\\_\(Proche-Orient\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Levant_(Proche-Orient)).

### 1.3. L'Égypte :

En 1798, les Français débarquent en Égypte (Bonaparte), y défont les Mamelouks (puissants sous le régime ottoman) et regagnent la France l'année suivante. Les Français restés sur place sont battus par les Britanniques, en 1802 qui quitteront l'Égypte en 1803. Une armée ottomane composée surtout d'Albanais, avec à leur tête Méhémet-Ali (lui-même albanais). S'étant fait reconnaître comme «Pacha» par les ottomans en 1807, Méhémet-Ali brise en 1809-1812 la puissance des Mamelouks et devient le maître de l'Égypte. Il entreprend aussitôt de réorganiser le pays, en s'appuyant sur des militaires recrutés dans l'Empire ottoman et le Caucase.

Les campagnes militaires conduites par Méhémet-Ali et son fils Ibrahim ont d'abord lieu en accord avec le Sultan. Il en est ainsi dans le Hedjaz (1811-1813) puis dans le Nedjd (défaite des Wahhabites en 1818), en Arabie-saoudite aujourd'hui.

Si la conquête du Soudan (1820-1826) relève d'une initiative égyptienne, c'est aux côtés

des Ottomans que, dans les années 1820, Ibrahim (fils de Méhémet-Ali) intervient en Crète puis en Grèce. La destruction de la flotte turco-égyptienne à Navarin en 1827 contraint toutefois Ibrahim à quitter la Grèce. Or le Sultan, qui avait promis à Méhémet-Ali le gouvernorat de Damas, change d'avis. Ibrahim envahit la Syrie et bat les Ottomans à Konya en 1832. La Russie s'étant portée au secours du Sultan, Méhémet-Ali se satisfait de conserver la Syrie et la Crète, tout en restant, nominalement, dans le système ottoman. Les hostilités éclatent de nouveau en 1839, à l'initiative des Ottomans. Victorieux, les Égyptiens doivent néanmoins s'incliner devant la volonté des puissances européennes, qui refusent un démembrement de l'Empire Ottoman. Méhémet-Ali abandonne la Syrie et la Crète et devient Pacha héréditaire de la seule Égypte.

#### **1.4. Le Golfe Persique :**

La région du golfe n'a jamais connu de pays indépendant jusqu'au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle ; Avant cette époque, il n'existait pas de pays indépendants comme aujourd'hui. Mais, il y avait de petites villes, des villages, et des oasis qui étaient habités par des tribus Bédouines, travaillant dans le commerce, la pêche et le pâturage des bétails, ils collectaient aussi les perles de mer.

Les Portugais ont réussi à atteindre l'Inde après leur découverte du cap de Bonne-Espérance et ont rapidement établi leur empire à l'Est. L'empire Ottoman n'a pas atteint le golfe à l'époque, mais après la prise de Bagdad en 1534, il élargi son influence vers le sud, puis il entre en guerre contre les Portugais.

Au long de plusieurs siècles, l'ensemble de la région du golfe n'a jamais été soumise au contrôle d'un seul État d'une façon complète et définitive, cependant elle a vu une forte concurrence entre tous les empires coloniaux des différentes époques : Britanniques, Néerlandais, Turcs, Ottomans, Français et même Danois.

### **1.5. L'État Saoudien :**

Il trouve sa source aux alentours de 1744 par un chef tribal local, Ibn Saoud, qui s'associe avec un religieux, Ibn Abdelwahhab, afin de réinstituer les dogmes revendiqués plus tard par le Salafisme (forme de l'Islam dit authentique).

La famille Al Saoud et le royaume connaissent ensuite des confrontations augmentant ou réduisant leur pouvoir en fonction des accords et désaccords avec l'Égypte. L'Empire Ottoman et d'autres familles arabes se réunissent pour le contrôle de la péninsule trop instable, le royaume finit par disparaître en 1818. Un second État saoudien est fondé six années plus tard en 1824, mais disparaît lui aussi en 1891.

### **1.6. L'Algérie :**

Dans un premier temps, l'Algérie était une province de l'Empire Ottoman sous l'autorité d'un Pacha, elle subira des évolutions politiques et sera désignée dans les traités à partir de la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle comme Royaume d'Alger. Elle disposera progressivement, de fait, d'une large autonomie et d'une quasi-indépendance dans la gestion de ses affaires au XVIII<sup>ème</sup> siècle et XIX<sup>ème</sup> siècle. L'Algérie a bravé à plusieurs reprises l'autorité de l'Empire Ottoman et entretiendra des rapports diplomatiques autonomes avec les États-Unis et plusieurs pays européens comme la France par le biais d'ambassadeurs et de traités comme le Traité franco-algérien de 1801.<sup>17</sup>

L'Algérie est formée par plusieurs Beyliks « départements », qui sont sous l'autorité des Beys « Chef ». L'Algérie est gouvernée par des Pachas, des Aghas, des Beys et des Deys « Nom local pour les dirigeants selon leurs niveaux »<sup>18</sup>. Les capitales des provinces, « les Beylic » sont : Alger, Constantine à l'est, Médéa dans le Titteri et Mazouna puis Mascara et Oran à

---

<sup>17</sup> Kaddache, Mahfoud. 2003. *L'Algérie des Algériens, de la Préhistoire à 1954*: Paris-Méditerranée

<sup>18</sup> Ibid.

**LE RECUL  
DE L'EMPIRE OTTOMAN  
1699 - 1914**

**Les étapes du recul**

- fin du XVIIIe et début du XVIIIe siècle
- à la fin du XVIIIe siècle
- dans la première moitié du XIXe siècle
- au Congrès de Berlin de 1878
- de 1878 à 1912
- lors des guerres balkaniques de 1912-1913
- l'Empire ottoman et ses limites en 1914
- projet germano-turc de chemin de fer de Bagdad (Bagdadbahn)
- canal de Suez

500 km

© Alain HOUOT

Source : Alain HOUOT. [monatlas.fr](http://monatlas.fr)

Nous ne devons pas oublier que l'Empire Ottoman a continué d'exister pendant plus de quatre siècles. L'effondrement de cet Empire n'a pas eu lieu du jour au lendemain.

43

administratives et judiciaires, etc.... Le Sultan héritait du pouvoir de son père systématiquement. Il était assisté par son ministre, dit Vizir. Par conséquent, toute faiblesse affectant le Sultan a une répercussion directe sur l'autorité de l'Empire dans son ensemble.

Les principales raisons de la faiblesse de l'Empire Ottoman : <sup>19</sup>

- les problèmes administratifs et institutionnels.
- les problèmes liés à l'armée impériale.
- les problèmes économiques et sociaux.
- les questions de politique étrangère.

### **2.1. Les problèmes administratifs et institutionnels**

L'Empire a été gouverné pendant des décennies par des familles héritées, où le Sultan hérite la gouvernance de l'Empire de son prédécesseur, qui est son père. Ce Sultan jouit des pouvoirs presque absolus. Il n'y avait pas de système de responsabilisation ou de surveillance comme dans toutes les monarchies du monde de l'époque. Le Sultan choisit un ministre pour l'aider à gérer et à gouverner. Ce ministre, en fait, bénéficie d'une position privilégiée auprès du Sultan. Le Sultan est dépendant du ministre dans presque tous les domaines.

Ce système basé sur l'autorité héréditaire et un ministre privilégié, a été la cause de beaucoup de troubles, où de nombreux membres de la famille royale ont remis en question le droit du Sultan au pouvoir, en ajoutant de la cupidité, du désir de beaucoup de fonctionnaires pour remplacer le ministre en raison de ses avantages.

Cette situation a provoqué une atmosphère d'hostilité, de conflits, d'intrigues, de complots et assassinats.

---

<sup>19</sup> TERNON, Yves. 2005. *Empire ottoman : Le déclin, la chute, l'effacement* : Edition du Félin. P 99.

## **2.2. Les problèmes liés à l'armée impériale.**

Parmi les principales sources de financement qui existaient dans l'armée de l'Empire Ottoman il y a les butins de guerre. Ces butins sont capturés à l'ennemi après la défaite. Au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle ces conquêtes diminuent. Les territoires Européens résistent et l'Empire qui ne progresse plus et s'appauvrit. Autour et dans la capitale, l'armée reste dans ses casernes sans missions extérieures, évidemment l'Empire a commencé à réduire les salaires de l'armée. Le Sultan se trouve face à un double problème : le rejet de l'idée de réduire le nombre des soldats de la force militaire (l'armée est le défenseur du Sultan et de ses pouvoirs), en même temps des difficultés à payer leurs salaires.

Cette situation paradoxale, affaiblit l'armée sur le long terme et crée des agitations, de la rébellion. L'anarchie et les révolutions débutent.

Le féodal des provinces fonctionne presque de la même manière, la situation dans les provinces n'était pas très différente. Les gouverneurs des provinces sont obligés d'envoyer de l'argent à la capitale pour préserver leurs positions et privilèges.

## **2.3. Les problèmes économiques et sociaux.**

En mettant un terme à l'expansion des terres au XVI<sup>ème</sup> siècle, les problèmes économiques et sociaux de l'Empire Ottoman ont commencé avec l'augmentation de la population. La société de cette époque était une société agricole, faite de terres, source principale des richesses. Ces terres arables n'ont pas augmenté. Les ressources financières du Sultan venant de l'agriculture diminuent. La population n'a plus de travail.

L'Empire tente de trouver des solutions de deux façons :

- la dévaluation de la monnaie.

- l'augmentation des impôts.

La dévaluation monétaire provoque naturellement une hausse des prix et crée de l'inflation. Tout cela engendre une migration des paysans en quittant leurs terres, leurs villages pour les grandes villes. Ainsi, les solutions mises en œuvre par l'Empire transforment elles-mêmes en

générateur des nouveaux problèmes.

#### **2.4. Les problèmes de politique étrangère :**

Nous pouvons dire que la politique étrangère de l'Empire Ottoman a traversé une longue période avec les conquêtes de territoires pour les terres cultivables, les ressources naturelles et pour convertir les peuples non musulmans à l'Islam.

Cette politique était conflictuelle. L'Empire a livré des dizaines des conflits avec les pays voisins, puis s'est étendu sur le territoire européen. Cela a commencé bien plus tôt, soit au XIII<sup>ème</sup> siècle, avec les guerres byzantine-ottomane, ottomanes-bulgares et les Serbes, pour occuper les Balkans ; puis, les guerres ottomane-hongrois, et les ottomane-croates vers Europe centrale. A la fin XVIII<sup>ème</sup> siècle, ces guerres se sont transformées en guerres d'indépendance dans ces territoires occupées, entraînant d'avantages de pertes humaines et financières. Ce fut les premiers freins de la domination de l'Empire Ottoman et donc sa faiblesse vers son déclin.

Cependant, l'Empire Ottoman, a su maintenir tout au long de son existence des relations amicales dans un but d'échanges commerciaux avec les grandes puissances de l'époque comme la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas. Cela signifie donc que la politique étrangère de l'Empire Ottoman ne reposait pas uniquement sur les guerres.

## **Chapitre II**

# **Les intérêts européens dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord**



Pour s'adapter et maintenir sa place dans les enjeux internationaux, les autorités ottomanes font un certain nombre de réformes importantes visant à créer un État au lieu d'un Empire, ceci sur le modèle de l'Europe occidentale. L'éducation ne sera plus religieuse. On envoie les étudiants à l'étranger (Allemagne, Grande-Bretagne...).

L'extension de l'emprise impériale de l'Empire Ottoman entre le XVI<sup>ème</sup> au XVIII<sup>ème</sup> siècle ne dépasse plus ses frontières. Cet échec peut être attribué d'une part à la faiblesse de cet Empire (voir section précédente), et d'autre part au développement qui vient de commencer en occident (Europe). Le point de départ fut, la perte d'une partie du territoire dans les zones frontalières, dont la plus grande menace était le conflit dans l'est dans l'océan Indien : à l'est avec les Perses, à l'Ouest avec les Européens et surtout l'Autriche, au nord avec les Russes, et dans le golfe avec les Portugais.

## **1. Les nouveaux concepts dans la politique mondiale**

Pendant la dernière période d'existence de l'Empire Ottoman, et plus particulièrement les trente dernières années (1870-1910), il est apparu sur la scène mondiale un ensemble de nouveaux concepts : le nationalisme, l'impérialisme, le racisme. Ces trois concepts ont transformés la carte géopolitique du monde et bien sûr sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

### **1.1. Le nationalisme :**

Les premières idées sur le nationalisme qui étaient adoptées par un groupe d'intellectuels et nationalistes à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, sont fondées sur l'hypothèse suivante : la nation doit être formée naturellement, elle doit avoir des racines linguistiques et culturelles au sein d'une communauté, cela doit être continu sans aucune interruption. De nos jours, la plupart des partisans du nationalisme culturel sont fidèles à cette approche.

Ils affirment que les événements survenus à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ne furent rien d'autre que l'apogée d'un processus général, par lequel les peuples revendiquèrent leur appartenance nationale et affirment que des institutions de l'Etat pouvaient la protéger. Ce point de vue du nationalisme culturel et linguistique donne une légitimité recherchée par des patriotes comme

les Italiens Mazzini et Garibaldi

Le nationalisme dans de nombreux cas se présente par un sentiment d'avoir une identité commune à long terme. En plus d'une homogénéité religieuse, linguistique, ethnique, et que ces milliers de personnes vivantes sur la même terre en même temps.

**Adrian Hastings** (historien spécialiste du Viêtnam, de Ceylan et du Japon) a montré l'existence d'une continuité similaire en France et en l'Angleterre.<sup>20</sup>

Cependant, les historiens d'aujourd'hui contrairement à leurs prédécesseurs sont sceptiques et ils critiquent ces propositions sur l'émergence du nationalisme avec des racines linguistiques et culturelles. La majorité d'entre eux croient que les nations sont le résultat de nouvelles constructions politiques. Cela signifie que la construction d'un État qui a évolué au XIX<sup>ème</sup> siècle a permis l'évolution de l'idée de nationalisme et le succès de l'État comme une construction politique qui a aidé et encouragés l'émergence un sentiment nationaliste.

Pendant les années 1980, plusieurs auteurs ont suivi l'historien philosophe et anthropologue **Ernest Gellner**,<sup>21</sup> dans son idée, **Gellner** disait que la montée du nationalisme est strictement liée à l'urbanisation et à l'industrialisation. **Gellner** avait remarqué que dans l'Europe du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> (ainsi qu'en Asie et en Afrique à partir de 1930), ceux qui ont vécu entassés dans les nouvelles zones urbaines étaient les plus susceptibles de croire qu'ils étaient des nations unies et ainsi de confirmer leur droit à des institutions étatiques.

Il donne un exemple, la cohabitation entre Hongrois, Serbes et Italiens dans la Vienne du XIX<sup>ème</sup> siècle et les conflits qui les opposèrent pour s'assurer le contrôle des ressources et des emplois qui amenèrent l'exacerbation des différences entre ces diverses « races » et les encouragea dans leurs exigences d'autonomie nationale.

## 1.2. Le Nouvel impérialisme :

L'expansion impériale a commencé durant la période juste après 1870, tout comme l'intensité des nationalismes qui se trouvaient alors en concurrence d'une nature différente de celle des

---

<sup>20</sup> BAYLY Christopher, Alan. 2007. *La naissance Du Monde Moderne*. Paris : Editions de l'Atelier. p 331

<sup>21</sup> GELLNER, Ernest. 1998. *Nation et Nationalisme*. Paris: Payot. P34.

années précédentes.

Dans cette période du nouvel impérialisme, les Européens prennent la plus grande partie de l'Afrique Subsaharienne. La France étendrait son emprise sur les territoires côtiers d'Afrique Occidentale tandis que leurs troupes coloniales s'enfonçaient dans les terres arides de l'Ouest du Soudan. En 1882, les Britanniques occupèrent l'Égypte, En 1898, Ils avaient achevé la conquête de la vallée supérieure du Nil. Entre temps, ils avaient consolidé leurs positions en Afrique centrale et également en Afrique du Sud et en Afrique de l'Est.

L'Empire Ottoman qui était devenu un Etat semi-européen et a commencé à développer ses administrations, il a travaillé sur la modernisation du gouvernement en Syrie et dans l'Arabie. Le gouvernement ottoman peut gouverner ces dernières régions et a même utilisé une copie traduite des manuels administratif et militaire utilisés dans l'Inde britannique.<sup>22</sup>

Une variété de raisons a été développée pour tenter d'expliquer l'émergence de ce nouvel impérialisme à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. L'interprétation la plus connue est l'interprétation économique marxiste-léniniste.

Cette théorie suppose que les grandes entreprises capitalistes ont récolté des gains importants en Europe, alors qu'elles voulaient contrôler ou répartir les ressources du monde et même par la force des armes.

D'autres historiens marxistes ou non marxistes parlaient de la volonté des Européens d'étendre le contrôle sur le monde pour assurer la sécurité de l'investissement privé à l'étranger. Une autre explication non marxiste existait, de nature économique aussi, elle souligne le rôle important joué par les Européens déjà résidant dans ces pays étrangers tels que des négociants en coton et les propriétaires des mines et des négociants en huile de palme. Ils ont convaincu les gouvernements européens d'intervenir pour sécuriser les zones dans lesquelles ils exploitaient les ressources et la main-d'œuvre autochtone.

**Robinson et Gallagher** ont développé une théorie connue par laquelle ils relient l'intervention européenne et la prise de contrôle de pays étrangers à la crise qui frappe ces pays, et donne l'exemple de l'Égypte et de l'Afrique du Sud dans les années 1870<sup>23</sup>. Ces crises auraient

---

<sup>22</sup> BAYLY Christopher Ibid P 375.

<sup>23</sup> ROBINSON, GALLAGHER, DENNY. 1981. *Africa and the Victorians. The Official Mind of*

affaibli les collaborateurs économiques autochtones qui travaillaient à servir les intérêts de l'Europe en expansion.

Ces crises politiques et économiques forcent « les têtes pensantes des capitales européennes » à conclure qu'il fallait exercer sur ces territoires un contrôle direct.

Quelques historiens appartenant à la vieille école continuent de penser qu'il faut insister sur l'importance primordiale des manœuvres diplomatiques entre Etats européens pressés de « Diviser pour Régner ». D'autres, enfin avancent qu'il importe d'étudier les conséquences de ce dépeçage pour les peuples autochtones d'Afrique et d'Asie plutôt que les buts poursuivis par les envahisseurs blancs.<sup>24</sup>

### **1.3. L'Empire Ottoman, les nouveaux concepts :**

À la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, le nationalisme avait parcouru un long chemin en tant que concept et principe. Ensuite, le nationalisme a commencé à franchir ses frontières vers l'étranger sous la forme de l'impérialisme.

Malgré les différentes raisons données par les historiens pour lier l'impérialisme au nationalisme, la relation est désormais bien établie.

Nous croyons que la meilleure preuve de l'existence de cette relation entre l'impérialisme et le nationalisme est que l'expansion du nationalisme en dehors des frontières avait renforcé le sentiment national chez les peuples conquis et les peuples conquérants.

En outre, l'expansion de l'impérialisme à l'étranger était une des raisons qui ont permis à des groupes et des populations habitant sur la périphéries des vieilles nations (France, par exemple), leur a permis de se joindre à ces nations antiques, la Corse avait rejoint la France à l'époque de L'Empire Napoléonien et l'Écosse a été intégrée à la Grande-Bretagne.<sup>25</sup>

Dans cette période, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les empires multiethniques se sont trouvés confronté à un problème. Faut-il encourager ou réprimer les tendances nationales, comme

---

*Imperialism.* London and Basingstoke, Macmillan

<sup>24</sup> BAYLY Christopher. Ibid P 373.

<sup>25</sup> Ibid P374.

dans l'Empire russe, l'Empire austro-hongrois, le Moyen-Orient et Afrique du Nord dans l'Empire Ottoman.

La Grèce, par exemple, a été encouragée par l'Église orthodoxe. Cette dernière a soutenu son nationalisme. La présence de la langue grecque, la longue histoire dans la région méditerranéenne a joué un rôle important. Des fissures ont commencé à apparaître dans l'Empire ottoman et plus particulièrement chez la minorité chrétienne dans les Balkans et entre les peuples slaves en général.

Pour revenir au Moyen-Orient, on trouve chez les historiens un consensus général sur l'existence de ce qu'on pourrait appeler la tendance arabe en Syrie. Depuis le XVIII<sup>ème</sup> siècle, cette tendance n'a pas eu un esprit agressif contre le peuple turc voisin ou même contre les dirigeants turcs qui ont continué à gouverner la Syrie, mais cette tendance a été traduite par un sentiment nationaliste couplé avec l'unité géo-historique de la Syrie.

C'est ce qui va augmenter les fissures dans le corps de l'Empire Ottoman au début du XX<sup>ème</sup> siècle, les Ottomans ont essayé de soutenir l'intolérance religieuse islamique contre ce qu'ils appellent des étrangers au motif que l'Empire Ottoman est l'empire des musulmans.

Cet appel religieux a incité les chrétiens dans la population des Balkans à penser et à s'interroger sur leur statut au sein de l'Empire musulman ainsi que les chrétiens du Liban, les juifs et même les Druzes et les musulmans Chiites en Syrie et le mont Liban.

Ainsi, nous constatons que l'Empire Ottoman était un empire multiethnique. Il n'existait rien qui puisse ressembler à la nation au sens moderne du terme et que la notion d'ethnicité ainsi les mesures de reconstruction d'un État moderne n'ait pas réussi à faire émerger un nationalisme selon l'autre concept « le nationalisme comme un résultat de l'évolution de l'État ». L'émergence du “problème des nationalités” n'était pas seulement pour des raisons internes mais également il était accompagné par des causes externes. Les empires européens ont joué un rôle important.

Le développement économique dans les empires européens notamment la France et la Grande-Bretagne ont provoqué une expansion dans la Méditerranée et l'océan Indien. Cette expansion a poussé ces pays à avantager progressivement certains groupes de l'Empire Ottoman au plan économique et de désavantager d'autres et ont collaboré avec certaines

minorités et ont refusé toute coopération avec d'autres, par exemple, dans la Méditerranée, ils ont coopéré avec les Grecs et les Coptes d'Égypte, en Asie avec les Arméniens, les chrétiens et les juifs dans le Levant.

Les Juifs et les Chrétiens étaient plutôt préférés pour les marchands européens dans les relations d'affaires en tant que non-musulmans, ils n'étaient pas concernés par l'interdiction de demander des intérêts exigés par la loi ottomane.

Ce fut le côté économique, il y avait également un aspect politique et culturel, où les minorités de l'Empire ottoman ont joué le rôle d'intermédiaires entre l'Europe et les Ottomans. Des diplomates efficaces pour la plupart des consuls et des représentants d'honneur étaient des marchands juifs ou chrétiens. Sous Napoléon III, les missions auprès des chrétiens du mont Liban redoublèrent d'effort pour cultiver les sentiments d'attachement à la France et à sa culture annonçant ainsi le nouvel impérialisme français.

Ces raisons et d'autres ont contribué à la croissance chez certaines minorités dans l'Empire ottoman du sentiment qu'ils sont différents de leur environnement. Ce sentiment a créé parfois des mouvements séparatistes.

Les Ottomans ont fait certains efforts de modernisation des systèmes de gouvernance dans l'empire en particulier les *Tanzimat* afin de construire un État moderne mais ils n'ont pas réussi à réunifier les différentes ethnies en un peuple unis et solidaire. L'empire est entré dans une série de guerres qui se terminaient en général par des défaites. Cela a obligé le Sultan à définir l'Islam comme l'identité unique pour unifier l'empire. Celui-ci a évolué au point de regarder les citoyens chrétiens et des Juifs et même les Arabes comme des ennemis internes potentiels. Ce fut une contradiction flagrante avec la déclaration du sultan Mahmud II en 1830 au début du projet de *Tanzimat*.<sup>26</sup>

---

<sup>26</sup> Une déclaration officielle de sultan Mahmud II en 1830 « Je fais la distinction entre mes sujets, les musulmans à la mosquée, les chrétiens à l'église et les juifs à la synagogue, mais il n'y a pas de différence entre eux dans quelque autre mesure. Mon affection et mon sens de la justice pour tous parmi eux sont forts et ils sont en vérité tous mes enfants» Kaynar. 1954 p 100.

## **2. Les intérêts des intervenants :**

### **2.1. Les intérêts économiques :**

Il faut comprendre que lorsque les grandes puissances du continent européen se présentent comme des transformateurs de la civilisation et ils pensent devoir aussi partir en mission pour civiliser les sociétés dites non civilisées. Et, ces dernières sont des sociétés dont le territoire est doté vaste et riches de sources de matières premières très bon marché. Les européennes ont su ainsi exploiter les richesses de l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient. La colonisation par les Portugais, Espagnols, Français, Néerlandais et Britanniques du XVII<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle, font développer le commerce avec l'Europe. Les Européens contrôlent les routes commerciales à l'est avec des découvertes géographiques et plus particulièrement l'Inde et le Cap de Bonne-Espérance. Les compagnies des Indes sur les mers orientales et océan indien, ont enrichi les pays propriétaires des concessions exploitant les richesses, au dépend des peuples.

Nous concernant, la région du Golfe Persique était des zones stratégiques avec les Indes car situé au carrefour de la route entre Indes et du continent Européen. Ces zones commerciales importantes ont commencé à progressivement échapper aux Ottomans musulmans alors qu'ils pensaient s'enrichir au moyen de taxes sur le commerce réalisé en leurs territoires. S'affaissant financièrement, l'Empire perd son influence économique.

Ainsi le conflit européen-ottoman avait deux raisons d'exister : le premier est l'aspect économique, le second aspect, religieux, représentant les ambitions européennes en se débarrassant des occupants musulmans de l'Europe.

### **2.2. Les intérêts religieux :**

Les européens chrétiens ont profité de la faiblesse musulmane pour récupérer les territoires perdus en Europe de l'Est, ce qui correspond à la zone des Balkans. Une longue série de guerres fut ainsi déclenchée pour expulser les Ottomans de l'Europe chrétienne. Elle se termine par la destruction de l'Empire Ottoman et la division de son territoire.

### 2.3. La position stratégique des intervenants :

Si nous voulions en parler dans le détail, les raisons pour lesquelles les Empires et grandes puissances de l'époque ont voulu intervenir dans la région du Moyen-Orient et Afrique du nord, on peut dire que :<sup>27</sup>

-la Russie : son intérêt est né du désir d'avoir une influence et une présence dans la région méditerranéenne. Elle veut s'assurer une sécurité dans la Mer Noire et le détroit du Bosphore. Elle veut maintenir son image d'un empire puissant sur la scène mondiale.

-la Grande-Bretagne : son intérêt est une stratégie géographique avec cette région du Moyen-Orient, située au milieu de la route vers ses colonies en Inde.

-la France : son intérêt était d'une part pour faire face à la concurrence acharnée avec les Britanniques, et d'autre part le souhait d'élargir sa zone commerciale française dans cette région. Ainsi en coupant la route de l'Inde pour évidemment gêner les britanniques, la mise en œuvre de cette politique française était évidente dans la campagne sur l'Égypte (1798 à 1801), menée par le général Bonaparte et ses successeurs. La province ottomane de l'Égypte était donc une pièce importante. Les Britanniques ont senti, dès le début, le danger de la campagne française vers l'est ; ils ont décidé d'aider l'Empire Ottoman dans la première bataille d'Aboukir en 1799. Puis ils ont eux-mêmes mené la guerre contre les Français dans la seconde bataille d'Aboukir en 1801.<sup>28</sup>

### 3. Méhémet-Ali

Quelques années après l'échec de la campagne et le retrait de la France de la province égyptienne, **Méhémet-Ali** (Mohammed Ali Pacha) est apparu comme un leader fort et puissant. Il travaillera pour rétablir des relations fortes avec la France en vue de moderniser son pays à la manière européenne. Gouverneur de cette province, il avait un autre but : avoir une armée forte, moderne et bien formée. Il a réussi ses projets, la préparation de son armée a permis de prendre la Syrie, qui est toujours considérée comme une province ottomane.

---

<sup>27</sup> Mahmoud, Jamal. 1998. *Les grandes puissances et le Moyen-Orient au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*. Égypte : Almaarifa

<sup>28</sup> Legat, Michel. 2012. *Avec Bonaparte en Orient : Témoignages, 1798-1799* : Bernard Giovanangeli.



Méhémet-Ali a lancé sa campagne de conquête de la Syrie en 1830.

Les Pays européens ont compris qu'un changement majeur se passait au Moyen-Orient, et leurs positions ont évolués. La Russie et la Grande-Bretagne ont rejeté ce progrès, tandis que la France, « la vieille amie » de Méhémet-Ali, ne s'oppose pas à lui d'une façon claire pour l'attaque de la Syrie. La France aurait voulu qu'il y soit un accord en faveur de Méhémet-Ali, car elle le considère comme un homme réformateur, ouvert et le premier à chercher de bonnes relations avec l'Occident.<sup>29</sup> Ces européens ont profité de la situation pour essayer de prendre le contrôle de ce territoire en encourageant les mouvements séparatistes des dirigeants locaux, comme la montée de Méhémet-Ali, qui a été encouragé par la France. Mais ces ambitions se sont terminées quand la Grande Bretagne a pris le contrôle par la force militaire de l'Égypte dès 1882. Je peux dire que le XIX<sup>ème</sup> siècle fut, pour le Moyen-Orient et une partie de l'Afrique du nord, le théâtre de conflits entre les différentes puissances mondiales de l'époque.

#### **4. Le congrès de Berlin en 1878 :**

La Grande-Bretagne, l'Empire Austro-hongrois, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Empire russe, et bien sûr l'Empire Ottoman ont signé un traité après un mois de négociation pendant le congrès de Berlin. Ce traité n'a pas été qu'une modification du traité de San Stefano signé quelques mois auparavant. Ce dernier traité a été imposé par l'Empire Russe à l'Empire Ottoman grâce à ses victoires dans la guerre ottomane-russe de 1877-1878. Parmi les conditions du traité de San Stefano <sup>30</sup> on trouve :

-l'indépendance du Monténégro.

---

<sup>29</sup> Fargette, Guy. 1996. *Méhémet Ali : le fondateur de l'Égypte moderne*. : L'Harmattan., P85

-l'indépendance d'émirat de Serbie.

-l'indépendance de la Bulgarie et la Roumanie.

-l'Empire ottoman payera une amende de 245 millions de liras d'or à la Russie, qui peuvent toujours être échangés contre des territoires qui seront détachés de l'Empire Ottoman.

Avant même la signature du traité de Berlin, la Grande Bretagne a envoyé sa flotte devant Istanbul pour manifester son appui au gouvernement ottoman. L'Autriche est encore plus menaçante. De la même façon, les pays européens s'engagent à empêcher la Russie de prendre Istanbul et à défendre ainsi l'Empire Ottoman. La Grande-Bretagne et l'Autriche ont été, en effet, appelés pour tenter de compromettre le traité de Berlin, car ce traité donne à la Russie une large influence. Affaibli, l'Empire Ottoman est vu comme « l'homme malade de l'Europe ».

S'estimant lésés, les ottomans exigent la révision immédiate de l'acte. Et pour se faire entendre, il mobilise son armée, se déclarant prête à faire la guerre à la Russie<sup>31</sup>. Le Sultan Abdülhamid II affaibli par la défaite contre les russes, accepte ce changement sous la pression des pays d'Europe. Ils ont ainsi eu l'occasion de réaliser des gains en écartant les Ottomans définitivement du territoire européen. On peut conclure, que le traité signé au congrès de Berlin a identifié la nouvelle frontière en Europe dans les Balkans et le Caucase. Il entérine explicitement le partage des zones d'influences des principales puissances coloniales, en particulier la donation des territoires d'Afrique du Nord, comme la Tunisie et l'Égypte à la France et la Grande-Bretagne.<sup>32</sup>

---

<sup>31</sup> Mantran, Robert. 2003. *Histoire de l'Empire ottoman* : Fayard. P 521.

<sup>32</sup> Öztuna, Tahsin Yılmaz. 1989. *Histoire abrégée de la Turquie*. II vols. Vol. II. ISTANBUL: Faisal Finance Institution INC

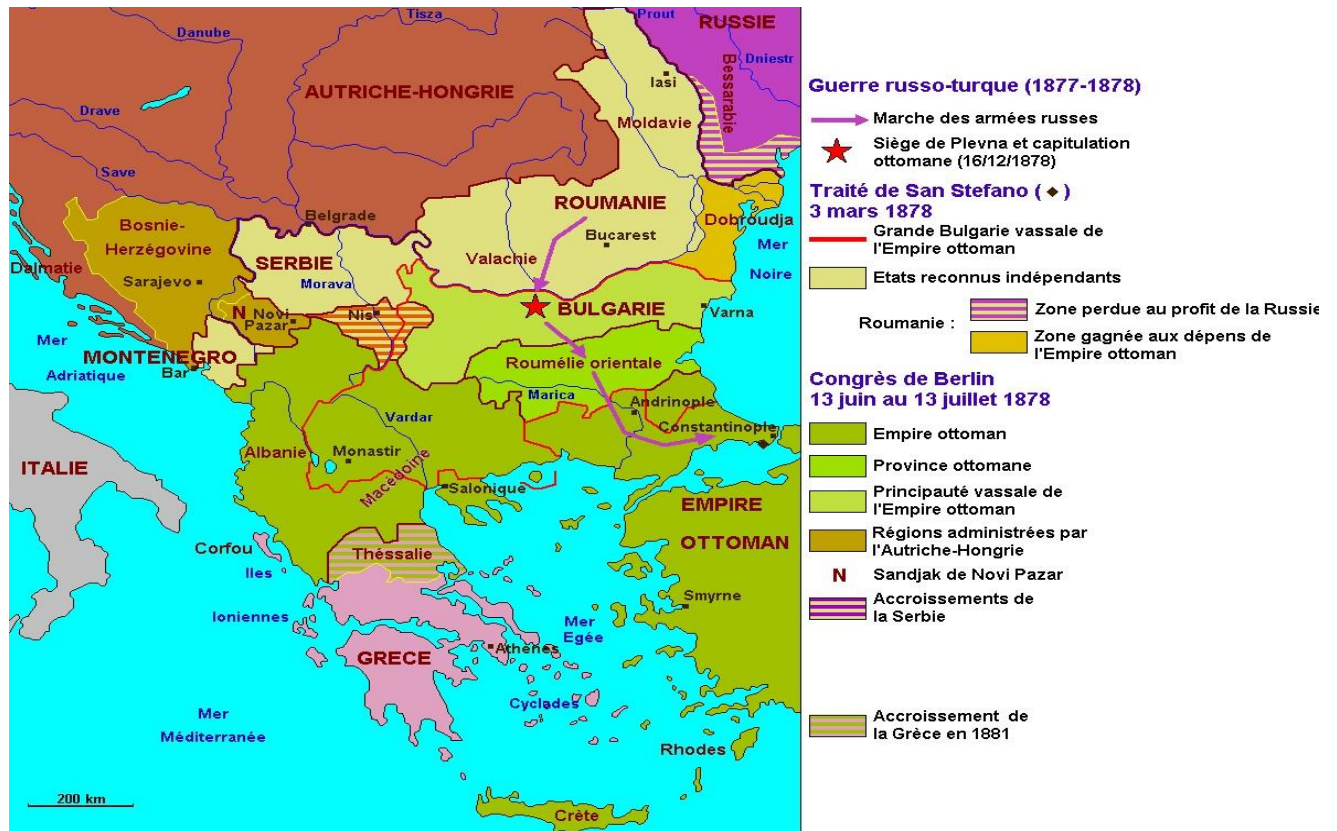


Figure 5 La frontière Europe Ottoman de la traité de San Stefano et du congrès de Berlin 1878.

Source: Alain HOUOT . monatlas.fr

## 5. Conférence de Berlin :

En 1884, à la demande du Portugal, Le chancelier allemand **Bismark** réunit les grandes puissances occidentales pour négocier et mettre un terme à la confusion sur le contrôle de l'Afrique. **Bismark** qui avait engagé l'Allemagne avec retard dans le processus de partage de l'Afrique a cherché à développer l'influence de l'Allemagne dans ce continent. <sup>33</sup>

<sup>33</sup> Sylvain VENAYRE, « CONFÉRENCE DE BERLIN - (1884-1885) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne]. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/berlin-conference-de-1884-1885>.

Au moment de la conférence, 80% de l'Afrique était sous contrôle de chefs locaux traditionnels. Ce qui a finalement abouti à un désordre de limites géométriques qui ont divisé l'Afrique en une cinquantaine de pays instables. Cette nouvelle carte du continent a été superposée aux mille cultures autochtones et des régions de l'Afrique. Les nouveaux pays ne disposaient pas de raison d'être, de cohésion au sein de la population : Cette dernière était divisée et fusionnés autrement, les groupes sont disparates et ne s'entendent pas.

Quatorze pays étaient représentés par des ambassadeurs lors de la conférence ouverte à Berlin le 15 Novembre 1884. Les pays représentés sont l'Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas, Portugal, Russie, Espagne, Suède-Norvège (unifié 1814-1905), l'Empire ottoman et les États-Unis d'Amérique. Parmi ces quatorze pays, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Portugal ont été les principaux acteurs de la conférence, contrôlant la plupart de l'Afrique coloniale à l'époque.

La première tâche de la conférence était de dire que la bouche et les bassins du fleuve Congo et du Niger seraient considérés comme neutres et ouverts aux échanges. Malgré sa neutralité, une partie du bassin du Congo est devenue un royaume personnel du roi Léopold II de Belgique et sous son règne plus de la moitié de la population de la région sont mort.<sup>34</sup> Au moment de la conférence, seules les zones côtières de l'Afrique ont été colonisées par les puissances européennes. Lors de la Conférence de Berlin, les puissances coloniales européennes ont tardés à prendre le contrôle de l'intérieur du continent. La conférence a duré jusqu'au 26 Février, 1885. Une période de trois mois où les puissances coloniales ont marchandé les limites géographiques à l'intérieur du continent sans tenir compte des frontières culturelles et linguistiques. D'importantes particularités régionales ne sont pas respectées tel que le plan physique, le plan ethnique, les nouvelles frontières n'ont respecté aucune règles déjà établis par la population africaine indigène.<sup>35</sup>

Après la conférence, le partage de l'Afrique continue. En 1914, les participants à la conférence avaient entièrement divisé l'Afrique entre eux en une cinquantaine de pays.

---

<sup>34</sup> ROSENBERG. Matt, Berlin Conference of 1884-1885 to Divide Africa; The Colonization of the Continent by European Powers'. <http://geography.about.com/cs/politicalgeog/a/berlinconferenc.htm>

<sup>35</sup>DE MONTBRIAL Thierry. 2006. *Géographie Politique Que sais-je ?* Paris Presses Universitaires de France. P 28.

## Résultats de la conférence de Berlin :<sup>36</sup>

- La Grande-Bretagne souhaite rassembler ses colonies en Afrique, et a presque réussi leur contrôle sur l'Egypte, le Soudan (Soudan anglo-égyptien), l'Ouganda, Kenya (Afrique de l'Est britannique), l'Afrique du Sud et la Zambie, le Zimbabwe (Rhodésie), et le Botswana. Les Britanniques ont aussi dirigé le Nigeria et le Ghana (Gold Coast).
- La France a pris une grande partie de l'Afrique de l'Ouest, de la Mauritanie au Tchad (Afrique occidentale française) et le Gabon et la République du Congo (Afrique équatoriale française).
- Le Belgique et le roi Léopold II contrôlé la République du Congo (Congo belge).
- Le Portugal a pris le Mozambique à l'est et de l'Angola à l'ouest.
- Les avoirs de l'Italie ont été la Somalie (Somali land Italien) et une partie de l'Ethiopie.
- L'Allemagne a pris la Namibie (Afrique allemande du Sud-ouest) et en Tanzanie (Afrique orientale allemande).
- Espagne a pris le plus petit territoire, Guinée Equatoriale (Rio Muni).

La conférence de Berlin a eu pour but le partage de l'Afrique entre les Pays et Européen et de définir des limites territoriales de chaque pays africains. A cette époque, le terme MENA n'existe pas encore mais nous commençons à entendre le terme d'Afrique du Nord pour définir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. C'est trois pays feront partis de la zone MENA avec l'Egypte, la Lybie et le Soudan dans les décennies avenir.

---

<sup>36</sup> ROSENBERG. Matt, Ibid. p 2.

**Chapitre III**

**Le Moyen-Orient, la première guerre mondiale**

**et les nouveaux axes géopolitiques**

Jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle, si plusieurs événements ont eu un impact significatif dans les pays arabes, le plus important est le déclenchement de la première guerre mondiale en 1914. Avec l'assassinat du prince héritier d'Autriche à Sarajevo, l'Autriche déclare alors la guerre à la Serbie. La Russie et la Grande-Bretagne ont soutenu la Serbie et l'Allemagne se tenait du côté de l'Autriche. L'Empire Ottoman tout d'abord, a hésité entre trois positions : <sup>37</sup> rester neutre, puis rejoindre les Alliés, et enfin rejoindre l'Allemagne.

#### Les partisans de la neutralité :

Minoritaires dans le gouvernement turc, leur opinion est d'affirmer qu'un résultat n'est pas garanti avec cette guerre où les pertes seront aussi bien pour les vaincus que les vainqueurs. Ils veulent attendre et ne pas entrer dans cette grande guerre.

#### L'autre opinion :

Les membres de Gouvernement Ottoman qui ont étudié dans des universités en France ou en Grande-Bretagne sont des intellectuels, ils soutiennent l'adhésion aux alliées. Et l'Empire devra être à la recherche de ses propres intérêts et oublier l'occupation de l'Egypte et de la Tunisie par la Grande-Bretagne et la France. Ils pensent de ce fait, pouvoir récupérer ces territoires par la voie de la négociation après la victoire de cette guerre mondiale.

#### La majorité :

Le troisième point de vue, est l'opinion majoritaire au sein du gouvernement. Les membres du gouvernement qui ont étudié dans les instituts de Berlin sont des militaires, et souhaitent se rallier à l'idée qu'il faille entrer en guerre sans hésitation. En effet, l'Empire Ottoman considérait l'Allemagne comme un pays émergent, fort économiquement et militairement. Il souhaite récupérer, même par la force, le territoire égyptien et tunisien occupés.

L'entrée en guerre de la Russie va confirmer la position des majoritaires en soutenant

---

<sup>37</sup> Öztuna, Tahsin Yilmaz. 1989. *Histoire abrégée de la Turquie*. II vols. Vol. II. ISTANBUL : Faisal Finance Institution INC

l'Allemagne. L'armée de l'Empire Ottoman est encadrée par des officiers allemands et son effort de guerre soutenu par des devises allemandes. Avec la première guerre mondiale, l'Empire Ottoman perd contre la Russie des territoires dans le Caucase située entre l'Asie et l'Europe et également du terrain en Mésopotamie, située entre les fleuves Tigre et Euphrate, ce qui correspond pour sa plus grande part à l'Irak actuel. Les provinces d'Égypte, d'Arabie, de Syrie et de Palestine ne seront plus ottomanes.<sup>38</sup> La coalition de l'Empire Ottoman à l'Allemagne menace des territoires économiquement stratégiques pour la Grande-Bretagne, comme le canal de Suez et les champs de pétrole en Iran.

Ceci incite la Grande-Bretagne à mener une série de mesures qui révélait clairement ses intentions vers le Moyen-Orient :

-elle a commencé par abandonner sa politique traditionnelle de maintien de l'Empire Ottoman et a convenu avec les puissances alliées (France et Russie) de diviser le territoire cet Empire après la guerre mondiale.

-elle a occupé la Ville de Bassora, en Irak, et a débarqué des troupes. Quelques références indiquent que l'opération a été décidée avant l'entrée en guerre des ottomans<sup>39</sup>

-elle annonce la mise sous la protection britannique de l'Égypte.

## **1. La Grande-Bretagne, la France, et les Arabes du Moyen-Orient Pendant la Guerre :**

Il est connu que la légitimité de la domination ottomane dans le Moyen-Orient arabe est due à l'influence du facteur religieux, car le Sultan ottoman est aussi le chef religieux, soit le Calife, de tous les musulmans qui fait appliquer la Charia (la loi sainte) sur le Califat (territoire musulman). Lorsque l'Empire Ottoman entra en guerre au côté de l'Allemagne et ses alliés, le Sultan appelait son peuple au Djihad (la guerre sainte chez les musulmans) contre les Alliés. Beaucoup d'Arabes ont participé à cette guerre au côté de l'Empire Ottoman, au motif

---

<sup>38</sup> Bozarslan, Hamit. 2006. *Histoire de la Turquie contemporaine* : Éditions La Découverte.

<sup>39</sup> Sellier, Jean sellier et André. 1993. *Atlas des peuples d'orient* : La découverte. P 57



qu'il s'agit d'une guerre contre le Califat.

### **1.1. La révolte arabe**

Certains d'Arabes ont néanmoins refusé cette participation pour affirmer leur opposition à l'attitude ottomane vers le peuple arabe depuis les dix dernières années, créant ainsi, une instabilité dans le territoire. En fait, la position des nationalistes arabes qui refusaient de participer à la première guerre mondiale, renforcera leur désir d'indépendance avec l'aide de toujours de la Grande Bretagne, qui vise à diviser l'Empire ottoman. Mais comment procéderont-ils ?<sup>40</sup> La Grande-Bretagne était au courant des contradictions entre les Arabes nationalistes et l'Empire ottoman. Elle était aussi au courant de l'ambition personnelle du Chérif Hussein de la Mecque qui est le Gouverneur du Hedjaz. Elle a travaillé à exploiter la position des Arabes afin de s'assurer un soutien dans la première Guerre mondiale. Ainsi ils ont déployé dans la région du Moyen-Orient des espions qui vont travailler avec les agents de renseignement britannique<sup>41</sup>. Ces agents, officiellement présents comme des chercheurs en civilisation orientale, se rapprochaient ainsi de Chérif Hussein de la Mecque.

Par l'annonce de la révolte arabe contre l'Empire Ottoman, les agents britanniques ont pris contact avec le Chérif Hussein de la Mecque afin d'organiser la révolte. En s'engageant avec la Grande-Bretagne pour obtenir un État indépendant, en contrepartie, les Arabes doivent rejoindre les alliés dans la grande guerre contre les Allemands. L'interlocuteur de la Grande-Bretagne sur le territoire arabe fut Sir Henry McMahon.

### **1.2. L'accord McMahon-Hussein**

Sir Henry McMahon est haut-commissaire britannique en Égypte. Il rencontre le Chérif Hussein de la Mecque et les dirigeants arabes le plus influents.<sup>42</sup> Au cours de ces discussions, McMahon promis à Hussein un État arabe indépendant se situant entre l'Iran et l'Égypte.

---

<sup>40</sup> Seoudi, Nouredine. 2005. *La Formation De L'orient Arae Contemporain 1916-1939*: L'harmattan.

<sup>41</sup> Il s'agit bien de Thomas Edward Lawrence connu comme : Lawrence d'Arabie.

<sup>42</sup> SEOUDI, Nouredine. 2005. *La Formation De L'orient Arabe Contemporain 1916-1939* : L'harmattan. P72

C'est ainsi qu'est né ce que nous appelons aujourd'hui la correspondance McMahon-Hussein, qui s'étend de juillet 1915 à janvier 1916, et dans laquelle le Britannique négocie avec le Chérif Hussein de la Mecque, les termes selon lesquels les Arabes se révolteraient contre l'Empire Ottoman. Les Britanniques ont concédé dans cette correspondance l'existence d'un futur pays arabe indépendant incluant le territoire de la Palestine. Les Arabes se sont finalement révoltés contre les ottomans en 1916, et ont combattu dans une série de campagnes qui se sont soldées par la prise de Damas en septembre 1918. En 1915, les dirigeants nationalistes arabes ont rencontré Fayçal, le fils de Chérif Hussein de la Mecque, à Damas juste avant le début des négociations entre Hussein et McMahon. Les partis politiques arabes étaient non autorisés par l'Empire Ottoman. Donc c'est en secret qu'ont été menées les négociations avec la Grande-Bretagne. Elle accepta les conditions du "Protocole de Damas" comme la base de la négociation.<sup>43</sup> Ces conditions sont :

- la Grande-Bretagne reconnaît l'aide des Arabes pour établir un "royaume arabe unifié" sur les partis arabes de l'Asie à partir de la latitude nord de 37 à Mersin, soit Adana (ville en Turquie actuelle), et au sud par l'océan Indien, à la frontière à l'Est avec l'Iran, et enfin à l'Ouest par la mer Méditerranée et la mer Rouge. (Voir cartes page 57 et 58)
- la Grande-Bretagne s'est engagée à aider cet État économiquement et militairement à l'avenir.
- La Grande-Bretagne doit travailler à abolir les concessions étrangères.
- La Grande-Bretagne obtient des privilèges spéciaux en ce qui concerne les affaires économiques.

Est-ce que les deux parties concluant cet accord, le respectent ?

### Les Arabes :

Le Chérif Hussein s'est engagé à se révolter contre les ottomans. Il déclare la révolution arabe et libère la région de Hedjaz. L'armée révolutionnaire dirigée par son fils Fayçal et accompagnée de Thomas Edward Lawrence d'Arabie avance vers le nord, libère la ville

---

<sup>43</sup> Barker, Randall. 1979. *King Husain and the Kingdom of Hejaz* Oleander Press p 66.

d'Aqaba (dans le sud de la Jordanie aujourd'hui), puis vers le nord de la Transjordanie, et arrive à Damas un jour avant l'arrivée du général britannique Allenby et son armée.

L'armée révolutionnaire avance vers le reste du nord de la Syrie, elle arrive à Alep, près de la frontière turque, les combats ne cesseront qu'en 1918, Lorsque les Ottomans se sont retirés définitivement de Damas, ils ont accepté l'armistice de Moudros, puis enfin dans le Traité de Sèvres qui plaçait sous mandat britannique et français les anciennes provinces arabes de l'empire.

Ainsi, la région Hedjaz est libérée par le Chérif Hussein, ainsi que la Transjordanie et la Syrie grâce à Fayçal, Lawrence d'Arabie et Allenby.

### Les Anglais :

La Grande-Bretagne ne tient pas ces promesses au Chérif Hussein<sup>44</sup>, car l'accord McMahon-Hussein fut oral. Aucun traité ne fut donc rédigé.<sup>45</sup> En effet, le Chérif considérait que les lettres échangées avec McMahon obligent la Grande-Bretagne à mettre en œuvre ses engagements, mais les choses sont loin de la vérité. Ces promesses menacent les intérêts français, notamment en Syrie. La Grande-Bretagne ne les applique pas et ne répond pas à ses engagements. Parallèlement à sa correspondance avec le Chérif Hussein, elle était en contact permanent avec la France pour la mise en œuvre d'un nouveau plan complètement différent. Ce plan est apparu dans l'accord Sykes-Picot en 1916 et contredit la Convention McMahon-Hussein, et qui est incompatible avec les exigences du nationalisme arabe.

### **1.3. La déclaration de Balfour**

La deuxième preuve du mensonge britannique, est la déclaration de Balfour en 1917. Lord Balfour, ministre britannique des affaires étrangères, se déclare en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple Juif. Cette déclaration est considérée comme une des premières étapes dans la création de l'État d'Israël. Cette déclaration s'inscrit en contradiction avec les engagements pris auprès des nationalistes arabes qui revendiquent un

---

<sup>44</sup> SEOUDI, Nouredine. 2005. *La Formation De L'orient Arabe Contemporain 1916-1939* : L'harmattan. . P73

<sup>45</sup> PROST, claude. 1924. *La puissance chérifienne et le Wahabisme*. I vols : Paris.

grand État indépendant.<sup>46</sup> Nous reparlerons de ce territoire avec la seconde guerre mondiale.

#### **1.4. La conférence de San Remo**

Cette conférence a lieu à San Remo, en Italie, en 1920, soit après la fin de la première guerre mondiale. Elle est composée de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Belgique et aucun représentant arabe. Ce comité supérieur a ainsi fixé le sort des provinces arabes de l'Empire Ottoman en déclin. Notamment, il place la Palestine sous un mandat du gouvernement britannique. Les Français reçurent un mandat sur la Syrie et le Liban.<sup>47</sup> Et furent également préparées les conditions du traité de paix avec la Turquie.

#### **Pour résumer :**

*La Grande-Bretagne a donné aux Russes le contrôle des Détroits. L'idée d'un partage de l'Empire Ottoman entre les pays européens fait son chemin au début du XX<sup>ème</sup> siècle. En 1915, la France a décidé de prendre la Syrie officiellement, Palestine comprises. La Grande-Bretagne veut annexer la région de Bassora, à laquelle tient l'Empire des Indes. Elle souhaite aussi instituer un Califat arabe à la place du Sultan Ottoman. Cela s'accompagnerait de l'instauration dans la péninsule arabique et le Croissant fertile d'États Arabes « clients » de la Grande-Bretagne.*

*Les autorités britanniques du Caire défendent le projet de Califat arabe. Un échange de correspondance s'établit entre Sir Henry Mac Mahon, haut-commissaire en Égypte, et le Chérif Hussein de La Mecque. Influencé par ses fils, celui-ci demande en 1915 le Califat et l'indépendance de tous les pays arabes.*

*A l'issue de la guerre mondiale de 14-18 Henry Mac Mahon promet la création d'un vaste royaume arabe allié à la Grande-Bretagne et englobant la péninsule arabique, la Palestine, la Syrie et la Mésopotamie, soit tous les territoires de l'Empire Ottoman en Asie. En parallèle, le 19 mai 1916, le diplomate anglais Mark Sykes et son interlocuteur français*

---

<sup>46</sup> COMPAGNON Olivier, « BALFOUR DÉCLARATION (1917) », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/declaration-balfour/>

<sup>47</sup> PICAUDOU, Nadine. 1992. *La Décennie qui ébranla le Moyen-Orient, 1914-1923*. Bruxelles, Editions Complexe.

*François-Georges Picot signent à Londres les accords portant leur nom et préparant le partage du Proche-Orient arabe entre les deux puissances alliées. La France se voyait attribuer le Liban et la Syrie du Nord, et la Grande-Bretagne, la Mésopotamie et la Syrie du Sud. Alors que le sort de la Palestine est voué à un hypothétique statut international, elle demeurait incertaine : une partie des territoires concernés serait administrée directement, et l'arrière-pays devant constituer le « royaume arabe » promis à Hussein et à ses fils.*

*Exploitant le nationalisme arabe pour battre les ambitions françaises, la Grande-Bretagne va également jouer la carte sioniste en Palestine<sup>48</sup>, car c'est un territoire utile, pour elle, à la protection du canal de Suez. Les Français ne sont pas en reste et, dès juin 1917, Jules Cambon (secrétaire général du quai d'Orsay de l'époque) prend position en faveur d'une présence juive en Palestine, cinq mois avant que la Grande-Bretagne s'engage à son tour sur ce point avec la déclaration Balfour du 2 novembre suivant. À cette époque, le ministre français des affaires étrangères, F-G. Picot, espère obtenir la mise en place dans cette région d'un condominium franco-anglais, mais la part prépondérante prise par les Britanniques à l'effort de guerre en Orient limite les ambitions de Paris. Les forces françaises n'interviennent en effet que marginalement dans la «révolte arabe» conduite par Lawrence et l'Emir Fayçal et dans l'offensive lancée depuis l'Égypte par l'armée du Général Allenby.*

---

<sup>48</sup> CONARD, Philippe. 2002. *Le Proche-Orient sous mandats français et britannique*. Clio.



Figure 6 Accord de Sykes- Picot 1916

Source : G. Blake, J. Dewdney, J. Mitchell, The Cambridge Atlas of the Middle East and North Africa, Cambridge University Press, 1987.

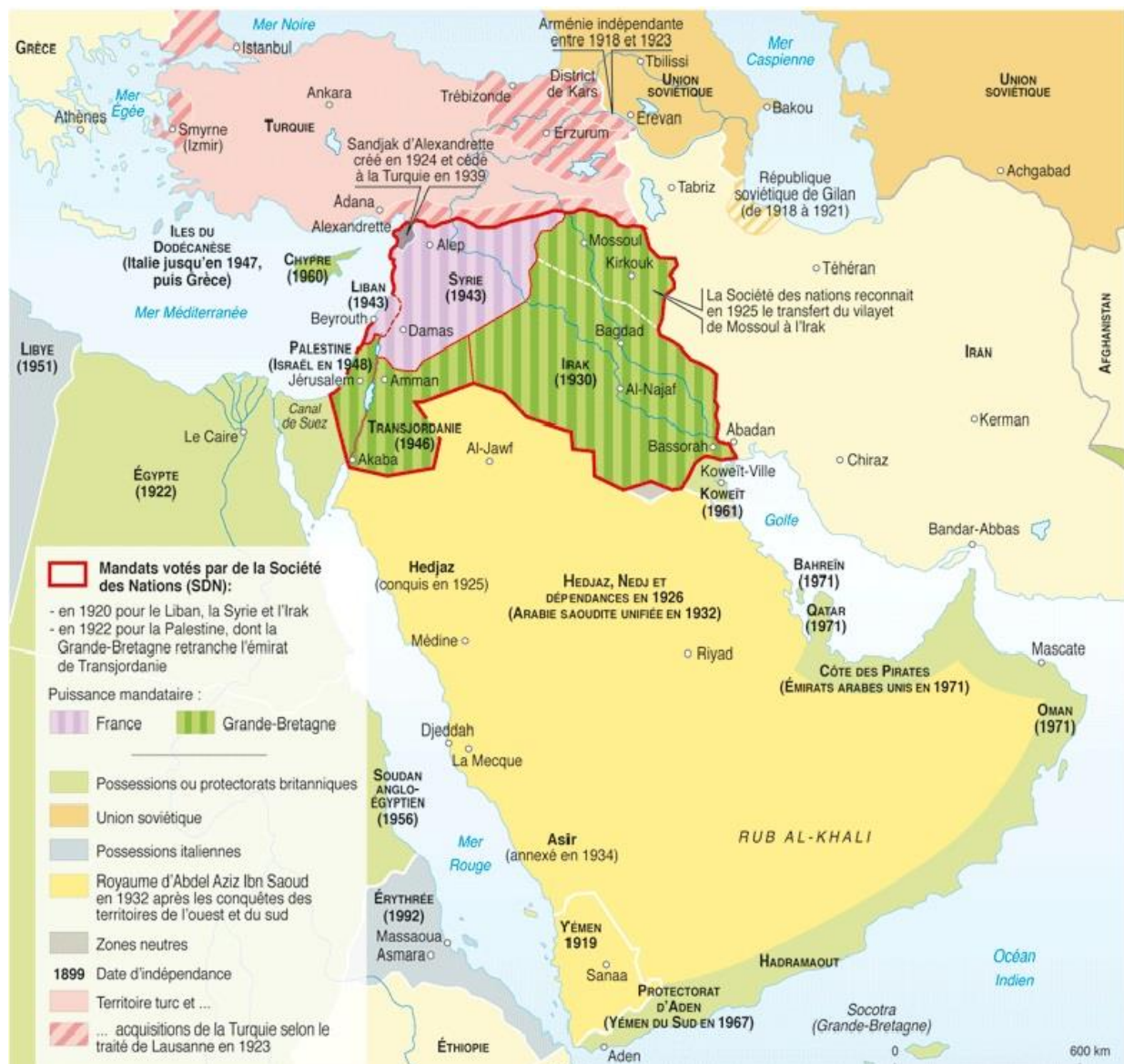


Figure 7 Mandats votés par de la Société des Nation

Source : G. Blake, J. Dewdney, J. Mitchell, The Cambridge Atlas of the Middle East and North Africa, Cambridge University Press, 1987.

## 2. Le Moyen-Orient et Afrique du Nord après la Première Guerre mondiale :

À la fin de la Première Guerre mondiale, la zone du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est proche de sa forme actuelle. Ce qu'on a appelé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle L'Empire Ottoman sera transformé dans les décennies à venir en 24 pays indépendants, dont 22 pays arabes qui

ont formé la “Ligue Arabe”, un pays Turc (héritage de l'empire ottoman effondré) et l'État d'Israël. Ces régions devenues états, ont désormais gagné leurs indépendances face de l'Empire Ottoman déchû. Les frontières sont créées, les pays s'organisent. Devenus ainsi libres de cette occupation ottomane, elles sont néanmoins retombées sous l'occupation directe ou indirecte des pays occidentaux comme la Grande-Bretagne, la France et l'Italie. Ces pays sont encore faibles face à ces grands pays puissants.

Si nous voulons en parler en détail :

-Ce qui était connu comme Moutassarifat (département) du Mont-Liban dans l'Etat de Wilaya, Al chame est devenu l'État du Liban sous l'occupation française directe. Puis, l'Etat Wilaya en Égypte est devenue le royaume d'Égypte sous l'occupation britannique, mais avec la présence du roi égyptien.

-La Transjordanie est devenu le Royaume hachémite de Jordanie sous le contrôle des britanniques, et ce qui restait de l'Etat Welaya, Al chame est devenu la République Syrienne sous l'occupation française. Le Welaya de Bagdad est devenu l'État de l'Irak sous l'occupation britannique.

-L'Algérie est devenue française. La Tunisie et le Maroc sont sous l'occupation française. La Libye sous l'occupation italienne.

-La région du golfe est devenue les émirats suivants : le Koweït, le Qatar, Bahreïn, les sept Émirats de Trêve (plus tard, ils formeront les Émirats arabes unis) et L'État d'Oman, qui sont tous soumis aux traités de protection politique avec les Britanniques.

-Le Yémen et l'Arabie saoudite sous l'influence des Britanniques (Les États-Unis plus tard).



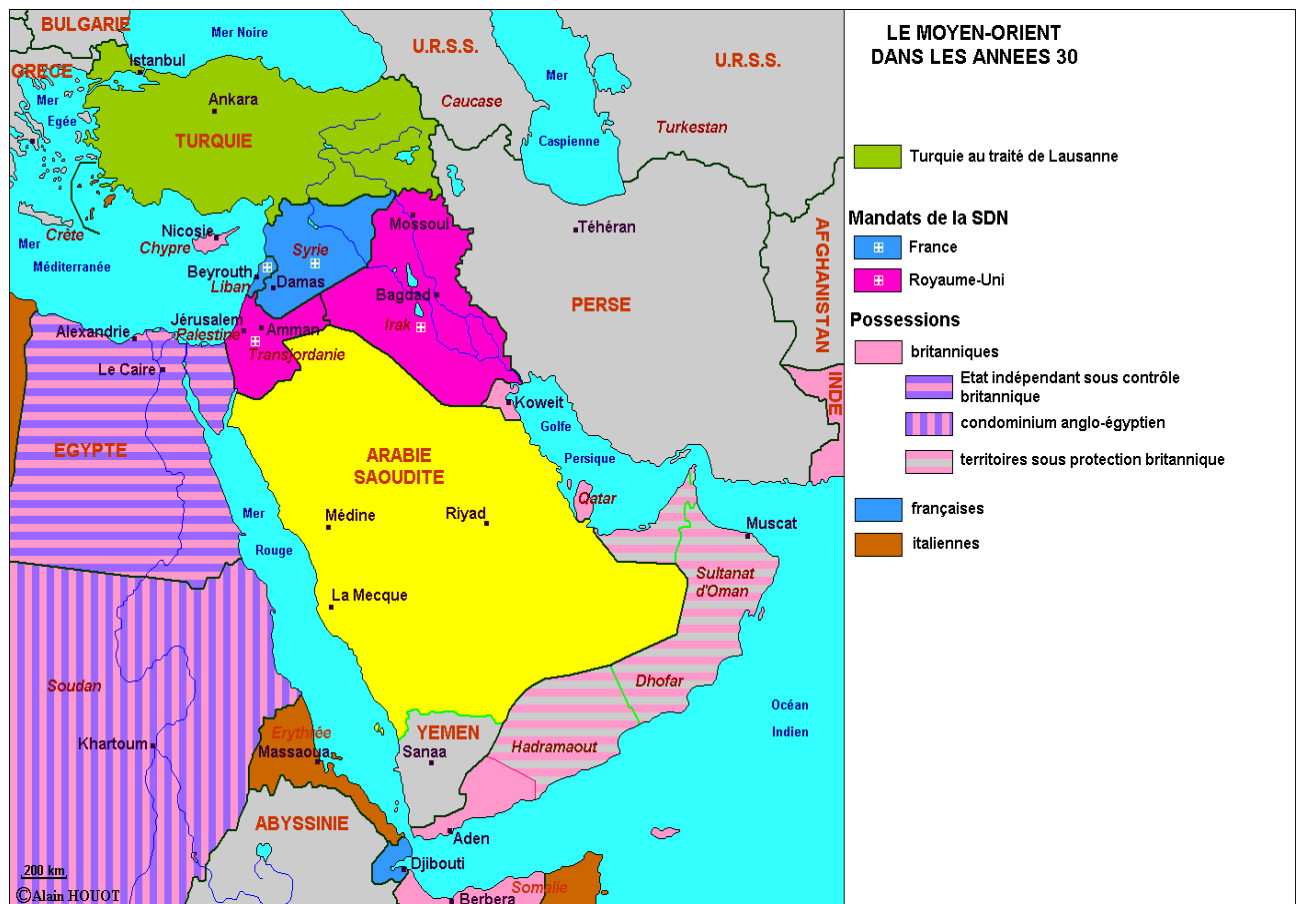


Figure 7 Le Moyen-Orient dans les années 30

Source : Alain HOUOT. [monatlas.fr](http://monatlas.fr)

### **3. La Seconde Guerre mondiale et l'apparition de la politique américaine dans le Moyen Orient :**

La Seconde Guerre mondiale a été une catastrophe majeure pour l'humanité, qui a causé la destruction et de la dévastation et des millions de morts. A la fin de cette guerre, le monde est devenu différent de ce qu'il était avant. De nombreux États sont nés et certains d'entre eux ont disparu de la carte politique du monde, mais les changements les plus importants ont été le recul des grands Empires et la montée des nouveaux pays qui vont contrôler le monde au cours des décennies à venir.

Les États-Unis n'étaient pas avant la guerre un pays marginal, bien sûr, ce fût l'occasion pour eux de se transformer une "superpuissance" mondiale.

Les États-Unis, bien que demeurant neutres, s'engagent dès la fin de l'année 1940 en faveur de la Grande-Bretagne. Elles soutiennent les interventions britanniques en Irak et en Syrie (la grande Syrie pas la Syrie actuelle), ainsi que le coup de force en Égypte ; d'où l'armée britannique encerclant le Palais Royal Egyptien et oblige le roi Farouk à accepter la solution politique proposée par Londres pour former un gouvernement autour de l'homme politique *Nahhas Pacha*.

A partir de 1941, les Américains ont accepté qu'une partie de l'aide américaine accordée à la Grande-Bretagne soit envoyée directement au Moyen-Orient. Pour réaliser cette décision une mission américaine se rend dans la région. Elle conclut à la mise en place d'un "corridor persan" destiné à approvisionner l'URSS, qui vient d'être attaquée par l'Allemagne, en pétrole du Moyen-Orient (Koweït et Bahreïn essentiellement). Plus de 20 000 Américains sont envoyés dans le Golfe pour mettre en place ce corridor.

Après l'entrée en guerre des États-Unis, ces derniers ont considéré l'Égypte (sous Mandat britannique) une zone vitale pour la défense américaine, donc ces territoires peuvent bénéficier de la loi "prêt-bails"<sup>49</sup>. La gestion des ressources et des approvisionnements du

---

<sup>49</sup> Le programme Prêts-bails (programme « Lend-Lease » en anglais) était un programme d'armement

Moyen-Orient est assurée par un organisme sous-direction britannique, le “Middle East Supply Center”, dans lequel entrent les États- Unis en mai 1942.

Ce qui concerne le golfe un commandement spécial américain est établi sous le nom de “Persian Gulf Command”. Et comme cela en quelques mois, la politique stratégique américaine modifie la situation politique du Moyen-Orient. Les Américains inquiètent d'une invasion allemande du Moyen-Orient après leur avancement à Stalingrad.

Les États-Unis se préparent à une bataille décisive qui pourrait avoir lieu dans le Sud de l'Irak. Le projet de débarquement en Europe est ajourné et la priorité est donnée à une invasion de l'Afrique du Nord pour prendre à revers les forces de l'Axe en Afrique. Le débarquement a lieu le 8 novembre 1942.

La bataille d'El-Alamein et la victoire soviétique à Stalingrad éloignent définitivement toute menace allemande sur le Moyen-Orient.<sup>50</sup>

### **3.1. Avec les Américains quelle différence ?**

La politique américaine s'appuie sur des conceptions différentes de celle de la Grande-Bretagne. Les États-Unis, avec le président Roosevelt, estiment que les Européens exploitent les peuples colonisés sans leur apporter un meilleur niveau de vie. Son idée était la suivante : “Il faut profiter de la guerre pour mettre sous tutelle les colonies afin de favoriser l'émancipation des populations colonisées”.

En conséquence, les États-Unis soutiennent la Grande-Bretagne, mais ne souhaitent pas le maintien de l'Empire britannique au Moyen-Orient. Le président Américain est favorable à une indépendance totale et rapide, finalement en 1941, de l'Egypte, Irak, Palestine et Jordanie. Les États-Unis et la Grande-Bretagne s'engagent à garantir le droit des peuples à choisir leur forme de gouvernement. Ils favoriseront l'application des droits souverains et l'instauration de libres gouvernements.

---

mis en place par les États-Unis pendant la Seconde Guerre mondiale, afin de fournir les pays amis en matériel de guerre sans intervenir directement dans le conflit (avant l'entrée en guerre des États-Unis).

<sup>50</sup> CLOAREC, Vincent. *Le Moyen-Orient au 20ème Siècle* 2000 : ARMAND Colin. p83

### **3.2. La relation et la coopération américano-saoudienne :**

La présence militaire et logistique américaine dans le Golfe renforce les relations avec le Roi Saoudien. En 1941, Roosevelt décide d'accorder une aide financière à l'Arabie-Saoudite. Cette aide est destinée à maintenir ce pays dans le camp allié, car dans cette période, les découvertes de pétrole n'ont pas encore donné des résultats.

Dès 1942, les experts américains prennent conscience du rôle stratégique de l'Arabie Saoudite dans l'économie occidentale. Les réserves pétrolières des pays occidentaux pourraient s'épuiser à moyen terme selon les estimations de l'époque. Les États-Unis décident donc d'intensifier leur présence dans le royaume. En 1944, la compagnie américaine dispose des plus importantes concessions pétrolières du Moyen-Orient sous le nom "d'Arabian American Oil Company" soit ARAMCO. Elle renforce ses liens avec le royaume

Saoudien où les Américains se donnent une mission de développement économique et social, en se lançant dans de grands programmes de construction d'infrastructures de transports, de dispensaires, d'écoles professionnelles et d'irrigation. Le Roi Saoudien n'entend toutefois pas être trop fortement lié aux États-Unis. Il continue de garder de bonnes relations avec la Grande-Bretagne. La question des concessions pétrolières a déclenché quelque conflit entre Londres et Washington.

Le souverain Saoudien se pose également comme le porte-parole des Arabes auprès des Américains, notamment pour ce qui concerne la question palestinienne. Au début de l'année 1945, la Grande-Bretagne décide de réduire sa subvention au royaume tandis que les États-Unis maintiennent la leur. Ces derniers envoient une mission militaire chargée d'instruire l'armée saoudienne et obtiennent la possibilité d'établir une base aérienne à Dhahran (une ville à l'est d'Arabie Saoudite). De retour de Yalta<sup>51</sup>, Roosevelt rencontre en Mer Rouge le souverain Saoudien. L'Emir Faysal se rend à son tour aux États-Unis en juillet 1945. Ces visites concernent les relations Américano-Saoudiennes, qui se poursuivront avec le même élan jusqu'à nos jours.

---

<sup>51</sup> La conférence de Yalta, qui réunit les chefs de gouvernement de l'Union soviétique (Joseph Staline), du Royaume-Uni (Winston Churchill), des États-Unis (Franklin D. Roosevelt)

### 3.3. La position américaine sur la question palestinienne :

Roosevelt s'est rapproché en 1945 des États Arabes. Jusque-là favorable au sionisme, il s'est engagé auprès de ces derniers à ne pas favoriser les projets sionistes en Palestine.<sup>52</sup> Son successeur, Truman, est sincèrement ému par l'Holocauste. Il multiplie les déclarations publiques en faveur de la cause sioniste tout en réaffirmant en privé les assurances données par son prédécesseur aux États Arabes. Par ailleurs, l'occupation militaire alliée en Allemagne rend les États-Unis responsables de l'avenir des rescapés des camps. Truman estime qu'il aura besoin du soutien de l'électorat juif lors des élections de 1948. La communauté juive américaine finance par ailleurs son parti démocrate. Les États-Unis ne souhaitent pas ouvrir leur territoire à l'émigration des Juifs d'Europe, Truman s'oriente vers la solution palestinienne. Mais la diplomatie américaine y est hostile, car elle veut ménager les pays arabes en raison du pétrole. Elle songe déjà également aux dangers d'une expansion soviétique dans la région.

En juillet 1945, Truman a demandé à la Grande-Bretagne de délivrer aux juifs d'Europe des certificats d'immigration pour la Palestine, pour construire l'Etat Juif promis. Devant le refus de Londres, Truman décide de porter la question sur la place publique. Ernest Bevin, le chef de la diplomatie britannique, propose alors de former une "commission d'enquête anglo-américaine sur le sort des juifs d'Europe".

#### Commission d'enquête anglo-américaine sur le sort des juifs d'Europe.

Cette commission est constituée en janvier 1946 :

- Elle conclue à la nécessité du maintien du mandat Anglais sur la Palestine, ou de placer celle-ci sous tutelle de l'ONU.
- Elle propose l'annulation des principales résolutions du "Livre blanc" de 1939, dont notamment les quotas à l'immigration.<sup>53</sup>

---

<sup>52</sup> CLOAREC, Vincent. *Le Moyen-Orient au 20ème Siècle* 2000 : ARMAND Colin. p 96

<sup>53</sup> Le Livre blanc de 1939, aussi connu comme le Livre Blanc de Mac Donald après Malcolm Mac Donald, secrétaire britannique aux colonies, il était un document d'orientation publié par le gouvernement britannique de Chamberlain, il propose l'idée de cloisonner le Mandat pour la Palestine, comme recommandé

- La commission d'enquête estime qu'il faut favoriser le développement économique de la Palestine afin que les Arabes de Palestine rattrapent le niveau de vie des Juifs.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies est saisie pour la question de plan de partage fin novembre 1947. Les travaux en sous-commissions ont précisé le contenu du projet de l'UNSCOP (United Nations Special Committee On Palestine). L'État juif couvrirait 55 % de la Palestine mandataire. Si la Grande-Bretagne annonce publiquement son refus de voter le plan de partage, les responsables américains demeurent divisés. Les militaires et les diplomates prédisent une guerre Judéo-Arabe. Mais la Maison blanche estime que le projet a le soutien de l'opinion publique américaine et elle décide de le voter. Le bloc de l'Est, derrière l'URSS, s'engage également en faveur du vote. La majorité des deux tiers n'étant pas acquise, les États-Unis exercent des pressions économiques sur les États d'Amérique latine, ainsi que sur les Européens, dans la dépendance américaine pour leur reconstruction (plan Marshall). C'est ainsi que la France est invitée à voter pour le plan. Ce dernier est donc finalement approuvé à la majorité requise le 29 novembre 1947 par la recommandation n° 181 de l'Assemblée générale des Nations unies.

Toutefois, dès l'annonce du plan de partage, les violences éclatent, notamment dans la région de Jérusalem. La grève générale est décrétée par les Arabes et les quartiers juifs sont attaqués, entraînant des opérations de représailles de la part des groupes sionistes radicaux. Les autorités britanniques refusent de maintenir l'ordre et laissent le pays s'enfoncer dans la guerre.

Nous pouvons donc constater qu'à la fin des années quarante le Moyen-Orient est entré au centre de toutes les attentions des États-Unis, et ceci pour plusieurs raisons :

La première raison et la plus importante à mon avis :

La raison la plus importante pour moi est l'économie. A cette époque, 70 % des réserves mondiales de pétrole se trouvent dans le Golfe Persique.

---

dans le rapport de la Commission de 1937, en faveur de la création d'une Palestine indépendante régie par les Arabes palestiniens et les juifs en proportion de leur nombre dans la population en 1939.

Les États-Unis ont constaté que le moyen le plus sûr de maintenir ces réserves de pétrole sous leur contrôle est de développer des relations avec les pays producteurs. Les États-Unis comme nous l'avons mentionné précédemment, et contrairement à la Grande-Bretagne, ont toujours été opposé à la colonisation. Les États-Unis préfèrent développer des partenariats avec les pays ayant des intérêts stratégiques et économiques. Mais en laissant à ces pays le bénéfice de tous les aspects de leur indépendance politique, et également le choix de leur système politique, mais à condition que les intérêts américains soient toujours protégés et prioritaires.

L'application de cette stratégie a été démontrée à travers les relations entre les États-Unis et le Royaume d'Arabie Saoudite. Ce dernier est l'un des pays les plus vaste et les plus importants du Moyen Orient et d'Afrique de Nord, en termes économiques (comme je l'ai mentionné plus tôt).

Toutefois, nous pouvons constater que ces relations économiques ne sont pas équitables. Les Pays Arabes ont besoin de l'économie et de savoir-faire des États-Unis pour exploiter leurs propres richesses. (La technologie d'exploitation du pétrole, les techniques des bourses et le marché financier et leurs fonctions ....etc.). Ces pays sont dans l'obligation d'accepter toutes les exigences imposées par les États-Unis.

#### La deuxième raison de l'intérêt des États-Unis au Moyen-Orient :

Avec la création de l'État d'Israël en 1948, il est devenu évident que l'impact de la communauté juive a commencé à émerger aux États-Unis. Les politiciens américains ont exprimé leur soutien pour le nouvel État juif, ce soutien n'a pas été accepté par les États arabes, qui ont toujours ignoré l'existence de ce nouvel État d'Israël.

En revanche, les États-Unis ne voulaient pas une confrontation directe avec les Pays Arabes hostiles à l'État Israël. Une longue série d'opérations diplomatiques a été initiée par les États-Unis afin de convaincre les Pays Arabes concernant leur position concernant l'Etat d'Israël. Il serait inconvenable que les Pays Arabes se tournent vers l'Axe Soviétique. Cette stratégie sera au cœur de la politique étrangère des États-Unis pendant plusieurs décennies.

## **Chapitre IV**

### **Les Tentatives de la Renaissance Arabe**



Nous avons mentionné dans les sections précédentes, ce que nous pourrions appeler la première tentative de renaissance au Moyen-Orient et Afrique du Nord, cette tentative est représentée par ce qui s'est passé en Égypte au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, et également la période des Tanzimat vécue dans l'Empire ottoman.

Cette tentative ressemble à d'autres tentatives ont eu lieu en Tunisie et au Maroc, où toutes ces expériences ont porté sur le développement des armées et la réforme financière, fiscale et administrative. Tous ces pays ont essayé de développer leurs systèmes éducatifs basés sur la religion. L'Égypte développait en parallèle le secteur industriel, afin de pouvoir rivaliser avec les industries européennes. Toutes ces expériences n'ont pas réussies pour plusieurs raisons notamment la colonisation et les guerres d'indépendance. En plus, le conflit arabo –israélien. Nous ne pouvons pas ignorer que les pays au Moyen-Orient et Afrique du Nord étaient à travers plusieurs siècles un pays uni et ils sont devenus des pays indépendants, le peuple de ces pays se trouve impliqués dans des conflits frontaliers et idéologiques parfois, ou bien il est en train de créer un d'Etat unis.

## **1. Les nationalistes arabes et Le Nassérisme :**

En 1952, un changement politique majeur s'est produit en Égypte. On appelle ce changement politique ‘ ‘ Révolution de Juillet’’. Cette révolution a apporté un certain nombre de militaires au pouvoir. Cet événement aura un impact profond non seulement en 'Égypte, mais également sur l'ensemble de la région et se poursuivra pendant plusieurs décennies.

Cette révolution a ouvert une nouvelle ère au Moyen-Orient. Nous voyons apparaître le Nationalisme arabe.

L'idée de nationalisme Arabe est que tous les Arabes soient unis. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. La culture, la langue et l'histoire sont quelques un des facteurs indispensables pour que le terme de nationalisme arabe puisse être prononcé. Ce nationalisme défend la thèse de l'existence d'une seule nation arabe s'étendant de l'Atlantique au Golfe Persique. Mais, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale qu'émerge un nationalisme

arabe comme projet politique.<sup>54</sup>

Lorsque nous revenons à des concepts de nationalisme que nous avons étudiés dans la section précédente, nous constatons que les intellectuels arabes ont commencé à adopter l'idée d'avoir une nation arabe seulement peu de temps après le début du nationalisme en Europe à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les nationalistes arabes constatent que les peuples vivant aux Moyen-Orient et Afrique du Nord ont une unité linguistique, culturelle, historique, ainsi que des racines ethnique et tribale commune.

Ainsi, les éléments formant une nation arabe selon la théorie du nationalisme culturel sont disponibles. Cela donne l'idée d'avoir une nation arabe qui a un droit d'existence.

Le problème est que cette nation est présente dans une vaste zone géographique et qu'elle est dispersée et éloignée. On peut ajouter que les régimes politiques au pouvoir sont soit non - arabe (les Turcs de l'Empire Ottoman, par exemple) ou sous le contrôle direct ou indirect dans les pays européens (l'Égypte sous le contrôle de la Grande-Bretagne, à partir de 1882, l'Algérie sous domination française, à partir de 1830).

Cette réalité politique, n'a pas autorisé le nationalisme arabe à se transformer en projet politique aussi tôt. La Théorie de Ernest Gellner<sup>55</sup> sur la liaison entre l'urbanisation et le nationalisme qui est apparu plus tard en 1980 et n'a pas eu à prendre le chemin de l'application dans la région. L'état de l'urbanisation n'est pas encore présent à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. (L'urbanisation a commencé à prendre ses fonctions semble-t-il qu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle). Les frontières politiques sont presque identifiées. En revanche des idées nationalistes contradictoires avec l'essence du nationalisme arabe ont commencé à apparaître par exemple une nation syrienne ou nation égyptienne.

Un nouveau défi en face du nationalisme arabe a émergé. L'idée est basée sur la question suivante : Est-ce que le nationalisme arabe doit jouer un rôle unificateur des États où la

---

<sup>54</sup> DAKHLI, Leyla. 2009. Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au Vingtième Siècle. . *Revue d'histoire* 2009/3 (n° 103) : P 12-25.

<sup>55</sup> GELLNER, Ernest. 1998. *Nation et Nationalisme*. Paris: Payot.

« nation arabe » est présente ? Ou est-ce que le développement de ces États et la convergence entre eux aura nécessairement donné une légitimité à la présence d'une nation arabe ? En fait, les nationalistes arabes<sup>56</sup> étaient tous partisans de la première idée. Autrement dit, la présence d'une nation arabe est une question déjà réglée et non négociable mais le travail doit être fait pour unir ces pays où la Nation Arabe est présente dans un État unifié. C'est ce que nous allons voir dans les idéologies du parti **Baas** en Syrie et chez le Nassérisme en Égypte.

La chute du Roi d'Égypte Farouk était l'un des résultats les plus importants de la révolution. Une nouvelle ère s'installe en Égypte, l'ère de la modernisation et des réformes sociales. Le nationalisme arabe est devenu l'idéologie principale dans la direction des politiques de l'Égypte après la révolution de juillet 1952.

Cette révolution a été dirigée par **Nasser** (Gamal Abdel Nasser) aux côtés de **Mohammed Naguib**. **Nasser** devient le deuxième président de la nouvelle république.

Nasser est généralement considéré comme l'une des figures politiques les plus influentes dans l'histoire arabe et de la politique arabe du XX<sup>ème</sup> siècle. Sous sa présidence, l'Égypte va nationaliser l'entreprise qui gère le canal de Suez, et s'impose comme l'un des principaux acteurs de la lutte anti-impérialiste contre les puissances occidentales. Nasser s'efforcera de combattre le capitalisme occidental au sein du monde arabe et en Afrique subsaharienne. La fin de la Crise du canal de Suez en 1956 a fait de lui un héros dans le monde arabe. Une telle notoriété lui ayant permis de s'imposer comme l'un des principaux porte-paroles des pays non alignés. **Nasser** est l'un des personnages à l'origine de ce mouvement (Nasser, Gandhi, Tito, Nehru et Castro .....)

Il est resté célèbre pour son nationalisme et sa vision du panarabisme, son apport à cette idéologie étant à présent connu sous le nom de *Nassérisme*, et qui eut un succès retentissant auprès des élites politiques et peuple du monde arabe pendant les années 1950 et 1960.

L'idéologie Nassérisme est considérée comme une idéologie panarabe révolutionnaire, combinée avec un socialisme arabe.

---

<sup>56</sup> Abdul Rahman Al-Kawakibi, Abdul Rahman Al-Shahbandar, Zaki Al Arsuzi...etc.

L'idéologie Nassérienne telle qu'elle est définie dans son livre *La « Philosophie de la révolution »* **Nasser** explique en 1953, que l'Égypte possède trois cercles d'appartenance fondamentale : la Nation Arabe, l'Afrique et le monde musulman.<sup>57</sup>

**Nasser** développe sa politique dans ces trois dimensions. De même, il soutient activement les mouvements de libération nationale dans le monde Arabe et en Afrique comme le FLN en Algérie ou Le Front de libération nationale (Yémen).

Le nassérisme s'est toujours opposé au colonialisme, à l'impérialisme et à l'État d'Israël, qui est vu comme une colonie occidentale sur les Terres de la Nation arabe.

### **Les principales réalisations du Nassérisme en Égypte et dans les Pays Arabes :**

Le Nassérisme a classé les problèmes du monde arabe en quatre catégories majeures qui sont la colonisation, le sous-développement social et économique, les problèmes liés à l'absence de justice entre les classes sociales, et la division entre les pays du monde arabe.

- **L'Indépendance :**

Naturellement, le gouvernement de **Nasser** a travaillé pour résoudre le problème qui a été considéré comme le plus grand et le plus important : l'indépendance politique. Cette indépendance est obtenue après une longue négociation qui va se terminer par la conclusion d'un accord avec la Grande-Bretagne en 1954, en vertu duquel, les dernières troupes britanniques se retirent de l'Égypte en 1956.

- **Les idéologies socialistes :**

Après l'obtention de l'indépendance, les idéologies socialistes ont commencé à émerger

---

<sup>57</sup> ABDEL NASSER, Gamal. 1996. *La Philosophie de la Révolution(en Arabe)*. Le Caire : Maison Arabe pour la documentions moderne. 120

clairement en Égypte. Le gouvernement de *Nasser* adoptera une série de lois visant à déterminer la propriété agricole (redistribution des terres agricoles aux paysans). Ces actions permettront d'obtenir une justice sociale. L'une des lois instaurées par Nasser est le réinvestissement de vastes étendues de terre qui permettra d'apporter une aide aux agriculteurs afin de pouvoir développer de nouvelles méthodes agricole telle que l'irrigation,. Ce développement agricole à pour but d'augmenter de manière significative la production agricole du Pays.

Le gouvernement de *Nasser* va nationaliser les banques privées et les succursales des banques étrangères opérant en Égypte. Mais la grande étape a été la nationalisation du Canal de Suez. Cette nationalisation a été l'étincelle qui a conduit à la crise de Suez ou la guerre de Suez. Cette guerre verra deux camps s'affronter : D'un côté une alliance Franco-anglaise avec l'aide de l'Etat Israël et d'autre part l'Egypte avec la participation de certains volontaires arabe.

- **Le Conflit avec l'Occident :**

La crise de Suez n'était que le résultat d'une série d'événements qui l'ont précédé. Le projet de barrage d'Assouan est apparu dans le cadre de la politique de développement agricole menée par Nasser. La réalisation de ce projet nécessite d'énormes ressources financières qui ne sont pas disponibles en Égypte. Les États-Unis et la Grande-Bretagne avaient promis de financer le projet, mais ces promesses n'ont jamais été tenues. Cette promesse de financement est un moyen de pression sur Nasser.

*Nasser* a constaté que la nationalisation du canal de Suez fournira les ressources financières nécessaires pour financer le projet. Cette nationalisation aura des répercussions économiques importantes pour la Grande Bretagne et l'Egypte : la majorité des actions de la Compagnie du canal de Suez est détenue par la Grande-Bretagne.<sup>58</sup>La nationalisation du Canal de Suez privera la Grande-Bretagne de ces actions et permettra de récupérer des fonds pour le financement de nombreux projet en Egypte.

---

<sup>58</sup> FERRO, Marc. 2006. *1956, suez : Naissance d'un Tiers-Monde* : Éditions complexes. Paris.

La France étant embourbée dans la guerre d'Algérie, Nasser est accusé d'apporter de l'aide aux rebelles algériens et doit être puni pour ces actions.

Très tôt, **Nasser** a montré une certaine hostilité envers Israël. Ce dernier a profité de la crise de Suez pour régler ces comptes avec Nasser en rejoignant la volonté européenne d'attaquer l'Égypte. Israël accuse Nasser de soutenir les Palestiniens. La nationalisation du Canal permet à Nasser d'interdire le passage des navires israéliens ou à destination d'Israël. En outre, les dirigeants d'Israël souhaitent détruire les nouvelles armes soviétiques qui viennent d'être achetées par l'Égypte.

La guerre a commencé par un raid aérien israélien sur l'armée égyptienne avec une couverture Franco-anglaise. Quelques jours plus tard, une immense flotte venant de Chypre et de Malte, occupe la zone du Canal de Suez. Cette flotte envoyée par la coalition Franco-Anglaise a pour mission de séparer les armées égyptiennes et israéliennes ce qui permettra d'assurer la sécurité du canal de Suez pour que le passage des bateaux ne soit pas interrompus.

Quelques jours plus tard, les troupes françaises et britanniques entrent dans la ville de Port-Saïd. L'ONU condamne cette "agression".

Une semaine plus tard, l'URSS menace la France, Israël et la Grande-Bretagne de "représailles massives" s'ils ne cessent pas le feu immédiatement et n'évacuent pas la zone du canal.

L'ONU ainsi que les États-Unis se joignent à l'URSS pour contraindre les Franco-britanniques à se retirer et les Israéliens à évacuer les territoires occupés.

Malgré ce conflit, la nationalisation du canal a eu lieu. Le soutien des rebelles en Algérie par l'Égypte a continué à l'issue de cette guerre. Le premier ministre anglais, **Éden** a démissionné de ces fonctions. Bien que l'ultimatum soviétique ait joué un rôle important et décisif pour mettre fin à la guerre, **Nasser** est sorti victorieux et a été considéré comme un héros dans le monde arabe.

- **La République arabe unie :**

L'idée de nationalisme arabe comme projet politique n'est pas seulement présent en Égypte, mais dans de nombreux pays Arabes.

La Syrie est connue comme étant le berceau des idées du nationalisme arabe au début du XX<sup>ème</sup> siècle, La Syrie a donné beaucoup d'intellectuels et d'hommes politiques panarabes, comme *Abdul Rahman Al-Kawakibi*, *Abdul Rahman Al-Shahbandar*, *Zaki Al Arsuzai...* *etc.*

*Al-Kawakibi* est un des premiers intellectuels musulmans à défendre la thèse du panarabisme, doctrine jusque-là essentiellement défendue par les Arabes chrétiens, traditionnellement plus influencés par la culture politique européenne.

*Al-Shahbandar* a créé le premier parti nationaliste arabe afin de contrer la domination française alors présente en Syrie.

*Al Arsuzai* est perçu par de nombreux historiens comme l'un des pères fondateurs du parti *Baas*

Depuis l'arrivée de Nasser au pouvoir en Égypte, le peuple et le pouvoir en Syrie ont montré un intérêt grandissant pour Nasser. Sa politique sociale et sa lutte anticolonialiste sont très appréciées.

La Syrie a bénéficié d'une vie politique riche et active dans les années cinquante, le parti *Baas*<sup>59</sup> était parmi les grands partis politiques. Ce dernier était très présent parmi le peuple et dans l'armée.

Le parti *Baas* est à l'origine un mouvement politique arabe et socialiste dont l'apparition a eu lieu au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Ce parti a été fondé par des penseurs syriens. *Michel Aflak* (chrétien orthodoxe), *Salah aldin al-Bitar* (sunnite), Aflak et Bitar ont eu des carrières d'éducateurs de la classe moyenne, influencés par leur pensée politique acquise par leur éducation occidentale. Plusieurs fondateurs du parti *Baas* étaient également chrétiens. Mais le caractère officiel du parti *Baas* était laïque.

---

<sup>59</sup> En Arabe le mot Baas ( *البعث* ) signifie la renaissance.

Le Parti **Baas** (son nom complet est le parti de Renaissance Arabe Socialiste) a été officiellement fondé lors du premier congrès du parti, tenu à Damas le 7 avril 1947.

Le nationalisme arabe a été au cœur des principes du Parti **Baas**, qui est presque identique à celles de Nassérisme. Le parti **Baas** n'était pas au pouvoir à l'époque, mais il a eu un impact significatif en raison de la présence de ses affiliés dans l'armée syrienne. Cette armée qui a presque dominée la vie politique dans les années cinquante. (Jusqu'aujourd'hui d'ailleurs).

Le concept de l'unité arabe le principe de base du parti **Baas** (avec la liberté et le socialisme) également, l'unité arabe est privilégiée chez les autres partis politiques en Syrie.

La concordance de l'idéologie des dirigeants syriens (surtout dans l'armée) avec celle de **Nasser** a conduit à une unité entre la Syrie et l'Égypte. Un nouvel État verra le jour en 1958 et il portera le nom de République **Arabe Unie**.

En effet, il est naïf de penser que la création de la République Arabe Unie est juste une concordance d'idées et d'idéologies entre les Syriens et Nasser.

En 1955, la Grande-Bretagne a réalisé son projet de pacte de Bagdad, ce pacte est l'équivalent aujourd'hui de l'alliance des Arabes modérés. Le pacte comprenait parmi ses membres à côté de la Grande-Bretagne, le Pakistan, la Turquie, l'Iran et l'Irak qui étaient considérés comme des musulmans modérés<sup>60</sup>. La stratégie de pacte de Bagdad vise à contenir les mouvements de libération émergents dans le monde arabe.

L'Égypte, qui a signé l'accord d'Indépendance avec La Grande-Bretagne en 1954, avait catégoriquement refusé de conclure des alliances avec des pays occidentaux. Alors, le pacte de Bagdad a intensifié la pression sur la Syrie pour la contrôler et la faire entrer dans ce pacte.

Cela était une tentative d'isoler l'Égypte, ou de l'inciter à entrer dans le pacte. Quand l'Égypte

---

<sup>60</sup> ALOUCHE Ibrahim. 2011. *Le Rôle géopolitique dans la naissance et la mort de l'unité syro-égyptienne*. (En Arabe) <http://freearabvoice.org/>



réalise cette stratégie. Elle a lancé une contre-attaque en réalisant l'unité avec la Syrie.<sup>61</sup>

La République Arabe Unie prendra fin en 1961 suite à un coup d'Etat militaire en Syrie.

## **2. La guerre des six-jours 1967 :**

Depuis sa création en 1948, Israël a toujours voulu élargir sa profondeur stratégique, afin d'empêcher toutes les armées arabes d'attaquer ses frontières. Israël qui est entré en guerre contre l'Égypte en 1956 en occupant une partie du Sinaï, s'en retira au printemps de 1957. Depuis, Israël se prépare pour pouvoir donner un coup rapide et décisif contre les armées arabes.

### **Situation Avant la Guerre :**

Les infiltrations répétées qui ont été menées par des militants palestiniens en provenance des pays arabes, les duels d'artillerie entre Israël et la Syrie, ainsi que la fermeture du détroit de Tiran en l'Égypte furent les principales raisons du déclenchement de la guerre de six jours ; bien évidemment en passant sous silence la volonté d'Israël d'étendre ses territoires.

En novembre 1966, l'Égypte a signé un traité de défense mutuelle avec la Syrie, pour montrer sa volonté de défendre la Syrie et pour envoyer un message aux États-Unis, le principal allié d'Israël. Depuis le début de 1967, Israël a commencé à envoyer certaines de ses troupes dans les zones démilitarisées avec la Syrie, et même au-delà des frontières de celle-ci, associé à l'artillerie. Cela a augmenté la tension entre les deux pays.

Israël a mobilisé des forces importantes vers le front syrien, une attaque massive a été envisagée. Les Russes en ont informé *Nasser* afin d'aider la Syrie, ce qui incite l'Égypte à rassembler ses forces majeures dans le Sinaï et elle a déclaré l'état d'urgence, deux divisions ont commencé à traverser le canal de Suez vers le Sinaï.

En mai 1967, l'Égypte a demandé à la Force de l'organisation des Nations Unies de retirer ses

---

<sup>61</sup> HAFEZ, Yassin. 1996. *La question nationale démocratique*. Damas : Harvest House Publishing and Distribution.

forces du Sinaï<sup>62</sup>, puis elle ferme le détroit de Tiran<sup>63</sup>.

Les armées arabes avaient formé un commandement conjoint en 1964, mais ce commandement est resté sans aucune activité en raison des différences entre les dirigeants politiques arabes. L'entraînement et l'armement n'étaient pas non plus à la hauteur des événements.

En revanche, Israël a intensifié ses préparatifs de guerre et elle a formé un gouvernement d'union nationale dirigé par Levi Eshkol. Le général Dayan a été nommé comme ministre de la Défense. *Nasser* ne parvenait pas comprendre les intentions des pays occidentaux. Croyant qu'ils allaient empêcher Israël de lancer une guerre contre l'Égypte. Les informations fournies par les services de renseignement ont été trompeuses, donnant l'impression que l'attaque israélienne sera contre la Syrie<sup>64</sup> et pas contre l'Égypte.

### **Les opérations militaires:**

#### Le Front égyptien:

La première action d'Israël, la plus importante, a confondu l'armée égyptienne, celle-ci était la plus grande armée arabe impliquée dans les combats et la mieux équipée. L'armée de l'air israélienne a attaqué les bases aériennes égyptiennes, cette attaque massive va endommager la majorité des 420 avions de combat, et également les bases aériennes militaires égyptiennes elles-mêmes, la stratégie militaire israélienne était fondée principalement sur la supériorité de l'armée de l'air, elle a largement réussi à atteindre ses objectifs.

Bien que, l'armée égyptienne aie résisté à l'offensive terrestre israélienne, l'armée israélienne fût en mesure de contrôler peu à peu la bande de Gaza, jusqu'alors sous le contrôle de l'Égypte et les forces palestiniennes. Les forces arabes se sont retirées en deux jours. Toute la

---

<sup>62</sup> [http://www.herodote.net/5\\_juin\\_1967-evenement-19670605.php](http://www.herodote.net/5_juin_1967-evenement-19670605.php)

<sup>63</sup> Le détroit de Tiran est composé d'étroites bandes de mer, sur environ 13 km de large, formées par le Sinaï (Égypte) à l'ouest et la péninsule Arabique (Arabie saoudite) à l'Est. Il sépare le golfe d'Aqaba de la mer Rouge

<sup>64</sup> Pierre, HAZAN. 2001. *1967, la guerre des Six Jours* : Editions Complexe.

bande de Gaza passât sous le contrôle israélien, pendant les jours suivants l'armée israélienne était en mesure de contrôler tout le Sinaï après des batailles féroces. Le 8 juin peut être considéré comme la fin de la guerre dans le Sinaï.

#### Le Front jordanien :

Selon le plan israélien, il avait été établi qu'Israël resterait dans une position défensive sur le front avec la Jordanie, et qu'elle concentrerait sa pression sur l'Égypte. Cependant, en réponse à la frappe de l'armée de l'air israélienne sur l'Égypte, l'armée jordanienne a commencé le 5 juin, (appuyée par l'artillerie irakienne basée en Jordanie) à bombarder des sites à Jérusalem Ouest, Netanya et Kfar Saba, à la périphérie de Tel-Aviv. Le soir de ce 5 juin, le Conseil des ministres israélien a tenu une réunion et a décidé de déclarer la guerre à la Jordanie et de profiter de l'occasion pour occuper la Cisjordanie et également prendre le contrôle de Jérusalem-Est. Cette mission a été achevée en quelques jours.

#### Le Front syrien:

Pendant les premiers jours de la guerre, la Syrie fût plutôt prudente dans sa réaction au vue de l'attaque de l'armée israélienne contre l'Égypte. Elle ne participa que par des frappes aériennes sur le nord d'Israël. les succès d'Israël sur les fronts jordanien et égyptien et le bombardement israélien sur des bases aériennes syriennes le 5 juin ont obligé l'armée syrienne à réviser ses plans, dans le but de repousser une éventuelle offensive terrestre menée par l'armée israélienne. Et en effet, cette offensive terrestre commença le 9 juin au matin, en dépit du fait que la Syrie ait annoncé son accord à un cessez-le-feu. Le ministre israélien de la Défense Dayan a annoncé que cette opération militaire contre la Syrie est une réponse, aux raids syriens sur la région de Galilée, d'une part, et au fait que la Syrie ait toujours soutenu les organisations palestiniennes. Le 10 juin, l'armée israélienne entoura le plateau du Golan, les forces syriennes se retirèrent de certains sites, puis la ville de Quneitra, la capitale du Golan tomba dans les mains de l'armée israélienne.

### Les conséquences de la guerre de six jours<sup>65</sup>:

La victoire israélienne a renforcé la croyance en la suprématie d'Israël, annoncée avec une énorme fierté, depuis sa création en 1948. Pour la première fois, l'ensemble des tendances Israéliennes sont à l'unisson, des Juifs orthodoxes jusqu'aux communistes. Également, les associations sionistes ont renforcé leur position pour stimuler la migration, (aux États-Unis un demi-million juifs fût inscrit afin d'émigrer en Israël). L'aide américaine et allemande allait également augmenter et s'élèverait à 3,6 milliards de dollars par an.

Le gouvernement de **Levi Eshkol** a annoncé qu'il voulait élever la population du pays de 3 à 5 millions habitants. En revanche, l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Bulgarie et la Yougoslavie ont coupé toutes relations avec Israël.

Pendant la guerre, une nouvelle vague des réfugiés (environ 300 000 Palestiniens) ont été déplacé, de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, vers la Jordanie pour la plupart<sup>66</sup>.

La Guerre a augmenté les tensions entre l'armée et le gouvernement syrien et aussi au sein du Parti **Baas**, les hommes politiques et les militaires avaient échangé des accusations sur la responsabilité de la défaite.

**Nasser** a annoncé sa démission de la présidence de l'Égypte, il admit sa responsabilité de la défaite, mais il a repris sa démission après des manifestations de masse au Caire et d'autres villes, en refusant de se retirer du pouvoir. En septembre 1967, le maréchal **Abdel Hakim Amer**, général commandant de l'armée égyptienne s'est suicidé, suivie par la démission du chef de l'OLP **Ahmed Shuqairi** qui a également démissionné de son poste en tant que représentant de la Palestine à la Ligue arabe. Le 8 octobre le gouvernement jordanien a démissionné et un nouveau gouvernement a été constitué, la moitié de ses membres étaient de la Cisjordanie, cela été un signal du Roi Hussein de la grande importance de la question Palestinienne. Puis les leaders arabes ont appelé à un sommet arabe à Khartoum, capitale du Soudan.

---

<sup>65</sup> HEYKAL, Mohamed Hassanein 1990. *L'explosion : La Guerre de Trente Ans*. Le Caire : Centre Al-Ahram.

<sup>66</sup> *Israel's Border Wars, 1949–1956*. Oxford: Oxford University Press. p328

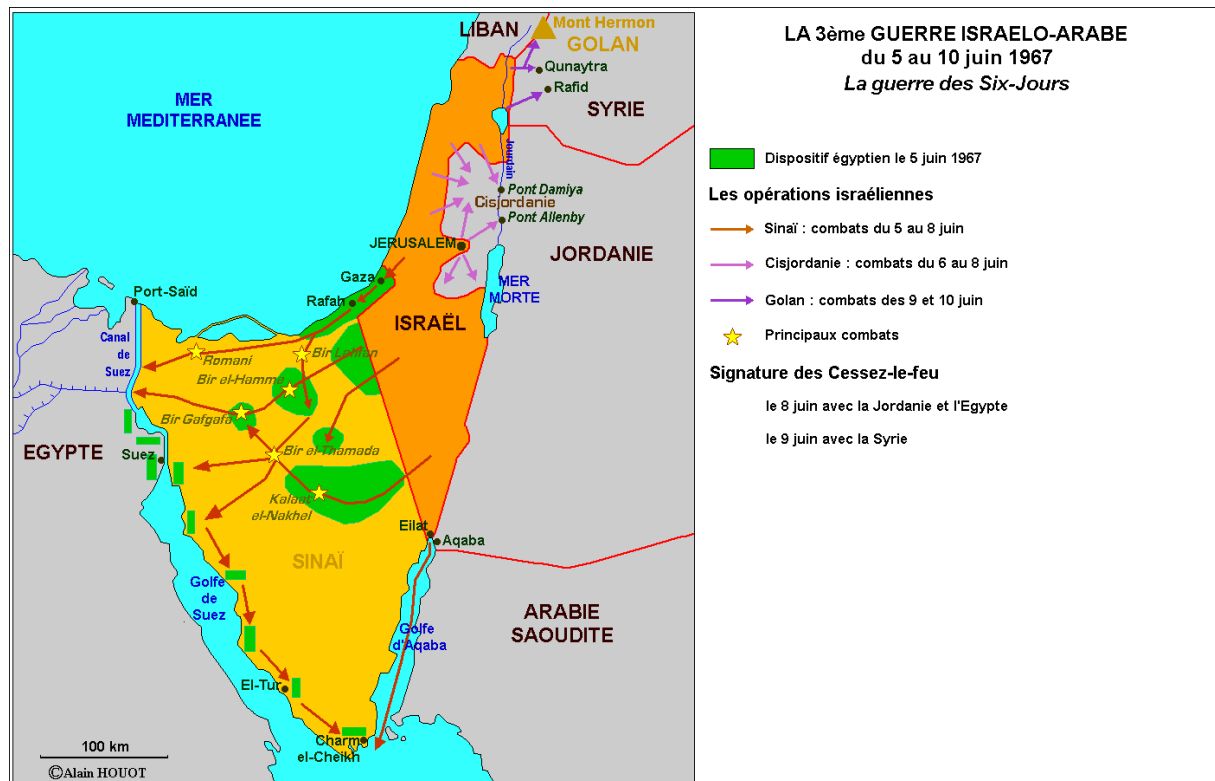


Figure 8 La guerre des six jours 1967

Source : Alain HOUOT. monatlas.fr

### 3. La guerre Israélo-Arabe de 1973 :

La guerre d'Octobre fut un événement majeur dans le conflit israélo-arabe. Pour la première fois pendant ce conflit, l'Egypte et la Syrie décidèrent d'attaquer simultanément Israël. Cette double attaque a pour but de restaurer la Péninsule du Sinaï et le plateau du Golan occupé par Israël depuis la guerre de 1967. La capacité stratégique de l'Egypte et de la Syrie a surpris l'ensemble des protagonistes dans les premiers jours de cette guerre. Les divers services de renseignements (Mossad et CIA).<sup>67</sup> N'ont pas vu venir cette attaque.

Les Pays Arabes se réunissent lors de sommet de Khartoum quelques jours après la guerre de 1967. Ils se sont mis d'accord pour la publication d'une déclaration incluant les trois

<sup>67</sup> HAMMAD, Gamal. 2002. *Les Combats sur le front égyptien : la guerre en Octobre 1973*. Le Caire Shorouk.

principes suivants :

1-Non-reconnaissance d'Israël.

2 La non négociation avec Israël.

3-Le Refus de relations pacifiques avec Israël.

Le 22 Novembre 1967, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 242, qui préconise le retrait israélien des territoires occupés en Juin 1967. Le conseil de sécurité appelle les pays Arabes voisins à reconnaître le territoire d'Israël et ses frontières.

Cette résolution ne sera malheureusement jamais mise en œuvre. En Septembre 1968, le combat est repris entre Israël d'un côté puis l'Egypte et la Syrie de l'autre. Ce combat sera appelé la guerre d'usure et va durer plusieurs années. Ce conflit incite les Etats-Unis à proposer des plans pour rétablir la paix au Moyen-Orient, connu sous le plan Rogers. Ce plan proposé pour la première fois en 1969 a été rejeté par les deux parties.

Le secrétaire d'Etat américain William Rogers a présenté son plan de paix en 1970. L'Egypte a annoncé son approbation pour le deuxième plan Rogers, cette approbation arrêtera temporairement le conflit dans la région du canal de Suez, en dépit du fait qu'Israël n'a pas donné une position claire sur le plan.

Les négociations du plan Rogers se poursuivent malgré la mort de Nasser. Cette fois-ci, Israël rejette l'obligation de se retirer des territoires occupés.

En 1973, la Syrie et l'Egypte ont décidé de recourir à la guerre pour libérer le territoire perdu dans la guerre de six jours en 1967.<sup>68</sup>

---

<sup>68</sup> HEIKAL, Mohamed. 1975. *The Road to Ramadan* . London: Collins.

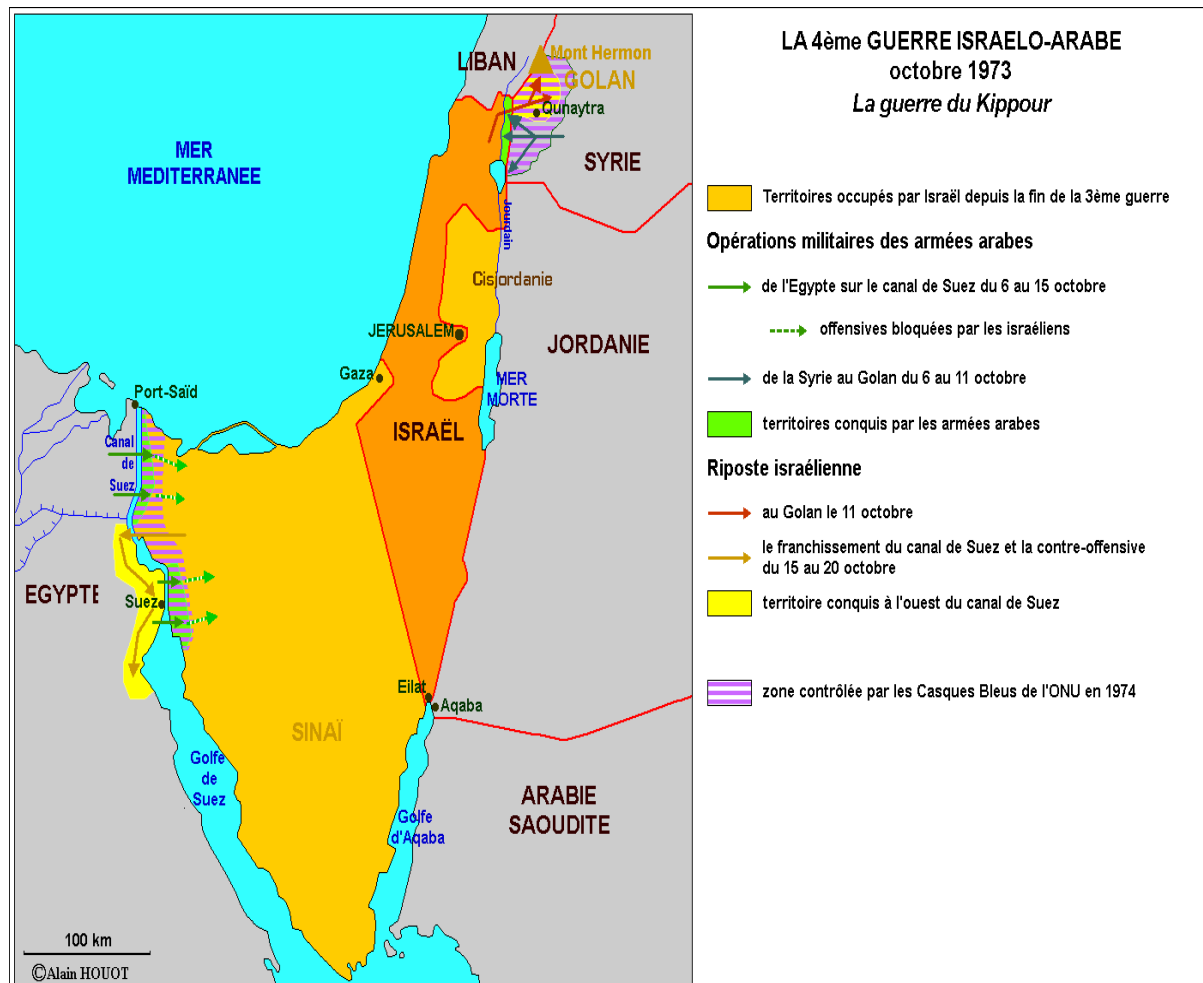


Figure 9 La guerre Israélo-Arabe de 1973

Source : Alain HOUOT . monatlas.fr

### Conséquences politiques de la guerre :

L'objectif principal de la guerre, tels que définis par la direction politique égyptienne et plus particulièrement par le président **Sadate est de trouver une solution durable pour sortir de cette impasse.**<sup>69</sup> Cette guerre que l'on appelle guerre d'usure a pour but d'entretenir une pression permanente entre les protagonistes. Cette guerre n'aura pas eu l'effet escompté, les désillusions de la guerre de six jours ne seront jamais remises en cause. Sadate a pensé que recourir à la guerre aura tendance à trouver une solution pacifique, bien que le commencement fût militaire. Par contre, la Syrie refuse toujours cette idée. Selon elle,

<sup>69</sup> SEALE, Patrick. 1990. *Assad: The Struggle for the Middle East* .University of California Press. P 337.

l'objectif de la guerre est la libération des territoires occupés par les forces militaires. Pour la Syrie, le président Sadate avait trahi ses alliés en acceptant le cessez-le-feu trop rapidement.<sup>70</sup>

La recherche d'une solution pacifique a été évidente dès les premiers instants des combats. Le Conseil de sécurité a décidé dans sa résolution 338 du 22 Octobre 1973 d'entamer immédiatement des négociations entre les parties belligérantes. L'effet de cette dernière ne fut pas immédiat, (la résolution impose un cessez-le-feu dans les 12 heures). Pour la mise en œuvre de cette résolution, le Conseil de sécurité souhaite qu'une discussion entre les diverses parties soit faite pour l'application de chaque étape de la résolution. Cela a permis de parvenir à un résultat positif de ces accords, et a servi d'exemple à d'autres pays, pour parvenir à un accord avec Israël.

Le résultat politique le plus important de la guerre de 1973 est de rétablir des relations diplomatiques existantes par le passé entre l'Égypte et les États-Unis coupées après la guerre de Juin 1967, mais qui ont continué sous la forme de consultation par des voies non officielles pour l'application de la résolution 242.

En outre, la guerre de 1973, a provoqué des changements dans l'influence entre les deux camps du monde bipolaire. L'Union soviétique a perdu sa position distinctive en Égypte, après avoir expulsé les conseillers soviétiques des forces armées égyptiennes, cette décision a été prise par le président **Sadate**, par conséquent l'influence américaine s'est bien accrue.

En ce qui concerne les relations entre les pays de la région, en particulier les pays Arabes, la guerre a montré une solidarité rare pendant le conflit et dans les mois suivants, mais le choix Égyptien de signer un accord de paix avec Israël a provoqué un large fossé avec les autres pays Arabes.

---

<sup>70</sup> *Ibid.* P. 345.



Après avoir signé l'accord de Camp David,<sup>71</sup> l'Égypte a été exclue de la Ligue Arabe. Un grand nombre de ces pays ont coupés leurs relations diplomatiques avec cette dernière.

### **Conséquences économiques de la guerre :**

Malgré le fait que cette guerre était pratiquement une guerre régionale et s'est déroulée sur une période relativement courte, elle a engendré des résultats économiques au niveau international.

En réponse à la décision prise par les États-Unis sur le réapprovisionnement des principales armes à Israël, le 17 Octobre 1973, les 11 membres de l'Organisation des pays Arabes exportateurs de pétrole (OAPEC) ont annoncé une baisse immédiate de la production de pétrole de 5 pour cent, à suivre par des réductions mensuelles successives de 5 pour cent jusqu'à ce qu'Israël se retire sur les frontières de 1967 et la restauration des "droits juridiques" des Palestiniens. Cette action provoque au sein de l'OPEC (Les six membres du golfe Persique de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) une augmentation unilatérale du prix du pétrole de 70 pour cent, passant de 3,01 dollars à 5,12 dollars le baril.<sup>72</sup> Plusieurs pays, dont la Libye, Abu Dhabi, le Koweït et l'Arabie Saoudite ont annoncé ou menacé la mise en place d'un embargo total contre les États-Unis.<sup>73</sup>

En fait, la réaction des pays arabes exportateurs de pétrole pendant la guerre a bien augmenté les prix de pétrole et aggravé ce qui est connu comme le premier choc pétrolier qui a débuté

---

<sup>71</sup> Les accords de Camp David furent signés le 17 septembre 1978, par le Président égyptien Anouar el-Sadate et le Premier Ministre israélien Menahem Begin, sous la médiation du Président des États-Unis, Jimmy Carter. Ils consistent en deux accords-cadres qui furent signés à la Maison-Blanche après 13 jours de négociations secrètes à Camp David. Ils furent suivis de la signature du premier traité de paix entre Israël et un pays arabe : le traité de paix israélo-égyptien de 1979.

<sup>72</sup> Données de L'Agence Internationale de L'Energie : <http://www.iea.org/statistics/>

<sup>73</sup> Un document complet sur l'embargo pétrolier et la réponse américaine est dans : Relations étrangères, 1969-1976, Volume XXXVI, crise énergétique, de 1969 à 1974.

<http://history.state.gov/historicaldocuments/frus1969-76v25/d200>

en 1971 suite au pic de production de pétrole des États-Unis et l'abandon des accords de Bretton-Woods.

Les répercussions de la guerre en Octobre 1973 ont conduit à restructurer l'industrie du pétrole. La hausse des recettes d'exportation de pétrole pour les pays Arabes (pays exportateurs de pétrole) est de 14 milliards de dollars pour l'année 1972, à 75 milliards de dollars en 1974, plus de cinq fois l'avant-guerre. Puis elles ont augmenté en 1977 pour atteindre 91 milliards, 146 milliards en 1979, puis à 213 milliards de dollars en 1980 après 7 années de guerre. Les recettes d'exportation du pétrole ont été multipliées par cinq.<sup>74</sup>

La Guerre a changé les tendances des relations économiques et commerciales de l'Égypte, ce qui a été suivi par un changement dans les tendances des relations politiques, un recours économique et commercial aux pays occidentaux accru. Par conséquent, l'Égypte réduit ces relations avec le bloc de l'Est menés par l'Union soviétique.

#### **4. Le retour de l'impérialisme Américain dans la région**

Nous avons mentionné dans la section précédente que la guerre d'Octobre 1973 avait joué un rôle majeur dans l'approfondissement des problèmes de l'économie mondiale en raison de l'interdiction de l'exportation de pétrole aux États-Unis et certains pays européens. En plus les pays arabes ont augmenté le prix unilatéralement.

En fait, les problèmes économiques mondiaux avaient surgi avant cette guerre. Nous savons que à la fin de la Seconde Guerre mondiale un nouveau système financier mondial a été adopté, à travers ce qui est connu comme les accords de **Bretton Woods**, afin d'assurer la stabilité financière mondiale, la signature des accord a été associée avec l'élaboration d'institutions internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Ces accords ont basés sur le principe suivant : toutes les monnaies sont définies en dollar et

---

<sup>74</sup> Données d'Arab *Monetary Fund* sur le site : <http://www.arabmonetaryfund.org/annualrep>

seul le dollar est défini en or. Le rattachement à l'or sur la base de 35 dollars américains l'once d'or suppose qu'il n'y aura pas de dérapage incontrôlé de la part des États-Unis et qu'ils chercheront à maintenir la valeur « réelle » de leur monnaie. Les accords également donnent le droit aux pays à demander les remboursements des dollars en or, Les États-Unis possède alors les trois quarts des réserves mondiales d'or et ne veulent pas les perdre. Afin de préserver cette réserve, ils suspendent la convertibilité du dollar en or le 15 août 1971. Le système des taux de change fixes s'écroule définitivement en mars 1973 avec l'adoption du régime de changes flottants, autrement-dit ils s'établissent en fonction des forces du marché (offre et demande).

Les États-Unis suivent avec intérêt la situation du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Cette attention particulière est du fait de l'importance de ses intérêts économiques dans le pétrole ainsi que leur engagement clairement annoncé à garantir la sécurité et la supériorité d'Israël sur tous les pays de la région. Les Etats-Unis ont réussi à éliminer l'Egypte du conflit Israélo-Arabe. Après la fin de la guerre d'Octobre 1973, pendant laquelle le président *Sadate* a signé le traité de paix israélo- égyptien (Accords Camp David). Mettre fin à l'état de guerre entre le plus grand pays arabe et Israël a ouvert une nouvelle porte pour les Etats-Unis pour dominer le Moyen-Orient mais de façon nouvelle et novatrice. Ces nouvelles résolutions sont différentes des méthodes coloniales traditionnelles connues au Moyen-Orient et Afrique du Nord avec des pays comme la France, la Grande-Bretagne et l'Italie.

Après la signature des accords de Camp David, l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) a mis un plan de développement pour le Moyen-Orient sous le titre : " La coopération régionale au Moyen-Orient<sup>75</sup> " des organisations gouvernementales et non gouvernementales américaines ont travaillé pour mettre ce plan, dans celui-ci on trouve les idées suivantes :

-Le Rôle des Etats-Unis sera décisif dans le domaine de la coopération régionale, également les Etats-Unis devraient jouer le rôle de médiateur.

-L'idée de la coopération régionale doit être sur la base du Moyen-Orient et non pas sur la

---

<sup>75</sup> Voir <http://www.usaid.gov/where-we-work/middle-east/merc-funding-process>

base de l'arabisme.

-La création de nouvelles institutions qui dépassera la Ligue arabe, afin de permettre l'intégration de L'Etat d'Israël dans le nouvel ordre régional.

-Il faut donner aux têtes pensantes un rôle plus important au début de coopération et développement régional.<sup>76</sup>

Le plan américain traite les perspectives de coopération entre Israël et l'Egypte, la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Arabie Saoudite et la Cisjordanie et la bande de Gaza, et aborde les ressources partagées telles que le fleuve du Jourdain, la mer Morte et le golfe d'Aqaba et le problème des déserts, l'agriculture et la coopération scientifique et technologique.

Le plan appelle à la mise en place de projets industriels communs entre Israël et ses voisins, et souligne le rôle que doivent jouer les Etats-Unis dans la première phase de la mise en œuvre de ce plan.

Il ne fait aucun doute que ce plan est un projet de développement dans l'intérêt des pays participant de la région. Les pays en dehors de la région n'ont pas le droit de participer à ce projet. (à l'exception des États-Unis.) Ce détail est stipulé dans le texte, nous demande à réfléchir à deux fois pour voir s'il n'y avait pas d'autres objectifs cachés.

***“The only non-regional partners allowed are U.S. institutions, although U.S. participation is not a requirement. If an American partner is included, their role in the project implementation should be limited to providing technical assistance and must be justified on the grounds of their specific technical qualifications in the subject area of the proposal”.***<sup>77</sup>

---

<sup>76</sup> Voir ‘Middle East Regional Cooperation Program (MERC)’ JEWISH VIRTUAL LIBRARY <http://www.jewishvirtuallibrary.org/jsourc/US-Israel/merc.html>

<sup>77</sup> Ibid. P 2 “Les seuls partenaires non-régionaux autorisés sont les institutions américaines, bien que la participation des États-Unis ne soit pas une exigence. Si un partenaire américain est inclus, leur rôle dans la mise en œuvre du projet devrait se limiter à fournir une assistance technique et doit être justifiée sur la base de leurs qualifications techniques spécifiques dans le domaine objet de la proposition”

## **Chapitre V**

**L'hétérogénéité entre les Pays du Moyen  
Orient et d'Afrique de Nord.**

**Quelle légitimité pour le terme MENA ?**

Les pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord ont commencé progressivement à obtenir leurs indépendances politiques, au début de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, cette indépendance est achevée après des décennies de colonisation européenne.

Nous ne pouvons jamais dire que ces pays ont obtenu la stabilité politique, que les pays de la région sont marqués d'une façon quasi permanente par l'instabilité à différents niveaux, économiquement et politiquement.

Chacun de ces des pays avait ses propres problèmes, et on peut dire que la principale similitude entre ces pays est l'instabilité.

La recherche des causes de l'instabilité ouvre la porte à un large éventail de questions auxquelles nous tenterons de répondre.

De ce qui précède, il serait naturel que le lecteur déduise, que nous allions étudier un groupe de pays similaires et homogènes dans tous les domaines, social, politique et économique.

En fait, un grand nombre d'organisations internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont joué un rôle important dans le renforcement de cette impression. Par exemple : la Banque mondiale a constaté qu'il est approprié de rassembler les pays situés aux Moyen-Orient et Afrique du Nord, dans un seul groupe appelé MENA. (*Middle East and North Africa*) malgré les sérieuses divergences entre eux.

En fait, le terme, MENA est un terme géographique, utilisé pour désigner les pays situés dans la région géographique en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, quel que soit le degré d'homogénéité ou de la similitude entre ces pays.

J'ai mentionné plus tôt que le terme Moyen-Orient est un terme purement européen, sur la base de celui-ci comme une zone géographique située à l'est de la mer Méditerranée par rapport à l'Europe, tenant compte du fait que la région des Balkans est située à l'est ainsi que de l'Europe, elle a été connue comme le Proche Orient, et également l'Inde et la Chine sont l'Extrême-Orient. Donc par conséquent la région qui se situe entre les deux doit être appelée le Moyen-Orient.

En raison de l'ambiguïté géographique et de la nature européenne du terme « Moyen-Orient »

beaucoup d'académiques commencent utiliser le terme WANA (West Asia-North Africa) ou (moins fréquente) NAWA (North Africa-West Asia)<sup>78</sup>

Ainsi, nous constatons que le terme, MENA n'est pas stable comme nous pouvons nous attendre, car c'est à partir de Avril 2013 Le Fonds monétaire international (FMI) dans ses bases des données a commencé utilisé un nouveau terme il s'agit de MENAP Pour faire référence aux (Moyen-Orient, Afrique du Nord, l'Afghanistan et le Pakistan), où elle ajoute L'Afghanistan et le Pakistan aux pays du MENA.<sup>79</sup>

## **1. La diversité religieuse :**

L'appartenance religieuse est un élément de l'identité nationale, l'importance de cet élément apparaît dans les pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord principalement en raison de la nature traditionnelle de la société. Nous allons essayer de mettre la lumière sur la diversité religieuse dans la région du MENA.

Le Moyen-Orient a longtemps été considéré comme la terre de l'Islam. En fait, l'Islam est né et a grandi dans la région de la péninsule arabique, puis s'élargit pour inclure de vastes régions du monde pour devenir avec le temps la religion de la majorité de la population aux Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Le Moyen-Orient est le berceau de l'Islam et également des religions monothéistes : Le Judaïsme et Le Christianisme. Bien que l'Islam soit la religion de la majorité des habitants de cette région, Le judaïsme et le christianisme ont une importante présence dans certains pays (le judaïsme est la religion de la majorité dans l'État d'Israël et les chrétiens représentent près de la moitié de la population du Liban, avec plus de 10 % de la population de l'Égypte et moins de 10 % de la population de la Syrie et de l'Irak.

---

<sup>78</sup> VOIR ; ELBELTAGY, ADEL. 1997. WEST ASIA AND NORTH AFRICA: A REGIONAL VISION. CONSULTATIVE GROUP ON INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH 4

<sup>79</sup> [HTTP://WWW.IMF.ORG/EXTERNAL/PUBS/FT/WEO/2013/01/WEODATA/INDEX.ASPX](http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/01/weodata/index.aspx)

### 1.1. L'Islam Sunnite et l'Islam Chiite :

L'Islam Sunnite et l'Islam Chiite sont les deux principales confessions de l'Islam. La répartition démographique entre les deux confessions est difficile à évaluer, elle varie selon la source, mais on peut estimer que plus de 75 % du monde musulman sont Sunnites et 20 % sont Chiites, et le reste réparti entre plusieurs autres confessions.

Les Sunnites sont majoritaires dans la plupart des communautés musulmanes : En Asie du Sud-Est, la Chine, l'Afrique, et une partie du monde arabe. Les chiites constituent la majorité de la population de l'Iran, l'Irak et de Bahreïn, en plus d'être une minorité significative au Liban. En Azerbaïdjan, la majorité de la population sont des musulmans chiites. Le Pakistan possède la plus grande population sunnite du monde musulman. C'est dans ce pays que l'on trouve le deuxième plus grand groupe de population (duodécimain)<sup>80</sup> du monde musulman Chiite.

La scission entre les Sunnites et les Chiites remonte à la mort du prophète Mahomet en 632.

Les chiites désignent Ali gendre et cousin de Mahomet, au nom des liens du sang. Les Sunnites désignent eux Abou Bakr, un homme ordinaire et compagnon de toujours de Mahomet, au nom du retour aux traditions tribales.

. Le différent s'est considérablement intensifié après la bataille de Karbala. Durant cette bataille, Hussein Ibn Ali et sa famille ont été tués par l'armée du calife Omeyyade Yazid I. Aujourd'hui, il existe des différences notoires dans la pratique religieuse, les traditions et les coutumes, souvent liées à la jurisprudence. Bien que tous les groupes musulmans considèrent le Coran comme l'écrit divin. Que ce soit les Sunnites et Chiites ont des opinions différentes sur *Hadith*<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> Le chiisme duodécimain désigne le groupe des chiites qui croient dans l'existence des douze imams.

90 % des chiites sont duodécimains et ils sont majoritaires parmi les écoles de la pensée chiite.

<sup>81</sup> La communication orale du prophète de l'islam Mahomet.



### Chorologie des conflits entre les Sunnites et les Chiites :<sup>82</sup>

- 656 « ap. J.-C » Vingt-quatre ans après la mort du prophète Mahomet, une crise de succession aboutit à une division entre sunnites et chiites. Les premiers acceptent la gouvernance d'un calife élu alors que les seconds ne reconnaissent que les imams descendants de la lignée du Prophète, représentée à cette époque par Ali ibn Abi Taleb, cousin et gendre du Prophète.
- 680 « ap. J.-C » Hussein, le fils cadet d'Ali, est tué par l'armée du calife sunnite Yazid ben Muawiya lors d'un affrontement à Kerbala (aujourd'hui en Irak), un martyr commémoré chaque année par les chiites le jour de l'Achoura (10 en arabe), le 10 du mois de mouharram, le premier mois du calendrier musulman.
- 874 « ap. J.-C » Disparition à Samarra (actuellement en Irak) de Muhammad Al-Mahdi, le douzième imam. Pour les chiites duodécimains – majoritaires en Irak et en Iran – douze imams se sont succédé et le douzième, “occulté”, va réapparaître pour rétablir le règne de l'islam dans le monde.
- XVI<sup>ème</sup> siècle Face à l'expansion des Ottomans sunnites qui conquièrent l'Irak, l'Iran, sous la dynastie des Safavides, se convertit au chiisme duodécimain.
- 1979 La révolution islamique en Iran n'est pas parvenue à désamorcer le conflit tant redouté entre sunnites et chiites au Moyen-Orient.
- 1980-1988 Guerre Iran-Irak, durant laquelle les pays occidentaux soutiennent le régime sunnite de Saddam Hussein contre la république islamique chiite d'Iran, dirigée par l'ayatollah Khomeiny.

---

<sup>82</sup> <http://www.courrierinternational.com/>

- 2003 L'invasion américaine de l'Irak aggrave le conflit entre sunnites et chiites dans ce pays.<sup>83</sup>

- A partir de 2011, avec les événements dans le monde arabe, des mouvements islamistes sunnites sont apparus tel que Daech (en Syrie et en Irak) et Front Al-Nosra en Syrie. Ansar al-Charia (en Libye, Tunisie, Yémen). Al quaida au Maghreb Islamique.

La plupart de ces mouvements sont considérés comme des groupes terroristes par la communauté Internationale.

Les tensions entre communautés se sont intensifiées depuis les révolutions Arabes plus connus sous le terme de Printemps Arabes (le soulèvement de Bahreïn, Irak et plus récemment le conflit syrien).

---

<sup>83</sup> ARMANOIS, Febe. 2004. *Islam : Sunnis and Shiites*. Washington DC. Rapport pour congres. ( en Anglais)

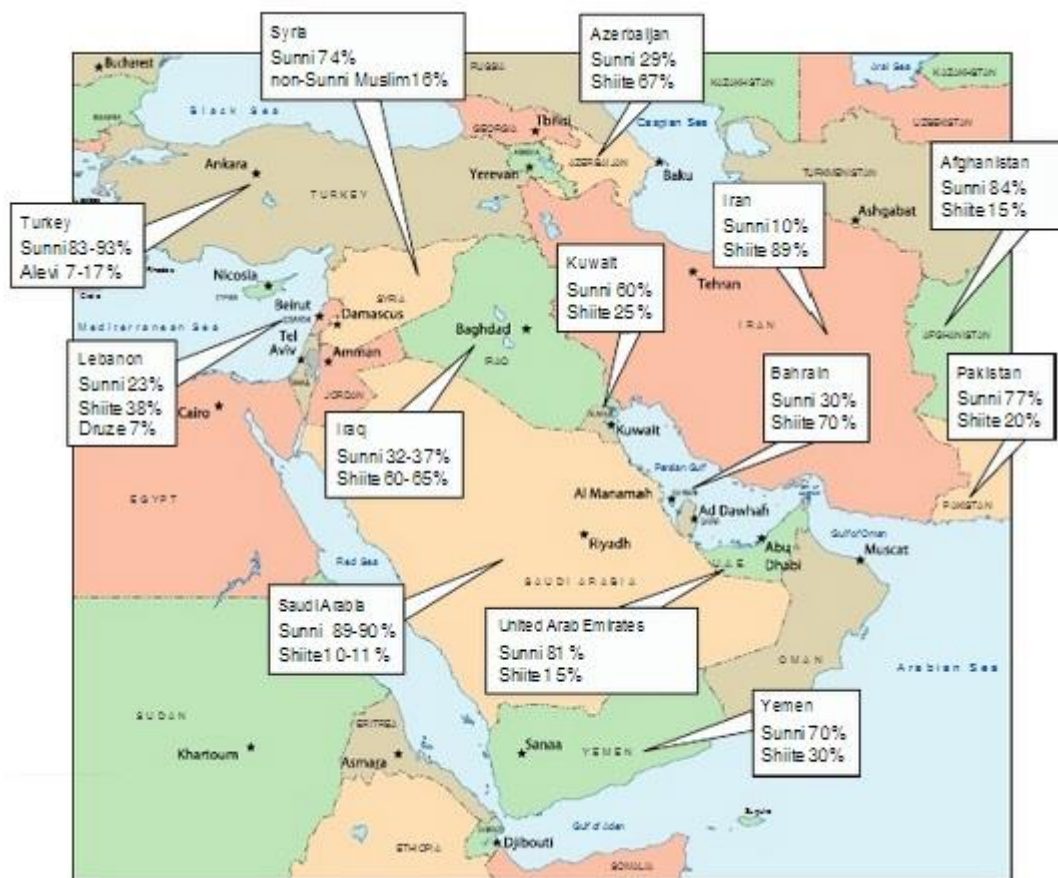


Figure 10 L'Islam Sunnite et l'Islam Chiite dans le moyen orient

Source : Mapresources.com. Cette carte a été Préparée pour un rapport pour le congrès. Islam : Sunnite et Shiites.

## 1.2. Les Juifs au Moyen-Orient et Afrique du Nord

Quand, nous parlons des Juifs au Moyen-Orient, il ne fait aucun doute que cela va donner l'impression que nous allons rechercher dans le conflit israélo-arabe. En fait, bien que ce conflit ait des racines historiques, la violence entre juifs et arabes s'est accentuée après la fondation de l'État d'Israël en 1948. Cet État a régulièrement été rejeté par les Arabes. Initialement, une distinction doit être faite entre deux notions complètement différentes : La

religion et le nationalisme. Il y a beaucoup de quiproquo entre arabe et islam. Que le judaïsme est une religion tandis que l'arabisme est une nation.

Le Moyen-Orient est le berceau naturel des Juifs. Ils sont des peuples sémitiques qui sont nés dans la région (Mésopotamie, la Syrie et la péninsule arabique).

Nous ne regardons pas la vieille histoire des Juifs, mais, souligner qu'avec l'avènement de l'Islam et sa propagation dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord, il y avait des tribus juives déployées dans la région, ces tribus ont écrit certains conflits avec les Arabes musulmans, en particulier dans la péninsule arabique, mais les juifs en général ont ouvert leurs fenêtres à la civilisation islamique.<sup>84</sup> Ils ont été intégrés dans la communauté musulmane, ils ont adopté la langue arabe à la fois dans l'entretien quotidien ou en matière religieuse ou dans leur vie quotidienne. Aussi la structure de classe sociale juive n'était pas différente que la structure de la société dans son ensemble. Au début du Moyen Age, les Juifs du monde islamique étaient représentants plus de la moitié de la population juive du monde. Toutefois, le nombre diminue même devenir une minorité qui ne dépasse pas 10 %.<sup>85</sup>

En général, les Juifs ont habité les grandes villes en raison de leur profession, notamment le commerce, les activités industrielles. En 1947, les Juifs comptaient 118.000 habitants en Irak dont 77.542 habitaient à Bagdad. Il y avait aussi une forte proportion d'entre eux à Bassora et Mossoul, ce qui signifie que la plupart des Juifs d'Irak étaient de la population urbaine (sans compter les 18000 Juifs du Kurdistan). La même situation s'applique en Égypte, lors du recensement de 1937, le nombre de Juifs d'Égypte était de 63.550 dont la majorité d'entre eux

---

<sup>84</sup> HARY Benjamin, HAYES John, ASTREN Fred. 2000. *Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction*. Edited by Brill. Vol. 27, *Brill's series in jewish studies*. Boston

<sup>85</sup> Voir : *The Jewish Communities in the Arab World since the Mid-Nineteenth Century*. **Encyclopedia Elmessiri**.

<http://www.elmessiri.com/encyclopedia/JEWISH/ENCYCLOPID/MG4/GZ2/BA4/MD1/M0040.HTM>

au Caire (34.103 personnes et 24290 à Alexandrie) ce qui représentait 96 % des Juifs d'Égypte en 1937. Le reste réparti dans les petites villes comme Mansoura, Tanta, Damanhur.

Au Maroc, 80 % des Juifs étaient dans les centres urbains tels que Casablanca et les d'autres villes comme Marrakech et Fès.

Dès 1950, la majeure partie des juifs présents dans les pays arabes s'exile à destination de l'état d'Israël. La population juive passe de plusieurs milliers en 1947 à seulement quelques centaines dans un pays comme l'Égypte et l'Irak. Plusieurs milliers de juifs sont restés au Maroc. Cet exil peut s'expliquer par diverses raisons : L'émergence de la tendance nationaliste/socialiste dans les pays arabes qui n'encourage pas la présence d'étrangers dans le développement économique. Les Juifs étaient fortement représentés jusqu'à lors dans la vie économique sont devenus des cibles pour le pouvoir en place. Les juifs ont dès lors été considérés comme des étrangers car la plupart d'entre eux avaient une autre nationalité que celle du pays.

Avec la naissance de l'État d'Israël qui est présenté comme la patrie des Juifs, et l'état de guerre entre les États arabes et l'État d'Israël cela a incité les Juifs dans les pays arabes à émigrer en grand nombre pour le monde occidental et Israël.<sup>86</sup>

### **1.3. Le Christianisme aux Moyen-Orient et Afrique du Nord :**

Le Christianisme au Moyen-Orient a été présent depuis sa naissance parce que le Moyen-Orient est le berceau du christianisme, c'était la religion principale dans la région depuis le quatrième siècle jusqu'à la conquête islamique. Le nombre exact de chrétiens aux Moyen-Orient et Afrique du Nord aujourd'hui n'est pas déterminé, mais il est estimé à 13 millions, environ 11 à 12 millions dans les pays arabes. (Les 22 pays de la Ligue des Arabes).<sup>87</sup>

---

<sup>86</sup> *Ibid. vol 4.*

<sup>87</sup> Les chiffres sont approximatifs pour 2011. En raison de la difficulté d'obtenir des chiffres réels, prenant en compte les circonstances actuelles dans la région. Voir :

L'Égypte est le plus grand rassemblement de chrétiens aux Moyen-Orient et Afrique du Nord, alors que Le Liban est au premier rang pour la proportion des chrétiens de la population. Le nombre des chrétiens est aussi important en Syrie, en Jordanie, Palestine, l'Irak et également en Israël, Turquie et Iran.

Il y a aussi des minorités chrétiennes dans les Pays de Golfe comme le Koweït, Bahreïn. Et dans les pays d'Afrique du Nord, où il y a des chrétiens, pour, la plupart d'origine étrangère.

On trouve au Moyen-Orient et Afrique du Nord la plupart des sectes chrétiennes. L'Église copte orthodoxe est en tête, qui est classé dans la famille des Églises orthodoxes est basée au Caire et se propage en Égypte et en Libye en particulier. Suivie par l'Église maronite basée à *Bkerké*, près de Beyrouth, au Liban se trouve le rassemblement le plus important de la région MENA, ses disciples sont la deuxième plus grande confession chrétienne qui est dans la famille de l'Église catholique.

En troisième degré, on trouve les Grecs orthodoxes sur trois Patriarcats, à Antioche (Antakya), Jérusalem et Alexandrie. Le siège du Patriarcat d'Antioche est à Damas. Plus de la moitié des chrétiens de la Syrie sont des adeptes de cette communauté, également en Palestine et en Jordanie, cette église classée dans la famille des Églises orthodoxes orientales. L'Église catholique romaine constitue le plus grand rassemblement des chrétiens d'Israël. Les fidèles à cette Église existent aussi en Syrie, en particulier dans les villes d'Alep, et au Liban, notamment à Zahlé.

Il y a aussi le Patriarcat latin de Jérusalem, qui suit le rite catholique romain, ses adeptes se présentent en Israël, en Jordanie, en Égypte aussi il y a des Latins en Syrie et au Liban. La plus grande église en Irak est l'Église catholique chaldéenne, basée à Bagdad, suivie par l'Église assyrienne de l'Orient, en plus de la présence de l'Église syriaque orthodoxe et syriaque catholique. En plus de l'Église orthodoxe arménienne qui est dans la famille des Églises orthodoxes orientales et constitue le plus grand rassemblement chrétien en Iran et en

Turquie.<sup>88</sup>

## 2. La diversité ethnique :

La diversité ethnique est se représenté parfois comme une «diversité culturelle». Cette diversité est un phénomène mondial, dans 70% des pays dans le monde, le plus grand groupe ethnique ne dépasse pas 65 % de la population, tandis que les pays ou leur plus grande groupe ethnique présente 90 % de la population ne dépasse pas le 18 % des pays du monde<sup>89</sup>. Les pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord ne sont pas une exception à cette règle, mais ils la confirment, cette région est le berceau des trois religions monothéistes (voir la section précédent) également elle est la terre des civilisations successives, sa situation géographique qui relie l'est et l'ouest sont autant de facteurs qui créent la diversité et attirent l'intervention étrangère. Toutefois, ces pays varient selon le degré de la diversité , entre le maximum (Liban , Syrie, Irak , Soudan) , et le minimum (Egypte, Tunisie) , nous avons discuté dans la section précédente la question de la multi-religieuse , où nous avons constaté qu'il réside dans la région les trois religions monothéistes. Et, bien sûr, dans chaque religion il y a plusieurs sectes.

Nous allons essayer de mettre la lumière sur une autre forme de diversité connue au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En fait, c'est tellement difficile de donner un nom spécifique à cette nouvelle forme de diversité. C'est une diversité raciale ou ethnique, ou une diversité nationale, culturelle. Ces diversités deviennent de plus en plus difficiles à gérer car nous voyons apparaître l'émergence de multiples imbrications.

Dans le Moyen-Orient, on trouve les Arabes, les Kurdes et les Turcs, les Assyriens, les Perses aussi d'anciens petits groupes (Les Araméens en Syrie par exemple) étaient toujours préserver leurs langues et leurs traditions. Egalement en Afrique du Nord on trouve les Arabes et les Berbères et les Touaregs.

---

<sup>88</sup> Les Informations sur les confessions chrétiennes recueillies sur le site <http://www.zenit.org>. Qui présente "Le monde vu de Rome"

<sup>89</sup> FEARON, D James. 2003. *Ethnic and Cultural Diversity by Country. Journal of Economic Growth*: 195-222.

L'Etat de l'Islam (Etat de Califat) qui a gouverné la région à travers plusieurs siècles n'intervenait pas dans les détails de la vie quotidienne ou dans les affaires des différents groupes, cette politique a évolué pour devenir une institution avec des règles et des traditions, où l'islam est la distinction entre deux groupes au sein de la société : Les musulmans et non-musulmans. Les spécialités ethnique et nationale étaient inférieures, même-si les Arabes y avait un statut spécial où ils croient que Dieu les a honorés quand il a envoyé l'Islam en leur propre langue<sup>90</sup>.

Dans cette atmosphère, ces groupes trouvaient leur propre espace, ils sont arrivés à organiser leur vie sociale selon leurs traditions. L'entrée de la région dans l'ère moderne depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle et avec la chute de l'Etat de Califat au début du XX<sup>ème</sup> siècle, avait mis un terme à l'ancien système.

La prise de conscience des différentes identités est le résultat naturel de l'effondrement des institutions religieuses traditionnelles, et aussi le résultat de l'amélioration des moyens de communication, l'émergence et le développement des écoles et des universités. Nous ne pouvons pas ignorer le rôle du colonialisme occidental. Ajoutez à cela l'émergence de l'idée de la représentation politique et celle de l'Etat central qui gère l'affaire publique. Ainsi il est devenu possible pour des groupes ethniques de se présenter comme une communauté et de se transmettre leurs informations rapidement, leurs connaissances de l'histoire et de l'héritage des identités particulières est bien grandi de plus en plus.

Les principaux groupes ethniques du Moyen-Orient et Afrique du Nord : sont les Arabes, les Perses, les Kurdes, les Turcs, Berbères.

### **Les Arabes :**

Trouver une définition précise des Arabes est une tâche très difficile. Car les références ne donne pas toujours le même contexte ni une vision claire et précise. Cette définition semble

---

<sup>90</sup> HOWEIDI, Fahmi. 1993. *Islam et démocratie* Le Caire. Al-Ahram Centre de traduction et de publication.



qu'elle n'existe pas. Est-ce- que les Arabes sont une race, une ethnie, une unité linguistique ou culturelle ou plutôt politique ? Je pense que cette difficulté ne doit pas seulement se limiter aux Arabes mais à l'ensemble des définitions des autres peuples.

La définition la plus simple des Arabes est la définition qui leur offre comme une branche des peuples sémitiques résidant principalement dans les pays de la Ligue arabe en Asie occidentale et en Afrique du Nord et des minorités en Iran, en Turquie et dans certains pays d'Europe et d'Amérique latine<sup>91</sup>.

Aujourd'hui, nous pouvons définir l'arabe selon trois critères :

- Langue : Si on considère que un arabe ce qui parle l'arabe, de l'enfance, et la langue arabe est sa langue maternelle, y compris les dialectes. Cette définition inclut plus de 300 millions de personnes.
- L'anthropologie : Si nous pouvons trouver une relation génétique entre les anciennes tribus arabes qui étaient dans l'Arabie et en Syrie et les Arabes d'aujourd'hui. Cette définition est utilisée par les savants arabes médiévaux tels qu'Ibn Khaldoun.<sup>92</sup> (né en 1332 à Tunis et mort en mars 1406 au Caire). En fait, aujourd'hui c'est une tâche très difficile en raison de la fusion entre les arabes et les autres peuples (bien que ce soit possible si on utilise l'analyse d'ADN pour déterminer cette relation)
- L'Arabe en tant que concept politique : Une définition lancée par certains nationalistes arabes. L'Arabe est un citoyen de n'importe quel pays ou la langue arabe est représentée parmi les langues officielles nationales, ou bien un citoyen d'un Etat membre de la Ligue des États Arabes. Cette définition représente plus de 350 millions de personnes. Cette définition peut être controversée parce que c'est la définition la plus simple. Cependant, il exclut la totalité des expatriés arabes en dehors du monde arabe, et inclut les personnes qui ne

---

<sup>91</sup> <http://dictionary.reference.com/browse/arab?s=ts>

<sup>92</sup> DAOULATI Abdelaziz, 2006, « *Ibn Khaldoun. Un historien témoin de son temps et un précurseur* », La Presse de Tunisie.

s'identifient pas comme des Arabes comme par exemple les Kurdes et les Berbères.<sup>93</sup>

Je crois que la définition présentée par l'intellectuel palestinien *Muhammad Izzat Darwaza*<sup>94</sup> va nous aider à y voir plus clair ; L'arabe dans le sens moderne du mot est un citoyen d'un Etat Arabe qui parle couramment l'arabe et qu'il a une connaissance de base des traditions arabe comme les coutumes et les systèmes sociaux ainsi que la culture. Une définition reconnue par la plupart des gens qui se considèrent comme des Arabes indépendamment des définitions politiques et linguistiques.

Bien sûr, notre objectif dans cette présentation ce n'est pas de faire une étude détaillée des Arabes, mais il convient de noter qu'une distinction doit être faite entre l'identité arabe et de l'islam. L'identité arabe n'est pas une identité religieuse islamique, Ils sont dues d'avant l'avènement de l'Islam et historiquement marquée par l'émergence d'un royaume chrétiens arabes et l'existence de tribus judéo-arabes. Cependant, aujourd'hui, la plupart des Arabes sont musulmans avec des minorités d'autres religions. Nous l'avons mentionné plus tôt essentiellement chrétienne. Les musulmans non - Arabes représentent environ 80% de la population de musulmans à travers le monde<sup>95</sup>, mais ils ne font pas partie du monde arabe, mais ils occupent un espace plus grand, c'est le monde islamique.

### **Les Perses :**

Le Perse est le nom du peuple qui habite dans de la région historique de la Perse situé sur le Plateau Iranien. (Formation géologique importante située entre le Moyen-Orient et l'Asie centrale). Il couvre la plus grande partie de l'Iran (environ les 2/3 du pays depuis les monts Zagros en allant vers l'est), toute la région de l'Azerbaïdjan, l'Afghanistan (principalement les parties occidentales et méridionales du pays), le Pakistan occidental (dans le Baloutchistan)

---

<sup>93</sup> Juste une simple recherche dans les médias, nous trouverons l'insatisfaction et le mécontentement de nombreux auteurs en les décrivant comme des Arabes.

<sup>94</sup> DARWZA Muhammad Izzat .1983. *L'histoire de la race arabe dans les différentes phases, rôles et pays.* ( En Arabe). Damas. 8Vol.

<sup>95</sup> Several, authors. 2011. *The Future Global Muslim Population Projections for 2010-2030* Washington D.C: Pew Research Center. P89.

ainsi que les parties méridionales et orientales du Turkménistan. Ce plateau s'étend depuis la chaîne de l'Alborz jusqu'à la côte sud de l'Iran (Golfe Persique et mer d'Arabie).<sup>96</sup>

Les Perses parlent la langue persane appelée le Farsi. C'est une langue indo-européenne. Au cours de plusieurs périodes historiques, les groupes qui habitaient cette région ont fusionnés pour créer un seul et unique peuple perse. Parmi ces groupes, on trouve les anciens Perses, les Arabes, les Grecs, les Turcs.

Les Perses ont fondé de nombreux empires à travers l'histoire, comme l'Achéménide et l'Etat Sassanide avant l'Islam<sup>97</sup>, des Empires ont persistés après l'Islam comme par exemple les Samanides. La majorité des Perses d'Iran d'aujourd'hui sont des musulmans Chiites Duodécimains, tandis que les Perses des régions de l'Est sont des musulmans Sunnites, en particulier en Afghanistan.

Actuellement, la plus grande présence de Perses est en Iran, Afghanistan. Ainsi que dans certains pays arabes du golfe Persique, les Émirats Arabes Unis, Bahreïn, Qatar. Le Peuple persan constitue une partie importante de la population du Moyen-Orient, où leur nombre s'élève à plus de 50 millions de personnes, réparties sur les pays mentionnés ci-dessus.<sup>98</sup>

A l'heure actuelle, les Perses sont représentés en majorité en Iran. C'est parmi le pays le plus influent dans le Moyen-Orient. Au niveau économique, l'Iran possède la quatrième plus grande réserve de pétrole au monde et la deuxième plus grande réserve de gaz naturel du monde. L'Iran est l'un des plus grands exportateurs de pétrole au monde.<sup>99</sup>

L'Iran a émergé comme un pays ayant une influence politique au Moyen-Orient depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la guerre entre l'Iran — l'Irak est l'un des plus longs conflits

---

<sup>96</sup> MATHE, Jean. 1999. Iran aux sources de la civilisation Belgique : Tournai P 89.

<sup>97</sup> Encyclopædia Iranica (c'est un grand projet du centre d'études iraniennes de l'université Columbia)  
<http://www.iranicaonline.org/>

<sup>98</sup> KAMAAVA, Mehran. 2001. The Modern Middle East a Political History since the First World War. . Berkeley : University Presses of California, Columbia and Princeton.

<sup>99</sup> <http://www.eia.gov/countries/country-data.cfm?fips=IR>

militaires et la le plus meurtrier au XX<sup>ème</sup> siècle, ses effets se font encore ressentir aujourd'hui.

Même si la guerre a pris fin il y a plus de deux décennies, les relations entre les pays arabes du Moyen-Orient (GCC en particulier) et l'Iran sont marquées par des tensions et de l'instabilité. En revanche, l'Iran a une alliance stratégique la Syrie.

### **Les Kurdes :**

Les Kurdes sont un peuple vivant dans l'Asie du Nord-Ouest dans le Moyen-Orient ainsi que les monts Zagros et les montagnes du Taurus. Cette région est appelée par les Kurdes le grand Kurdistan. Aujourd'hui, c'est une vaste zone située entre le nord de l'Irak et le nord-ouest de l'Iran et le nord-est de la Syrie, le sud-est de la Turquie.



Figure 11 carte du Kurdistan

Source : <http://www.lefigaro.fr>

Les Kurdes sont l'un des plus grands groupes ethniques qui n'ont pas un État indépendant ou une entité politique unifiée reconnue au niveau international, le peuple kurde aujourd'hui fait partie des peuples turcs, iraniens, irakiens et syriens. Ces dernières années, il y a eu beaucoup de changements sur la situation des Kurdes en Irak, surtout après la première guerre du Golfe (1991). Les États-Unis, la Grande-Bretagne et La France ont établi une zone d'exclusion aérienne au nord de l'Irak en s'appuyant sur la résolution 688 du Conseil de sécurité. Cette zone a été créée dans le but de protéger la population kurde en Irak. Pendant plusieurs décennies le régime irakien a mené plusieurs opérations militaires contre le peuple Kurdes comme par exemple l'opération **ANFAL** qui provoqua la mort de 182 000 personnes et la destruction de plus de 90 % des villages kurdes<sup>100</sup>. Cette zone d'exclusion aérienne finalement a conduit à la création d'une région autonome du Kurdistan dans le nord de l'Irak. La mise en place de la région autonome du Kurdistan en Irak remonte à 1970. Un accord a été convenu entre l'opposition kurde et le gouvernement irakien après des années de conflit. Les guerres successives en Irak qui lui ont causé beaucoup de problèmes n'ont pas aidé à la mise en œuvre de cet accord.<sup>101</sup>

En fait, donner une définition précise, réelle et claire du peuple kurde nécessite des recherches approfondies ce qui ne fait pas partie de notre but. On trouve des auteurs qui relient le peuple kurde aux peuples iraniens comme **Martin Van Bruinessen**.<sup>102</sup> **Philip G. Kreyenbroek et Stefan Sperl**<sup>103</sup>. L'absence d'un État indépendant comprenant le peuple kurde peut augmenter la difficulté de la tâche. C'est là que la recherche dans ce domaine aura un naturel ethnique, ainsi que politique. Les Kurdes ont un langage spécial, la langue kurde, elle est considérée comme une langue indo-européenne mais elle s'écrit avec les caractères Arabes ou

---

<sup>100</sup> Human Rights Watch, First Anfal—The Siege of Sergalou and Bergalou, February 23–March 19, 1988

<http://www.hrw.org/reports/1993/iraqanfal/ANFAL3.htm>

<sup>101</sup> Le site du gouvernement régional du Kurdistan. <http://www.krg.org/>

<sup>102</sup> BRUINESSEN, Martin VAN. 1998. Shifting national and ethnic identities: the Kurds in Turkey and the European Diaspora. *Journal of Muslim Minority Affairs* 18 (1).

<sup>103</sup> KREYENBROEK Philip, SPERL Stefan 1992. *The Kurds A Contemporary Overview* : Routledge

Latins à la fois selon le pays (en Syrie, l'Irak et l'Iran, c'est les caractères arabes. Les caractères latins sont utilisés en Turquie).

### **Les Berbères :**

Les Berbères sont un ensemble d'ethnies autochtones d'Afrique du Nord. Ils occupaient à une certaine époque un large territoire qui allait de l'ouest de la vallée du Nil jusqu'à l'Atlantique et l'ensemble du Sahara et y fondèrent de puissants royaumes formés de tribus confédérées. Connus dans l'Antiquité sous les noms de Libyens, Maures, Gétules, ils connurent ensuite la conquête romaine, la christianisation, l'invasion vandale, la conquête arabe et la conversion à l'islam.<sup>104</sup>

Le nom berbère est une variante de l'original latin barbare plus tôt dans l'histoire appliquée par les Romains spécifiquement à leurs voisins hostiles du nord de la Germanie. La côte Nord-Ouest de l'Afrique a été nommée d'après les Berbères et les Arabes la côte de Barbarie<sup>105</sup>. Les Berbères s'appellent eux-mêmes « amazighe », ce qui signifie le libre. Il est très important de noter que les Berbères sont des tribus non arabes qui sont souvent désignées comme arabo-islamique. Au cours des dernières centaines d'années les peuples berbères se sont convertis à l'Islam.

Les Berbères avaient connu et vécu du temps des pharaons en Égypte, ils avaient occupé une vaste région entre la Méditerranée et le Sud du Niger et de l'océan Atlantique jusqu'au Nil.

La langue berbère a été largement répandue dans sa région à travers les siècles. Elle a reculé face la langue arabe, cette arabisation linguistique a été soutenue par l'entrée de l'Islam en Afrique du Nord et au Sahara à partir du XI<sup>ème</sup> siècle. Cette arabisation sociale et culturelle a conduit à l'absorption de la majorité de la population berbère des pays du Maghreb. Cela a été

---

<sup>104</sup> MANZANO, Francis. 2006., Berbères, Berbérité : Noms, territoires, identités presses université de Rennes Cahiers de sociolinguistique (1) : P 175-214.

<sup>105</sup> The Culture and Arts of Morocco and the Berbers . Rapport de l'Université de l'Arizona. USA

<http://cmes.arizona.edu/sites/cmes.arizona.edu/files/The%20Culture%20and%20Arts%20of%20Morocco%20and%20the%20Berbers.pdf>

une terrible absorption au point qu'un bon nombre de la population berbère dans certains de ces pays (comme la Tunisie et la Libye) croient qu'ils sont des Arabes<sup>106</sup>

### **3. La diversité économique :**

Nous avons expliqués dans la section précédente que la zone du Moyen-Orient et Afrique du Nord a été caractérisée par la diversité ethnique, culturelle et religieuse. Malgré le fait que nous avons présentés juste une courte description de la situation, nous ne sommes pas entrés dans les détails ou étudier les effets de cette diversité, en revanche nous ne pouvons pas ignorer que la diversité culturelle, ethnique et religieuse dans cette région, est d'une importante richesse, également un facteur qui a permis l'émergence de plusieurs civilisations, qui étaient un affluent important de la civilisation humaine dans son ensemble. Nous avons également présentés l'histoire politique de la région, la façon dont les frontières entre les pays étaient créées. Ces frontières ne sont pas toujours d'origine naturelle (océans, mers, rivières, de hautes montagnes....etc.) ou culturelle. Elles ne correspondent pas avec la diversité religieuse et ethnique appréciée cette région à part dans quelques cas (la frontière iranienne avec l'Irak et les pays de Golfe et celle de la Turquie avec de la Syrie). Mais avec le temps, elles ont acquis une légitimité, elles sont devenues définitives.

Il ne fait aucun doute que ces frontières ont été la cause directe de nombreux conflits dans la région surtout le conflit Israélo-Arabe que nous avons étudié (partiellement) précédemment, le conflit des Émirats Arabes Unis avec l'Iran sur les îles (Grande Tunb et Petite Tunb et Abou Moussa). On peut ajouter le grand conflit entre l'Irak et le Koweït, qui a provoqué l'invasion du Koweït par l'Irak en 1990 ce qui aura pour conséquence a donné lieu à une guerre connue comme la première guerre du Golfe. Cette dernière avait été précédée par la guerre Irak-Iran, qui a duré 8 ans entre l'Irak et l'Iran de 1980 à 1988 et a abouti à des millions de victimes. La plupart de ces conflits ont commencés comme un conflit frontalier.

---

<sup>106</sup> CAMPS, Gabriel. 2007. Les Berbères : Mémoire et identité : Acte Sud. P 350.

Ce que je voulais dire par cette introduction est que la diversité peut avoir un effet positif, il peut également avoir des impacts négatifs.

La diversification économique aux Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne veut pas dire diversité des structures économiques. Mais plutôt une diversité des ressources économiques disponibles pour chaque pays.

Quand on regarde Le Moyen-Orient et L'Afrique du Nord d'un point de vue économique, on se trouve obligé d'adopter l'approche de la classification des organisations économiques internationales qui ont donné cette force pour le terme Moyen-Orient et Afrique du Nord. Comme nous l'avons mentionné plutôt, en particulier le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale.<sup>107</sup>

Les publications du Fonds Monétaire International et la Banque mondiale ont été et seront l'une des références importantes, que nous allons adopter quand nous parlons de cette région dans une perspective économique. À partir d'avril 2013, le FMI a commencé à utiliser un nouveau terme à l'égard de cette région dans laquelle il a ajouté le Pakistan et l'Afghanistan dans ses publications, le terme MENA est devenu parfois MENAP.

Il faut noter que lorsque nous réalisons une étude économique concernant la zone du MENA, automatiquement l'État d'Israël sera exclu. L'Etat Israël est classé économiquement dans le groupe des économies développées, ou il est rattaché au groupe européen tout comme la Turquie. Cette dernière est classée géographiquement avec les pays d'Europe orientale et centrale, économiquement avec les pays émergents (toujours selon le Fonds Monétaire International).<sup>108</sup>

En revanche, la Turquie sera présente dans les prochains chapitres, comme un pays du Moyen-Orient et Afrique du Nord - MENA. Pour des raisons économiques et culturelles, contrairement au Pakistan et Afghanistan en raison de leurs adhésions récentes au MENA.

---

<sup>107</sup> Voir les pages 6, 7.

<sup>108</sup> <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2013/02/weodata/groups.htm>



On ne peut pas parler du MENA sans parler de deux choses : la première est le pétrole et le second est le conflit israélo-arabe. Récemment, on a ajouté une troisième, c'est ce qui est connu dans certains médias et référence comme le printemps arabe.

On laissera les deux derniers de côté, on va se concentrer sur le **pétrole**.

Le Moyen-Orient est toujours connu par sa grande richesse pétrolière, capable de rendre l'endroit le plus riche du monde. Il faut toutefois préciser que tous les pays du Moyen-Orient ne sont pas tous des régions pétrolières (chose ignorée par les non-spécialistes). Nous allons classer les pays du Moyen-Orient en quatre groupes prenant le pétrole comme critère.

Le premier groupe est celui des pays qui ont d'énormes richesses pétrolières et leur nombre de populations est relativement petit (les pays de Conseil de Coopération des États Arabes du Golfe GCC ).

Le deuxième groupe celui des pays qui ont des richesses pétrolières et une grande population (Iran, Algérie)

Le troisième groupe celui des pays qui n'ont pas de grande quantité de pétrole mais ils ont (relativement) de bonnes structures économiques et des relations commerciales développées (Liban, Tunisie, Maroc)

Le dernier groupe représentera les pays qui n'ont pas de richesse pétrolière et les structures économiques ne sont pas bien développées (les territoires Palestiniens, Mauritanie).

En fait, la division la plus récente adoptée par le Fonds Monétaire International (FMI) est les pays exportateurs de pétrole et les pays importateurs de pétrole uniquement, sans faire référence à des indicateurs supplémentaires.



Figure 12 les pays exportateurs de pétrole

Source: IFM Regional Economic Outlook: Middle East and Central Asia November 2013



Figure 13 les pays importateurs de pétrole

Source: IFM Regional Economic Outlook: Middle East and Central Asia November 2013

En fait, ce classement est relativement simple car il ne donne pas une idée précise entre les différences économies des pays du MENA. Afin de comprendre ces différences économies, nous devons avoir recours à des études plus approfondies des indicateurs économiques de la région.

Pour le moment, nous allons juste observer la comparaison de la moyenne du Revenu par habitant National Brut (RNB). Une étude économique plus poussées sera effectuée dans le chapitre suivant.

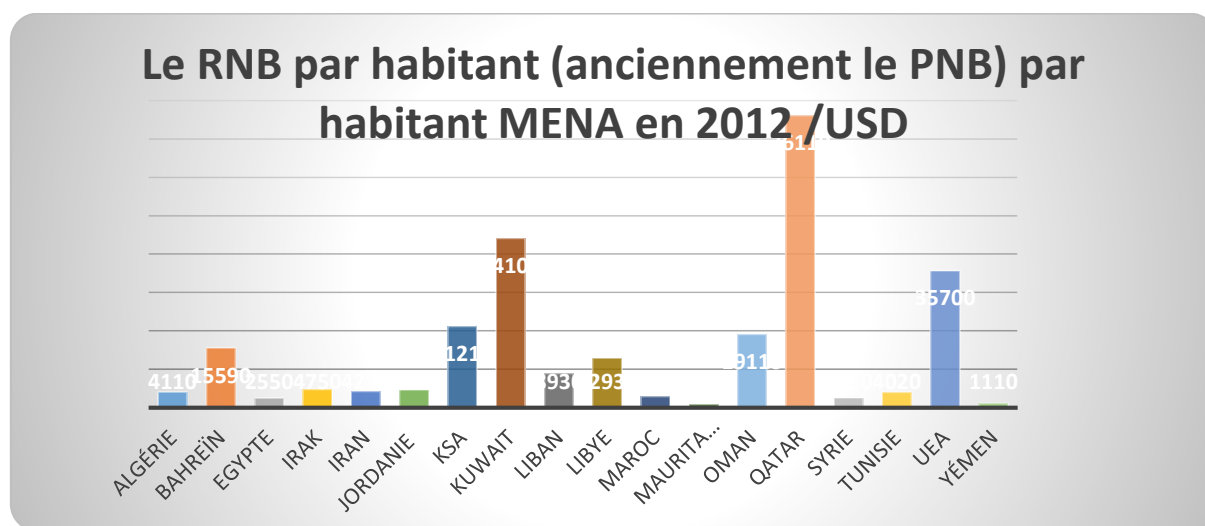


Figure 14 Revenu national brut par habitant pour Pays du MENA en 2012/ USD

Source : notre calcul à partir de données de la banque Mondiale.

| <i><b>Pays</b></i> | <i><b>RNB</b></i> | <i><b>Pays</b></i>   | <i><b>RNB</b></i> | <i><b>Pays</b></i>     | <i><b>RNB</b></i> |
|--------------------|-------------------|----------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Algérie            | 4110              | KSA                  | 21210             | Kuwait                 | 44100             |
| Bahreïn            | 15590             | Liban                | 8930              | Qatar                  | 76110             |
| Égypte             | 2550              | Libye <sup>109</sup> | 12930             | Syrie <sup>110</sup>   | 2610              |
| Irak               | 4750              | Maroc                | 2940              | Tunisie <sup>111</sup> | 4020              |
| Iran               | 4290              | Mauritanie           | 980               | UAE                    | 35700             |
| Jordanie           | 4720              | Oman                 | 19110             | Yémen                  | 1110              |

Tableau 1 Revenu national brut par habitant pour Pays du MENA en 2012/ USD

Source : notre calcul à partir de données de la banque Mondiale.

Le RNB par habitant (anciennement le PNB par habitant) est le revenu national brut, se définit comme le produit intérieur brut (PIB) plus les revenus nets des salaires et investissements à l'étranger, moins l'amortissement du capital fixe (habitations, bâtiments, équipement, matériel de transport et infrastructure physique) par usure et obsolescence.

---

<sup>109</sup> Données de 2011

<sup>110</sup> Données de 2011

<sup>111</sup> Données de 2011

Converti en dollars américains au moyen de la méthode Atlas de la Banque mondiale, divisée par la population en milieu d'année.

Nous pouvons constater une différence du RNB entre les pays de la MENA. Cette différence est dû à la présence ou non de ressources naturelles comme le pétrole ou le gaz et le nombre d'habitant. Prenant par exemple la différence de RNB entre l'Egypte et le Qatar. On peut expliquer cette différence par la présence de nombreuses ressources naturelles et une faible population au Qatar contre une grande population en Egypte et peu de ressources naturelles. Ces divers facteurs impliquent de facto une différence de RNB entre les pays.

## Conclusion :

Nous avons déjà mentionné dans l'introduction que le terme Moyen-Orient est un terme apparu chez les Européens. Puis il a été adopté et utilisé par les organisations internationales. Par la suite, la région du Moyen-Orient a été liée à la région d'Afrique du Nord afin d'obtenir le terme Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Ici apparaît une question sur la légitimité de l'existence d'un tel terme. Peut-on parler du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ensemble afin de l'étudier comme une région homogène ?

Prenant en compte ce qu'on a déjà démontré dans les sections précédentes, je dirais qu'il est difficile de répondre à une telle question. Les facteurs qui sont utilisés dans la création de terme Moyen-Orient sont multiples. On donne aux facteurs une légitimité claire. Les facteurs utilisés sont :

Les aspects géographiques.

Les aspects économiques.

La population.

Les ethnies.

Les religions.

La langue.

En dépit de la diversité qui existe et que nous avons mentionnée ci-dessus, nous pouvons parler d'une région homogène même si cela est très relatif.

**L'histoire et la culture :** La longue histoire du Moyen-Orient a sans doute contribué à la création d'un métissage, d'une coexistence entre les différentes composants (culturelle, ethnique...). Ce qui a conduit à l'émergence d'une unité culturelle commune dans tous les pays Arabes. Même en Iran, la langue persane est proche de la langue arabe et partage avec lui le même alphabet, le même constat pour les langues du Pakistan et de l'Afghanistan.

**L'Islam :** La religion islamique est la religion de la majorité de la population du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, en dépit de la présence d'une minorité de chrétiens et de juifs. Le caractère général de tous les pays reste islamique. Il convient d'évoquer ici la présence de deux grandes confessions de l'Islam, les Chiites et les Sunnites.

**Des facteurs démographiques :** Cette région se caractérise par un taux de natalité le plus élevé dans le monde. Il faut noter que plus de la **moitié de la population est âgée de moins de dix-huit ans.**

### **Les différences :**

On peut dire que la seule différence notoire entre les pays de la région est l'économie. Les pays les plus riches et les plus pauvres du monde sont réunis dans cette région.

Cette disparité économique ouvre la voie pour une circulation des capitaux entre ces pays sous forme d'investissements. Certains pays vont faire des dons économiques à d'autres pays afin de les aider dans leur développement économique. Nous pouvons constater un flux migratoire de travailleurs entre ces pays. Ce qui a conduit à l'émergence de l'activité économique basée sur la disponibilité du capital dans certains pays et la disponibilité de main-d'œuvre dans d'autres pays. Ce modèle a contribué à certains niveaux de développement économique dans les deux pays.

Le problème fondamental qui nous fait remettre en cause la légitimité de l'existence du terme Moyen-Orient et Afrique du Nord est selon moi l'instabilité politique avec notamment des régimes dictatoriaux au pouvoir.

Tous les régimes du Moyen — Orient et Afrique du Nord (à l'exception de la Turquie et de l'Iran) sont d'une façon ou d'une autre des régimes dictatoriaux (familles héritées, des monarchies non constitutionnelles, des gouvernements militaires).

En effet, on trouve dans certains pays, de nombreuses formes de vie politique démocratique connus dans le monde développé comme des partis politiques, des parlements, des élections

législatives, municipales.... etc. Mais c'est juste des pratiques de formalité sans avoir un rapport réel avec une véritable démocratie connues dans le monde entier.

Ces systèmes de gouvernance ont toujours été un obstacle devant tout développement et intégration réelle entre les pays de la région, en dépit de la disponibilité de tous les facteurs de convergence. La centralisation du pouvoir dans les mains d'une seule personne ou un groupe restreint de personnes a donné aux décisions politiques et économiques un caractère personnel. Souvent ces décisions ont été négatives dans l'intérêt de la convergence et de la coopération. Par exemple, le conflit personnel entre l'ancien président de l'Irak, **Saddam Hussein** et l'ancien président syrien, **Hafez al -Assad** a provoqué une rupture des relations diplomatiques et politiques entre les deux pays pendant plus de deux décennies. Cette divergence apparaît entre les deux pays bien qu'ils soient gouvernés par le même parti politique. Bien évidemment, aucune consultation de la population n'a été effectuée.

La nature des systèmes de gouvernance au Moyen-Orient et d'Afrique du Nord peut expliquer (même partiellement) les mouvements politiques et sociaux ce que nous pouvons constater comme le Printemps arabes. Selon moi il est tôt pour parler de Printemps arabes car nous avons vu l'émergence de mouvements terroristes dans cette région.

En même temps, je peux dire que la contagion des événements qui ont commencé en Tunisie à la fin de 2010 à d'autres pays de la région peut être considérée comme une indication de la convergence et de la similitude entre les sociétés de ces pays et non pas une indication de grande rupture.

## **L'Orient vu de l'Occident**

Comment l'Occident a perçu l'Orient Arabo-Musulman à travers les 150 dernières années ?

Si nous revenons à l'époque coloniale depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, nous constatons que l'Occident a estimé que l'Orient comme une région qui a eu une civilisation ancienne



disparue. Cette région à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle ne possède pas les éléments de la civilisation actuelle représentée par la renaissance industrielle et l'ouverture culturelle. Cet Orient à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (l'Empire Ottoman et ses anciennes zones d'influence) est une région faible, en retard politique et culturelle et dispersée. Je crois que l'homme malade est l'expression la plus honnête pour la décrire.

Un tel cas nécessite que les pays européens mènent à bien la tâche de transfert la civilisation avancée de cette région et ses peuples sous-développés. Derrière ce slogan agréable, il y avait une volonté claire de profiter d'éléments inexploités du Moyen-Orient par ses peuples eux-mêmes, de sorte que, c'est regrettable de laisser sans les investir.

En conséquence, les campagnes coloniales ont été lancées, comme mentionnées ci-dessus. La France a commencé par contrôler l'Algérie, la Grande-Bretagne a pris l'Égypte, en partenariat avec le Portugal ils ont pris le contrôle du Golfe Persique.

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire Ottoman n'était pratiquement plus présent sur la carte géopolitique du monde. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord on a commencé à assister à la naissance de nouveaux États sur ce qui resterait de l'empire échu. Ici, les Européens continuent ce qu'ils avaient commencé plus tôt, quand ils mettaient en place le principe du mandat. La Syrie, qui devint plus tard la Syrie et le Liban passa sous mandat français, la Jordanie, qui est devenue la Transjordanie<sup>112</sup> et l'ouest Jordan (Palestine devient alors l'État d'Israël plus tard), l'Irak, passa sous mandat britannique.

La Région du Golfe Persique est venue dans le système de protection britannique, la France a terminé ce qu'il a commencé en Afrique du Nord par contrôler le Maroc et la Tunisie. L'Italie à son tour a saisi la Libye.

Ce n'est pas le moment pour réexaminer les raisons et les résultats de ces étapes historiques, et de rechercher une réponse à la question : Comment cette intervention a été accueillie par les peuples de ses pays ? Le fait que la date de sortie du pays européens a été adoptée comme le jour de fête nationale dans les pays récemment indépendants. Cela démontre que la colonisation a été perçue comme une occupation et non comme un effet bénéfique à ces pays.

---

<sup>112</sup> Actuellement le Royaume hachémite de Jordanie.

La fin de la Seconde Guerre mondiale a coïncidé avec des événements mondiaux qui sont très importants. Le premier se représente par l'émergence des États-Unis comme une grande puissance sur la scène internationale. Le second est la fin de l'incertitude sur la présence de pétrole en grande quantité dans le Moyen-Orient avec un excellent rendement économique. Au cours des décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, l'image du Moyen-Orient ont été données sous la forme suivante :

C'est une région très riche par le pétrole mais on constate un manque d'développement économique et social (ce qui est la preuve que la politique de colonisation n'a pas apporté le développement à cette région). L'image de l'homme dans le Moyen-Orient et en Afrique de nord comme un riche non - civilisé a été généralisée. En revanche, l'homme occidental (Européen et Américain) civilisé est le seul capable d'investir cette richesse.

En effet, toutes les mentions précédentes de relation entre l'Orient et l'Occident sont démontrées par le visage politique et médiatique. Intellectuellement, nous n'avons pas vu un réel et concret dialogue entre les deux parties pour diverses raisons. Mais, nous avons vu des initiatives individuelles d'Européens (des libres penseurs et des écrivains), ces efforts étaient connus sous le nom d'orientalisme.

L'absence de ce dialogue dans mon opinion : Parce la communication entre les deux parties étaient toujours passés par voie diplomatique, ces canaux qui ont toujours été influencés par la période coloniale.

La situation politique aux Moyen-Orient et Afrique du Nord était et reste encore aujourd'hui une mauvaise situation. Les pouvoirs politiques sont des dictatures militaires ou bien des familles monarchiques. Par conséquent, une décision politique prise par ces pouvoirs est sans concertation ou referendum avec peuple comme par exemple : les relations américano — saoudienne ont toujours été décrites comme des relations stratégiques distinctes et solides, mais que dire de la relation entre le peuple Américain et le peuple de l'Arabie Saoudite ?

L'absence de démocratie et la propagation de la pauvreté dans une région pourtant la plus riche du monde. Les niveaux de corruption du gouvernement dépassent toutes limites ont permis l'émergence de mouvements extrémistes rejetant cette situation. Cela a permis le développement de ce qu'on a appelé plus tard le phénomène du terrorisme.

À partir de la fin de l'année 2001 et les attentats du 11 septembre en Etats-Unis, une nouvelle image a malheureusement été donnée au citoyen du Moyen Orient : un riche sous développée et un terroriste potentiel. Certainement, les pratiques terroristes ont contribué à promouvoir cette image. Tant que le peuple du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord n'auront pas de représentation politique démocratique réelle permettant l'émergence d'institutions similaires à ceux présente en Europe et en Amérique ; La relation entre les deux parties restera injustement déformée.

**Partie II**

**Panorama économique et social dans la**

**Zone des pays Moyen-Orient et**

**d'Afrique du Nord**

## **Introduction :**

Le but principal de notre travail est de faire une étude socioéconomique sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Je pense qu'une telle étude économique serait plus complète si elle était précédée par une recherche dans l'histoire et de la géographie de la région en question, chose que nous avons essayé de faire dans la partie précédente. Cette partie est aussi, une étude dans la géopolitique de la région, ce qui s'étend de l'Iran à l'est au Maroc à l'ouest, de la Turquie au nord au Yémen et l'Afrique subsaharienne au sud. Cette zone géographique sera appelée le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, comme on a avait expliqué précédemment.

La période historique couverte par le premier chapitre, s'étend essentiellement de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (congrès de Berlin en 1878) à travers le XX<sup>ème</sup> siècle, jusqu'à la première décennie du XXI<sup>ème</sup> siècle, Juste avant le commencement ce qui a été appelé le printemps arabe. On peut considérer que les événements les plus importants dans cette période vécus par le Moyen-Orient et Afrique du Nord, sont les suivants :

1- L'effondrement de l'Empire ottoman. Cet Empire qui a duré près de quatre siècles a pu au cours de cette longue période de contrôler la plupart du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, soit directement ou indirectement. La chute de l'empire a causé la naissance de nouveaux pays, et le tracé de nouvelles frontières politiques entre ces pays,

2- l'intervention des pays européens dans la région, et le début du colonialisme, qui a eu un effet continu jusqu'à aujourd'hui.

3- La création de L'État d'Israël en 1948, comme une patrie pour les Juifs, la naissance de cet État nourrit un conflit depuis cette date avec les pays arabes et l'Iran (après la révolution islamique de 1979). Ce qui ne s'est pas arrêté en dépit des accords de paix signés.

4 –La découverte de pétrole dans certains pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord en quantités très importantes, grâce à ce pétrole certains pays sont devenus parmi les pays le plus riches du monde, également la plupart des économies des pays de cette région sont devenues dépendantes directement ou indirectement de cette richesse. Nous allons commencer ce chapitre en traitant cette question d'une façon approfondie.

Après les augmentations du prix du pétrole dans les années 70, les indicateurs de croissance et de développement de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se sont rapidement améliorés. Nous avons pu noter l'augmentation soudaine de l'investissement et des taux de croissance dans les pays exportateurs de pétrole et dans les pays du reste de la région par les augmentations des envois de fonds des travailleurs immigrés et des mouvements de capitaux vers ces pays.

En outre, l'augmentation de la composition brute du capital a joué en particulier le rôle de locomotive sur les taux de croissance. Par conséquent, l'épargne financière a été accumulée à l'étranger, ayant pour résultat la célèbre expansion du marché de l'Eurodollar par la réutilisation des pétrodollars.

En revanche, il ne faut pas ignorer le niveau élevé de volatilité de la croissance du PIB depuis les années 70 : la volatilité moyenne de la croissance du PIB de la région dans son ensemble a été deux fois celle de la moyenne des pays en voie de développement et deux fois plus volatile dans les économies riches en pétrole que dans le reste de la région<sup>113</sup>.

Nous ne devrions pas ignorer le fait que la disponibilité de la richesse pétrolière, dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ne veuille pas dire que tous les pays de la région sont des pays producteurs de pétrole et sont donc des pays riches. Le pétrole est essentiellement présent dans les pays du **Conseil de coopération des États arabes du Golfe** : l'Irak, l'Iran, la Libye, l'Algérie et dans une moindre mesure en Syrie, et en Égypte. Il n'existe pas dans de nombreux pays comme le Yémen, la Jordanie, le Liban, la Tunisie et le Maroc. Malgré son importance, le pétrole n'a pas transformé ces pays en pays développés au sens économique, et beaucoup de ces pays souffrent encore de problèmes structurels dans leurs économies comme le taux de chômage élevé parmi les citoyens.

La plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont engagés depuis le début de la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle dans l'application d'une politique de réformes

---

<sup>113</sup> HIRATA Hideaki, KOSE Ayhan. 2005. *Sources of Fluctuations: The Case of MENA SSRN Library*.

structurelles de leurs économies. Les objectifs de cette politique économique et financière sont de maintenir l'équilibre économique, la compétitivité générale interne et externe, et d'atteindre une stabilité macroéconomique essentielle pour la croissance économique durable.

En outre, de nombreux problèmes administratifs demeurent. Parmi les problèmes les plus importants nous notons la mauvaise gestion des ressources. Parmi les problèmes sociaux, peut-être l'aspect le plus important est celui de la propagation de la corruption à une grande échelle. Le système politique qui prévaut dans la plupart de ces pays, est un régime totalitaire qui a d'ailleurs fait que les politiques économiques prennent d'autres directions et même d'autres objectifs.

Nous allons essayer dans cette partie de mettre en évidence certains aspects de la vie économique et sociale dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous allons traiter le sujet du pétrole et son rôle dans le processus de développement dans ces pays. De plus nous allons étudier les problèmes auxquels sont confrontés ces pays et qui ralentissent la réalisation de l'évolution économique réelle.

# **Chapitre I**

## **La croissance et le développement dans le Moyen-Orient et d'Afrique du nord**



La région du Moyen-Orient et d'Afrique du nord est connue pour ces richesses : ressources naturelles, forte population, grande capacité de travail et important PIB. Les pays de la Zone varient en ce qui concerne leur taille économique, l'importance de leur population, l'équilibre des secteurs public et privé, et leurs ressources naturelles et financières. Les pays du MENA ont fait des gains économiques importants ces dernières années, et la structure de la plupart des économies a été renforcée par des réformes dans le secteur financier, les systèmes d'échange et de paiement, et des finances publiques. Le niveau d'inflation a été abaissé dans un certain nombre de pays. Dans cette section, nous allons mettre en lumière la croissance dans la Zone et le niveau de développement qu'ont connus les pays de cette région.

## **1. Le Pétrole et le développement dans le Moyen-Orient et d'Afrique du nord :**

La cause déterminante de la croissance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a été l'augmentation des prix du pétrole internationaux, où les produits pétroliers expliquent environ la moitié du PIB de la région et environ 90 pour cent des exportations totales dans les pays producteurs de pétrole. Cependant, la fluctuation de ces prix entraîne la volatilité de cette croissance. Les autres pays de la région (non producteurs de pétrole) sont également sensibles au prix du pétrole parce qu'une partie de leurs économies dépend des envois de fonds des travailleurs immigrés dans les pays pétroliers, ainsi que de l'aide au développement des pays riches en pétrole vers les pays pauvres.

Au niveau de la croissance réelle par habitant, la croissance du PIB dans la région du MENA au cours des 30 dernières années a pratiquement stagné par rapport au reste du monde en développement (Figure 15). Cela provient d'une part de la faiblesse prolongée des marchés pétroliers et d'autre part du fait que les producteurs pétroliers en dehors de la région MENA ont gagné des parts importants de marché au détriment des pays exportateurs de la région.

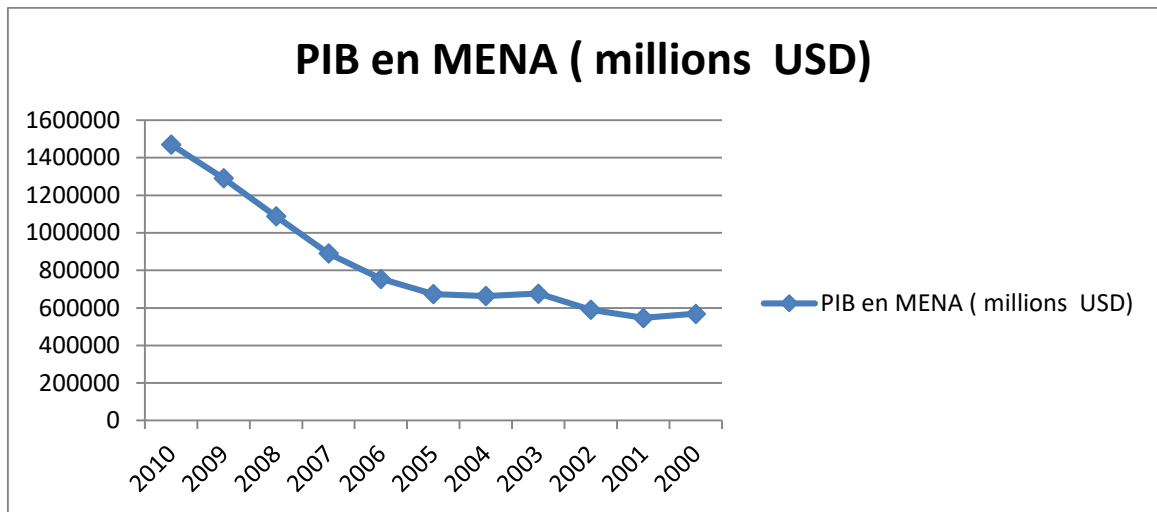


Figure 15 PIB dans les pays du MENA entre 2000 et 2010.

Source : Données FMI

De plus, dans cette région, la forte croissance de la population a infléchi vers le bas le taux de croissance du PIB par habitant. Dans la région du MENA, le contraste dans les comparaisons entre la croissance des pays producteurs et ceux non producteurs de pétrole est étonnant. D'une part, au cours des 30 ans, (1970-2000) le revenu par habitant dans les pays producteurs de pétrole a baissé de 1,3 pour cent par an, comparativement à une hausse de 2 pour cent par an dans les économies non pétrolières. Pendant l'essor des années 1970, le revenu par habitant dans les pays producteurs de pétrole a augmenté, en termes réels<sup>114</sup>. On voit bien que, les taux de croissance de la population sont beaucoup plus élevés dans les pays producteurs de pétrole, ce qui, entre autres facteurs, a tiré vers le bas le taux de croissance par habitant.

Par ailleurs, les pays non producteurs de pétrole ont connu des taux de croissance positifs au cours des 30 dernières années, correspondant aux pays en développement dans les années 1970 et 1980. Ce n'est que dans les années 1990 que la croissance de l'économie hors pétrole a été de 1,5 pour cent par an en dessous de la moyenne pour les pays en développement en

<sup>114</sup> GEORGE.T.DAVOODI.Abedhamid. 2003. *Challenges of Growth and Globalization in the Middle East and North Africa. International Monetary Fund*

général (4 pour cent par an).

La croissance économique dans les pays producteurs de pétrole continue à être dominée par le secteur pétrolier. Dans un grand nombre des plus grandes économies pétrolières, le pétrole représente en moyenne environ 75 pour cent du total des exportations (figure 16). En revanche les secteurs non pétroliers, en général, n'ont pas encore un taux de croissance suffisamment élevé pour absorber le nombre croissant d'entrants sur le marché du travail. La volatilité et la faiblesse de la croissance dans plusieurs économies pétrolières sont encore aggravées par la politique budgétaire, les dépenses publiques tendent à augmenter avec des revenus pétroliers.

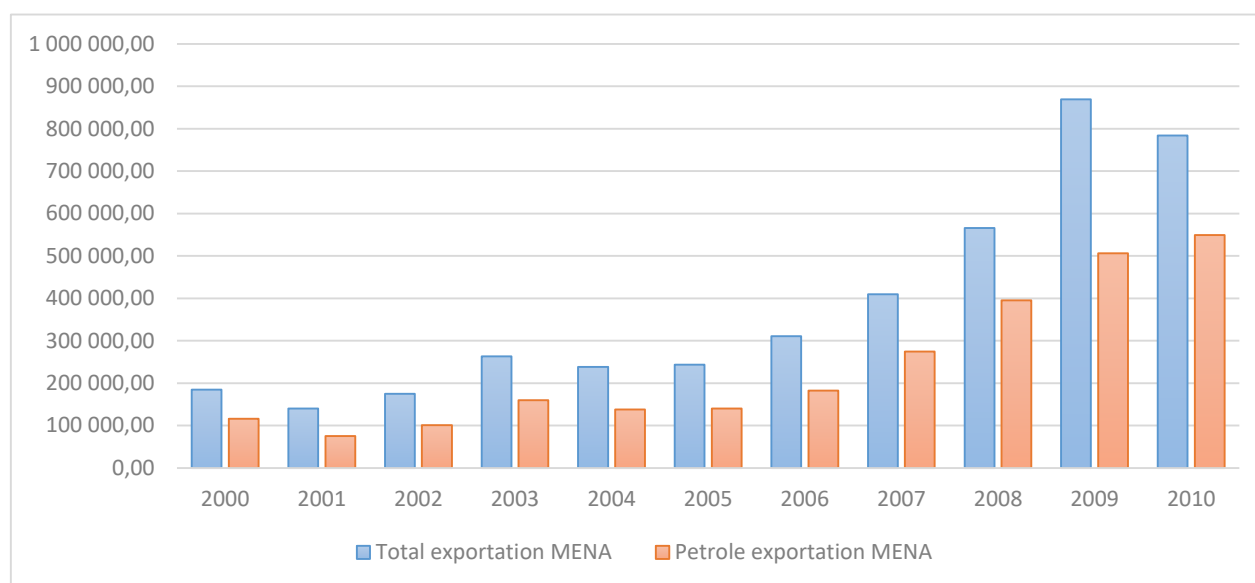


Figure 16 Le part du pétrole dans les exportations MENA

Source : Données d'Arab Monetary Fund

Un phénomène étrange est apparu chez les pays producteurs de pétrole : ce phénomène a été appelé par les experts du fond monétaire international « malédiction des ressources »

L'abondance de ressources naturelles peut réduire la croissance : l'afflux de devises liées à l'exportation du pétrole aura une incidence sur l'appréciation du taux de change réel, ce qui rend les exportations de produits non pétrolières moins compétitives et réduit la taille relative du secteur d'exportation non pétrolière.

Certains des pays producteurs de pétrole de la Zone MENA, tels que la République islamique

d'Iran, le Koweït et Oman, ont abordé cette « procyclicalité de la ressource pétrolière » par la mise en place de fonds de stabilisation OSF<sup>115</sup> qui permettent de sauvegarder une partie des recettes du pétrole à l'étranger<sup>116</sup>. Par contre, d'autres pays producteurs de pétrole de la région ont choisi de ne pas établir de relations formelles avec des programmes libres pour les règles budgétaires, mais ont tendance à mener leur gestion financière avec un « virtuel » OSF qui investit l'excédent de recettes pétrolières à l'étranger.

L'importance du pétrole dans la région MENA résulte du fait qu'il fournit les excédents financiers nécessaires pour financer les plans de développement économique et social dans les pays de cette Zone.

Le pétrole a joué un rôle clé dans la détermination de la nature de leur développement depuis le début des années soixante-dix jusqu'à ce jour, tant dans les pays producteurs qu'importateurs.

Le pétrole considéré comme un produit stratégique est une matière de base dans l'industrie et il a un impact significatif tant sur les activités économiques que sur les secteurs financiers et bancaires. Il est également considéré comme une marchandise importante dans le commerce international et une source majeure de revenus des pays producteurs, et dans une moindre mesure pour les pays consommateurs par le biais des impôts sur la consommation, etc.

Le commerce international du pétrole brut et ses dérivés représentent une forte proportion du commerce mondial, surtout d'un groupe de pays vers un autre groupe, ce qui fait que tout changement du prix du pétrole a eu un impact significatif sur la balance commerciale et ensuite sur les performances économiques de chacun des pays exportateurs et importateurs.

---

<sup>115</sup> En anglais ( Oil and stabilization funde)

<sup>116</sup> SCHERER, Bernhard. 2009. *Macroeconomic Risk Management for Oil Stabilization Funds in GCC Countries*. EDHEC Business School.

### **1.1. La structure du secteur pétrolier dans la Zone MENA, l'offre et la demande :**

Les événements de ces dernières décennies ont démontré que la demande de pétrole et la consommation sont dépendantes de ses prix, d'un part, et dépendante d'autre part de la politique économique, notamment dans les pays industrialisés. Deuxièmement, l'offre est caractérisée par une dynamique qui s'est avérée être plus flexible, à moyen et long terme qu'on ne le pensait dans les années soixante-dix.

Je vais essayer ici de mettre en évidence, l'importance du pétrole comme source majeure d'énergie et de ressources financières dans la Zone MENA. Les investissements dans le secteur pétrolier et les politiques adoptées ont un impact sur l'augmentation de la réserve de pétrole, d'une part et de la production d'autre part.

La mesure des réserves mondiales de pétrole était estimée en 1973 à près de 580 milliards de barils 73% pour l'OPEC et 59 % pour les pays du Golfe. Toutefois les réserves mondiales ont augmenté pour atteindre environ 1,0204 milliard de barils en 1990, dont 61,4 % dans les pays arabes et à 61,7 %, dans le pays du MENA puis 1,0457 milliards de barils en 1995, et elle est aujourd'hui de 1,216 milliard de barils<sup>117</sup> pour l'OPEC, et de 1,491 milliard de barils au niveau mondial.

---

<sup>117</sup> World oil outlook 2016. OPEC

| Pays    | Réserves de pétrole brut<br>(Milliard barils) | Le pourcentage mondial |
|---------|-----------------------------------------------|------------------------|
| Algérie | 12.20                                         | 1.05 %                 |
| Bahreïn | 0.13                                          | 0.01 %                 |
| Égypte  | 41.46                                         | 0.32 %                 |
| Iraq    | 148.00                                        | 12.20 %                |
| K S A   | 266.21                                        | 21.90 %                |
| Kuwait  | 101.50                                        | 8.74 %                 |
| Libye   | 48.46                                         | 4.07 %                 |
| Qatar   | 25.24                                         | 2.31 %                 |
| Syrie   | 3.00                                          | 0.26 %                 |
| Tunis   | 0.40                                          | 0.03 %                 |
| U A E   | 97.80                                         | 8.42 %                 |

Tableau 2 : Réserves de pétrole brut pays de la Zone MENA en 2016.

Source : rapport annuel d'OAPEC 2016

La consommation de pétrole a une grande importance pour les pays exportateurs ainsi que les pays importateurs. La consommation intérieure de pétrole affecte la capacité à exporter, avec des conséquences sur le rendement financier en fin de compte sur leurs projets de développement.

La consommation d'énergie, et en particulier de pétrole, est influencée par trois facteurs principaux : le revenu, les prix intérieurs et aussi l'augmentation de la population. L'augmentation du revenu et la baisse des prix du pétrole au niveau local, en particulier dans des pays producteurs de pétrole, ont augmenté la consommation d'énergie d'environ 13 % annuellement au cours des années soixante-dix et 5 % dans les années quatre-vingt, quatre-vingt-dix.

L'augmentation de la population dans les pays de la Zone MENA n'a pas eu un grand impact sur la consommation de pétrole, malgré la fluctuation des prix domestiques<sup>118</sup>, et le taux de consommation d'énergie par habitant dans la région est resté inférieur à la moyenne dans le monde (et notamment à celle des pays industrialisés).

Selon les estimations, la consommation d'énergie dans les pays de la Zone au cours de la période de 2004-2009, présente des taux de croissance de la consommation d'environ 4,3 % annuellement au cours des années 2007 et 2008 après avoir affiché des taux de 7,9% en 2004, 6,3 % en 2005 et 5,5 % en 2006<sup>119</sup>. La consommation totale d'énergie dans la Zone MENA pour la première fois a dépassé les dix millions de barils par jour en 2008. Caractérisé par le recours croissant aux hydrocarbures (pétrole et gaz naturel), les autres sources d'énergie sont l'hydroélectricité et aussi le charbon. Il est à noter que les taux les plus élevés d'accroissement concernent la consommation de gaz naturel, qui a augmenté de 5,7 % par an pendant la période 2004-2008 ; l'augmentation de consommation de pétrole a été 4,9 % pendant la même période. La consommation d'énergie hydroélectrique et le charbon n'ont pas eu d'augmentation significative.

Le pétrole est toujours la principale source d'énergie dans les pays de la Zone malgré les taux croissants de la consommation de gaz naturel. Le pétrole couvre plus de la moitié des besoins d'énergie de la Zone MENA avec un taux de 53,9 % en 2008 contre 44,5 % pour le gaz naturel, et 1,4 % pour l'hydroélectricité et de 0,2 % pour le charbon.

---

<sup>118</sup> TAHIR .Jamil. 1999. Pétrole et développement durable dans les pays arabes : opportunités et défis (en Arabe).

<sup>119</sup> Rapport annuel de 'Organization of Arab petroleum Exporting Countries(OAPEC) de (2009) P 47

## **1.2. L'impact du pétrole sur le développement dans les pays de la Zone MENA :**

Bien qu'il soit reconnu que le pétrole n'est pas le seul facteur du développement économique, il reste encore une des plus importantes ressources et forces qui jouent dans le processus de développement pour les pays producteurs de pétrole, et aussi dans une moindre mesure pour d'autres pays.

Les expériences de développement au cours des deux dernières décennies ont montré que le pétrole avait des effets directs et indirects sur le développement dans les pays de la zone MENA et sur l'intégration économique entre eux. La connaissance de ces effets est un enjeu très important, si on prend en compte les perspectives d'avenir.

L'importance du pétrole dans les pays producteurs vient de sa participation effective au développement économique grâce à la disponibilité des devises (résultat des recettes pétrolières). Deuxièmement le pétrole pourrait être utilisé pour construire la base nécessaire au financement des biens et services de consommation. De plus il est considéré comme un des éléments les plus importants dans les processus industriels, en particulier le raffinage et la pétrochimie.

Pour les pays importateurs des pétroles dans la Zone (le Liban, Jordanie...). l'importance vient de l'existence d'opportunités d'emplois pour ses citoyens dans les pays producteurs et exportateurs de pétrole, ce qui entraîne des transferts de fonds en devises, ainsi que des aides et des prêts fournis par les pays producteurs dans la Zone.

### **Pays producteurs :**

Une relation a été établie entre le pétrole et le développement, grâce à l'expansion de l'exploration, la production dans les Pays de la Zone MENA, en particulier, dans la fin des années cinquante et durant les années soixante. Le pétrole est resté comme matière première dans l'isolement de l'économie de ces pays jusqu'à la fin des années cinquante à tous les stades



de l'utilisation, depuis l'exploration jusqu'à la fabrication- production. Toutefois, cette situation a commencé à changer après l'augmentation des prix du pétrole en 1973, où ils sont mis à la disposition de ces pays, des ressources financières qui ont permis de réaliser une croissance économique plus inclusive et plus rapide.

L'année 1973 était considérée comme un moment décisif en ce qui concerne les marchés du pétrole, et surtout dans les relations entre producteurs et consommateurs, ou entre les gouvernements et les compagnies pétrolières internationales, ou encore entre les gouvernements des États des pays producteurs et des pays consommateurs.<sup>120</sup>

Le prix du pétrole brut a continué à augmenter jusqu'à ce qu'il atteigne son plus haut niveau en 1981. Le prix élevé du pétrole a été accompagné de l'augmentation du volume de la production. Les pays ont pu utiliser les produits financiers générés pour élargir la base de l'économie régionale et des secteurs liés au pétrole. Ces produits ont également permis des investissements économiques à l'étranger et l'extension des dons et des prêts aux pays non producteurs de la région ainsi qu'aux pays en développement.

La période des années quatre-vingt jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix a vu de fortes baisses des recettes pétrolières des pays de la Zone MENA, de 202 milliards de dollars en 1981 à 103 milliards en 1990 puis à 97,8 milliards de dollars en 1995. L'instabilité persistante des prix mondiaux a été constante. Même avec la flambée des prix, les recettes n'atteignent pas 200 milliards en 2008, avec le prix de réserve de 117,6 de dollars par baril, les recettes sont de 191,7 milliards de dollars à la fin 2008<sup>121</sup>.

---

<sup>120</sup> Parmi les facteurs qui ont conduit à un changement dans les relations de marché : la croissance rapide de la demande mondiale de pétrole et la création de l'OPEC en 1960 pour négocier avec les entreprises, le nombre de sociétés indépendantes qui opèrent en dehors du cadre des grandes entreprises et, enfin, ces changements ont coïncidé avec la guerre d'octobre et la menace arabe sur le pétrole, qui a conduit à une augmentation significative des prix.

<sup>121</sup> Pendant les années 90, les prix du pétrole brut exprimés en dollar évoluent autour de 20 dollars. Les périodes de forte volatilité se limitent à 1990-1991 (l'invasion irakienne du Koweït entraîne une hausse du prix du pétrole entre août et décembre 1990) et à 1998 à la suite de la crise financière des pays d'Asie du Sud-est qui entraîne une chute brutale des prix jusqu'en février 1999 où ils atteignent 10 dollars le baril. ( plusieurs rapports World oil outlook d'OPEC).

### **1.3.L'impact du pétrole sur le développement humain :**

L'impact des revenus pétroliers sur le développement humain dans les pays producteurs et exportateurs de Pétrole est apparu depuis le début des années soixante-dix et s'est développé avec le temps. L'attention portée sur la nécessité d'élever le niveau de vie des individus implique des stratégies de développement global prenant en compte l'aspect social.

Il existe plusieurs indicateurs pour mesurer le développement humain, L'indice de développement humain (IDH) est une mesure de synthèse du niveau moyen atteint dans les dimensions clés du développement humain : une vie longue et saine, l'acquisition de connaissances et un niveau de vie décent.

La dimension de la santé, évaluée selon l'espérance de vie à la naissance, La composante éducation de l'IDH est mesurée au moyen du nombre d'années de scolarisation pour les adultes âgés de 25 ans et de la durée attendue de scolarisation pour les enfants en âge d'entrer à l'école, La dimension du niveau de vie est mesurée par le revenu national brut par habitant.<sup>122</sup>

Selon cet indicateur, les pays du Conseil de coopération du Golfe (exportateurs de pétrole) se situent dans le top cinq au niveau régional, en termes de niveau de développement humain. Koweït, Qatar, Bahreïn et les Émirats arabes unis, Arabie saoudite. L'indicateur reflète l'augmentation des revenus et des dépenses en général, et pour la santé et l'éducation en particulier, qui entraîne l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance (la mortalité des nouveaux nés est faible)

L'indice de l'espérance de vie à la naissance dans les pays exportateurs de pétrole du Golfe est plus élevé que dans les pays développés (74,7 ans au Koweït et 75 dans les Émirats Arabes

---

<sup>122</sup> Indice de développement humain (IDH)

<http://hdr.undp.org/fr/content/indice-de-d%C3%A9veloppement-humain-idh>

unis en 2004), par contre cet indice est toujours à des niveaux inférieurs dans les pays moins développés, telles que le Soudan et la Mauritanie.<sup>123</sup>

Il ne fait aucun doute que cette amélioration des indicateurs de santé et la conséquence de l'augmentation des dépenses consacrées aux services de santé et de leur importance (création d'hôpitaux et de cliniques et l'accroissement du nombre de médecins, d'infirmières, du nombre des places disponibles dans les hôpitaux ainsi que la possibilité des traitements à l'étranger).

Le niveau de l'éducation est un autre indicateur qui reflète le niveau de développement humain dans les pays producteurs des pétroles dans la Zone du MENA et l'impact des revenus pétroliers sur le niveau d'éducation. De nombreux indicateurs sont utilisés pour mesurer la situation de l'éducation, le taux de lecture et d'écriture, par exemple, chez les adultes au Koweït était 54 % en 1970, il a dépassé 74 % en 1992 et en 2005 devenu 81 %, et en Arabie saoudite, de 9 % en 1970 à 64 % en 1992 à 74 % en 2005.<sup>124</sup>

Par conséquent, cela montre le rôle clé joué par les recettes pétrolières dans l'élévation du niveau de vie dans les pays exportateurs de pétrole dans la Zone MENA, où le Koweït venant en haut de la liste, suivi par le Qatar, Bahreïn, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite.

#### **1.4. L'impact du pétrole sur l'industrie :**

L'impact du pétrole est important sur l'industrie qui dépend du pétrole brut et du gaz naturel. Malgré la baisse de la part du secteur industriel dans le PIB de la plupart des pays de la Zone MENA. Les industries dans les pays exportateurs du pétrole (pétrochimie, raffineries, métal et engrais chimiques), ont eu plus d'importance que dans les autres pays, où des industries sont traditionnelles comme les industries alimentaires, la fabrication des vêtements des chaussures... etc.(ces industries étant conçues pour satisfaire les besoins du marché local, contrairement à l'industrie pétrochimique et les raffineries, qui reposent sur le secteur pétrolier et sont dirigées principalement vers les marchés étrangers).

---

<sup>123</sup> UNDP. 2005. Arab Human Development Report

<sup>124</sup> Rapport économique annuel d'*Arab Monetary Fund* (2006)

Les industries manufacturières les plus importantes dans lesquelles les pays producteurs de pétrole de la région investissent sont les industries du raffinage, qui a beaucoup évolué depuis le milieu des années soixante-dix, où il est clairement apparu l'importance des technologies dans cette industrie d'une part et le rôle des gouvernements locaux, d'autre part, échappant à l'influence des compagnies étrangères, et renfonçant leur capacité à fournir la demande intérieure et suivre le rythme de la demande mondiale.

Le volume de la capacité de raffinage de pétrole, dans les pays du Golfe, été de 979 000 barils par jour (pays de conseil de coopération du golfe à l'exclusion de l'Iran) en 1975. Elle est d'environ 3 millions de barils par jour en 1990 puis il dépasse les 3,2 millions de barils par jour en 1995.<sup>125</sup>

La capacité de raffinage spécialisée va augmenter dans les pays du CCG jusqu'à 6,3 millions de barils par jour en 2010, après la création de quatre nouvelles raffineries au Koweït, en Arabie Saoudite, Qatar, Oman, le renouvellement de certaines raffineries et l'accroissement de la capacité des Émirats arabes unis et du Koweït. La capacité de raffinage au cours de la période comprise entre 2000 et 2005 avait augmenté de 18,3 pour cent pour atteindre 4,33 millions de barils par jour en 2005, comparativement à 3,66 millions de barils en 2000.

La capacité de raffinage dans les pays du CCG n'est que de 5 pour cent de la capacité totale de raffinage du monde 85,4 millions de barils par jour à une époque où la production de pétrole dans les pays du CCG atteint 19 % de la production totale de pétrole dans le monde<sup>126</sup>. Le rapport a montré que le Conseil de coopération du Golfe qui raffine 27,3 pour cent de sa production en 2006 devrait augmenter sa capacité de raffinage de 2 pour cent en 2010, mais la production de pétrole brut de pays du Conseil augmentera de près de 31 pour cent au cours des trois prochaines années, pour répondre à la demande croissante de pétrole dans le marché mondial. En effet, il y a deux facteurs clés nécessaires pour entreprendre le développement futur de l'industrie du raffinage du pétrole dans la Zone : le premier concentre la relation entre la production de pétrole brut et de pétrole raffinée. Ce ratio est demeuré pratiquement stable, variant entre 25 et 27 pour cent au cours de la période 2000 2007, il devrait atteindre 29 pour

---

<sup>125</sup>Notre calcul à partir des données du plusieurs Rapports économiques annuels d'*Arab Monetary Fund*.

<sup>126</sup>Rapport annuel de la Banque Industrielle Emirats mars 2009. p 37.

cent en 2010<sup>127</sup>.

Le deuxième facteur a trait à l'obsolescence des raffineries dans de nombreux pays du monde, y compris certains pays du MENA et la hausse des coûts dans d'autres pays, créant un écart entre l'offre et la demande de produits pétroliers sur les marchés mondiaux : ceci conduise à des prix plus élevés et à la spéculation sur ces marchés.

Ces deux facteurs constituent une forte incitation à effectuer des changements importants dans l'industrie pétrolière dans la région, pour augmenter le pourcentage du pétrole raffiné, par rapport au pétrole total produit.

### **1.5. L'impact du pétrole sur le secteur agricole :**

Le secteur agricole est considéré comme nécessité stratégique. Une partie importante des rescousses financières vient certes du pétrole, en raison de l'importance de ce secteur mais les produits agricoles sont souvent produits pour la consommation intérieure.

En dépit du peu de terre et des faibles ressources en eau dans la plupart des pays producteurs de pétrole de la Zone MENA, la base pour le développement de ce secteur existe. Ce développement permet d'avoir une production locale de produits agricoles, ce qui contribue à la diminution du déficit alimentaire pour ces pays.

En ce qui concerne la contribution de la production agricole au PIB ; elle varie grandement entre les pays de la Zone. le secteur occupe la position de leader dans les structures économiques d'un certain nombre de pays, (le Soudan est placé à la première place avec un pourcentage de sa contribution dans le PIB d'environ 28,3 pour cent en 2007, suivi de 20 % en Syrie et l'Égypte de 13 % pour la Mauritanie, de 12,5 % pour le Maroc, 12,1 % pour le Yémen, de 10 % pour la Tunisie de 10,3 %). Ce pourcentage a varié entre 7,8 % et 2,3 % pour le Liban, Algérie, Iraq, l'Arabie saoudite, la Jordanie et la Libye. Cette proportion a atteint un niveau faible dans les États ayant peu de ressources agricoles, tels que les pays du CCG, allant de 1,% dans les Émirats arabes unis à environ 0,1 % au Qatar 0,4 au Koweït et 5 % en Arabie

---

<sup>127</sup> Rapporté annuel de la Banque Industrielle Emirats mars 2009. p 49.

saoudite).<sup>128</sup>

Nous constatons que, malgré la disponibilité de ressources financières provenant du pétrole, il n'y a pas eu un développement significatif du secteur agricole dans les pays exportateurs de pétrole. Cela peut être attribué aux raisons suivantes :

-Tout d'abord, la majorité des pays producteurs de pétrole dans la Zone MENA, hormis l'Arabie saoudite, l'Algérie ne bénéficient pas de vastes zones favorables à l'agriculture, ni des ressources nécessaires pour la production d'un produit agricole, stable et capable d'atteindre la productivité élevée cherchée, ni des ressources en eau et la main-d'œuvre qualifiée pour s'occuper de ce secteur.

Deuxièmement, l'investissement dans le domaine agricole n'est pas rentable économiquement à court terme. Compte tenu des facteurs susmentionnés, ces pays se trouvent dans l'obligation de chercher d'autres solutions.

Cependant, l'exemple de l'Arabie saoudite est un bon exemple du développement du secteur agricole. Une politique de soutien aux agriculteurs a été adoptée par le gouvernement d'Arabie saoudite au cours des dernières années pour augmenter la production de blé du pays : ceci a conduit à l'autosuffisance et même à l'exportation et la fourniture d'aides aux autres pays pauvres de la région, ou de l'extérieur de la Zone MENA.

La politique des prix a donné des possibilités aux producteurs d'obtenir des prix plus rémunérateurs que les prix mondiaux, ces prix intérieurs s'étant élevés de manière très significative (jusqu'à cinq fois plus élevé) malgré les réserves exprimées par certains économistes sur la politique de soutien au secteur agricole dans ces pays, en raison du coût élevé de la production. L'objectif principal de la stratégie de développement dans les pays producteurs du pétrole vise à attendre la stabilité économique après la fin de l'ère du pétrole. Ceci en élargissant la base économique, et en réduisant la domination du secteur pétrolier sur

---

<sup>128</sup> Rapport économique annuel d'Arab *Monetary Fund* (2008)

l'économie nationale en diversifiant les sources de revenus, qui nécessite la construction d'un secteur économique développé ne dépendant pas du pétrole.

Cette politique a permis de dégager des excédents financiers au cours des dernières décennies, permettant d'investir dans des infrastructures tels que barrages, systèmes d'irrigation, silos à grain, jouant un rôle dans la production des produits de première nécessité, comme les céréales. Cela a également encouragé les industries à servir le secteur agricole afin qu'il y ait une sorte d'intégration entre l'industrie et l'agriculture.<sup>129</sup>

## **2. Le boom pétrolier dans les années 2002 - 2008 et ses impacts sur les indicateurs financiers des pays producteurs du pétrole :**

Dans la période de 2002-2008 est apparu dans la région MENA ce qu'on peut appeler le boom du pétrole, ce phénomène a été marqué par la hausse des prix du pétrole. Cette hausse sans précédent a eu pour conséquence l'augmentation de la valeur des exportations et des revenus réalisés.

Il faut noter que la flambée des prix du pétrole a choqué tous les gouvernements de la région et aussi les peuples qui ont été surpris et même incrédules. Malheureusement, peu de chercheurs ont étudié l'importance des flux de ressources.

Il convient de souligner qu'avec l'ampleur de ce phénomène, la valeur des exportations a été très grande et peut-être sans précédent, vu le niveau des prix jusqu'à juillet 2008. Les prix ont alors reculé jusqu'à 147 dollars le baril, en raison de la crise financière mondiale.

Pour analyser les effets du boom sur les indicateurs financiers dans les pays producteurs du pétrole de la région, je vais présenter plusieurs indicateurs, d'une part la valeur des exportations, d'autre part, les recettes du pétrole telles qu'elles sont décomptées dans les

---

<sup>129</sup> Rapport économique annuel d'Arab *Monetary Fund* (2010)

budgets des États.

### **2.1. La valeur des exportations de pétrole et de gaz naturel dans les pays producteurs de pétrole dans la Zone MENA :**

La valeur nominale des exportations de pétrole et de gaz naturel dans la région a continué à augmenter régulièrement depuis 2002. Par exemple, la valeur des exportations dans les six pays de GCC (Conseil de coopération du Golfe) seulement, est passée de 123,4 milliards de dollars en 2002 à 421,1 milliards de dollars en 2007.<sup>130</sup>

Malgré la forte baisse des prix du pétrole au cours du dernier trimestre de 2008, la valeur des exportations en 2008 a dépassé les 614 milliards de dollars.

| Milliard de dollars     | 2002   | 2003   | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| l'Arabie saoudite       | 63.70  | 82.10  | 110.90 | 161.80 | 188.50 | 206.40 |
| Les Émirats arabes unis | 23.20  | 29.60  | 38.40  | 55.10  | 70.10  | 84.40  |
| Kuwait                  | 14.10  | 19.60  | 27.80  | 44.10  | 55.70  | 60.10  |
| Qatar                   | 9.90   | 12.10  | 16.30  | 22.90  | 31.20  | 40.70  |
| Oman                    | 8.60   | 9.30   | 10.80  | 15.70  | 17.70  | 18.70  |
| Bahreïn                 | 3.90   | 4.70   | 5.60   | 7.80   | 9.0    | 10.80  |
| TOTAL                   | 123.40 | 157.40 | 209.80 | 307.40 | 372.40 | 421.10 |

<sup>130</sup>



### Tableau 3 la valeur des exportations de pétrole et de gaz de 2002 à 2007 dans les pays de CCG

Source : Institut of International Finance (Country Reports Septembre 2008)

Ce tableau montre que la valeur des exportations du pétrole et du gaz naturel des six pays du Conseil de coopération de pays du Golfe a atteint en 2007 environ trois fois et demie la valeur de 2002, et il montre aussi que la valeur des exportations des pays de la région n'a pas diminué en 2008 par rapport au niveau de 2007, mais a augmenté considérablement. Le revenu des exportations de pétrole des pays de la région au cours des sept premiers mois de 2008, avant la chute des prix du pétrole a atteint le niveau de 2007 dans son ensemble. Au mois de novembre 2008, Le EIA (Energy Information Agency aux États-Unis) a estimé les exportations de l'OPEP en 2008 à 979 milliards de dollars. Jusqu'à la fin d'octobre 2008 seulement l'OPEC a exporté du pétrole pour 884 milliards de dollars comparativement à 671 milliards de dollars des exportations totales en 2007<sup>131</sup>.

#### **2.2. Le pétrole dans les actifs des Budgets de l'État dans les pays producteurs :**

On peut considérer que toutes les recettes issues du pétrole dans certains pays de la région ne soient prises en comptes dans les actifs des Budgets d'État provenant de cette activité.

Il est difficile d'étudier les Budgets publics ainsi que de vérifier la destination finale des revenus du pétrole et du gaz. Il y a aussi des difficultés à accéder à des comptes définitifs des budgets publics, ou à des collections des rapports de comptabilité. Dans certains pays de la région, ceci est un secret d'État : ni les citoyens et ni les chercheurs n'ont le droit de le savoir.

---

<sup>131</sup> ALKUWARI.Ali.Khalifa. 2009. The Size of the oil boom revenues and third aspects of allocation.

AMF.

Le Koweït est une exception : le gouvernement publie les comptes définitifs de budget d'État, et le Bureau de vérification (indépendant du pouvoir exécutif et approuvé par le Conseil de la Nation - le Parlement) vérifie et approuve les comptes. Nous avons trouvé que la plupart des pays du Golfe (à l'exception de Bahreïn et peut-être seulement le Budget fédéral des UAE) ne donnent pas accès aux comptes définitifs du Budget de l'État, mais nous constatons que certains pays de la région ne publient pas de détails sur le Budget prévisionnel global et ne permettent même pas aux conseils d'examiner le projet de Budget dans son ensemble.

Cette ambiguïté dans les Budgets de l'État. La difficulté de connaître la taille des recettes publiques de pétrole et de gaz naturel produites annuellement dans chaque pays. nous a conduit à nous appuyer sur les statistiques de l'Institut international des finances publiques et le rapport détaillé de l'IIF ( Institute of International Finance) sur les rendements réels des Budgets de l'État de pétrole et de gaz dans chacun des pays de la région, ce qui ne correspond pas obligatoirement à la totalité des recettes de l'État issues du pétrole.

| Milliard de dollars     | 2002 | 2003 | 2004  | 2005  | 2006  | 2007  |
|-------------------------|------|------|-------|-------|-------|-------|
| l'Arabie saoudite       | 44.3 | 61.6 | 88    | 134.5 | 161.1 | 149.9 |
| Les Émirats arabes unis | 15   | 20.5 | 27.2  | 41.8  | 59.2  | 69.8  |
| Kuwait                  | 19   | 21   | 28.3  | 44.8  | 50    | 65.2  |
| Qatar                   | 5.4  | 5.4  | 9.9   | 12    | 15.1  | 20.2  |
| Oman                    | 6.4  | 6.3  | 8.9   | 12.4  | 15    | 15.1  |
| Bahreïn                 | 1.8  | 2.2  | 2.5   | 3.3   | 3.7   | 4.3   |
| TOTAL                   | 91.9 | 117  | 164.8 | 226.8 | 304.1 | 355   |

Tableau 4 Les recettes des Budgets de l'État provenant du pétrole.

Source : Institut of International Finance (Country Reports Septembre 2008)

Le tableau n°4 montre d'abord les montants qui ont été effectivement livrés aux Budgets d'État provenant des recettes pétrolières, et si nous estimons le total des recettes à partir du pétrole dans chaque pays, nous devons d'abord ajouter aux budgets les recettes du pétrole consommés localement ainsi que les revenus provenant du gaz naturel vendu localement aussi. Deuxièmement, on fait abstraction des coûts de production pétroliers et gaziers et la part des compagnies pétrolières étrangères (si elles existent), et les bénéfices provenant de la production pétrolière et gazière. (Jusqu'à ce qu'on arrive à estimer la taille des recettes qui viennent du pétrole).

La consommation de gaz naturel dans les pays de la région est élevée, et la consommation locale du pétrole s'élève jusqu'à 20 % en Arabie Saoudite, 14 % dans les Émirats Arabes Unis, 10 % au Koweït et au Qatar, 7 % de la production totale de pétrole dans chacun d'eux<sup>132</sup>

| (en milliard de dollars)                | l'Arabie saoudite | Les Émirats arabes unis | Koweït | Qatar |
|-----------------------------------------|-------------------|-------------------------|--------|-------|
| La valeur du pétrole et du gaz exportés | 206.4             | 84.40                   | 60.1   | 40.7  |
| Les recettes dans le budget             | 149.90            | 69.80                   | 65.20  | 20.2  |
| La différence                           | 56.5              | 14.60                   | 5.10   | 20.5  |
| Le taux %                               | %27.40            | 17.30%                  | 8.50%  | 50.4% |

---

<sup>132</sup> British Petroleum Statistical Review of World Energy London June (2008) p 11 -27.

Tableau 5 La différence entre la valeur des exportations de pétrole et les recettes du Budget d'État en 2007 (en milliard de dollars)

Source : Institute of International Finance Country Reports Septembre 2008

On remarque dans ce tableau n° 5 le cas du Koweït,<sup>133</sup> Ce qui a été fourni au budget des revenus du pétrole a dépassé les exportations d'environ 8,5 %.

La différence de 8.5 % c'est la valeur de la consommation nationale de pétrole et de gaz naturel.

Contrairement au Koweït, la valeur des recettes pétrolières du Budget d'État doit être supérieure à la valeur des exportations de pétrole et de gaz naturel. On trouve dans tous les autres pays couverts par le tableau n°4 que la valeur des exportations est plus élevée que les recettes des Budgets d'État, cette différence qui a atteint 17,3 % dans les Émirats arabes unis 27,4 % en Arabie saoudite et 50,4 % au Qatar, ce qui indique qu'il y a des sommes d'argent élevées que viennent du pétrole et du gaz naturel et qui n'entrent pas dans les Budgets d'État. Mais pour une raison ou une autre<sup>134</sup>, elles disparaissent, il s'agit ici de disparition des recettes de gaz avant d'entrer dans les Budgets d'État.<sup>135</sup>

### **2.3. Les surplus des Budgets d'État dans les pays producteurs du pétrole :**

Tous les budgets de ces pays énumérés dans le tableau et depuis 2003 avaient un excédent important, et en 2007 cet excédent a été estimé à environ la moitié de ce qui a été fourni à des budgets par les recettes de pétrole. Le tableau n°6 représente la valeur de ces excédents

---

<sup>133</sup> Les comptes définitifs du Budget d'État sont disponibles pour le Bureau de vérification du Conseil de la Nation(le parlement)

<sup>134</sup> Les dirigeants utilisent cet argent pour des frais personnel Dans ce système de gouvernance, les frontières entre les dépenses personnelles et les dépenses de fonctionnement ne sont pas définies clairement.

<sup>135</sup> SEZNEC. JeanFrancois. 2008. The Gulf Sovereign Weath Funds: Myths and Reality, Middle East policy. *Ethnic News watch* 152.

annuels.

|                      | 2002    | 2003    | 2004  | 2005    | 2006    | 2007    |
|----------------------|---------|---------|-------|---------|---------|---------|
| KSA                  | 5.30    | 9.60    | 28.60 | 58      | 74.70   | 47      |
| UAE                  | 1.9     | 2.2     | 10.6  | 27.70   | 44.60   | 53.35   |
| Koweït               | 8.30    | 8.6     | 14.80 | 31.3    | 29.3    | 45.9    |
| Qatar                | 1.60    | 0.9     | 5.2   | 1.3     | 5.1     | 8       |
| Oman                 | 0.7     | 0.3     | 1.2   | 3.8     | 5       | 3.4     |
| Bahreïn              | 0.0     | 0.2     | 0.4   | 1       | 0.7     | 0.6     |
| total                | 10.60   | 21.80   | 60.80 | 123.10  | 159.40  | 158.40  |
| Le taux de surplus % | % 11.20 | % 21.70 | % 52  | % 74.90 | % 64.20 | % 51.20 |

Tableau 6 Les surplus des Budgets d'État dans les pays producteurs du pétrole entre 2002-2007 (en milliards de dollars)

Source : Institute of International Finance, Country Report Septembre 2008

Dans ce tableau, on peut remarquer que la région avait été surprise par le boom pétrolier, les excédents ont commencé à augmenter de 11,20 % à 21,7 % puis de 52 % et 74,90 % dans les années 2002 à 2005, respectivement.

Ainsi, l'excédent a baissé malgré des revenus s'élevant à 64,2 % en 2006 et à 52,2 % en 2007. Et avec les signes de l'arrivée de la crise dans les années suivantes, les pays ont commencé à ressentir une baisse de revenus du pétrole, qui ont atteint en 2009 son niveau en 2006 où l'excédent avait atteint près de 64 %. Ils sont obligés de refermer les canaux de dépenses ouverts (ces dépenses qui étaient faites même sans études de faisabilité économiques). Malheureusement, le scénario qui avait eu lieu dans le premier boom pétrolier s'est répété et on n'a pas obtenu la meilleure utilisation de ces excédents dans le développement humain et

social.

L'effondrement des prix du pétrole depuis mi-2014 a conduit à des lacunes importantes dans les finances publiques dans les pays du Golfe, les budgets commencent à enregistrer un énorme déficit qui remplace l'important excédent.

Le Fonds monétaire international a estimé fin 2015 que les déficits du budget de l'Arabie saoudite pourraient éroder les réserves financières du ce pays, à moins qu'il n'entreprenne des réformes de fond. "Avec l'important déclin du prix du pétrole, le déficit du budget s'est aggravé "Ces déficits vont éroder rapidement les réserves financières qui ont été accumulées durant la dernière décennie", l'institution financière internationale ajoute qui recommande en conséquence de revoir les prix des carburants, de développer des revenus non pétroliers et de réduire les dépenses publiques.<sup>136</sup>

### **3. Le pétrole et le développement dans les pays non-producteurs de pétrole de la Zone MENA :**

Les revenus du pétrole ont donné aux pays exportateurs, des possibilités importantes d'avoir directement un taux élevé de croissance. Le pétrole a offert aussi aux autres pays dans la Zone indirectement des possibilités et des potentialités importantes pour le développement dans la plupart des secteurs économiques.

Ces pays non producteurs de pétrole ont reçu des gains importants, suite au développement et à l'expansion économique des pays producteurs de la région. Ce qui a contribué au mouvement des facteurs de production à travers les frontières par le transfert de la main d'œuvre vers les pays exportateurs. La participation à leur développement a aidé au transférer d'une partie de leurs revenus dans leur pays d'origine, d'une part, et d'autre part, il y avait des mouvements de capitaux sous forme de subventions, de prêts et de placements gouvernementaux et non gouvernementaux des pays exportateurs de pétrole dans les autres

---

<sup>136</sup> <http://www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx>

pays non producteurs de pétrole.

Les revenus pétroliers ont contribué à relever le degré de coordination et d'intégration (les coentreprises ont augmenté) conduisant à une sorte d'interdépendance des intérêts entre les pays de la région. L'augmentation de prix du pétrole s'est reflétée dans la hausse des fonds régionaux.

Les indicateurs de l'impact du pétrole sur les pays non producteurs, que nous allons présenter dans cette section sont les envois de fonds des travailleurs dans les pays producteurs du pétrole vers leur pays d'origine et l'aide au développement donné par les gouvernements des pays exportateurs, ainsi que les investissements, auxquels on peut ajouter aussi les projets communs.

### **Les envois de fonds par les travailleurs dans les pays producteurs du pétrole :**

Le pétrole a joué, en particulier, depuis le début des années soixante-dix, un rôle très important dans les mouvements de la main-d'œuvre des pays non producteurs de pétrole comme la Jordanie, la Palestine, l'Égypte et le Soudan vers les pays producteurs, en particulier dans le Golfe, en raison du niveau faible de revenu dans les pays non producteurs d'une part, et la population limitée dans les pays producteurs de pétrole, et leur besoin de main-d'œuvre étrangère, d'une autre part.

La hausse des prix du pétrole en 1973, les plans de développement conséquents et l'augmentations du volume des dépenses dans les pays producteurs de pétrole ont fait croître le nombre des ouvriers émigrés d'environ 679000 avant 1973, principalement en Arabie saoudite et au Koweït à 1,1 million de travailleurs émigrés en 1975 puis à 1,7 million de travailleurs en 1980. Le volume de main-d'œuvre émigré des pays non producteurs vers les pays producteurs, a continué à augmenter (4,35 millions de travailleurs en 1991 et 5,4 en 1995) et le nombre a dépassé les 7 millions en 2009<sup>137</sup>.

---

<sup>137</sup> Le Rapport économique du d'*Arab Monetary Fund* ( 2009) P 184-188

L'Égypte a été classée au premier rang parmi les exportateurs de travailleurs suivi par le Yémen, la Jordanie et le Soudan, tandis que l'Arabie saoudite s'est classée première parmi les pays qui reçoivent des travailleurs.

Les transferts d'argent par les travailleurs ont contribué à élever le niveau de développement et également le niveau de vie et ont augmenté le volume de la consommation et l'épargne dans les pays destinataires, ainsi que la réduction du chômage. Ces envois sont considérés comme des ressources financières très importantes en devises, qui soutiennent la balance des paiements et qui aident à réduire le déficit de la balance commerciale.

En dépit de l'absence de statistiques précises sur le volume des envois de fonds des travailleurs dans les pays producteurs de pétrole (parce que beaucoup de ces transferts passent par des canaux de transfert informels, c'est-à-dire en dehors du système bancaire, par les personnes voyageant), il existe des estimations non officielles qui indiquent que plus de 85 pour cent des transferts vers les pays non producteurs sont venus des pays producteurs de pétrole dans la Zone MENA.

Selon le Rapport économique du Fonds monétaire arabe<sup>138</sup>, en 2004 environ 85 pour cent des envois de fonds reçus en Jordanie provenaient de pays producteurs de pétrole dans la région notamment les pays de CCG et 65 pour cent des envois de fonds reçus en Syrie, et 45 pour cent des envois de fonds des travailleurs reçus par l'Égypte et le Liban, 10 pour cent de la Tunisie, 8 pour cent pour le Maroc, et 7 pour cent pour l'Algérie. En outre, il a évalué la valeur des envois de fonds des travailleurs au Yémen, au Soudan et en Palestine à environ 85 pour cent du total des envois de fonds qui sont reçus en 2004.

D'après les statistiques officielles, le volume des envois de fonds a augmenté de 339 millions de dollars en 1973 à 5333 millions en 1980 : autrement dit, il a augmenté de plus de 15 fois au cours des années soixante-dix, bien qu'en baisse pour atteindre 4897 millions en 1991 à la suite de la première guerre du Golfe (libération du Koweït), mais il a augmenté pour

---

<sup>138</sup> Le Rapport économique d'*Arab Monetary Fund* (2004) P185



atteindre 7,622 milliards de dollars en 1992 et 24,079 milliards de dollars en 2004.

| L'évaluation du volume des envois de fonds entre les pays de la Zone MENA |      |      |      |       |       |       |       |       |
|---------------------------------------------------------------------------|------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 1973                                                                      | 1980 | 1991 | 1992 | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  |
| 339                                                                       | 5333 | 4897 | 7622 | 14353 | 15717 | 16517 | 19435 | 24079 |

Tableau 7 L'évaluation du volume des envois de fonds entre les pays de la Zone MENA (millions de dollars)

Source : Données AMF

### **3.1.L'aide au développement fournie entre les pays de la Zone MENA :**

L'aide au développement qui a été fournie par les pays de la région est l'une des composantes les plus importantes de la coopération économique entre les pays de la Zone MENA parce qu'il s'agit de l'aide au développement des prêts et des prêts concessionnels (non assortis des conditions traditionnellement exigées) entre des pays de la même région, et qu'il y a entre eux des liens et des relations historiques éminents, et que la plupart de ces pays sont des pays membres de la Ligue Arabe

Cette aide au développement est fournie pour les aider à compléter leurs projets de développement, notamment les projets économiques, sociaux et pour renforcer leur capacité à corriger et à restructurer leurs économies.

Pendant la période allant de 1970 à 2010 l'aide au développement qui a été fournie par les pays membres de la Ligue Arabe s'est élevée à environ 138 milliards de dollars. Elle était issue des pays arabes du Golfe pour environ 132 milliards de dollars ou l'équivalent de 95 %, de la totalité des aides-externes. Ces aides ont issues de la contribution de l'Arabie saoudite, est environ 66,8 pour cent, du Koweït pour environ 15, 1 % des émirats arabes unis pour

environ dix pour cent, du Qatar pour environ 2,9 % et d'Oman pour environ 0,5 %. Il y a eu trois autres pays qui ont contribué, à savoir, l'Irak pour environ 2,2 % . La Libye, pour environ 2 %, et l'Algérie, pour environ 0,8 %.

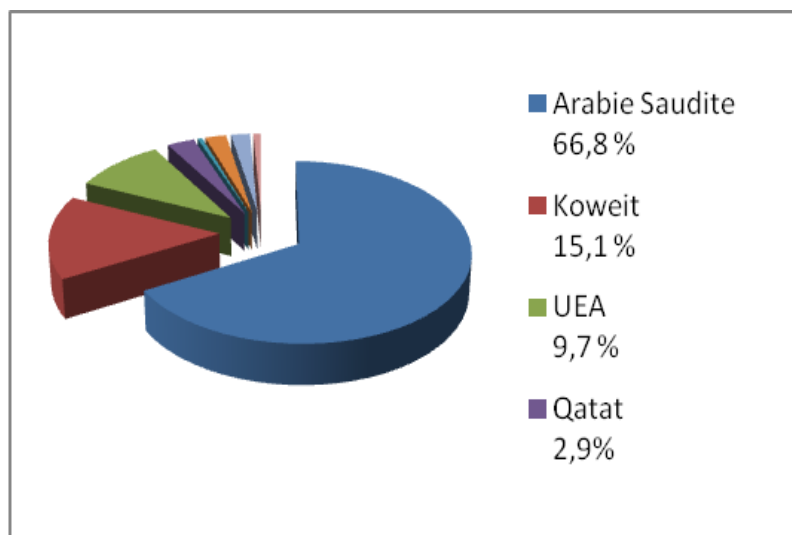


Figure 17 La participation à l'aide au développement fournie par les pays arabes 1970-2010.

Source : Données AMF

L'aide au développement fournie par les États arabes du Golfe se définit par plusieurs caractéristiques qui la différencient de l'aide fournie par les pays industriels économiquement avancés. Ce dernier est considéré comme un simple investissement économique d'une partie des surplus financiers dans ces pays en développement. En revanche, les pays du Golfe ont transférés une partie de leurs richesses nationales dans ces pays par fois pour des raisons humanitaires, religieuses et non-économiques

On a pu noter la forte proportion de l'aide au développement par rapport au PIB des principaux pays donateurs de l'aide. car ils ont atteint environ 0,86 % de leur PIB en 2015( 1,14 % pour 2014), c'est-à-dire plus que la contribution moyenne des États au comité d'aide au développement, qui s'élevait à 0,25 % du PIB pour ces pays, dont le Conseil des 19 pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques y compris les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et la France.

Selon les données disponibles dans le rapport annuel de l'AFM en 2010<sup>139</sup>, il faut noter que le total cumulé de toutes les opérations financières des institutions arabes de développement s'élevait à la fin de 2010 environ 138 milliards de dollars, ces institutions sont notamment :

- Le Fond arabe pour le développement économique et social : qui est une institution financière de développement pan-arabe qui a son siège au Koweït. Ses membres sont les mêmes que ceux de la Ligue arabe. En 2016 le totale de ses aides s'élevait à 700 millions dollars.
- Le Fond monétaire arabe qui est une organisation arabe régionale, fondée en 1976, il a commencé ses activités en 1977. Les pays membres (22) sont: Jordanie, Émirats arabes unis, Bahreïn, Tunisie, Algérie, Djibouti, Arabie Saoudite, Soudan, Syrie, Somalie, Irak, Oman, Palestine, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte, Maroc, Mauritanie, Yémen, Comores.

Le fonds vise à contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

1. Correction des déséquilibres dans la balance des paiements des Etats membres.
  2. S'efforcer de supprimer les restrictions aux paiements courants entre les États membres.
  3. Etablir des politiques et des modes de coopération monétaire arabe.
  4. Le développement des marchés financiers arabes.
- 
- La Banque Arabe pour le Développement économique en Afrique.
  - Le Fond OPEC pour le développement international (la majorité du capital des pays membres de la Ligue Arabe)

---

<sup>139</sup>

Le Rapport économique d'*Arab Monetary Fund* (2010) P 203.

- La Banque islamique pour le développement La Banque islamique de développement est un organisme financier ayant pour objectif d'être une banque mondiale pour les pays musulmans. Elle a été créée en 1973 mais elle commence ses activités en 1975 à Djeddah, en Arabie saoudite.

Le but de la banque est de stimuler le développement économique et le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes individuellement aussi bien que conjointement selon les principes de la finance islamique. La BID cible les secteurs de la science et de la technologie, de l'économie islamique, de la banque et de la finance. Le groupe répond à 3 objectifs :

1. Promotion des institutions islamiques
2. Réduction de la pauvreté
3. Coopération entre les pays membres

À la fin 2012, les actifs de la banque s'élève à 1 550 milliards de dollars.<sup>140</sup>

- Le Fonds koweïtien pour le développement économique.
- Le Fonds d'Abou Dhabi pour le développement.
- Le Fonds saoudien pour le développement.

#### **4. Le gouvernement, les institutions et le modèle de développement :**

En plus de la diversité dans des structures d'État, des dotations de ressource et la performance économique, il y a une caractéristique partagée pratiquement par tous les pays dans la région MENA (y compris La Turquie et Israël) c'est le rôle dominant joué par le secteur public dans le processus de développement.<sup>141</sup>

La plupart des pays dans la région ont expérimenté des modèles connus de développement,

---

<sup>140</sup> <http://www.isdb.org/>

<sup>141</sup> RICHARD .Alan. WATEBURY. John. 1996. *A political economy of the Middle East* Boulder, Colo.: Westview Press.

passant par le modèle ISI (modèle de l'industrialisation par substitution aux importations) qui sera perturbé (habituellement suivant une crise économique et/ou politique, telle que l'Égypte 1967, 1974 ; la Turquie 1980) ou remplacé par un modèle de développement orienté où le rôle de l'État tente d'être réduit par des programmes domestiques et externes de libéralisation et la restructuration du secteur public.

Les premières tentatives du modèle de l'industrialisation par substitution aux importations dans la région ont été lancées par la Turquie dans son premier plan quinquennal de 1934 soutenant la création d'entreprises publiques dans le textile, les produits et minerais primaires, la céramique et le verre, le papier, les produits chimiques et le ciment, et le fer et l'acier, aussi bien que des banques d'État pour financer ces entreprises. Le modèle turc fournira un guide pour les autres pays de la Zone MENA et sera diffusé dans toute la région. <sup>142</sup>

Dans les pays riches en pétrole, la disponibilité massive des ressources financières, qui vient évidemment de l'exportation de leurs richesses, a permis aux pays de lancer des projets importants avec le modèle ISI. Cela a entraîné une prolifération de forte intensité de capital d'industries productrices de produits intermédiaires et finaux pour le marché intérieur. Toutefois, la protection tarifaire et l'accès au crédit étaient souvent accordés. Aucune mise à niveau technologique ni d'autres mesures de performance n'ont été nécessaires comme ce fut le cas dans les pays d'Asie de l'Est.

Au cours de cette période, malgré la présence d'une attitude généralement négative liée à la bureaucratie d'État, le secteur privé dans beaucoup de pays de la Zone de MENA a bénéficié en grande partie des produits intermédiaires, fournis par les entreprises publiques aux prix escomptés ou d'autres subventions sous forme de crédit à taux faible, ou des taux d'échanges de devises fixes largement favorables. Une des caractéristiques du modèle ISI était celle où le procédé d'accumulation dépendait fortement de la politique plutôt que des marchés.

La politique et l'environnement économique ont ainsi créé les opportunités d'une vaste recherche de rente au sein des milieux d'affaires. Les entreprises se concurrencent pour l'ensemble des mesures d'incitation (la facilité d'accès au crédit, des licences d'importation, .....Etc.) Fournies par l'État. L'atmosphère de la libéralisation née avec l'adoption du modèle

---

<sup>142</sup> Ibid.

ISI a ainsi donné naissance à une coalition de répartition étroite entre la bureaucratie d'État et les milieux d'affaires.

En ce qui concerne le développement financier et de secteur bancaire, la région MENA continue à souffrir du manque d'un système bancaire efficace avec la disponibilité de crédit à long terme pour des projets d'investissement privés (à l'exclusion de certains pays du Golfe et Israël).

En outre, on note que les banques étatiques sont toujours utilisées pour soutenir la politique immobilière, cela est visible sous forme de distribution de crédits à taux réduits. Egalement l'absence des motifs non économiques se manifeste dans les comptes de grandes « pertes ».<sup>143</sup> Les marchés monétaires continuent à être surtout dans les bons du Trésor à court terme, tandis que les marchés de capitaux dans des titres privés restent sous-développés dans la région.

D'ailleurs, le système fiscal des pays dans la région a été caractérisé par l'incapacité ou la réticence des décideurs à mettre en œuvre un système fiscal efficace et équitable, qui provoque d'une façon ou d'une autre le rétrécissement de l'assiette fiscale et l'évasion fiscale surtout avec des impôts plus élevés, et contribue à une inégalité dans la répartition de la charge fiscale pesant sur les groupes à faible revenu. Par conséquent pratiquement dans tous les pays de la région, l'environnement commercial pour les sociétés privées qui sont sans relations politiques avec l'État et la bureaucratie, n'est pas encourageante.

---

<sup>143</sup> In A.K. Dutt and J. Ros (Eds.), *International Handbook of Development Economics Vol.2* (pp.522-535). Edward Elgar, 2008



## **Chapitre II**

### **Défis, problèmes sociaux**



## **1. Les défis démographiques et le problème du chômage**

Concernant les défis démographiques, la région MENA est classée deuxième au niveau mondial en ce concerne le taux de croissance démographique, ce taux est considéré comme le taux le plus élevé dans le monde après l'Afrique subsaharienne, aggravant des problèmes de marché du travail. Bien que le taux soit décroissant ces dernières années, on s'attend encore à ce que la croissance annuelle moyenne de la main-d'œuvre soit de 3.4 % par an dans les années 2000-2010, qui est deux fois celui d'autres pays en voie de développement avec des effets nuisibles sur des revenus par habitant<sup>144</sup>.

### **1.1. Le capital humain dans les Pays de la Zone MENA :**

La présence d'une part élevée d'une population jeune (au-dessous de 30 ans elle constitue presque les deux tiers de la population), de manière disproportionnée, couplée avec un taux bas de croissance de PIB et un manque de développement des qualifications, celle-ci a eu comme conséquence un taux de chômage très élevé.

On estime que 16 pays de la zone MENA, ont besoin de créer au moins 47 millions de nouvelles offres d'emploi entre 2002 et 2012 seulement pour suivre la croissance en main-d'œuvre dans cette période<sup>145</sup>. En conséquence, le taux du chômage reste élevé dans la région. Surtout chez les jeunes (15-24 ans) : il représente en moyenne 22 % chez les hommes et 39 % chez les femmes des sept pays de la zone MENA. Certaines estimations montrent que le chômage des jeunes peut atteindre 40 % en Tunisie et bien plus dans les gouvernorats de l'arrière-pays. Les chiffres officiels les plus récents l'estiment à 25 % en Iran, alors qu'officieusement, il représenterait le double. Les disparités entre hommes et femmes sont importantes, à l'exception du Liban : le taux de chômage chez les jeunes femmes est presque le triple de celui des jeunes hommes en Égypte, et le double en Iran, en Jordanie et au Yémen. Il se situe à 65 % en Égypte, 50 % en Jordanie et au Yémen, et 40 % en Iran.<sup>146</sup>

---

<sup>144</sup> Donnés La Banque mondiale (2003)

<sup>145</sup> KELLE.J.and.NABLI.M.K. 2002. *The Macroeconomics of Labor Market Outcomes in The MENA Region over the 1990s*.

<sup>146</sup> La banque mondiale

En outre, à partir de 1981 la main-d'œuvre s'est développée plus rapidement que la croissance démographique. Il peut être prévu que l'augmentation puisse aller plus loin avec l'augmentation du taux d'activité des femmes.

Dans le cas des pays non producteurs de pétrole, un autre problème se situe dans leur dépendance à la croissance du travail dans les pays producteurs de pétrole. À partir de 1997, par exemple, les étrangers au Koweït ont tenu 99 % des emplois du secteur privé, 42 % des emplois dans le secteur public. Le taux de la main-d'œuvre étrangère par rapport celle domestique reste élevé aussi, il est de 90 % aux Émirats arabes unis, 83 % au Qatar et 69 % en Arabie Saoudite.<sup>147</sup>

Concernant le capital humain, suite à l'indépendance (l'indépendance politique), les pays de la zone MENA ont fait face à une tâche considérable consistant à instruire leur population avec un taux d'analphabétisme a été estimé à 70 % en Syrie et de 85 % en Algérie chez les adultes, en Irak, et en Libye aussi au début de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (estimations de 1951).<sup>148</sup>

Depuis la période de l'indépendance, les pays de la Zone MENA ont investi une proportion élevée de leur PIB vers l'éducation et la santé, ils ont fait des gains remarquables sur les deux comptes. Le taux moyen d'analphabétisme a chuté de 60 % en 1980 à environ 43 % au milieu des années 90, tandis que le nombre des inscriptions dans les écoles à tous les niveaux allait vers le haut de 31 millions à 56 millions au cours de la même période (le PNUD, 2003). L'analphabétisme est encore répandu parmi la jeunesse et les adultes. Le taux est encore plus élevé chez les femmes et les pauvres ruraux.

## **1.2. Le problème de chômage aux pays de la Zone MENA**

Le chômage est une des sources majeures d'insécurité économique dans la plupart des pays de la Zone MENA. Selon l'organisation arabe du travail, le taux global de chômage a été dans

---

<http://blogs.worldbank.org/arabvoices/fr/les-d-fis-li-s-au-ch-mage-dans-la-r-gion-moyen-orient-et-afrique-du-nord-expliqu-s-en-trois>

<sup>147</sup> MCMURRAY, M. 1999. *Recent Trends in Middle Eastern Migration Middle East Report*.

<sup>148</sup> EL-GHONEMY.Mohamad.Riad. 1998-. *Affluence and Poverty in the Middle East*. New York Routledge

ces pays, de 14,4 % de la population active en 2005, comparativement à 6,3 % au niveau mondial<sup>149</sup>. Le taux de chômage localement est très varié entre les pays de la Zone, de 2 % au Qatar et au Koweït, jusqu'à environ 22 % en Mauritanie, De plus le chômage chez les jeunes est en tout cas un sérieux défi dans de nombreux pays de la Zone MENA.

Lorsqu'on regarde le résultat de l'évolution du chômage dans la Zone MENA, il est nécessaire de faire la distinction entre deux catégories de pays :

- les pays avec des revenus élevés qui vient principalement des recettes pétrolières qui n'ont pas connu un taux de chômage élevé en raison de la nature de leurs économies à l'exception l'Arabie Saoudite).

- Les autres pays du MENA.

Malgré la dépendance élevée à la main-d'œuvre étrangère, et selon les données de l'organisation arabe du travail. Le taux de chômage dans cette dernière catégorie a été compris entre 1,7 % de l'effectif à son plus bas niveau au Koweït, et de 3,4 % au plus haut niveau à Bahreïn. Ils se trouvent entre eux le Qatar avec un taux de 2 %, ensuite les UAE avec un taux de 2,3 %, mais les pressions émergeant dans le marché du travail dans ces pays soulignant que les problèmes d'un chômage important chez les citoyens deviennent un défi majeur dans un proche avenir. Il existe une correspondance avec ces taux faibles, duquel on estime que le taux de chômage est de 6,1% en 2005 en Arabie Saoudite, où il est déjà un défi pour son économie.

Le taux moyen de chômage dans les pays de la Zone MENA dans les années quatre-vingt du siècle dernier restait entre le niveau le plus élevé de 16,5 % en Algérie et un niveau aussi bas de 4,8% en Syrie, le deuxième taux en hausse était au Maroc avec 14.2 %, suivie par la Tunisie 13,6 % et ensuite l'Égypte avec 7,6 % puis la Jordanie 6.2 %. Le taux moyen pondéré de chômage pour cette catégorie de pays de la Zone MENA dans les années quatre-vingt, est de 10,6 %.

Dans les années quatre-vingt-dix, le taux en Algérie est resté le plus élevé dans la région avec

---

<sup>149</sup> Base des données d'Organisation arabe du travail sur le site [www.alolabor.org](http://www.alolabor.org)

25,3 % suivi par le Maroc avec 13,6 %, la Jordanie et Tunisie avec 15,5 %, suivie par l'Égypte 9,6 % et la Syrie 8,1 %.

Le taux moyen pondéré de chômage au cours de cette décennie était de 14,5 %, et, ainsi, on note ici l'augmentation du taux de chômage au cours de ces deux décennies dans les pays étudiés.

Les indications préliminaires de l'organisation internationale du travail (OIT)<sup>150</sup> dit que le taux de chômage moyen pondéré est passé en 2005 à 15,5 %, soit une baisse de 1% de la moyenne dans les années quatre-vingt-dix.

Dans la période entre 1980 et 2002, le taux annuel d'augmentation du chômage était entre 6,6 % au maximum en Jordanie, et de 0,8 % en Tunisie ; le taux d'expansion du chômage est de à 2,8 % en Algérie, suivi par la Syrie (2,4 %) et L'Égypte (2,2 %).

En ce qui concerne les pays de la Zone dans son ensemble, et en utilisant le nombre de chômeurs en 2005 comme base, le taux moyen pondéré de l'expansion du chômage est arrivé d'environ 1,8 %, situation grave si on prend en compte que, désormais, la Zone MENA aura besoin de (au moins) 51 millions de nouveaux emplois jusqu'à l'année 2020.

| 1 | Pays                    | Nombre de chômeurs | Taux moyen du chômage<br>2003-2010 |
|---|-------------------------|--------------------|------------------------------------|
| 2 | Jordanie                | 170 700            | 13,00                              |
| 3 | Les émirats arabes unis | 59 041             | 2,30                               |
| 4 | Bahreïn                 | 18 768             | 3,40                               |
| 5 | Tunisie                 | 486 307            | 14,20                              |
| 6 | Algérie                 | 1 448 000          | 15,30                              |

<sup>150</sup> Le rapport (OIT) 2008 P 77-95

|    |                   |           |       |
|----|-------------------|-----------|-------|
| 7  | L'Arabie Saoudite | 458 587   | 6,05  |
| 8  | Soudain           | 2 600 000 | 18,50 |
| 10 | Syrie             | 412 860   | 8,08  |
| 11 | Iraq              | 2 211 316 | 29,50 |
| 13 | Oman              | 68 550    | 7,50  |
| 14 | Qatar             | 9 500     | 2,00  |
| 15 | Kuwait            | 39 423    | 1,67  |
| 16 | Liban             | 90 744    | 8,20  |
| 17 | Lybie             | 165 000   | 10,00 |
| 18 | Egypte            | 2 267 000 | 10,70 |
| 19 | Maroc             | 1 748 980 | 15,70 |
| 20 | Mauritanie        | 214 368   | 22,00 |

Tableau 8 le taux moyen du chômage 2003-2010 dans les pays de la Zone MENA

Source : Données OIT et OAT

Concernant le travail des femmes, les données montrent la discrimination concernant les femmes sur le marché du travail : les difficultés que rencontrent les jeunes femmes sont considérables notamment sur l'instruction ; on constate une forte concentration de femmes dans les secteurs des bas salaires comme les secteurs agricoles, et dans des emplois sans aucune sécurité sociale ni avantages supplémentaires. En effet, la région MENA est la seule région au monde où le nombre de femmes dans le secteur agricole a augmenté, selon l'organisation internationale du travail (OIT). Ces chiffres ont augmenté entre 1997 et 2007, passant de 31,2 % à 32,6 % dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye), il est de 28,4 % à 31 % dans les pays de l'Est de la région, tandis que la proportion utilisée dans l'industrie est de 19,1 % à 15,2 % au Maroc, et 20,0 % à 18,8 % dans la partie Est. On souligne ici les taux du chômage chez les femmes : au-delà de l'échec général des économies, la discrimination est claire dans la création de nouveaux emplois, ce qui révèle dans le

système social l'existence de tenaces préjugés contre les femmes embauchées.

## **2. Le phénomène de la corruption dans la zone des pays du MENA :**

On peut définir la corruption au sens large de la manière suivante : c'est l'usage abusif de l'autorité afin de tenir des objectifs illégaux. Selon le « Transparency International », « la corruption consiste en l'abus d'un pouvoir reçu en délégation à des fins privées ».<sup>151</sup>

Cette définition permet d'isoler trois éléments constitutifs de la corruption :

- l'abus de pouvoir ;
- à des fins privées (donc ne profitant pas nécessairement à la personne abusant du pouvoir, mais incluant aussi bien les membres de sa proche famille ou de ses amis) ;
- un pouvoir que l'on a reçu en délégation (qui peut donc émaner du secteur privé comme du secteur public).

« Transparency International » utilise également parfois cette définition : « abus de pouvoir à finalité d'enrichissement personnel »

Beaucoup de régimes politiques sont sujets à la corruption politique, qui peut varier ; mais le plus souvent, il s'agit du favoritisme, de la corruption, de l'extorsion et d'exercice d'influence, la fraude et le népotisme. La corruption politique facilite les activités criminelles, comme le trafic de la drogue, le blanchiment d'argent et la prostitution.

La nature de la corruption politique diverge d'un pays à un autre, en ce qui concerne les procédures de financement politique par exemple : ce qui est légal dans un pays peut être considéré comme illégal dans un autre pays. La police et les procureurs peuvent dans certains pays avoir de larges pouvoirs dans les charges, ce qui rend alors difficile à distinguer entre l'exercice du pouvoir et la corruption.

Les pratiques qui sont considérées comme des pratiques de corruption dans un pays peuvent être considérées comme des pratiques légitimes et légales dans d'autres pays, où il y a des

---

<sup>151</sup> Où et comment prospère la corruption ? [www.Transparency.org](http://www.Transparency.org)

groupes d'intérêts forts (des lobbys), en réponse à la volonté de ces groupes.

La corruption est un phénomène social qui est apparu récemment dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, ce phénomène a été renforcé car le pouvoir politique et les administratifs échappent de contrôle et aux même ne respectent pas les lois et les règlements. Tout cela a provoqué une négligence des citoyens. En plus le manque de liberté d'expression également joue un rôle négatif.

Si le pouvoir va utiliser la pratique de la corruption, les individus et les organisations privées peuvent donc également contribuer à la propagation de la corruption, soit par ignorance soit en cédant à la pression, soit en utilisant des méthodes à des fins spéciales illégales.

La corruption a des coûts sociaux et économiques, qui retardent le processus de développement, sapent le renforcement de la démocratie, en réduisant ainsi le domaine de la primauté du droit et des institutions. La lutte contre la corruption doit devenir un problème social et doit être globale, pouvant ainsi toucher tous les domaines, avec tous les moyens possibles pour y remédier.

### **2.1. Certains aspects de la corruption dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord :**

La Banque mondiale a donné la définition suivante pour la corruption<sup>152</sup> : abus de fonction publique à des fins privées. La corruption se produit donc quand un membre du personnel accepte ou demande d'extorquer de l'argent pour faciliter la tenue d'appel d'offres, ou lorsque les agents fournissent des fonds pour tirer parti des politiques ou des procédures visant à éliminer les concurrents.

---

<sup>152</sup> BESCHEL.Robert. 2008. *Middle East and North Africa governance* In *News and Note*: La banque mondiale.

## **Les méthodes utilisées pour préférer un concurrent à un autre :**

- Réaliser des transactions négociées :

Signer des contrats avec un seul client, et présenter ce contrat comme le résultat d'une longue négociation avec ce seul client. Ce qui a été atteint par les meilleures conditions possibles par voie de négociation.

- Publier les appels d'offres dans des médias qui sont peu connus :

Cela arrive parfois lorsqu'on publie des offres d'emplois dans des petits journaux par exemple. Ainsi on est couvert face à la loi qui exige cette procédure. Par contre, les cibles destinées à cette offre auront les informations directement à la source.

- La restriction de la concurrence par l'imposition de conditions spécifiques à l'avance :

Cela se produit lorsqu'on exige des conditions très particulières dans l'appel d'offres. Celles-ci peuvent ne pas être réalisables pour les personnes ou les entreprises visées. Cette procédure va devenir un mécanisme permettant d'exclure les concurrents qualifiés, mais non souhaités.

- La violation de la confidentialité d'appel d'offres :

Les méthodes utilisées consistent alors à transmettre les informations sur les prix proposés par les concurrents au fournisseur privilégié. Celui-ci doit être en mesure d'offrir les prix les plus bas. Il faut noter que cette méthode n'est pas difficile et qu'il s'agit de technique la plus utilisée dans la corruption administrative.

- La fraude dans l'évaluation des offres :

Ce cas est considéré comme la phase finale de manipulation des appels d'offres, quand les fournisseurs indésirables résistent et arrivent à surmonter les derniers obstacles, quand on analyse la manière de répondre à l'offre de manière biaisée ou quand on rejette l'offre



définitivement en affirmant la non-conformité avec les conditions au profit d'un autre concurrent. L'arme la plus fondamentale dans ces cas est le développement des conditions vagues et complexes, tolérant ainsi un grand nombre d'interprétations.

- La corruption chez les fournisseurs :

Nous ne devons pas croire que les acheteurs sont les seuls coupables : ils peuvent être entraînés par les fournisseurs, qui ne résistent pas à la tentation. Il est possible que les fournisseurs s'arrangent entre eux sur qui va obtenir le contrat prévu, puis déterminent le juste prix entre eux et qui va gagner. Il y a bien évidemment un 'prix de consolation' pour la satisfaction des perdants. Tout cela peut se faire sans la connaissance de l'acheteur final. Cette affaire ne peut être détectée dans de nombreux cas, qui ne peuvent même pas être jugés. Ceci n'est pas considéré comme une forme de corruption.

- La corruption après la signature du contrat dans sa phase de mise en œuvre : la corruption ne s'arrête pas à la signature du contrat, mais peut se poursuivre ensuite, dans la phase de mise en œuvre. En fait, ces formes de corruption sont les plus graves et les plus coûteuses. A ce stade, on peut trouver les formes suivantes par l'acheteur :

— Le défaut d'imposer des normes de qualité et de quantité sur la réalisation et d'autres normes de rendement que celle du texte du contrat.

— Le manque de respect des délais de livraison et l'exonération du fournisseur de clauses de pénalité et les amendes qui s'en suivent.

— La falsification de documents de la réception des marchandises ou des services fournis par le fournisseur.

— L'utilisation des biens reçus à des fins personnelles

Du côté du fournisseur, on peut trouver :

— Falsifier des certificats de qualité et de normes.

— Présenter des factures plus élevées ou même inférieures à leurs justes valeurs.

- Fournir des marchandises de qualité inférieure à celles du contrat initialement requis.
- Fournir des informations fausses sur le montant et la quantité reçue.

## **2.2. La corruption dans les transactions impliquant la fonction publique :**

La corruption dans le domaine des transactions dans la fonction publique au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est apparue sous plusieurs formes, très variées. Nous pouvons identifier les formes suivantes :

- les dons et les cadeaux :

Cette tentation commence par une simple invitation à dîner dans un endroit de luxe, ou puis une soirée jusqu'au paiement de longues vacances à l'étranger pour les responsables ou bien leurs familles. Ceci poursuit en payant des frais de scolarité pour leurs enfants dans des grandes universités, offrir des bijoux de grande valeur. Cela peut aller jusqu'à offrir des appartements au coût minime, voire gratuitement, bien sûr en rapport avec les bénéfices attendus de l'accord qui doit être signé.

- La promesse de nommer le fonctionnaire à un poste aussi important après la fin de son emploi dans l'Administration. Ou en cas de problème, les sociétés et les fournisseurs offrent des emplois et des responsabilités importantes aux personnels qui sont en mission avec l'entreprise, pour les récompenser de leurs services ou de ce qui a été réalisé grâce à eux, avec les bénéfices légaux ou illégaux en raison de leur présence dans ces postes, ou bien dans le cas où il y aurait des problèmes avec leurs supérieurs à cause de ces transactions illégales.

### **Les chiffres de la corruption :**

La corruption qui est répandue et généralisée dans les pays de la zone MENA se manifeste le plus souvent sous forme de grande et de petite corruption. La corruption est fortement marquée par le style unique de la gouvernance dans toute la région. Elle est profondément enracinée dans l'infrastructure politique de l'État (essentiellement des dictatures militaires, des régimes totalitaires ou des monarchies). De nombreux autres facteurs contribuent à offrir des opportunités de corruption et encouragent à la transparence limitée dans la région : insécurité

régionale et/ou d'insécurité nationale, prévalence des conflits et forte dépendance envers les recettes pétrolières.

Tous les pays présentent des faiblesses en termes de responsabilité et d'accès à la participation des droits civils et politiques. La vie politique est moins avancée dans ces pays que dans d'autres régions en voie de développement<sup>153</sup>. Pas un seul pays dans la région ne se place dans la première moitié du monde en termes de responsabilité publique, telle que celle mesurée en termes d'accès à l'information et par la détention de dirigeants jugés responsables de leurs actes.

De nombreux pays ne disposent pas des partis politiques, les médias sont soit gouvernementales ou travaillent sous la supervision du gouvernement.

L'accès aux données et aux chiffres sur l'ampleur de la corruption est un processus difficile, peut-être impossible d'une part, mais d'autre part, il y a toujours un doute sur la précision et la qualité de l'information. C'est le consensus de nombreux experts. Concernant les pays du Moyen-Orient, et d'Afrique du Nord, nous avons éprouvé de grandes difficultés quant à l'exactitude et à la disponibilité des données, y compris des données économiques, sociales et monétaires. C'est pire pour des informations qui ne sont pas reconnues par les gouvernements, qui les refusent. La seule source de données sur la corruption que nous avons pu obtenir est celle d'un organisme international extérieur à la région : c'est l'organisation Transparency International. Elle se considère elle-même ainsi :

« Transparency International est une organisation mondiale issue de la société civile menant une lutte contre la corruption. Elle rassemble les peuples dans le but de créer une puissante coalition mondiale et mettre fin à l'impact dévastateur de la corruption sur les hommes, femmes et enfants tout autour du monde. La mission de Transparency International est de préparer des changements jusqu'à ce que le monde soit libre de toute corruption. »

Bien que l'organisation suive des méthodes scientifiques pour la préparation de son indice, elle travaille également pour développer et améliorer la qualité de son indice de corruption, qui est publié chaque année. (En effet il y a des organisations qui utilisent de petits groupes

---

<sup>153</sup> Overview of Corruption in MENA Countries, Transparency International Corruption  
[www.transparency.org](http://www.transparency.org)

d'échantillons en préparant leur). En outre, certains se plaignent que l'indice prend des observations abstraites. Les méthodes utilisées dans la préparation de l'indice ne peuvent pas mesurer la corruption institutionnelle. Ou, dans certains cas, et dans certains pays plusieurs aspects de la corruption ont transformé en pratique normale, ils ne sont plus considérés comme des actes illégaux.

Malgré cela, nous donnerons un aperçu des chiffres publiés par cette organisation :

Les résultats de l'Indice de perception de la Corruption pour l'année 2012 ont classé les émirats Arabes unis au premier place par rapport aux pays de la région MENA et classé 26<sup>ème</sup> au niveau mondial. Avec 68 points, les émirats Arabes unis ont avancé de la 35<sup>ème</sup> place jusqu'à la 26<sup>ème</sup> au niveau mondial, alors que l'Irak, le Soudan restent dans le bas du classement mondial et régional.

Le Qatar a gardé sa 28<sup>ème</sup> place mondiale, mais il a été dépassé par les Émirats Arabes Unis au niveau régional. Cette année il s'est classé deuxième parmi les pays de la région.

L'indice de perception de la corruption a souligné un recul au niveau mondial d'Oman, qui pointe au rang 61, dans l'indicateur précédent était au rang 41. Par contre, le Bahreïn a enregistré une baisse au niveau mondial, passant de 43<sup>ème</sup> en 2008 à 57<sup>ème</sup> dans l'indice de 2012. La Jordanie a également enregistré une baisse actuelle en termes de classement mondial de 47 à 66 pour l'indice sur le classement actuel et pour le taux au niveau des pays de la Zone MENA.

L'Arabie saoudite a presque gardé son classement où elle se déplace de 65<sup>ème</sup> à la 63<sup>ème</sup> place, en 2012. Elle a avancé à partir du rang 8 vers le rang 5 au niveau régional. La Syrie a enregistré un taux de 26 contre 21 dans l'indicateur précédent, mais à noter que malgré cet avancement elle garde son classement au rang 14 au niveau régional, mais elle a bien reculé au niveau mondial où elle était classée au rang 147 au niveau mondial contre 168 pour cette année 2012.

Le Koweït a affiché un taux de déclin de 4,3 de l'indice à 4,1 dans l'indicateur précédent. En 2012, il a été classé 7<sup>ème</sup> au niveau régional, et 69<sup>ème</sup> dans le monde entier, contre le 7<sup>ème</sup> rang régional et le 65<sup>ème</sup> à l'échelle mondiale dans l'indicateur précédent de 2008.

Le faible taux et sérieusement préoccupant est celui du Liban, dans le classement mondial, il chute jusqu'au rang 127<sup>ème</sup> en 2012, après avoir été marqué au classement 102<sup>ème</sup> en 2008.

Le classement du Yémen a été remarquable et inquiétant avec le même indice global de 23 dans les deux années, il a chuté de 141<sup>ème</sup> place jusqu'à la 167<sup>ème</sup> place au niveau mondial.

Les taux des pays d'Afrique du Nord varient entre le maintien, la préservation relative des taux actuels et une baisse, comme le taux du Maroc 3,7 contre 3,5 dans l'indice précédent et au 9<sup>ème</sup> rang au niveau régional, contre le 8<sup>ème</sup> rang l'année dernière, alors que l'Algérie a chuté du rang 92 au 94<sup>ème</sup> rang au niveau mondial, avec un taux global de 34 contre 32 pour 2008.

La Tunisie baisse dans le classement mondial de 62<sup>ème</sup> au 77<sup>ème</sup>, le taux moyen de 4,1 contre 4,4 dans l'indicateur précédent.

Le rapport de l'Indice de Perceptions de la Corruption dit que l'Égypte s'est maintenue à un taux de 32 et a été classée 114<sup>ème</sup> au niveau mondial, contre 115<sup>ème</sup> en 2008.

Le rapport a montré que 12 pays de la région avaient des taux inférieurs aux taux globaux pour la région MENA. Les taux des 11 pays ont également été inférieurs au taux globaux de l'indice précédent. Il convient de noter que le taux global pour la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est de 33.

| pays     | Classement<br>Mondial en<br>2008 | Classement<br>Régional en<br>2008 | L'Indice<br>en 2008 | Classement<br>Régional en<br>2012 | Classement<br>Mondial en<br>2012 | L'Indice<br>en 2012 |
|----------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| Qatar    | 28                               | 1                                 | 65                  | 2                                 | 28                               | 68                  |
| UAE      | 35                               | 2                                 | 59                  | 1                                 | 26                               | 68                  |
| Oman     | 41                               | 3                                 | 55                  | 4                                 | 61                               | 47                  |
| Bahreïn  | 43                               | 4                                 | 54                  | 3                                 | 57                               | 51                  |
| Jourdain | 47                               | 5                                 | 51                  | 6                                 | 66                               | 48                  |
| KSA      | 80                               | 8                                 | 35                  | 5                                 | 63                               | 44                  |
| Tunisie  | 62                               | 6                                 | 44                  | 8                                 | 77                               | 41                  |
| Kuwait   | 65                               | 7                                 | 43                  | 7                                 | 69                               | 44                  |
| Maroc    | 80                               | 8                                 | 35                  | 9                                 | 91                               | 37                  |
| Algérie  | 92                               | 9                                 | 32                  | 16                                | 94                               | 34                  |
| Égypte   | 115                              | 11                                | 28                  | 11                                | 114                              | 32                  |
| Syrie    | 147                              | 14                                | 21                  | 14                                | 168                              | 26                  |
| Liban    | 102                              | 10                                | 30                  | 12                                | 127                              | 30                  |
| Libye    | 126                              | 12                                | 26                  | 16                                | 172                              | 21                  |
| Yémen    | 141                              | 13                                | 23                  | 13                                | 167                              | 23                  |

|        |     |    |    |    |     |    |
|--------|-----|----|----|----|-----|----|
| Irak   | 178 | 16 | 13 | 15 | 171 | 18 |
| Soudan | 173 | 15 | 16 | 17 | 174 | 13 |

Tableau 9 l'Indice de Perceptions de la corruption en MENA 2008 et 2012

Source : l'indice de perception de la corruption publié par « Transparence International » 2008-2012<sup>154</sup>

### 2.3. L'environnement juridique de la lutte contre la corruption :

L'environnement juridique est l'ensemble des règles et des procédures visant à lutter contre les risques liés à la corruption, et à travailler pour réduire son apparition. Cela comprend la Constitution, les traités internationaux, les lois édictées par le Parlement, les décrets, les décisions réglementaires et la jurisprudence. Ces règles sont divisées en trois niveaux selon la force et la manière dont elles se rapportent au phénomène de corruption :<sup>155</sup>

Le premier niveau correspond aux règles visant à consolider la démocratie politique et la protection des droits de l'homme telles que la constitution et les lois relatives aux libertés

---

<sup>154</sup> L'Indice de perception de la corruption (IPC) de TI classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique.

C'est un indice composite, un sondage de sondages, faisant appel à des données sur la corruption tirées de sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants. Il reflète des points de vue du monde entier, dont celui des experts qui résident dans les pays évalués. L'IPC de TI concentre son attention sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel. Les sondages utilisés pour établir l'IPC posent des questions en rapport avec l'abus d'un pouvoir officiel dans un intérêt personnel (par exemple, la corruption d'agents publics, les pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, le détournement des fonds publics) ou des questions qui sondent la fermeté des politiques de lutte contre la corruption, incluant de ce fait la corruption administrative et la corruption politique.

<sup>155</sup> The Arab Integrity System. (2006). Transparency International p 255-256

publiques.

Le deuxième niveau présente les textes et les règles qui servent à renforcer la transparence pour comprendre les lois, les décrets liés aux transactions publiques, le contrôle financier, l'engagement de gestion à l'interprétation de ses décisions, les lois sur la concurrence et le statut de la fonction publique. Il est d'ailleurs ajouté à la législation régissant le financement des partis politiques.

Le troisième niveau comprend tout ce qui est mentionné dans les textes du Code civil qui sont directement liés à la lutte contre la corruption.

Le phénomène de corruption dans les pays du MENA semble au début pour objectif d'échapper à l'application des lois, des fraudes fiscales et favoriser les décisions judiciaires et éviter d'amendes administrative. L'approche des fonctionnaires les plus influents de la société sont également des moyens utilisés. Le phénomène le plus grave actuellement est la prolifération de la corruption afin d'obtenir une protection contre les abus et les mauvais traitements subis par le citoyen. La protection de certaines personnalités à fortes influences dans la société. (S'impliquant ainsi dans la corruption seulement pour obtenir leurs droits naturels, en raison de l'injustice et de l'oppression qui sévissent dans certains pays).

#### **2.4. Le rôle des lois dans la lutte contre la corruption :**

La plus grande partie de la législation dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ne donne pas une définition spécifique du crime de corruption, mais elle pointe seulement vers lui (à travers les détails de quelques-unes des lois grâce à la caractérisation de certains des (divers) actes comme la demande ou l'acceptation d'une offre, une promesse ou une demande ou le fait d'accepter un cadeau ou un autre avantage). Il était limité au départ au volet judiciaire il a été ensuite élargi pour inclure presque tous les aspects de la vie.

Parmi les problèmes fondamentaux dans ce domaine, il est difficile de prouver la corruption. Ce problème est rencontré par tous les pays sans exception (à l'intérieur et à l'extérieur de la région) A la vue de la spécificité et de la singularité de ce crime de corruption, et des caractéristiques spécifiques on a :<sup>156</sup>

---

<sup>156</sup> BARADA.Ali. 2011. *Good governance for development in the Middle East and North Africa.*



- La non-visibilité de la corruption pour le public au bon moment.
- L'accord préalable entre les parties à maintenir cette transaction (de la corruption) confidentielle et très discrète.
- La nature particulière de la victime (la société dans son ensemble).

Les lois ne précisent pas les moyens pour prouver en particulier les questions de corruption, mais les moyens normaux de preuves utilisés dans les affaires pénales sont restés les mêmes dans les affaires de corruption. En ce qui concerne les crimes de détournement de fonds et le vol des fonds publics par exemple, il devient plus facile avec des preuves de compter sur l'expérience de la vérification et de la comptabilité, alors que la question sera plus compliquée dans le cas où il y a des dons de fonds d'un parti à un autre.

## **2.5. D'autres solutions que la loi anti-corruption :**

Les lois de la lutte contre la corruption sont importantes, mais on ne peut pas réussir dans cette tâche tout seul. On peut développer d'autres outils comme la création d'une administration spéciale anticorruption. Si on suit les comptes cachés du personnel et des fonctionnaires, on peut détecter les corrupteurs parmi eux. Ensuite ces derniers sont attaqués en justice. La diffusion et la publication des verdicts prononcés par les tribunaux dans les affaires de corruption et dans les médias sont là pour décourager et intimider les autres. Cela peut être utile comme moyen de lutte contre la corruption.

Le droit pénal n'est pas toujours un moyen approprié pour lutter contre la corruption dans la fonction publique. Les lois se concentrent sur la peine, sans tenir compte de la prévention. Ces lois, comme il a déjà été mentionné, laissent le fardeau de la preuve à l'Administration affectée. Par contre, les personnes concernées sont les seules au courant des 'mystères' des choses. Par conséquent, plutôt que de recourir à la peine après la perpétration de l'infraction, il est conseillé de créer un système pour empêcher la perpétration de la corruption. Par

exemple : il y a l'activation des systèmes de contrôle interne dans les institutions publiques. Le fait de promouvoir l'intégrité, l'honnêteté, la responsabilité au sein du personnel grâce à l'application des normes de conduite pour remédier à la bonne conduite de la fonction publique, pour contraindre les fonctionnaires à divulguer leurs activités (et leur carrière à travailler) à l'extérieur de la fonction publique. Ce qui permet d'améliorer le niveau de vie des fonctionnaires et de faire augmenter les salaires ainsi que l'approbation des primes des récompenses à ceux qui en ont le droit bien sûr.<sup>157</sup>

## **2.6. Les principales mesures nécessaires d'un gouvernement pour lutter contre la corruption :<sup>158</sup>**

- La mise en place d'un système de mérite pour la fonction publique.
- La promulgation d'un code de comportement pour tous les agents publics et le fait de s'efforcer à demander aux fonctionnaires de divulguer leurs activités en dehors de la fonction, les investissements, les actifs, et les dons qui peuvent donner lieu à des conflits d'intérêts.
- La création d'un système de passation des marchés publics fondés sur la transparence, la concurrence, et les critères objectifs de sélection en ayant un recours juridique en cas de violation.
- La liberté d'information sur la législation permet le renforcement de la transparence dans l'organisation, le fonctionnement et les processus décisionnels de l'administration publique.
- La mise en place d'un régime réglementaire complet pour prévenir le blanchiment d'argent et (d'envisager) la création d'une unité de renseignement financière pour recevoir, analyser et diffuser des rapports des transactions suspectes.

---

<sup>157</sup> Several, authors. 2011. *Combating Corruption: A Private Sector Approach*. CIPE 09.

<sup>158</sup> Liste des mesures principales qui sont nécessaires à un gouvernement pour adhérer à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

- L'inculpation de l'offre ou de la sollicitation d'argent par un fonctionnaire public, le trafic d'influence, l'abus d'une position publique, et l'enrichissement illicite.
- La criminalisation de la dissimulation de ces actes, l'obstruction aux enquêtes sur la corruption, et le fait de tenter de commettre des actes de corruption, sont des infractions pénales.
- L'assurance d'un statut à longue prescription pour la corruption et pour les autres actes de corruption.
- L'assurance que les sanctions pour les actes de corruption présentent la gravité de l'infraction.
- L'établissement des procédures pour geler, saisir et confisquer le fruit d'actes de corruption en permettant aux victimes d'actes de corruption d'engager une action en dommages et intérêts.
- L'enlèvement de tous les obstacles posés par les lois sur le secret bancaire pour enquêter sur la corruption.
- La mise en place des mesures adéquates pour protéger ceux qui sont témoins d'actes de corruption.
- Des mesures qui encouragent les participants à des actes de corruption à déclarer leurs actions ; en envisageant de fournir à ces personnes l'immunité ou une réduction de peine en échange.
- La coopération avec d'autres gouvernements sur les enquêtes et les poursuites contre la corruption, en fournissant les informations demandées par un autre gouvernement et conformes aux demandes d'extradition, ou dans le cas où son propre citoyen soit extradé et poursuivi.
- La vigilance sur les actes de corruption commis dans d'autres États situés sur le territoire pour être retournés le plus rapidement.

### **3. Les phénomènes sociaux et leur impact sur l'Administration et le service public dans la zone des pays du MENA**

À la fin de la période de la domination coloniale, plusieurs États indépendants sont apparus sur les trois continents : l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Malgré les différences entre ces pays, il faut les considérer comme des pays en voie de développement, car ils ont plusieurs points en commun. Comme tous ces pays sont dans le processus de changement social, on peut dire qu'ils sont en pleine transition d'une société traditionnelle à une société moderne. Nous avons accepté, par avance, que les pays de la région MENA soient qualifiés de pays en voie de développement.

Le double objectif de ce développement est de développer l'économie nationale et également la société. Ces objectifs sont communs aux dirigeants politiques dans ces pays, malgré les différences dans les attitudes et les stratégies politiques. Paradoxalement, on trouve que le concept de l'État-nation a été renforcé dans ces pays,<sup>159</sup> au même moment où le concept de la nation, comme un credo politique, est remis en question dans les pays occidentaux d'où ces concepts ont émergé.

La réalisation du concept de nation n'est pas une tâche facile dans la plupart des États récemment indépendants. La réussite consiste à relever le défi du développement politique, qui exige la création d'un système d'institution pour organiser la population et mobiliser les ressources matérielles et humaines. En vue de réaliser des progrès politiques et sociaux, la capacité à résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux, ne renonce pas à son rôle dans le contrôle ou dans la mobilisation des ressources.

En Europe, bien que le processus de développement ait été processus véritable et lent, il fut réalisé par les citoyens. Il était authentique. Les différents groupes de la société se sont donnés plus de temps pour s'adapter et pour réduire le choc de changement soudain. Au contraire, la plupart des pays en voie de développement, notamment les pays de la région MENA, sont confrontés à deux problèmes. Le premier est l'introduction du concept du développement de

---

<sup>159</sup> Voir premier partie

l'extérieur, ce qui signifie la décomposition soudaine du passé et le besoin de s'appuyer sur certains étrangers ou des citoyens voire des deux. La seconde est la vitesse requise pour effectuer cette tâche.

La création d'un État moderne exige la participation de tous les citoyens, hommes et femmes, dans les affaires publiques, dans l'exercice de leurs droits et pour assumer leurs responsabilités en tant que membres de la communauté. L'objectif qui est de réaliser des progrès économiques et sociaux dans l'idéologie du développement, est du même niveau de difficulté, mais il est davantage mesurable.

L'idéologie de développement détermine les aspirations de l'action politique et administrative, même si elle n'associe pas l'outil politique et administratif pour atteindre cet objectif. Il y a un fort désir de créer un gouvernement fort, un président fort et des administrations centrales fortes. Dans la plupart des pays de la région, il y a une hypothèse courante selon laquelle, sans un gouvernement fort, la tâche de réaliser l'unité nationale, les transformations économiques et sociales sont devenues un processus difficile. L'approche qui prévaut dans la majorité des pays en voie de développement en général, et dans la plupart des pays de la Zone MENA, est d'imiter et adopter les expériences des pays développés, quelles que soient les politiques utilisées.

### **1.2. Caractéristiques communes des politiques menées dans les pays de la zone du MENA :**

Malgré la difficulté à caractériser les politiques du développement qui sont menées dans les pays de la région, et le but annoncé du développement, on peut déterminer les caractéristiques communes suivantes :

- L'existence d'une idéologie du développement reflétant les objectifs politiques fondamentaux.
- La forte dépendance envers le secteur politique pour atteindre les objectifs souhaités dans la société.
- Le manque de stabilité politique.

- La domination de l'élite et l'existence d'un gouffre politique entre les gouvernants et les gouvernés (gouvernement - Peuple).
- Le manque d'équilibre dans le développement des institutions politiques et l'excès dans les forces bureaucratiques.

Étant donné l'importance des objectifs de développement dans l'urgence, l'État doit être le principal outil pour les réaliser, compte tenu de la nécessité de l'accélération dans le processus de modernisation et de développement des infrastructures économiques et sociales, avec la difficulté de compter sur le secteur privé pour jouer ce rôle, comme c'était le cas dans l'expérience des pays occidentaux. En tout cas, l'État est considéré comme une source d'espoir pour guider la société vers la modernisation.<sup>160</sup>

Ensuite, l'instabilité politique dans ces pays, la prévalence du phénomène des coups d'État militaires, parfois même pacifiques, les tentatives pour le faire, et le problème du maintien de la stabilité sont toujours les principaux problèmes rencontrés par ces pays. Malgré leurs différentes origines différentes cultures les chefs traditionnels et nouveaux, sont d'accord sur les objectifs de développement. La catégorie traditionnelle des leaders reconnaît la valeur de la technologie. La culture occidentale est connue et maîtrisée par la classe moderne pour s'en servir pour maintenir son autorité. Ainsi elle connaît la nécessité de modifier son comportement et les programmes de ses membres, afin de ne pas être renversée par leur public éduqué et informé.

Quelle que soit la nature de la structure du leadership dans le pays, il est certain que les dirigeants politiques sont loin de tout contact avec le peuple. Il y a une large catégorie de citoyens dans la plupart de ces pays qui croient encore que la meilleure façon de traiter avec le gouvernement est de chercher à l'éviter. Ainsi, en ne lui faisant pas confiance, il suit la politique du boycott, la passivité et ne porte pas la responsabilité. Ce sont des phénomènes communs. Souvent les efforts de modernisation et de développement font face à l'opposition et à la résistance, qui complique la tâche de la direction, sauf pour les États qui ont fait leur apparition au sein de la classe moyenne et éduquée (la Turquie et la Syrie).

---

<sup>160</sup> HEADY, Ferrel. 2001. *Pubic Administration. Comparative Perspective Perspective*, edited by D. Inc. New York.

La méthode du parti unique comme moyen de gouvernance, est connue dans ces pays.

Il y a de nombreux pays qui ne reconnaissent pas les partis politiques ou le pays est dirigé par une monarchie héréditaire.<sup>161</sup>

-Le manque d'un système politique multipartite : l'existence d'un parti politique, un seul parti dominant et un groupe des parties marginaux est un élément marquant les systèmes politiques dans la plupart des pays de la zone MENA, (à l'exception de la Turquie). Les raisons de ce phénomène sont claires, car ces partis ou ces régimes sont l'héritage du système colonial, qui a prévalu dans la période antérieure. Ce régime doit représenter les grands secteurs de la société, et également leurs intérêts. Cela se voit dans tous les pays qui sont organisés en monarchie ou en Émirat, comme les États arabes du Golfe, le Maroc et la Jordanie. Le deuxième cas est celui où les dirigeants des mouvements d'indépendance ont tendance à se considérer comme parlant au nom de la nation, et puis au nom de l'État, après avoir reçu les rênes du pouvoir. Leurs idées selon eux reflètent nécessairement la volonté de tous. Ils ne considèrent pas que la personne ne partage pas leur avis est un opposant politique, mais un ennemi de l'État et du peuple.

La justification de l'existence d'un parti unique est de se maintenir au pouvoir pour faire progresser le développement économique et social et pour maintenir l'unité nationale, après l'élimination du contrôle externe, c'est-à-dire, la doctrine du monopole du pouvoir.

### **1.3. Caractéristiques des services administratifs dans les pays du Moyen-Orient et en Afrique du Nord :**

Nous devons souligner l'importance de la relation entre l'existence d'une machine bureaucratique fonctionnelle et l'existence d'une direction moderne, comme une condition nécessaire à tout progrès recherché. On doit rappeler l'état d'ignorance du rôle de la gestion comme un élément important dans le développement. Dans beaucoup de ces pays, les organes administratifs ne sont pas efficaces et ils souffrent de nombreux problèmes, qui peuvent se

---

<sup>161</sup> Le Maroc, Arabie saoudite, Koweït, Émirats arabes unis, Qatar, Bahreïn, Amman, Jordanie.

résumer comme suit :<sup>162</sup>

1) L'administration est une copie au lieu d'être réelle :

Comme la plupart des pays, ceux qui n'étaient pas soumis au colonialisme essayaient de transmettre une image de la bureaucratie des pays occidentaux. L'administration de ces pays a été caractérisée, pendant une longue période, comme limitée à un cercle restreint et élitiste.

2) Le manque de personnel qualifié dans les administrations capable de planifier et de mettre en œuvre des programmes de développement. Les services publics sont saturés par du personnel excédentaire de niveau inférieur, tels que les femmes de ménage, les correspondants, les greffiers et d'autres encore. Le problème est l'absence de fonctionnaires formés avec des capacités de gestion de développement et des compétences techniques. Et bien que cela reflète la réalité de l'insuffisance du système éducatif, cela ne signifie pas qu'il y a un petit nombre de diplômés à l'Université. Dans certains pays comme l'Égypte et l'Algérie, nous constatons qu'il existe un grand nombre de chômeurs diplômés, qui ont étudié des disciplines inutiles ou qui ont obtenu leurs diplômes d'institutions qui ne sont pas reconnues.

3) Le manque de productivité au sein des administrations. Les activités parfois sont orientées pour servir des objectifs et des intérêts personnels. La prévalence de ces pratiques est simplement une continuation de la valeur intrinsèque du passé, qui n'a pas changée malgré l'adoption de structures sociales modernes. Le statut social dans ces sociétés est basé sur des critères personnels, et non sur les normes du travail. Les procédures de nomination sont affectées par des considérations personnelles, en dépit de l'affirmation de l'existence du système de nomination selon les compétences.

4) Il existe un énorme contraste entre le statut officiel annoncé et la réalité. Ce phénomène est le résultat naturel des remarques que nous avons mentionnées. Il reflète le désir de laisser apparaître les choses comme elles doivent être, et non comme elles sont en réalité.

Les résultats annoncés sont toujours ou souvent positifs, et les rapports annuels aussi

---

<sup>162</sup> MAHMOUD Mohammed. 2006. *L'administration publique comparée*. Le Caire.



mais, les résultats réels sentis par les citoyennes ne sont pas toujours compatibles avec les résultats annoncés. Par exemple le taux de chômage le taux de croissance etc.

#### **1.4. Les problèmes communs des institutions, des services et des administrations publics dans les pays de la région MENA :**

En général, on peut résumer les problèmes communs comme suivant, ces problèmes peuvent exister en totalité ou certaines d'entre eux dans un grand nombre de pays dans la région :<sup>163</sup>

##### 1) Le problème de la déviation dans le comportement administratif :

Ce problème est un des phénomènes les plus dangereux de la bureaucratie : la prévalence des comportements opportunistes et égoïstes, l'apparence de la médiation et le favoritisme. Il ne fait aucun doute que la déviation dans le comportement administratif est une violation de toutes les valeurs morales et éthiques, qui sont le fondement de ce qui doit être devant tout type de comportement des gestionnaires corrects. Cette déviation est également liée à un certain nombre de facteurs et de considérations qui conduisent à l'apparition des effets suivants :

- La construction des structures administratives n'était pas fondée sur les principes et les fondements des réglementations en vigueur.
- La direction administrative est défaillante. Son impact sur le personnel est marqué par la faiblesse.
- Il existe une mauvaise éducation, sociale et nationale. Le climat social, en général, est primitif.

La conséquence de tous les problèmes accumulés (pauvreté taux de chômage élevé, corruption...) ne permet pas à développer un sentiment national et social responsable,

---

<sup>163</sup> *Ibid.*

également tous ces problèmes sociaux forcent les citoyens à chercher des solutions qui ne sont pas toujours justes. Par exemple si je suis une victime de la corruption cela peut m'obliger à être corrompu moi-même.

- Le niveau des revenus dans la fonction et le service publics est très faible.
- Le système de primes (même la prime matérielle) n'est pas suffisant.

## 2) La bureaucratie et le problème de la baisse du niveau de l'efficacité administrative :

Ce problème est la pierre angulaire de la plupart des campagnes de critique contre l'administration, parce que les pays en voie de développement souffrent, généralement, d'un faible niveau d'efficacité administrative, pour les raisons suivantes :

- Il y a un grand nombre de contraintes procédurales.
- Il manque d'appréciations suffisantes de la valeur du temps comme une composante essentielle du processus administratif.

3- Le problème de la tyrannie au pouvoir, le favoritisme et le népotisme donne aux dirigeants un pouvoir exceptionnel, et les permet d'échapper de la punition.

4- Il est difficile de composer avec l'environnement administratif.

5- Le problème de l'inflation dans la taille de la main-d'œuvre essentiellement improductif.

Cela on peut l'appeler le chômage caché.

6 -Il existe plusieurs niveaux d'organisation.

7- Le haut coût économique de service ou de production.

8- La corruption dans l'environnement administratif.

9 – Le fait de ne pas s'appuyer sur des méthodes scientifiques.

10 – Il ne recourt pas aux talents de la haute direction.

11 - Le manque de coordination entre les institutions et les services concernés.

La qualification donnée dans cette section est diverse selon le pays. Chaque pays a sa spécificité, qui dépend de la situation particulière vécue par chaque pays. Nous avons noté que des pays comme les pays arabes du Golfe ont affrontés beaucoup de ces problèmes avec plus ou moins de résultats. La disponibilité de ressources financières importantes a permis de réduire l'importance des pertes sur l'économie et la société, d'une part, et d'autre part ils se sont appuyés sur les travailleurs étrangers, afin d'améliorer la performance globale des leurs institutions. Ce choix impose une dépendance envers l'extérieur. Cela augmente indirectement, le taux de chômage parmi le peuple. Il faut noter que dans la dernière période, certains États avaient pour objectif de réduire le taux de main-d'œuvre étrangère, afin de réduire le taux de chômage parmi les citoyens (par exemple l'expérience de l'Arabie saoudite, qui a appelé la politique de « La Saoudisation»<sup>164</sup>).

D'autres pays ont pris conscience de certains de ces problèmes et ont travaillé pour les résoudre, par les politiques de lutte contre la corruption avec l'aide des organisations internationales.

Cette politique se trouve devant un grave problème car les personnes luttent contre la corruption sont au sein de institutions qui sont déjà corrompues.

La question importante maintenant est de savoir comment une personne va chercher à développer et à moderniser son économie et sa société. Avant tout, elle-même a besoin d'être développée et d'être changée.

---

<sup>164</sup> Terme pour le processus du remplacement des travailleurs étrangers, par les travailleurs

Saoudiens

## Conclusion :

La zone des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est considérée comme la partie la plus riche du monde en ressources naturelles, et particulièrement en pétrole. Cette richesse a contribué à augmenter les recettes financières des gouvernements d'une façon énorme. Par exemple, l'Arabie saoudite a exporté à partir de 2013 à elle toute seule plus de 10 millions de baril par jour, et les Emirats arabes unis plus de 3 millions de baril par jour.<sup>165</sup>

Il ne fait aucun doute que cette richesse a joué un rôle déterminant dans le processus de développement dans divers domaines. En terme de niveau de développement humain, on note l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, également l'amélioration des indicateurs de santé par conséquent l'augmentation des dépenses consacrées aux services de santé.

Le développement n'a pas touché seulement le domaine humain, mais il a été associé à l'élaboration d'une approche globale des différents aspects de la vie économique, avec l'évolution dans le domaine d'industries directement liées aux industries du pétrole (pétrochimie, raffineries, métal et engrais chimiques). Le secteur agricole a également vu beaucoup d'évolution. Il faut noter ici que le taux de développement du secteur agricole dans les pays exportateurs de pétrole n'est pas en rapport avec le développement dans d'autres domaines. Pour diverses raisons, l'investissement dans le secteur agricole pour ces pays n'est pas très important, en raison de conditions climatiques difficiles (la plupart du territoire de ces pays est un désert). Ce qui rend un investissement perdant à court terme. Cette situation ne donne pas à la plupart de ces pays, un état d'autosuffisance alimentaire. En fait, ils sont obligés de compter sur les importations d'autres pays situées à l'extérieur ou à l'intérieur de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, comme la Syrie et le Soudan, qui ont un secteur agricole plus développé.

(Avec un pourcentage de contribution dans le PIB d'environ 44,3 % en 2010, pour le Soudan et de 20 % pour la Syrie).<sup>166</sup>

Les ressources financières ont joué un rôle fondamental aussi pour faire face au problème de

---

<sup>165</sup> International Energy Agency - Oil Market Report 2013

<sup>166</sup> Rapport économique annuel d'Arab Monetary Fund (2011)

la liquidité dans la période de la crise financière.

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, non producteurs de pétrole, ont bénéficié indirectement de cette richesse. Ils ont profité des marchés des pays producteurs de pétrole, pour vendre leurs produits tels que ceux mentionnés dans le domaine des produits agricoles, ou par les envois de fonds en travailleurs dans les pays producteurs (dans leur pays d'origine).

Il ne faut pas ignorer l'aide fournie aux pays les plus pauvres de la région, sous la forme de subventions ou de prêts à taux réduit, ou par les investissements directs dans ces pays. La disponibilité de ces richesses dans les pays de la région aurait suffi à les convertir en de vrais paradis. Mais, ce n'est pas arrivé pour plusieurs raisons qui peuvent être résumées à la manière suivante :

- Le problème démographique : augmentation spectaculaire de la population avec le taux le plus élevé d'accroissement de la population mondiale dans les pays de cette région. Cette augmentation a conduit à consommer la croissance atteinte.
- Le gaspillage des ressources qui a dépassé toutes les limites. Nous sommes parvenus à en estimer une partie. C'est la différence entre les valeurs du pétrole et de gaz naturel, exportés et les montants inscrits dans les budgets d'Etat de ces pays. On trouve par exemple, qu'en 2007, la différence a atteint 56.5 milliards de dollars pour l'Arabie saoudite, 14.60 Milliards de dollars pour les Émirats arabes unis, 5.10 milliards de dollars pour le Koweït, et 20.50 milliards de dollars pour le Qatar.
- Le problème du gaspillage des ressources associé à un autre problème n'est pas moins dangereux que le précédent, le problème de la corruption dans beaucoup de pays riches et pauvres demeure.
- Le dernier problème est l'échec dans la gestion des ressources, ainsi que dans la bureaucratie qui est largement déployée jusqu'à présent, malgré l'existence de tentatives sérieuses pour la traiter.

**Partie III**

**Enjeu de l'Indépendance De La Banque**

**Centrale**

**Au Moyen Orient et en Afrique de Nord**

## **Introduction :**

Dans notre dernière partie, nous avons présenté un panorama économique et social des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Dans cette partie ; nous avons mis la lumière sur la croissance et le développement de cette région et avons également traité certains défis tels que : le problème démographique, le gaspillage des ressources et l'échec de la gestion de ces dernières.

La corruption et l'absence de démocratie dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique de nord peuvent expliquer en partie les événements actuels tels que nous les connaissons.

Tout au long de notre travail, nous nous sommes concentrés sur le côté économique. Dans cette troisième partie nous choisissons donc la politique monétaire pour l'étudier de façon approfondie.

Je peux dire que cette politique est l'une des politiques économiques les plus importantes, car son succès contribuera à la réussite des autres politiques.

L'autorité monétaire est responsable de la mise en œuvre de la politique monétaire ; d'une façon indépendante, émanent d'autres acteurs économiques tels que le secteur privé et les ménages.

Le terme « autorités monétaires » est utilisé généralement pour la Banque centrale, mais ce terme peut parfois inclure le ministère des Finances lorsque la banque centrale n'est pas indépendante.

Dans un environnement juridique peu fiable constaté (la corruption généralisée, des régimes militaires dictatoriaux ou des monarchies héréditaires), la relation problématique entre le gouvernement en tant que pouvoir exécutif et la Banque centrale en tant qu'autorité monétaire, cette relation fera l'objet de notre recherche dans cette partie.

La gravité de la politique monétaire vient du fait que les effets de certains de ces outils, tels que l'émission de monnaie par exemple, peuvent avoir des conséquences variables dans le temps. Dans ce sens, on peut dire que l'impact positif à court terme peut avoir des conséquences négatives à moyen et long terme. Ce point est l'une des raisons qui pourraient

permettre aux gouvernements d'utiliser la politique monétaire comme un outil pour atteindre les objectifs électoraux.

L'importance de la politique monétaire et le rôle fondamental joué par la Banque Centrale dans le développement de cette politique et sa mise en œuvre, a été la raison de la recherche sur la nature de la relation entre les gouvernements et la banque centrale.

Malgré sa longue histoire, la Banque Centrale contemporaine est née avec l'émergence de l'État moderne et la domination du droit dans les sociétés. Les fonctions et les devoirs de la Banque centrale sont transformés, elles étaient des fonctions traditionnelles initiales, qui ne sont pas soumises aux concepts et à des principes clairs et précis. Elles seront encadrées par des principes de la science et de l'art en même temps, afin d'avoir une bonne politique d'intervention dans la vie économique pour atteindre les objectifs d'intérêt public et de la justice sociale et de stabilité économique.

Dans certaines grandes économies, l'émergence de l'État moderne n'était pas suffisante pour montrer l'importance d'avoir une banque centrale, ou une autorité monétaire et financière. La banque Centrale des États-Unis par exemple (The ***Federal Reserve System***) est née dans un contexte de crise financière produite en Amérique en 1907. La crise a révélé l'importance de l'existence d'un corps surveillant l'activité bancaire dans son ensemble et les pouvoirs fait accordés de l'État lui-même. Comme cela a été la création de la première banque centrale aux États-Unis en 1913, qui garantit le contrôle et la supervision du travail d'autres institutions financières et bancaires.

En ce qui concerne les pays en développement surtout les pays faisant l'objet de notre attention, notamment au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, on trouve que ces pays ont cherché à appliquer un modèle économique occidental, dont nous avons parlé précédemment. Ces pays ont besoin de l'aide des pays occidentaux et de l'organisation économique internationale. Les pays riches en pétrole ont besoin d'aide pour optimiser leur investissement et leur exploitation de leurs ressources, les pays pauvres ont besoin de cette aide pour moderniser leurs économies.

La demande de cette aide a plus ou moins, légalisé l'intervention occidentale, cette



intervention a commencé sous une forme de conseils et des propositions et des souhaits, mais elle s'est rapidement transformée en conditions et exigences. Cela est apparu clairement dans les négociations liées à des prêts ou de l'expertise et aux aides fournies,

Donner à la banque centrale plus d'indépendance a été parmi les exigences occidentales demandées, dans cette partie nous allons chercher à quel degré les pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ont réussi dans cette tâche.

## **Chapitre I**

# **La question de l'indépendance de la banque centrale**

Les expériences de plusieurs économies, et en particulier des économies ouvertes, ont montré que l'importance de l'indépendance de la banque centrale n'est plus aujourd'hui l'objet de discussion, et les résultats obtenus à partir de cette indépendance sont considérés dans de nombreuses études. Si nous convenons que le principe de l'indépendance est hors discussion, alors la question la plus importante est la définition de ce qu'est cette indépendance des banques centrales, et comment peut-elle être définie, et, également, être mesurée ?

En effet, l'indépendance de la banque centrale reste un concept relatif entre les économies et selon le degré de développement de ces économies, même cette relativité peut exister dans la même économie, mais à différentes périodes.

Ma tâche dans cette section sera de clarifier le concept de l'indépendance des banques centrales au niveau juridique et aussi au niveau réel, ainsi que les méthodes les plus importantes utilisées pour mesurer cette indépendance.

### **L'indépendance (définition)**

Le mot « indépendance » vient du verbe « dépendre ». Dans les dictionnaires, on trouve la définition suivante « pouvoir de se réaliser sans l'action ou l'intervention (d'une personne, d'une chose) »<sup>167</sup> ainsi : dépendre de quelqu'un, être sous son autorité, à sa merci. La définition de l'adjectif « indépendant » : « Qui a son autonomie et ne dépend pas de personnes, qui ont le goût de la liberté, qui répugne toute soumission. ». L'indépendance signifie par définition être libre, ne devoir rendre compte que de ses propres actes, agir selon sa propre logique.

Pour une banque centrale qui est indépendante, on comprend qu'elle n'est pas soumise aux directives du gouvernement, en opposition à la situation de dépendance dans laquelle la politique monétaire est établie par le ministère des Finances. La banque est indépendante si d'une part, elle constitue une entité organisationnelle distincte du gouvernement, et si d'autre part, elle peut mettre en œuvre la politique monétaire selon les décisions de ses membres, sans influence directe et contraignante de la part du gouvernement. C'est dans ce sens qu'on comprendra par la suite l'indépendance.

---

<sup>167</sup> Le Petit Robert.

## **1. L'indépendance de la banque centrale et la stabilité des prix**

On fait souvent valoir qu'un niveau élevé de l'indépendance de la banque centrale couplée avec un mandat explicite de la banque sur l'objectif de la stabilité des prix soit important pour le maintien de cette stabilité.

Tout d'abord, la stabilité des prix permet d'identifier plus facilement les changements intervenus dans les prix relatifs, étant donné qu'ils ne sont pas masqués par des fluctuations du niveau global des prix. Par conséquent, les entreprises et les consommateurs peuvent prendre des décisions de consommation et d'investissement mieux fondées, permettant ainsi au marché d'effectuer une allocation plus efficace des ressources, en aidant le marché à orienter les ressources vers les emplois les plus productifs. La stabilité des prix accroît donc le potentiel productif de l'économie.

En second lieu, si les investisseurs sont convaincus que la stabilité des prix sera maintenue à l'avenir, ils n'exigeront pas une prime sur l'inflation pour les dédommager du risque encouru en cas de détention d'actifs à long terme. En réduisant la part de cette prime de risque dans le taux d'intérêt réel, la politique monétaire peut contribuer à une allocation efficace des ressources et stimuler l'investissement, favorisant, par là même, la croissance économique.

Troisièmement, si le maintien de la stabilité des prix est crédible, il est moins probable que les particuliers et les entreprises détournent les ressources des emplois productifs pour se prémunir contre l'inflation. Par exemple, dans un contexte d'inflation élevée, les agents économiques sont incités à stocker des biens réels, étant donné que, dans de telles circonstances, ces derniers constituent une meilleure réserve de valeur que la monnaie ou certains actifs financiers. La constitution de stocks de biens n'est pas une décision d'investissement efficace et entrave, par conséquent, la croissance économique.

Quatrièmement, les systèmes fiscaux et sociaux peuvent créer des effets pervers qui faussent le comportement économique. Dans la plupart des cas, ces distorsions sont exacerbées par l'inflation ou la déflation. La stabilité des prix permet également d'éliminer les coûts réels induits lorsque l'inflation amplifie les effets de distorsion exercés par les systèmes fiscaux et de protection sociale.

Cinquièmement, le maintien de la stabilité des prix permet d'éviter l'important phénomène de redistribution arbitraire de la richesse et des revenus qui apparaît dans des environnements tant inflationnistes que déflationnistes. Un environnement de prix stables contribue ainsi à préserver la cohésion sociale et la stabilité. Comme l'ont démontré plusieurs exemples au vingtième siècle, des taux élevés d'inflation ou de déflation engendrent souvent l'instabilité sociale et politique.

Tous ces arguments permettent de penser qu'une banque centrale qui maintient la stabilité des prix contribue de façon significative à la réalisation d'objectifs économiques plus vastes tels que l'augmentation du niveau de vie, des niveaux élevés d'activité économique et l'amélioration des perspectives en matière d'emploi. Cette conclusion est étayée par la réalité économique qui montre, pour de nombreux pays et en se basant sur des méthodologies et des périodes très différentes, que les économies dont l'inflation est plus faible connaissent, en moyenne, une croissance réelle plus rapide à long terme.

Un certain nombre de pays ont récemment accru l'indépendance de leurs banques centrales afin d'accroître leur engagement en faveur de stabilité des prix. Selon Cukierman (1995), ils l'ont fait pour différentes raisons.

Tout d'abord, la chute des institutions destinées à préserver la stabilité des prix (le système de « Bretton Woods » par exemple) a conduit la plupart des pays à rechercher des solutions pour éviter tous les problèmes liés à telle ou telle faillite.

L'expérience des pays comme l'Allemagne par exemple nous permet de dire que l'indépendance de la banque centrale peut fonctionner comme un moyen efficace pour assurer la stabilité des prix.

Dans la démarche de la construction de l'Union européenne, l'exigence du Traité de Maastricht a été bien claire : il faut une Banque centrale indépendante. Cela a été comme une condition préalable à l'adhésion à l'Union économique et monétaire (UEM), la stabilité des prix sera l'objectif majeur de l'avenir du système européen de banques centrales (SEBC), qui sera composé de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales de tous les États membres d'Union (EU).

L'indépendance de la banque centrale porte généralement sur trois domaines dans lesquels l'Influence du gouvernement doit être exclue <sup>168</sup> : l'indépendance en matière de gestion du personnel, des finances, indépendance à l'égard de la politique. Personnelle : l'indépendance fait référence à l'influence que le gouvernement a sur les nominations. En effet, il n'est pas possible d'exclure l'influence du gouvernement complètement dans les nominations pour une institution publique aussi importante que la Banque centrale. Le niveau de cette influence, cependant, peut être discerné par des critères tels que la représentation du gouvernement dans l'organe directeur de la Banque centrale et l'influence du gouvernement dans les procédures de nomination.<sup>169</sup> <sup>170</sup>

En ce concerne les pays du Moyen Orient et d'Afrique de Nord, nous avons montré dans la deuxième partie, que ces pays souffrent de plusieurs problèmes dans leurs administration.

Les administrations de ces pays sont des copies des services administratifs de pays développés et ne sont pas forcément adaptés à l'usage de ces pays. Le manque de personnel qualifié dans ses administrations et la multiplication des démarches administratives pose un réel problème d'efficacité.

L'environnement juridique a subi une modernisation importante au cours de ces dernières années. Cependant, on ne peut constater de nombreuses défaillances liés et aggravée par les problèmes de corruption. Cette corruption est répandue dans de nombreux pays du Moyen-Orient et d'Afrique de Nord.

Par conséquent, la Banque Centrale en tant qu'institut public n'est pas à l'abri de ces problèmes.

---

<sup>168</sup> HASSE,Rolf. 1990. *Perspectives for the Further development of the European Monetary System*. The European Central Bank.

<sup>169</sup> Cette idée a été confirmée par Eijffinger et Dehaan.

<sup>170</sup> EIJFFINGER,S.and.DE HAAN,J. 1996. *The political economy of central bank independence*, . Special Papers in International Economics 19.

## **2. Les mesures de l'indépendance de la banque centrale**

Le concept d'indépendance comme on l'a présenté reste très varié, mais on ne peut pas étudier cette notion sans avoir distingué les deux grandes manières pour définir l'indépendance : l'indépendance légale et l'indépendance réelle.

L'indépendance légale est généralement fondée sur des éléments inscrits dans la législation, telle que : la procédure de nomination des membres du conseil de la banque, ou plus généralement le gouverneur. Ainsi la durée de leur mandat. La mission qu'ils doivent effectuer. L'obligation de rendre compte à une autre autorité (législative ou exécutive). la présence ou pas dans les membres du conseil de la banque d'un représentant du gouvernement, la responsabilité ultime de la politique monétaire, la procédure pour résoudre d'éventuels conflits avec le gouvernement, le rôle du ministre des Finances, l'interdiction ou pas de monétiser le déficit public ou l'accorder des prêts à l'économie ou de distribuer du profit, la libre détermination du taux d'intérêt, le rôle du gouvernement dans la détermination des revenus des membres de la banque centrale.

### **2.1. Comment peut-on mesurer l'indépendance de la banque centrale**

En effet, il n'est pas facile de mesurer le degré d'indépendance des banques centrales, car il faut discuter l'indépendance au niveau juridique (l'indépendance légale) et aussi le degré de leur indépendance par rapport au gouvernement en réalité en pratique (l'indépendance réelle).

Cukierman en 1992 a fait remarquer cette réalité<sup>171</sup> puisque l'indépendance repose non seulement sur la législation, mais sur une dizaine d'autres facteurs, tels que les arrangements informels avec le gouvernement, de la qualité du personnel de la banque, et les caractéristiques personnelles de personnes clés à la banque. Des facteurs tels que ceux-ci sont

---

<sup>171</sup> CUKIERMAN.Alex. 1992. *Central Bank Strategy, Credibility and Independence: Theory and Evidence*. . Cambridge, MIT Press.

pratiquement impossibles à quantifier : on note ici que la plupart des recherches réalisées auparavant a été principalement limitée aux pays développés et industrialisés. Cela nous donne l'opportunité d'effectuer des recherches sur les pays en voie de développement du Moyen Orient et d'Afrique de Nord qui ont été négligés par le passé.

## **2.2.Les mesures légales (juridiques) de l'indépendance de la banque centrale**

Les auteurs ont développé plusieurs mesures de l'indépendance de la banque centrale comme celles développées par Alesina (1988, 1989)<sup>172</sup>, Grilli, Masciandaro et Tabellini (1991)<sup>173</sup> Eijffinger et Schaling (1992, 1993)<sup>174</sup>, et Cukierman (1992)<sup>175</sup>.

Chacun de ces auteurs a choisi son propre indice ; plus l'indice est élevé, plus la banque centrale est indépendante, les mesures de Alesina et Eijffinger - Schaling sont de 1 à 4, et 1 à 5, respectivement. L'Indice utilisé par Grilli, Masciandaro, et Tabellini est la somme de leurs indicateurs pour l'indépendance politique et économique (nous allons développer cette idée plus tard), et varie de 3 à 13. La valeur de leur indice de l'indépendance politique varie de 0 à 6. L'indice de Cukierman varie de 0 à 1.

Il faut noter que, bien que les indicateurs soient tous fondés sur une approche similaire, ils montrent parfois des résultats très différents. Selon la mesure utilisée par Grilli, Masciandaro, et Tabellini, par exemple, la centrale Banque de Grèce a peu d'autonomie, selon l'étude de Cukierman (1992) elle est relativement indépendante.

---

<sup>172</sup> ALESINA.Alberto.Lawrence.Summers. 1988. *Macroeconomics and Politics*. NBER Macroeconomics Annual Cambridge, Mass : MIT Press,.

<sup>173</sup> GRILLI.V.&.MASCIANDO.D.&.TABELLINI.G. 1991. *Political and monetary institutions and public financial policies in the industrial countries*. Economic Policy.

<sup>174</sup> Eijffinger, Sylvester, & Eric Schaling. *Central bank independence in twelve industrial countries*. PSL Quarterly Review 46 (184).

<sup>175</sup> Ibid.



En 1988, Bade et Parkin essayaient à chiffrer l'indépendance des banques centrales. Leur travail a été développé par Alesina (1988, 1989)<sup>176</sup>. Cet indice se demande si la banque centrale a l'autorité sur la politique monétaire finale, qu'il s'agit des fonctionnaires siégeant au Conseil de la banque, et si plus de la moitié des membres du conseil d'administration sont nommés par le gouvernement.

Pour l'indépendance légale. Cukierman, Webb, et Neyapti en 1992 <sup>177</sup> proposent un indice agrégé de seize caractéristiques légales de la Banque centrale regroupées en quatre groupes : la nomination, et le licenciement, et la durée légale du mandat du gouverneur de la Banque centrale ; la localisation institutionnelle de l'autorité finale de la politique monétaire et les procédures de la résolution des conflits entre le gouvernement et la banque, l'importance de la stabilité des prix par rapport à d'autres objectifs.

Eijffinger et Schaling (1992, 1993) construisent un indice fondé sur les destinations finales de la responsabilité de la politique monétaire, l'absence ou la présence d'un ou plusieurs représentants du gouvernement au conseil d'administration de la banque centrale, et le pourcentage de décisions menées par les personnes nommées par le gouvernement.

### **2.3.L'indépendance réelle**

Le degré de l'indépendance de la banque centrale dans la pratique doit être un reflet de l'indépendance écrite dans la législation. En effet, les travaux et les études avancent que l'indépendance légale n'est pas un élément suffisant pour garantir l'indépendance réelle.

---

<sup>176</sup> ALESINA.Alberto. & Lawrence.Summers. 1988. *Macroeconomics and Politics*. NBER Macroeconomics Annual Cambridge, Mass : MIT Press.

<sup>177</sup> CUKIERMAN.Alex.&.WEBB.S. 1995. *Political influence on the central bank: international evidence* World Bank Economic Review 9 (3):397-423.

D'après les travaux de Cukierman (1992), l'observation est la suivante : pour les pays en voie de développement, l'indépendance légale se traduit en indépendance réelle avec plus de difficulté, alors que sa traduction dans les pays industriels est plus immédiate.

Cukierman a démontré dans ces recherches qu'il est difficile de traduire l'indépendance légale de la Banque Centrale en indépendance réelle dans les pays en voie de développement. Ce résultat est justifiable dans les pays du Moyen Orient et d'Afrique de Nord, si on prend en considération la nature de la gouvernance appliquée dans la plupart de ces pays, auxquelles on ajoute les problèmes de corruption et du népotisme connu dans les structures bureaucratiques de ces pays. L'indépendance réelle dépend de l'influence effectivement exercée par le gouvernement sur la banque centrale

Cette influence peut passer à travers plusieurs canaux : nomination de membres du conseil de la banque dont l'origine politique est proche de celle du gouvernement, situation de domination de la politique fiscale sur la politique monétaire, la nomination d'un censeur au sein du comité de la banque centrale...

***«While an independent central bank is regarded as one way to mitigate the time consistency problem in monetary policy, little attention has been paid to the conditions under which an independent central bank can be credibly supplied by politics»<sup>178</sup>.***

***« Alors qu'une banque centrale indépendante est considérée comme un moyen d'atténuer le problème de la cohérence temporelle de la politique monétaire, peu d'attention a été portée sur les conditions dans lesquelles une banque centrale indépendante elle-même peut être crédible »***

D'après Cukierman et Al (1992), pour découvrir l'indépendance réelle, il y a plusieurs possibilités soit par des questionnaires adressés aux spécialistes des banques centrales ; soit par l'analyse de la durée effective des mandats du gouverneur de la banque centrale.

Cependant, la seconde mesure de l'indépendance réelle qui consiste en l'analyse des durées des mandats du gouverneur réduit l'indépendance réelle à une seule variable, et peut être

---

<sup>178</sup> MOSER.Peter. 1999. *Checks and balances, and the supply of central bank independence*. European Economic Review 43:1569-1593.

source de bouleversement : par exemple, une longue durée du mandat peut être aussi le signe de dépendance, le gouverneur s'étant mis plus facilement à la disposition du gouvernement pour éviter d'être limogé. Pour résoudre cette lacune, <sup>179</sup> on inclut la variabilité politique dans l'examen de l'indépendance. Ainsi, les deux auteurs ont étudié chaque changement du gouverneur qui se fait juste après un changement de l'exécutif dans le pays, ou toute transformation dans le cadre politique. Dès lors, cette variabilité politique concerne la distribution du pouvoir politique entre les partis politiques adverses ou tout changement radical et inconstitutionnel dans le régime.

En définitive, l'indépendance légale concerne le côté législatif du rapport entre la banque centrale et le gouvernement, alors que l'indépendance réelle concerne le côté pratique, le cadre légal n'étant qu'une garantie partielle de l'indépendance réelle.

---

<sup>179</sup> CUKIERMAN. Alex & WEBB Steven Ibid., P 397-423.

## **Chapitre II**

# **Mesurer l'indépendance légale de la Banque centrale dans les pays de la Zone MENA**

Ce chapitre est une tentative de répondre à la question partant sur l'indépendance des banques centrales dans les pays de la Zone MENA. Nous allons présenter notre méthodologie pour résoudre ce problème et répondre à la question. Cette méthodologie dépendra principalement des recherches menées par Cukierman, Webb, Neyapti <sup>180</sup> les références les plus importantes dans le domaine de la recherche sur l'indépendance légale des banques centrales.

Une prochaine étape sera la présentation des résultats que nous avons obtenus, pour les pays de la Zone MENA. : Ces résultats sont cohérents avec les déterminations scientifiques et également avec les conditions imposées par l'étude ; notamment la disponibilité dans ces pays d'une loi (de la Banque centrale) détaillée. Ce qui détermine les tâches les plus importantes et les objectifs attribués à la Banque centrale, ainsi qu'une loi qui règle la relation de la banque centrale avec le pouvoir exécutif ; ainsi que la façon de déterminer les limitations des crédits au gouvernement, et aussi quel est le poids de la banque centrale dans la résolution des conflits avec le gouvernement, de savoir si la loi donne le dernier mot au gouvernement ou à la Banque. De plus, nous cherchons le rôle de la banque centrale dans la formulation de la politique monétaire et la mise en œuvre. La présentation de nos résultats de l'étude comprendront deux parties :

En premier lieu, nous allons faire une introduction concernant la banque centrale de chacun des pays de la région couverte par l'étude les conditions de sa création et son histoire ainsi que d'un aperçu du système monétaire en vigueur dans chaque pays. La deuxième partie consiste à déterminer le degré de l'indépendance légale de la banque centrale conformément à la loi.

## **1. Notre méthodologie pour déterminer le degré de l'indépendance légale de la banque centrale**

La méthodologie suivie à présent dans notre travail, pour arriver à déterminer le degré de l'indépendance légale de la banque centrale, est dérivée du travail de Cukierman, Webb, et Neyapti (1992) <sup>181</sup> qui ont développé deux indices d'indépendance de la banque centrale pour un échantillon de pays (21 pays industrialisés PI et 51 pays en développement, PED) : un

---

<sup>180</sup> CUKIERMAN Alex, WEBB Steven, NEYAPTI Bilin .Ibid.

<sup>181</sup> CUKIERMAN.Alex, WEBB, NEYAPTI. Ibid P 118

indice légal, LVAW, et l'indice de rotation des gouverneurs des banques centrales, TURNOVER.

Le tableau 12 ci-après décrit la construction de l'indice légal (LVAW). Cukierman a retenu premièrement 16 caractéristiques d'IBC, à partir des chartes bancaires des pays considérés, chacune établie sur une échelle de 0 (niveau le plus faible d'IBC) à 1 (niveau le plus élevé d'IBC), qu'ils ont ensuite regroupées dans 4 catégories. Il s'agit :

- 1) De l'indépendance des dirigeants.
- 2) De la formulation de la politique monétaire.
- 3) Des objectifs attribués à la banque centrale.
- 4) Des limitations des crédits au gouvernement.

Selon cette méthode, seule la situation juridique est prise en compte, sans aucune considération de l'ensemble de la politique monétaire telle qu'elle est déterminée par des accords (informel) et des pratiques communes.

Pour l'indépendance des dirigeants, les banques centrales sont considérées d'autant plus indépendantes que la durée légale du mandat des dirigeants est longue, et que le pouvoir exécutif intervient légalement peu dans la nomination et le limogeage des dirigeants, ainsi que dans la conduite de la politique monétaire. De même, une banque centrale qui limite strictement ses avances au secteur public bénéficie de plus d'indépendance à poursuivre l'objectif de stabilité des prix.

De même le poids de la banque centrale dans la résolution des conflits avec le gouvernement compte : lorsque la banque centrale a le dernier mot elle est plus indépendante, de même concernant son rôle sur le processus budgétaire plus son rôle est présent et actif plus elle est indépendante.

Pour ce qui est des objectifs attribués à la banque centrale, on distingue 6 notes (0 ; 0,2 ; 0,4 ; 0,6 ; 0,8 ; 1) suivant la prééminence accordée à la stabilité des prix par rapport aux autres objectifs.

Les auteurs ont construit en quatrième étape l'indice pour éclairer la relation avec le gouvernement à niveau de crédit versé par la banque centrale. Enfin, pour obtenir l'indice global d'IBC, LVAW, il suffit de calculer la moyenne pour les 4 catégories en tenant compte de leur poids relatif.

Comme précédemment nous sommes ici dans un propos extrêmement technique qu'il convient de simplifier pour n'en garder que l'essentiel qui soit utile.

| Caractéristiques                                                                           | Poids       | Score |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------|
| <b>1/ Indépendance des dirigeants</b>                                                      | <b>0.20</b> |       |
| <i>a) durée du mandat</i>                                                                  | 0.05        |       |
| - 8 ans                                                                                    |             | 1.00  |
| - 6 à 8 ans                                                                                |             | 0.75  |
| - 5 ans                                                                                    |             | 0.50  |
| - 4 ans                                                                                    |             | 0.25  |
| - < 4 ans ou à discrétion du responsable de la nomination                                  |             | 0.00  |
| <i>b) procédure de nomination du gouverneur</i>                                            | 0.05        |       |
| - conseil d'administration de la banque centrale (BC)                                      |             | 1.00  |
| - décision collective de la BC, des pouvoirs exécutifs et législatifs                      |             | 0.75  |
| - pouvoir législatif                                                                       |             | 0.50  |
| - pouvoir exécutif collectivement (ex. : conseil des ministres)                            |             | 0.25  |
| - un seul ou deux représentants de l'exécutif                                              |             | 0.00  |
| <i>c) conditions de limogeage du gouverneur ou des membres du conseil</i>                  | 0.05        |       |
| - non prévu par la loi                                                                     |             | 1.00  |
| - pour raisons non liées à la politique monétaire                                          |             | 0.83  |
| - à la discrétion du conseil d'administration de la BC                                     |             | 0.67  |
| - à la discrétion du pouvoir législatif pour motif liée à la politique monétaire           |             | 0.50  |
| - à la discrétion du pouvoir législatif sans condition de motif                            |             | 0.33  |
| - à la discrétion du pouvoir exécutif pour motif lié à la politique monétaire              |             | 0.17  |
| - à la discrétion du pouvoir exécutif sans condition de motif                              |             | 0.00  |
| <i>d) Le gouverneur ou les membres du conseil peuvent-ils exercer d'autres fonctions ?</i> | 0.05        |       |
| - non                                                                                      |             | 1.00  |
| - seulement avec préalable autorisation du pouvoir exécutif                                |             | 0.50  |
| - aucune réglementation en la matière                                                      |             | 0.00  |



|                                                                                                                                                                           |             |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|
| <b>2/ Formulation de la politique monétaire</b>                                                                                                                           | <b>0.15</b> |      |
| <i>a) qui formule la politique monétaire ?</i>                                                                                                                            | 0.05        |      |
| - la banque seule                                                                                                                                                         |             | 1.00 |
| - la banque participe, mais a peu de pouvoir                                                                                                                              |             | 0.67 |
| - la banque est un conseiller du gouvernement                                                                                                                             |             | 0.33 |
| - la banque n'a aucun pouvoir                                                                                                                                             |             | 0.00 |
| <i>b) poids de la banque centrale dans la résolution des conflits avec le gouvernement</i>                                                                                | 0.05        |      |
| - la banque a le dernier mot concernant ses objectifs tels que définis par la loi                                                                                         |             | 1.00 |
| - le gouvernement tranche pour tout ce qui ne touche pas aux objectifs statutaires de la BC, ou en cas de conflit interne au sein de la BC                                |             | 0.80 |
| - un conseil triparti (BC, pouvoirs exécutifs et législatifs) règle les conflits                                                                                          |             | 0.60 |
| - le pouvoir législatif a le dernier mot en ce qui concerne les conflits liés à la politique monétaire                                                                    |             | 0.40 |
| - le pouvoir exécutif a le dernier mot pour les conflits sur la politique monétaire, mais selon un processus prévu et avec possible protestation de la BC                 |             | 0.20 |
| - le pouvoir exécutif décide sans condition                                                                                                                               |             | 0.00 |
| <i>c) participation de la B.C au processus budgétaire</i>                                                                                                                 | 0.05        |      |
| - la BC joue un rôle actif                                                                                                                                                |             | 1.00 |
| - la BC n'intervient pas                                                                                                                                                  |             | 0.00 |
| <b>3/ Objectifs attribués à la banque centrale</b>                                                                                                                        | <b>0.15</b> |      |
| - la stabilité des prix mentionnée comme objectif unique ou prioritaire, la BC ayant le dernier mot en cas de conflit d'objectifs (autres objectifs : plein emploi, etc.) |             | 1.00 |
| - la stabilité des prix est l'unique objectif                                                                                                                             |             | 0.80 |
| - la stabilité de la valeur de la monnaie est mentionnée parmi d'autres objectifs telle la solidité du système bancaire                                                   |             | 0.60 |
| - la stabilité de la valeur de la monnaie est associée à d'autres objectifs qui lui sont incompatibles                                                                    |             | 0.40 |
| - aucun objectif spécifié                                                                                                                                                 |             | 0.20 |

|                                                                                                                           |             |      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------|
| - objectif autre que la stabilité des prix                                                                                |             | 0.00 |
| <b>4/ Limitations des crédits au gouvernement</b>                                                                         | <b>0.50</b> |      |
| <i>a) Les avances monétaires au gouvernement</i>                                                                          | 0.15        |      |
| - aucune avance n'est autorisée                                                                                           |             | 1.00 |
| - avances permises, mais dans des limites strictes (ex : maximum des avances = 15% des revenus du gouvernement)           |             | 0.67 |
| - avances permises avec des limites plutôt lâches (ex : maximum des avances = au-delà de 15% des revenus du gouvernement) |             | 0.33 |
| - pas de limites légales                                                                                                  |             | 0.00 |
| <i>b) avances contre titres</i>                                                                                           | 0.10        |      |
| - pas permis                                                                                                              |             | 1.00 |
| - permis, mais dans des limites strictes (ex : maximum des avances = 15% des revenus du gouvernement)                     |             | 0.67 |
| - permises avec des limites plutôt lâches (ex : maximum des avances = au-delà de 15% des revenus du gouvernement)         |             | 0.33 |
| - pas de limites légales                                                                                                  |             | 0.00 |
| <i>c) conditions d'emprunt (maturité, intérêt, montant)</i>                                                               | 0.10        |      |
| - fixées unilatéralement par la BC                                                                                        |             | 1.00 |
| - spécifiées par les statuts de la BC                                                                                     |             | 0.67 |
| - négociées par le gouvernement avec la BC                                                                                |             | 0.33 |
| - imposées par le gouvernement                                                                                            |             | 0.00 |
| <i>d) emprunteurs potentiels auprès de la BC</i>                                                                          | 0.05        |      |
| - le gouvernement central uniquement                                                                                      |             | 1.00 |
| - tous les niveaux de gouvernement                                                                                        |             | 0.67 |
| - le secteur public (tous les niveaux de gouvernement plus les entreprises publiques)                                     |             | 0.33 |
| - tant bien le secteur public que privé                                                                                   |             | 0.00 |

|                                                                                                    |       |      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------|
| <i>e) les limites de concours de la BC au gouvernement définies comme</i>                          | 0.025 |      |
| - montants d'argent                                                                                |       | 1.00 |
| - fractions du capital ou du passif de la BC                                                       |       | 0.67 |
| - fractions de la revenue du gouvernement                                                          |       | 0.33 |
| - fractions des dépenses du gouvernement                                                           |       | 0.00 |
| <i>f) maturité des prêts</i>                                                                       | 0.025 |      |
| - < 6mois                                                                                          |       | 1.00 |
| - < 1 an                                                                                           |       | 0.67 |
| - > 1 an                                                                                           |       | 0.33 |
| - non définie dans la loi                                                                          |       | 0.00 |
| <i>g) les taux intérêts sur les avances devraient être</i>                                         | 0.025 |      |
| - > aux taux minima                                                                                |       | 1.00 |
| - = taux de marché                                                                                 |       | 0.75 |
| - < aux taux maxima                                                                                |       | 0.50 |
| - aucune mention de taux d'intérêt                                                                 |       | 0.25 |
| - pas d'intérêt perçu sur les avances au gouvernement                                              |       | 0.00 |
| <i>h) la BC est-elle autorisée à acheter ou vendre les titres publics sur le marché primaire ?</i> | 0.025 |      |
| - oui                                                                                              |       | 1.00 |
| - non                                                                                              |       | 0.00 |

Tableau 10 Construction de l'indice légal de CWN<sup>182</sup>

<sup>182</sup> Cukierman, Webb, Neyapti

Le choix de cette méthodologie de réappliquer l'étude de Cukierman est justifié par plusieurs raisons. La raison la plus importante, c'est que cette étude est généralement admise parmi les chercheurs dans ce domaine : Cukierman est considéré comme une des références dans la recherche sur l'indépendance des banques centrales, d'une part, et, d'autre part dans l'application de cette méthode, l'auteur avait pris en compte le cas des pays dans la voie du développement qui ont des économies similaires, des économies des pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord. En revanche, beaucoup d'autres études mentionnées ci-dessus n'ont concerné que les pays développés et n'ont pas pris en compte les cas particuliers des pays en développement.

La plupart des études de l'indépendance de la Banque centrale a porté sur deux types d'indépendance, l'indépendance politique et l'indépendance légale (juridique), prenant en compte la situation politique dans les pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord. Ce type d'études ne peut être réalisé facilement et les résultats peuvent être douteux sur le plan scientifique. Par conséquent, l'étude de l'indépendance juridique sera plus crédible et plus prête à correspondre aux normes scientifiques.

Dans l'application pratique de l'étude sur un des pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord (la Syrie, pour bien assurer qu'on peut aller plus loin dans cette étude) nous avons constaté que, dans la pratique, on peut obtenir les réponses nécessaires de l'étude pour les 16 indicateurs. Ces réponses sont plus proches de ce qui devrait être et on n'a pas besoin de manipuler des indicateurs ou de négliger des indicateurs en cas d'absence de réponses, par exemple.

### Construction de l'indice légal de CWN<sup>183</sup> pays par pays

La base juridique qui a été employée, c'est la Loi de la banque centrale, ou l'institut qui joue son rôle, dans chaque pays étudié dans notre travail, lois qui sont récapitulées dans ce tableau :

---

<sup>183</sup> Cukierman, Webb, Neyapti

| PAYS                    | LOIS DES BANQUES CENTRALES                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Algérie                 | Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit                                                                                                                                              |
| Jordanie                | La loi de la banque centrale N° (23) de 1973 telle que modifiée par les lois n ° 37 de 1989, 14 de 1991, n ° 10 de 1992, n ° 16 de 1992                                                                             |
| Libye                   | La Loi N° (1) concernant Les Banques                                                                                                                                                                                |
| Maroc                   | STATUTS DE BANK AL-MAGHRIB<br>Dahir n°1-05-38 du 20 chaoual 1426 (23 novembre 2005) portant promulgation de la loi n° 76-03 portant statut de Bank Al-Maghrib.                                                      |
| Syrie                   | La loi n ° 23 de la Banque centrale de Syrie et la monnaie 2002                                                                                                                                                     |
| Les Émirats Arabes Unis | Loi de l'union n ° (10) de 1980 concernant la banque centrale et du système monétaire et l'organisation bancaire                                                                                                    |
| Soudan                  | Loi de la Banque centrale de Soudan (modifiée) 2005                                                                                                                                                                 |
| Yémen                   | Loi N° 14 l'année 2000 de la Banque centrale de Yémen                                                                                                                                                               |
| Qatar                   | Décret-loi n ° (15) de l'année 1993 La mise en place Qatar Banque centrale, telle que modifiée par la loi n ° (19) de l'année 1997 et par la loi N° 23 de l'année 2006                                              |
| Égypte                  | La loi N° 88 14 l'année 2003 du système bancaire et la Banque centrale d'Égypte                                                                                                                                     |
| Irak                    | La banque centrale de l'Irak loi N [1] 2004                                                                                                                                                                         |
| Turquie                 | Loi sur la Banque centrale de la République de Turquie, n ° 1211, date d'acceptation : 14 janvier 1970, tel que modifié par la loi n° 4651 du 25 avril, 2001 tel que modifié par la loi de No.5411 octobre 19, 2005 |
| Tunisie                 | LOI N° 58-90 DU 19 SEPTEMBRE 1958<br>Portant création et organisation de la banque centrale de Tunisie telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 mai 2006 et la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007             |

Tableau 11 les lois des banques centrales utilisées dans notre travail

Quelques pays du Moyen Orient et d’Afrique de Nord ont engagés ces dernières années, dans un processus de développement des lois de la banque centrale. Généralement, ces développements ont mené à une amélioration de l’indépendance **de jure**. Par exemple, le Maroc est susceptible d’adopter bientôt une nouvelle législation sur l’activité de la banque centrale et des opérations bancaires qui a été en grande partie annoncée, mais qui manque toujours des détails, même si les perspectives générales de la nouvelle loi peuvent être considérées officiellement acquises. L’Égypte a récemment modifié le statut de la banque centrale. Une exception appropriée dans ce mouvement vers une plus grande indépendance concerne l’Algérie, où le cadre juridique a changé (2001 et 2003), augmentant dans une certaine mesure l’influence du gouvernement sur les activités de la banque centrale<sup>184</sup>.

Il faut noter qu’il y a plusieurs dispositifs de la Zone MENA, une partie commune à la région dans son ensemble, et quelques autres spécifiques à un pays de l’autre, distinction qui peut être utile pour comprendre mieux les résultats de ce travail. La diversité dans la Zone est importante, puisque cet ensemble de pays rassemble comme les pays du Maghreb, et les pays du Golfe (riches en ressources naturelles notamment le pétrole) qui comportent à la fois des caractéristiques différentes.

L’histoire de l’économie récente des plupart des pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord, montre qu’ils avaient adopté les modèles de la banque centrale dirigée, dans lesquels le secteur public a eu une participation très importante dans l’économie. Par conséquent, une transition vers une économie orientée vers le marché et par secteur privé a été menée et elle est toujours dans le processus en dernières années, avec des réformes structurelles étant poursuivies — déréglementation, libéralisation, promotion..... etc.). Spécifiquement au sujet du secteur financier, les réformes sont destinées à augmenter l’indépendance de la banque centrale, la privatisation, la libéralisation dans des taux d’intérêt, etc. Ainsi, le

---

<sup>184</sup>GISOLO.Enrico. 2009. *The Degree of Legal Independence of the Mediterranean Central Banks: International Comparison and Macroeconomic Implications In Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa*, edited by G. D. DAVID COBHAM.

mouvement vers l'indépendance de banque centrale doit être encadré dans ce contexte, dans lequel le secteur privé commence à réduire ses interférences lourdes avec le secteur public, mais le processus est encore en cours.

En même temps, on ne peut pas ignorer l'importance des régimes de taux de change ; si les banques centrales sont vraiment indépendantes, mais que le pays a un compte financier ouvert et un régime d'échange fixe, dans la pratique il sera très difficile que la banque centrale poursuive activement et indépendamment ses objectifs principaux. En outre, avec un conseil de devise, par exemple, il n'y a pas beaucoup de place pour une politique monétaire indépendante nationale.

Sans aucun doute, les événements qui ont frappés la plupart des pays au Moyen Orient et d'Afrique du Nord à partir de 2011, ont eu une influence profonde sur les politiques économiques appliquées par les gouvernements de ces pays. Le premier effet de ce conflit est le changement des priorités. La politique économique habituelle a été remplacée par une politique économique de guerre (gel des salaires, absences de prix soutenus par l'Etat...). Le développement de systèmes bancaires en Syrie qui a été lancée juste quelques années avant le début de la guerre a été remplacé par la lutte contre l'inflation et la dévaluation de la monnaie.

Le gouvernement yéménite en exil en Arabie Saoudite a décidé de transférer la Banque Centrale de Yémen de Sanaa la capitale (contrôlée par l'opposition) à Aden capitale provisoire. Cette décision n'a pas été approuvée par les institutions financières internationales.

## **2. Les Résultats obtenus par catégorie :**

### **L'indépendance des dirigeants :**

L'indépendance du gouverneur de la Banque centrale peut être considérée comme un des indicateurs les plus importants de l'indépendance de la banque centrale, bien que l'indice de l'étude lui ait donné seulement l'équivalent de 20 % de la valeur de l'indice final.

Cette importance est dérivée d'une série des considérations : comme le gouverneur de la banque centrale est responsable de la conduite la politique de la banque centrale. Toute influence sur le gouverneur ou le Conseil aura des effets directement ou indirectement sur la mission de la banque centrale, et mettra en doute son indépendance. On ne peut pas imaginer une banque centrale indépendante, qui mette en œuvre ses politiques librement sans que le gouverneur et le conseil bénéficient d'un degré élevé d'indépendance.

Si la loi de la banque centrale donne au pouvoir exécutif l'autorité pour nommer ou licencier le gouverneur et les membres de conseil pour des raisons liées à la politique monétaire, alors ces derniers vont exécuter leur mission sous la menace permanente du licenciement.

En plus, dans les pays du Moyen Orient et en Afrique du nord, les gouvernements et surtout les présidents et les rois ont des pouvoirs exceptionnels. Ils se permettent de prendre des décisions subjectives même si ces décisions sont en conflit avec les lois. La menace permanente de licenciement n'est pas complètement écartée. De ce fait, la loi seule dans ces pays, n'est pas suffisante pour protéger les gouverneurs.

Dans cette catégorie, nous avons cherché les réponses pour quatre questions qui sont :

- Quelle est la durée du mandat du gouverneur ?
- Comment marche la procédure de nomination du gouverneur ?
- Quelles sont les conditions de limogeage du gouverneur ou des membres du conseil ?



- Le gouverneur ou les membres du conseil peuvent-ils exercer d'autres fonctions ?

Les résultats de l'étude ont montré que la grande majorité des législations des banques centrales dans les pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord n'ont pas donné aux gouverneurs ou aux conseils des banques centrales plus de 50 % du niveau d'indépendance, sous les conditions exigées par l'étude. La banque qui a pris la meilleure valeur dans cette catégorie est la Banque centrale du Maroc (**Bank Al-Maghreb**), car les conditions de limogeage du gouverneur et des membres du conseil ne sont pas prévues par la loi, et la durée du mandat est assez longue.<sup>185</sup>

Le pouvoir exécutif dans les pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord étudiés, a établi que le contrôle de la Banque centrale et ses politiques doivent passer par le contrôle du gouverneur et le Conseil. Pour cette raison (et en absence de une démocratie réelle), les autorités délibérément s'ingèrent dans le pouvoir législatif au moment de l'adoption de la Loi de la banque centrale afin d'obtenir le droit de nomination et de licenciement (par la force de la loi). Par conséquent, nous voyons que tous les pays inclus dans l'étude avaient accordé le droit de nommer le gouverneur au pouvoir exécutif, avec certaines limites dans des cas très précis. Cela s'applique à l'ensemble des pays suivants (l'Algérie, l'Égypte, l'Iraq, la Jordanie, le Maroc, le Qatar, le Soudan, la Syrie, le Yémen).

---

<sup>185</sup> Voir les sections suivantes

| Caractéristique | Indépendance des dirigeants |            |           |                | TOTAL  |
|-----------------|-----------------------------|------------|-----------|----------------|--------|
|                 | 0.20                        |            |           |                |        |
|                 | Durée du mandat             | Nomination | Limogeage | Autre fonction |        |
|                 | 0.05                        | 0.05       | 0.05      | 0.05           |        |
| Pays            |                             |            |           |                | 0.20   |
| Algérie         | 0                           | 0          | 0.05      | 0.05           | 0.1    |
| Égypte          | 0.0125                      | 0          | 0.05      | 0              | 0.0625 |
| Iraq            | 0 ,025                      | 0          | 0 ,0415   | 0,05           | 0,1165 |
| Jordanie        | 0.025                       | 0          | 0.0415    | 0.05           | 0.1165 |
| Lybie           | 0.025                       | 0.025      | 0.0165    | 0              | 0.0665 |
| Maroc           | 0.0373                      | 0          | 0.05      | 0.05           | 0.1375 |
| Qatar           | 0.0025                      | 0          | 0.085     | 0.025          | 0 .09  |
| Soudan          | 0.025                       | 0          | 0.0415    | 0.025          | 0.0915 |
| Syrie           | 0                           | 0          | 0         | 0.0025         | 0.0025 |
| Turquie         | 0.025                       | 0.0125     | 0.0415    | 0.025          | 0.104  |
| Yémen           | 0.0125                      | 0          | 0.0415    | 0.025          | 0.79   |
| UAE             | 0.0125                      | 0.0125     | 0.0165    | 0.05           | 0.0915 |

Tableau 12 L'indépendance des dirigeants

Source : notre calcul

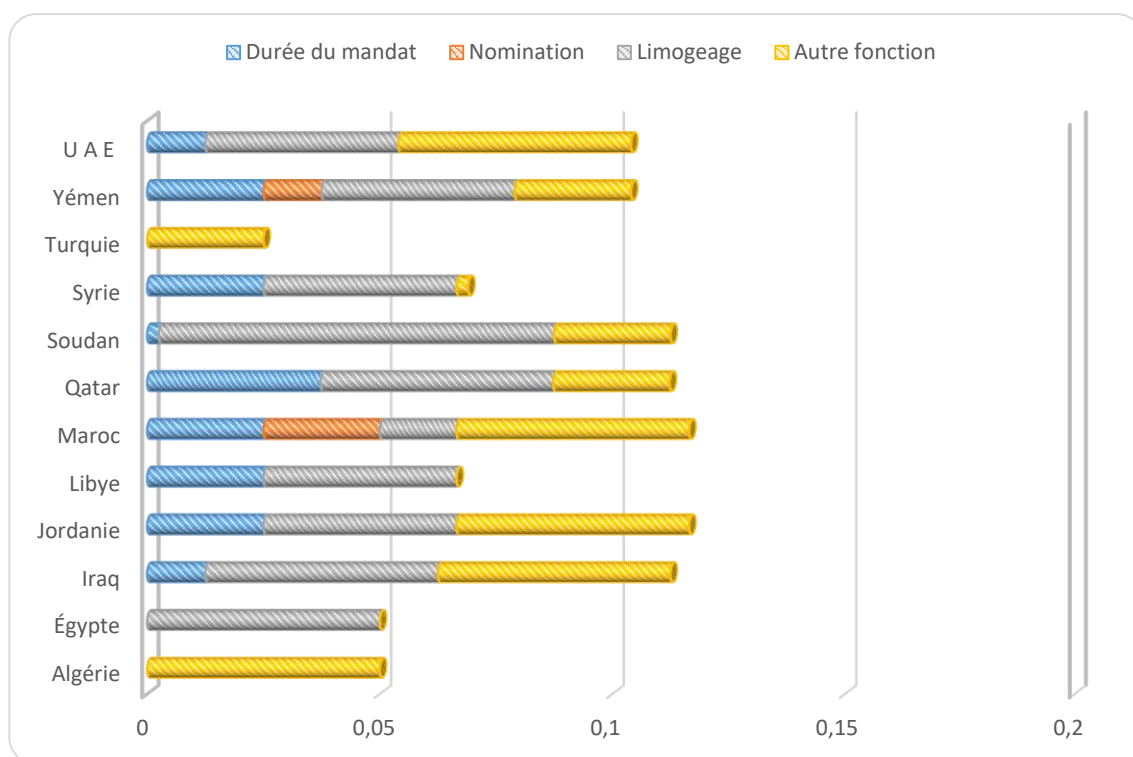
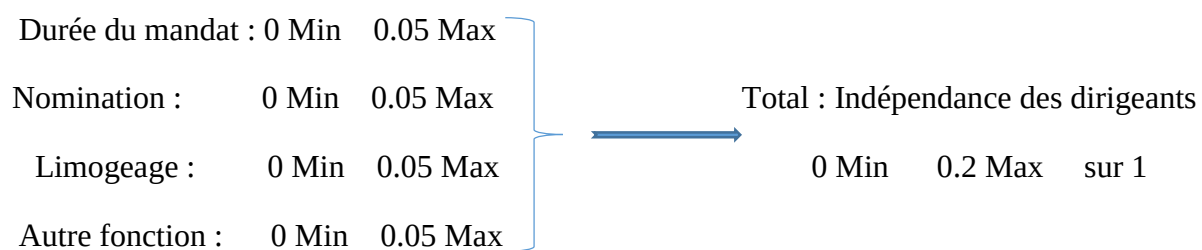


Figure 18 L'indépendance des dirigeants



Source : notre calcul

## 1.1 La formulation de la Politique monétaire :

La formulation de la politique monétaire est l'une des tâches essentielles, qui doivent être effectués par la banque centrale. Si la banque centrale est complètement indépendante la formulation de la politique monétaire et le travail à la mettre en œuvre seront les tâches principales de la banque, devraient être mis en œuvre en toute liberté. Sans ingérence d'aucune autre autorité, surtout le pouvoir exécutif. Ce qui tend dans de nombreux cas à imposer sa propre vision de formuler et de mettre en œuvre la politique monétaire en conformité avec leurs propres objectifs pour la mise en œuvre de la politique économique en général. Ou à des fins électorales et donc c'est là l'importance d'étudier la formulation de la politique monétaire lorsque nous effectuons une recherche sur le degré d'indépendance des banques centrales, Plus le degré de liberté dans la formulation de la politique monétaire de la Banque augmente le degré d'indépendance augmente.

Dans cette étude nous avons essayé à trouver des réponses pour trois questions qui sont :

- Qui formule la politique monétaire ?
- La banque centrale a quel poids dans la résolution des conflits avec le gouvernement ?
- Si la banque centrale participe au processus budgétaire ?

➤ Nous avons constaté que, la loi dans la plupart des pays inclus dans l'étude ne donne pas à la banque centrale, le pouvoir absolu dans l'élaboration de la politique monétaire.

En effet, les autorisations de la Banque centrale dans la formulation de cette politique sont limitées. Les limitations sont mises par le gouvernement, qui a un rôle actif dans la définition de la politique monétaire. Par conséquent, le degré d'indépendance de la Banque centrale a été réduit.

Les pays qui ont échappés à cette règle sont l'Irak, la Turquie et le Yémen. Les lois dans ces pays ont accordé à leurs Banques centrales respective l'autorité absolue pour formuler leur politique monétaire.

|                 |                             |                         |                                       |        |
|-----------------|-----------------------------|-------------------------|---------------------------------------|--------|
| Caractéristique | 0.15                        |                         |                                       | TOTAL  |
|                 |                             |                         |                                       | 0.15   |
|                 |                             |                         |                                       |        |
|                 | Formule politique monétaire | Résolution des conflits | Participation au processus budgétaire |        |
|                 | 0.05                        | 0.05                    | 0.05                                  |        |
| Algérie         | 0.0335                      | 0.01                    | 0                                     | 0.0435 |
| Égypte          | 0.0335                      | 0.01                    | 0                                     | 0.0435 |
| Iraq            | 0,05                        | 0 ,05                   | 0                                     | 0,10   |
| Jordanie        | 0.0165                      | 0.01                    | 0                                     | 0.0265 |
| Libye           | 0.0335                      | 0.05                    | 0                                     | 0.0835 |
| Maroc           | 0.0335                      | 0.01                    | 0                                     | 0.043  |
|                 |                             |                         |                                       |        |
| Qatar           | 0.0335                      | 0.01                    | 0                                     | 0.0435 |
| Soudan          | 0.0335                      | 0.01                    | 0                                     | 0.043  |

|                     |        |      |   |            |
|---------------------|--------|------|---|------------|
| Syrie               | 0.0335 | 0.01 | 0 | 0.0435     |
| Turquie             | 0.05   | 0.04 | 0 | 0.09       |
|                     |        |      |   |            |
| Yémen               | 0.05   | 0.05 | 0 | 0.1        |
| Émirats Arabes Unis | 0.0335 | 0.04 | 0 | 0.07<br>35 |

Figure19 La Formulation de la Politique monétaire

Source : notre calcul

Ces Trois pays et la Libye ont donné à leurs Banques centrales le dernier mot dans la résolution de conflit dans le cas où il y aurait une controverse avec le gouvernement.

Par contre, la plupart d'autres pays au Moyen-Orient et en Afrique de Nord n'ont pas accordé le droit de contestation et de discussion avec le pouvoir exécutif. Le dernier mot est resté pour le gouvernement.

➤ En ce qui concerne la troisième question dans cette catégorie la participation de la

banque centrale dans le processus budgétaire, nous avons constaté que tous les pays étudiés au Moyen Orient et en Afrique de Nord sans exception n’ont donné à leurs banques centrales aucun droit afférent à la préparation de la politique budgétaire. Ceci peut être expliqué par le fait que tous ces pays pensent que les affaires du budget sont l'une des choses qui ne concernent que le gouvernement. La banque centrale et elle n'a pas le droit d'intervenir dans la formulation ou d’imposer des restrictions sur les moyens de financement du budget de l’État.

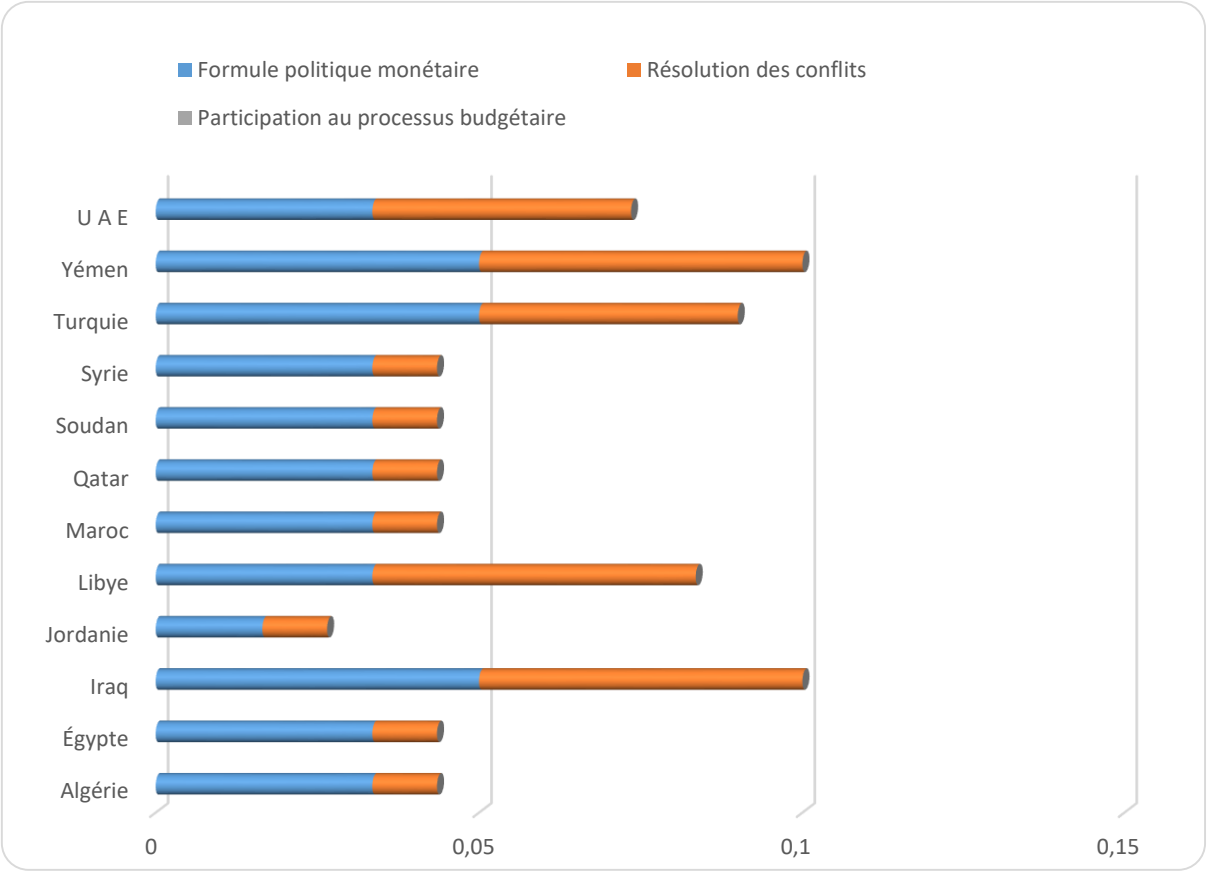


Tableau 13 La Formulation de la Politique Monétaire

Source : notre calcul

## 1.2 Objectifs attribués à la banque centrale :

L'objectif attribué à la banque centrale est la troisième catégorie de l'indice d'indépendance légale et elle est traitée de façon très simple. Cette catégorie ne représente que 15 % de l'indice général de l'indépendance. L'auteur a choisi six possibilités (cinq objectifs et un cas lorsqu'il n'y a pas d'objectif spécifié) pour la banque centrale et chaque possibilité a une valeur spécifique qui représente  $\frac{1}{6}$  de la valeur de l'indice. Ces objectifs sont :

- la stabilité des prix mentionnée comme objectif unique ou prioritaire, la BC ayant le dernier mot en cas de conflit d'objectifs (autres objectifs : plein emploi, etc.)
- La stabilité des prix est l'unique objectif.
- La stabilité de la valeur de la monnaie est mentionnée parmi d'autres objectifs tels la solidité du système bancaire.
- La stabilité de la valeur de la monnaie est associée à d'autres objectifs qui lui sont incompatibles.
- Aucun objectif spécifié.
- Un objectif autre que la stabilité des prix.

Les pluparts des pays au Moyen Orient et en Afrique de Nord qui sont concernés par cette étude n'ont pas choisi un objectif unique pour leur banque centrale, sauf l'Égypte et la Turquie et le Yémen qui ont fixé la stabilité des prix comme l'objectif unique et prioritaire,

La Banque centrale a la priorité pour réaliser son objectif s'il y a un conflit avec d'autres objectifs du gouvernement par exemple.

Concernant les autres pays, nous avons trouvé que l'Algérie, la Libye, la Syrie, le Qatar, le Soudan qui ont choisi la stabilité de la valeur de la monnaie comme objectif principal avec d'autres objectifs comme la solidité du système bancaire.



Le choix de la stabilité de la valeur de la monnaie locale et du taux de change dans de nombreux pays résulte du fait que ces pays ont leurs propres monnaies nationales depuis une courte période de temps (à la date de l'adoption de la Loi de la banque centrale). Ainsi le premier objectif de la Banque centrale qui a été fixé après l'indépendance politique est de maintenir la stabilité de la monnaie avec l'objectif de parvenir à la stabilité du niveau des prix et donc à la stabilité du secteur bancaire et financier.

La stabilité monétaire comme objectif de la banque centrale est parfois accompagné d'autres objectifs qui pourraient être incompatibles avec la réalisation de l'objectif principal. Par exemple dans la Loi jordanienne de la banque centrale qui a fixé un objectif de stabilité monétaire ainsi que le respect des politiques économiques et monétaires du gouvernement et nous trouvons que ces deux objectifs peuvent entrer en conflit, si le gouvernement opte pour une politique d'expansion à un moment où la banque centrale a choisi une politique conservatrice.

| Caractéristique         | Objectifs attribués à la banque centrale sur |
|-------------------------|----------------------------------------------|
| pays                    | 0,15                                         |
| Algérie                 | 0,09                                         |
| Égypte                  | 0,15                                         |
| Iraq                    | 0,12                                         |
| Jordanie                | 0,06                                         |
| Libye                   | 0,09                                         |
| Maroc                   | 0,06                                         |
| Qatar                   | 0,09                                         |
| Soudan                  | 0,09                                         |
| Syrie                   | 0,09                                         |
| Turquie                 | 0,15                                         |
| Yémen                   | 0,15                                         |
| Les Emirats Arabes Unis | 0,06                                         |

Tableau 14 Objectifs attribués à la banque centrale

Source : notre calcul

*L'objectif attribués à la banque centrale est calculé sur une échelle de 0 Minimum jusqu'à 0.15 Maximum, pour cette catégorie.*

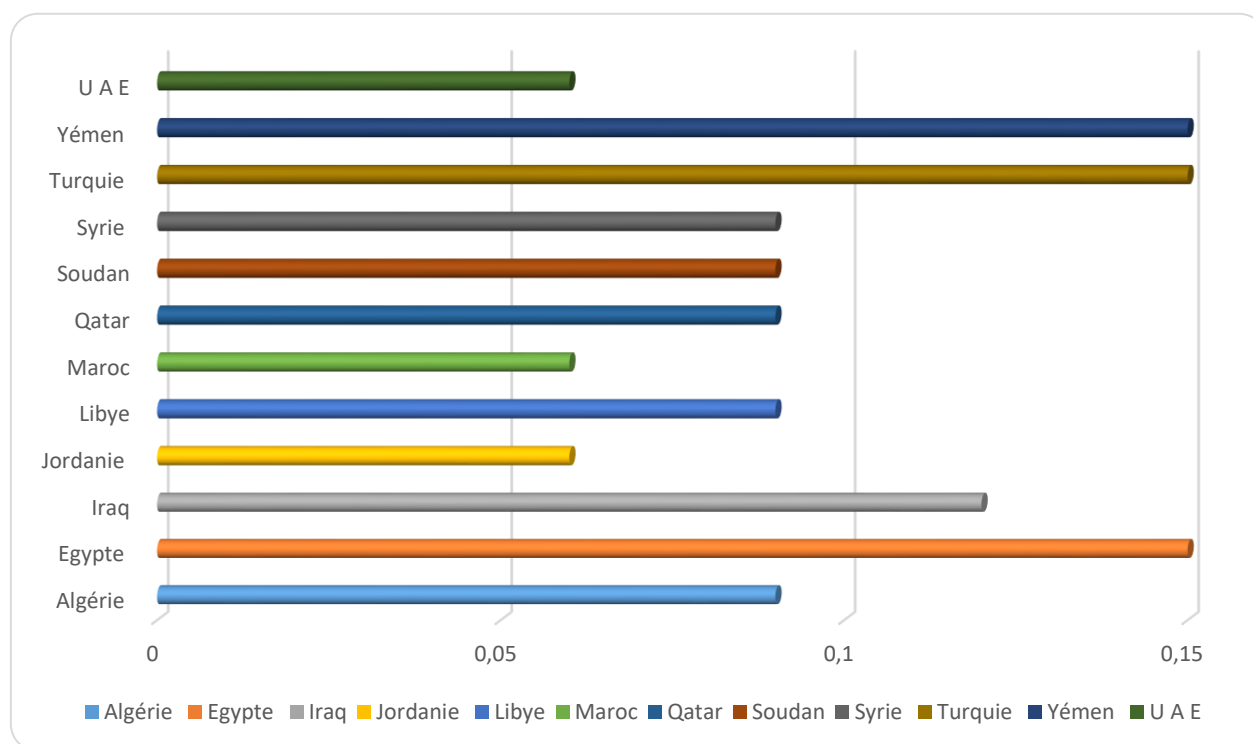


Figure20 les objectifs attribués à la banque centrale

Source : notre calcul

### 1.3 Les limitations des crédits au gouvernement :

La détermination des conditions de crédits au gouvernement compose la quatrième catégorie dans l'indice de l'indépendance légale de la banque centrale, et nous pouvons considérer que cette catégorie est la catégorie la plus importante parmi tous les critères, parce qu'elle constitue la moitié du poids de l'indice de l'indépendance. L'importance de cette catégorie vient de fait qu'elle est elle-même composée des six autres sous- catégories qui sont :

- Les conditions des avances monétaires au gouvernement.
- Les conditions des avances contre titres.
- Les conditions d'emprunt (maturité, intérêt, montant).
- Les emprunteurs potentiels auprès de la BC.
- La définition des limites de concours de la BC au gouvernement.
- La maturité des prêts.
- Les taux intérêts sur les avances.
- L'autorisation de la banque centrale pour acheter ou vendre les titres publics sur le marché primaire.

Ces sous-catégories contiennent tous les aspects possibles de l'emprunt gouvernemental d'après la Banque centrale. Après avoir lu les résultats que nous avons obtenus avec notre étude et aussi faits une comparaison entre les différents pays couverts par cette étude, nous trouvons que la banque centrale iraquienne a obtenu le meilleur résultat, car la Loi de la Banque de l'Iraq restreint sévèrement la possibilité pour le gouvernement à recourir à l'emprunt de la Banque centrale. Ce n'est pas étrange, car la loi de la banque centrale irakienne a été adoptée en conformité avec les normes des économies occidentales et celle des États-Unis, qui limitent en général les emprunts de gouvernement auprès de la Banque centrale.

En revanche, nous constatons que la Banque centrale de Syrie se classe à la dernière place parmi les pays étudiés : bien que la loi sur la Banque centrale soit relativement récente (2003), mais en raison de la longue absence de la banque centrale dans la vie économique pour une longue période, l'adoption d'une nouvelle loi de la banque centrale n'a pas pris en compte l'importance de limiter les emprunts gouvernementaux auprès de cette dernière.

On doit aussi noter dans cette catégorie que la loi de la Banque centrale des Émirats arabes unis restreint les emprunts du gouvernement, et cette restriction va augmenter par conséquent le degré d'indépendance légale de la Banque centrale des émirats arabe unis. On peut comprendre cela, car les Émirats arabes unis sont l'un des pays riches en pétrole dans la région de Moyen Orient et en Afrique de Nord et le besoin du gouvernement pour emprunter est presque inexistant. Ainsi la limitation d'emprunt n'aurait pas d'impact significatif dans la

pratique. Par contre, il y a dans la région d'autres pays riches, mais ils n'ont pas suivi la même démarche, par exemple le Qatar.

| Caractéristique | Limitation des crédits au gouvernement |                            |                         |                                |                                |                          |                     |                                 | TOTAL    |
|-----------------|----------------------------------------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---------------------|---------------------------------|----------|
| Pays            | Avance<br>monétaire<br>Gouvernement    | Avance<br>contre<br>titres | Conditions<br>d'emprunt | Emprunt<br>Potentiel<br>par BC | Limite<br>concours<br>de la BC | Maturité<br>des<br>prêts | Les taux<br>intérêt | BC<br>A /V<br>Marché<br>Premier | 0,5      |
|                 | 0,15                                   | 0,1                        | 0,1                     | 0,05                           | 0,025                          | 0,025                    | 0,025               | 0,025                           |          |
| Algérie         | 0,1005                                 | 0,067                      | 0,1                     | 0                              | 0                              | 0,01675                  | 0,00625             | 0,025                           | 0,3155   |
| Égypte          | 0,1005                                 | 0                          | 0,033                   | 0                              | 0,00825                        | 0,025                    | 0,00625             | 0,025                           | 0,198    |
| Iraq            | 0,15                                   | 0,1                        | 0,05                    | 0,05                           | 0,025                          | 0,025                    | 0,025               | 0                               | 0,425    |
| Jordanie        | 0,0495                                 | 0                          | 0,033                   | 0,0165                         | 0,00825                        | 0,00825                  | 0                   | 0,025                           | 0,1405   |
| Lybie           | 0,1005                                 | 0,033                      | 0,033                   | 0,05                           | 0,00825                        | 0,01675                  | 0,00625             | 0,025                           | 0,27275  |
| Maroc           | 0,1005                                 | 0,1                        | 0,033                   | 0,0165                         | 0,025                          | 0,025                    | 0,01875             | 0                               | 0,31875  |
| Qatar           | 0                                      | 0                          | 0,033                   | 0                              | 0,025                          | 0                        | 0,000625            | 0,025                           | 0,083625 |
| Soudan          | 0,1005                                 | 0                          | 0,033                   | 0                              | 0,00825                        | 0,00825                  | 0                   | 0,025                           | 0,175    |
| Syrie           | 0                                      | 0                          | 0                       | 0,0165                         | 0,00825                        | 0                        | 0,00625             | 0,025                           | 0,056    |
| Turquie         | 0,15                                   | 0,1                        | 0,1                     | 0                              | 0,025                          | 0                        | 0                   | 0                               | 0,375    |
| Yémen           | 0,0495                                 | 0,033                      | 0                       | 0                              | 0,025                          | 0,025                    | 0,00625             | 0,025                           | 0,1637   |
| U À E           | 0,15                                   | 0,067                      | 0,1                     | 0                              | 0,025                          | 0,025                    | 0                   | 0,025                           | 0,392    |

Tableau 15 Limitation des crédits au gouvernement.

Source : notre calcul

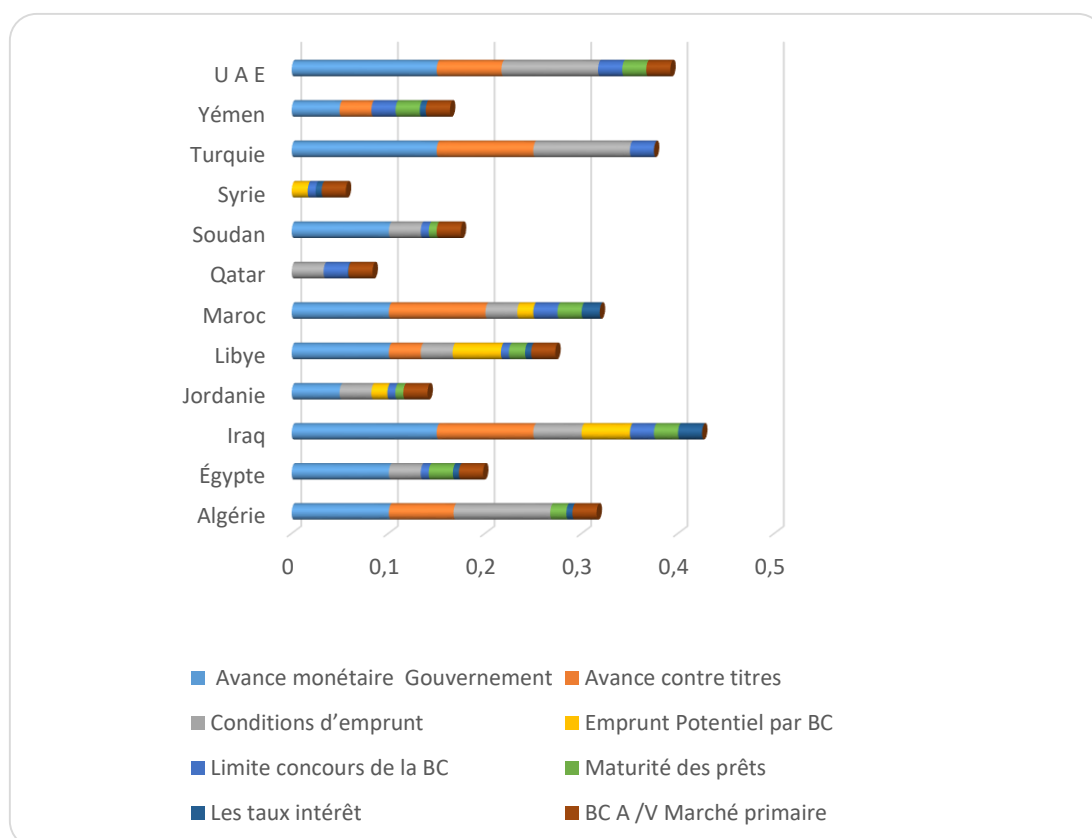


Figure 21 Limitation des crédits au gouvernement

Source : notre calcul

En effet, bien que cette catégorie soit très importante dans la détermination du degré de l'indépendance de la Banque Centrale, son application reste théorique. Nous avons vu dans notre deuxième partie qu'un nombre important de pays de la région disposent de nombreuses richesses naturelles (pétrole et gaz), l'exportation de ses ressources est traduit par des flots financiers importants, qui sont rentrés (même partiellement) dans l'actif du budget public, avec des surplus très importants surtout entre 2000 et 2010.<sup>186</sup>

Par contre, nous avons constatés que les recettes issues du pétrole de certains pays ne sont prises en comptes dans les actifs des budgets d'État provenant de cette activité.

Il était difficile de savoir exactement où cet argent est dépensées. Certains dirigeants utilisent une partie de cet argent à des fins personnelles. En effet, les frontières entre dépenses personnelles et dépenses de fonctionnement ne sont pas définis clairement. Une partie de cet argent a été placé dans des fonds d'investissement à l'étranger. Ces fonds seront utilisés par le gouvernement en cas de besoin sans avoir recours à un emprunt auprès de la Banque Centrale.

En conclusion, nous notons que de nombreux pays au Moyen Orient et d'Afrique de Nord ont donné à leurs banques centrales un degré acceptable d'indépendance légale. Selon l'étude certains pays ont enregistré des degrés d'indépendance légale sans précédent et ils ont même dépassé celui des pays développés<sup>187</sup> (par exemple l'Iraq, qui a atteint un degré de 0,811 degrés jamais atteints auparavant selon des études similaires et aussi la Turquie qui a atteint un degré de 0,719). Par contre, il y a des pays qui n'ont pas donné un tel degré pour leur banque centrale (par exemple la Syrie avec un degré de 0,192).

Nous allons étudier en détail la plupart des pays de la région dans le chapitre suivant, où nous prendrons en considération l'histoire de la banque centrale et de la politique monétaire de ces

---

<sup>186</sup> Voir tableau n 6.

<sup>187</sup> Suisse 0,68 – Allemagne 0,66 — Autriche 0,66 – États-Unis 0,58

pays, avec l'expansion de l'évaluation du degré de l'indépendance légale de la banque centrale.

| Le degré de l'indépendance légale dans la Zone MENA |       |
|-----------------------------------------------------|-------|
| Algérie                                             | 0,549 |
| Égypte                                              | 0,454 |
| Iraq                                                | 0,811 |
| Jordanie                                            | 0,343 |
| Lybie                                               | 0,512 |
| Maroc                                               | 0,549 |
| Qatar                                               | 0,275 |
| Soudan                                              | 0,367 |
| Syrie                                               | 0,192 |
| Turquie                                             | 0,719 |
| Yémen                                               | 0,492 |
| U A E                                               | 0,513 |

Tableau 16 Le degré de l'indépendance légale dans la Zone MENA

Source : notre calcul

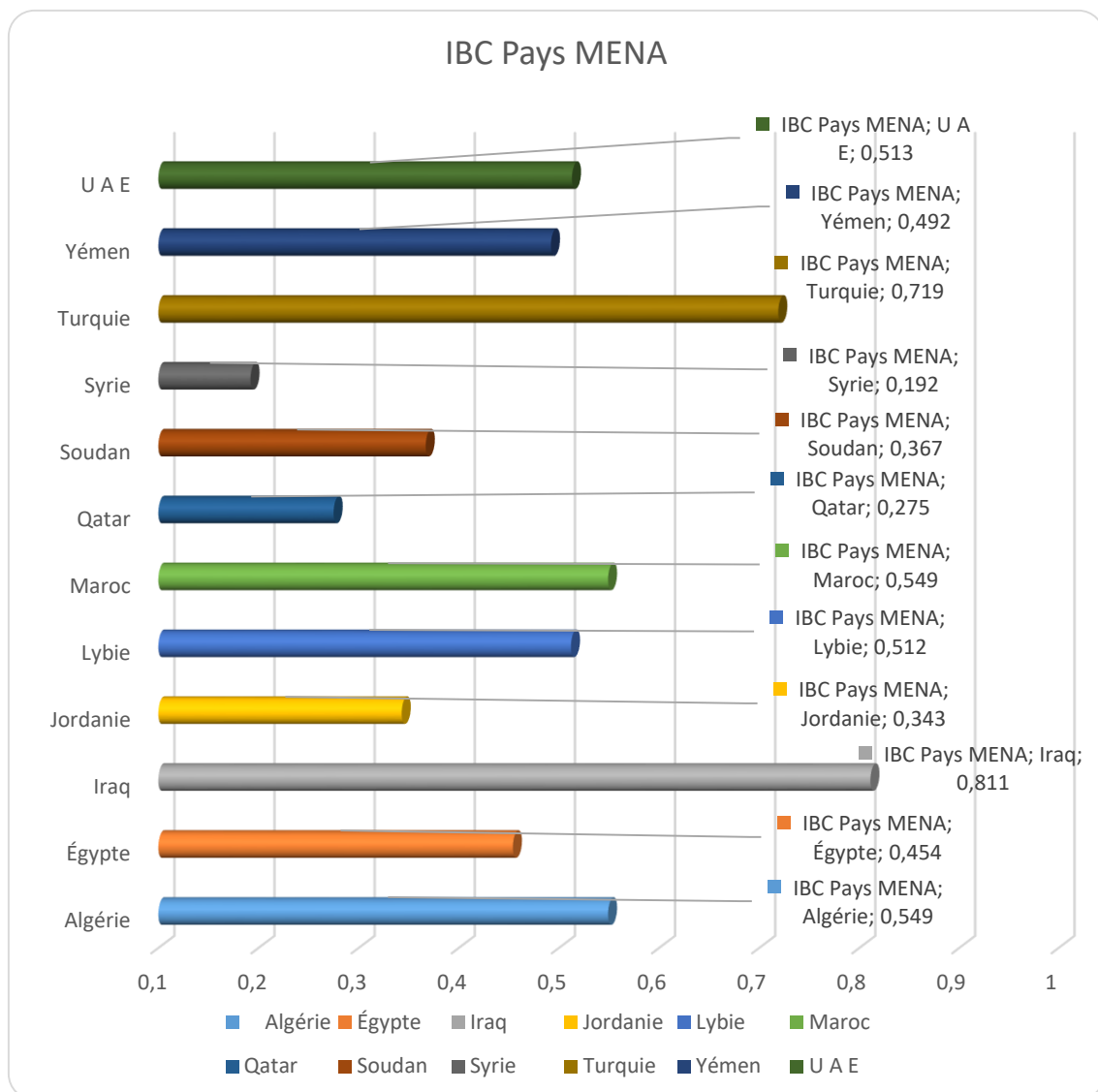


Figure 22 Le degré de l'indépendance légale dans la Zone MENA

Source : notre calcul



## **Chapitre III**

### **L'Intégration des différents pays de la zone MENA aux normes internationales IBC**

Bien que, les banques centrales dans le monde ne disposent pas du même degré d'indépendance, le concept de l'indépendance de la banque centrale n'est plus un sujet de discussion. La vraie question est de savoir quel est le degré d'indépendance convenable qui permettra de réaliser les objectifs économiques ciblés.

En effet, le degré de développement économique d'un pays affecte l'indépendance de sa banque centrale. Les banques centrales des pays développés ne disposent pas du même degré d'indépendance, bien que ces pays aient le même degré de classification économique. Aux États-Unis et en Allemagne, le degré d'indépendance de la Banque centrale est plus important qu'au Japon et en France

Certains pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont essayé d'appliquer ce fonctionnement. Ils ont tentés de donner à leur banque centrale un certain degré d'indépendance sur le modèle des normes internationales.

Le premier pas pour déterminer le degré de l'indépendance de la banque centrale était la lecture attentive des lois concernant les banques centrales, pays par pays et la tentative de trouver la réponse aux questions posées par les critères fixées par Cukierman, Webb, et Neyapti, les critères regroupés en quatre catégories.

Cette démarche n'est pas une mission facile, pour plusieurs raisons, notamment parce que la loi ne donne pas toutes informations nécessaires, et même parfois ne dit rien. Par exemple la loi de la « *Saudi Arabian Monetary Agency* » L'agence monétaire saoudienne (autrement dit la banque centrale de l'Arabie Saoudite) est composé seulement de quatorze articles, en deux pages, et n'est pas du tout détaillée.

Nous avons terminé cette mission dans le dernier chapitre. Dans un premier temps dans ce chapitre nous allons travailler à exploiter nos résultats afin de trouver s'il y a une certaine similitude entre ces pays de la région MENA dans notre sujet d'étude ; l'Indépendance de la banque centrale. Et également mettre en lumière l'histoire de la banque centrale dans chaque pays, car un certain aspect historique peut certainement expliquer les résultats que nous avons obtenus. En deuxième temps, nous allons étudier le système monétaire et financier en Syrie cela fait l'objet d'un cas pratique de notre recherche.

Nous avons réussi à étudier 12 pays dans la région MENA qui disposent d'une vraie loi de la banque centrale, ces pays sont Les Emirats arabes unis, le Yémen, la Turquie, la Syrie, le soudan<sup>188</sup>, le Qatar, le Maroc, la Libye, la Jordanie, l'Irak, l'Égypte et l'Algérie.

Nous avons constatés dans les autres chapitres qu'il y a un certain degré de similitudes entre les pays du MENA, par contre l'hétérogénéité est claire, et cela vaut aussi pour l'Indépendance légale de la banque centrale Nous les avons classés en trois groupes en fonctions de leurs degré de l'indépendance légale de la banque centrale obtenu.

Le premier groupe contient les pays qui ont obtenu un degré d'Indépendance de la banque centrale supérieur à 0.7. Le deuxième groupe contient les pays qui ont obtenu un degré de l'indépendance de la banque centrale Inférieure à 0.7 et supérieur à 0.3, le troisième groupe contient les pays qui ont obtenu un degré inférieur à 0.3.

## **1 Une classification des pays du MENA :**

### **1. Le premier groupe avec un degré d'indépendance légale supérieure à 0.7 sur 1 :**

Dans ce premier groupe nous pouvons classer la Turquie avec un degré d'indépendance de la banque égal à 0.719 et l'Irak avec un degré égal à 0.811.

#### **La Turquie :**

Dans la première partie de nos recherches, nous avons présenté l'histoire de l'Empire Ottoman de la fin de XIX<sup>ème</sup> au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Nous avons pu constater l'effondrement de cet empire au cours de la deuxième décennie du XX<sup>ème</sup> siècle. Nous pouvons donc affirmer que la République de Turquie est l'héritière de l'Empire Ottoman.

En 1847, le gouvernement ottoman a permis à la banque de Galata de mettre en place la « Banque des Dersaadet » comme une banque qui a assumé les paiements extérieurs de l'Empire ottoman pour la première fois.

---

<sup>188</sup> Nous avons étudié la loi de la banque centrale soudanise de 2005 ; cette loi a été modifiée en 2013 après l'indépendance du sud soudain.

En 1856, l'« Ottomane Bank » a été établie conjointement avec la France et le Royaume-Uni, en 1863, cette banque partiellement a assumé les fonctions de banque centrale contemporaine après être devenue une banque d'État sous le nom de « Imperial Ottoman Bank ».

La Banque impériale ottomane avait le droit et le monopole de la délivrance des billets, et le gouvernement a renoncé au droit de délivrer des billets dans la période de privilège et il a accordé ce droit à d'autres institutions. A cet égard également, équipé de ce pouvoir, la Banque devait agir en tant que trésorier de l'État (avec la collecte des recettes de l'État), d'effectuer les paiements du Trésor et de bons du Trésor à prix bon marché aussi. L'intérêt et les remboursements de capital sur la dette intérieure et étrangère étaient fixés par la Banque ottomane seulement. Le capital de la Banque se composait de 135.000 parts. 80.000 ont été achetés par des Groupes anglais, et 50.000 par des groupes français, tandis que 5.000 parts ont été attribuées aux citoyens ottomans.<sup>189</sup>

Même si l'administration républicaine a ensuite prolongé la période de privilège de la Banque ottomane jusqu'en 1935, les préparatifs avaient été entrepris pour mettre en place une banque centrale depuis 1926. La Loi sur la Banque centrale de la République de Turquie n° : 1715 a été promulguée le 11 juin 1930. La Banque a été créée le 3 octobre. 1931, et officiellement inaugurée le 1er janvier 1932. La Banque avait, à l'origine, un privilège de l'émission des billets pour une période de 30 ans. En 1955, ce privilège a été étendu jusqu'en 1999. Enfin, ce privilège a été prorogé indéfiniment en 1994.

Selon la loi n° 1715, l'objectif fondamental de la Banque centrale de Turquie était de soutenir le développement économique du pays. Afin de remplir cet objectif, et selon cette loi, la Banque s'est vu confier les fonctions suivantes :

- Définir les ratios de réescompte et de réglementer les marchés de capitaux.
- Exécuter des opérations du Trésor.

---

<sup>189</sup> Les informations publiées par la banque centrale de Turquie sur son site <http://www.tcmb.gov.tr/>

- Prendre, conjointement avec le gouvernement, toutes les mesures pour protéger la valeur de la monnaie turque.

Avec l'introduction de plans de développement économique en Turquie dans les années soixante, plusieurs changements ont été réalisés dans la loi sur la Banque Centrale, n ° : 1715. Dans le même but, la loi n ° 1211, qui a été promulguée le 26 janvier 1970, redéfinit les fonctions et les responsabilités de la Banque centrale de la République de Turquie de manière à mettre en œuvre la politique de crédit dans le cadre de plans de développement. Dans la seconde moitié des années quatre-vingt, la Banque a inauguré le marché monétaire interbancaire, le marché des changes et a commencé à utiliser les opérations « open Market ».

Notre travail pour analyser le degré de l'indépendance de la banque centrale de Turquie est basé sur la loi N°1211 du janvier 1970 tel que modifié par la loi n° 4651 du 25 avril, 2001 telle que modifié par la loi de N°. 5411 octobre 19, 2005.

Le degré de l'indépendance de la banque centrale de la Turquie est un des meilleurs degrés dérivés de notre recherche, car au total cette banque a obtenu la note de 0.719 sur 1.

En effet, les modifications de la loi de la banque centrale de Turquie en 2001 et 2005 ont donné à la banque centrale un degré d'indépendance très important. Cette politique a porté ces fruits dans les années suivantes. L'économie turque a marqué pour la première fois un taux d'inflation de moins de 10 %.

## **L'Irak :**

En raison des circonstances historiques en Irak, notamment dans la dernière décennie, il y a lieu de donner un aperçu de ces conditions, de sorte que nous pouvons étudier l'état actuel de la Banque centrale de l'Iraq.

En 1931, une commission a été fondée à Londres pour réaliser l'émission de la monnaie irakienne, maintenir une réserve de la nouvelle monnaie en dinars et également maintenir une réserve de devises de couverture du dinar. 1947 voit la fondation la Banque Nationale de l'Irak, comme première banque publique. Cette fondation est accompagnée de la suppression de la commission monétaire de 1949, qui avait été fondée à Londres.

Cette banque va jouer le rôle de banque centrale, et prendre ses responsabilités surtout pour l'émission de « papier-monnaie » et le maintien des réserves.

La Banque Nationale de l'Iraq suit une politique monétaire plutôt conservatrice, avec la protection et la conservation de 100 % des réserves pour couvrir la monnaie nationale.

En 1956, elle est devenue officiellement (*sous le nom de Banque Nationale de l'Iraq*) la Banque centrale d'Iraq. Ses responsabilités comprennent l'émission et la gestion de la monnaie, le contrôle des opérations de change et leur surveillance, et le contrôle du système bancaire.

Elle assure la garde des comptes bancaires du gouvernement et le travail de gestion des prêts du gouvernement. En 1959, elle remplace la livre sterling par le US dollars et elle fixe le prix à 1 dinar = 2,8 US dollars. Le 14 juillet 1964 est déclaré la nationalisation de toutes les banques et des compagnies d'assurance. Le rôle des banques a été renforcé au cours de la deuxième décennie dans le système financier. À cause de la dévaluation du dollar en 1971 et 1973, la valeur en dinars irakiens est passée à 3,377 US dollars pour 1 Dinard.

Après la guerre du Golfe en 1991 et en raison du blocus imposé à l'économie irakienne, l'excès d'émission de la monnaie sans couverture par l'autorité, la valeur du dinar a chuté rapidement jusqu'à 3000 dinars pour un dollar à la fin de l'année 1995. Après l'invasion de l'Irak débutée en 2003, le Conseil d'administration et le Bureau de la reconstruction décident d'imprimer du papier monnaie de « l'ancienne monnaie comme palliatif pour maintenir l'offre de monnaie jusqu'à l'institution d'une nouvelle monnaie.<sup>190</sup>

La loi bancaire a été publiée en septembre 2003 ; elle constitue un cadre juridique, cette loi rend la banque centrale irakienne compatible avec les normes internationales. La loi vise à promouvoir la confiance dans le secteur bancaire et le système bancaire par la mise en place d'un processus ouvert, sûr sain et concurrentiel. L'autorité provisoire de la Coalition au cours de la période du 15 octobre 2003 au 15 janvier 2004 a émis une nouvelle monnaie irakienne.

Après avoir réalisé l'étude et l'application des indices selon Cukierman pour la loi de l'année 2003, on a trouvé que l'Iraq a le meilleur résultat au niveau du degré d'indépendance de la

---

<sup>190</sup> Histoire de la banque centrale irakienne. Une publication sur le site de la Banque centrale d'Iraq

banque centrale, parmi tous les pays de la Zone. Elle présente même un degré d'indépendance plus élevé que la Turquie et aussi plus élevé que certains pays développés <sup>191</sup> (Suisse 0,68 – Allemagne 0,66 — Autriche 0,66 – États-Unis 0,58.....)

Pour arriver à expliquer ce résultat, il faut prendre en compte la situation politique actuelle en Iraq.

Depuis 2003, la plupart des pouvoirs et l'autorité sont dans les mains d'une commission administrative qui dirige l'Iraq. Cette commission est composée d'une majorité d'Américains et, par conséquent, tout développement économique est imprégné par le caractère de l'Amérique. Cette loi, fondée directement sur les concepts économiques occidentaux, donne bien entendu à la banque centrale le plus grand degré d'autonomie possible.

La banque centrale d'Iraq a reçu dans notre étude la meilleure note pour la totalité des indices appliqués. L'article numéro 13 dit clairement que la durée du mandat de gouverneur et des autres dirigeants est de 5 ans, avec la possibilité de prolonger ce mandat une fois seulement. Par contre, la nomination est issue d'une délibération du pouvoir exécutif ; le limogeage est possible même pour des raisons non liées à la politique monétaire. L'article N° 12 interdit que le gouverneur et les autres dirigeants aient une autre fonction. Nous pouvons donc donner pour la première catégorie la note de 0.1165 sur 0.20.

La deuxième catégorie concerne la formation de la politique monétaire : selon l'article 4, la banque centrale formule et applique la politique monétaire. L'article N° 2 renforce l'indépendance de la banque centrale, car il interdit toute intervention dans les missions de la banque par le gouvernement et ses administrations. Par contre, la loi ne donne aucun droit à la banque centrale pour intervenir dans le processus budgétaire. La catégorie de la formation de la politique monétaire aura donc la note de 0.10 sur 0.15.

L'objectif fixé à la banque centrale est la stabilité des prix selon l'article n° 3. Cela donne la note 0.12 sur 0.15.

Au sujet des limitations des crédits au gouvernement, selon les articles n° 26, les avances monétaires ne sont pas permises, les avances contre titres sont également interdites. Le même

---

<sup>191</sup> CUKIERMAN Alex, WEBB Steven et NEYAPTI Bilin. Ibid (1992).

article ne donne la permission d'emprunter auprès de la banque centrale qu'au gouvernement central. Par contre, la banque centrale n'est pas autorisée à acheter ou vendre les titres publics sur le marché primaire. Par conséquent, on peut donner la note de 0.475 sur 0.50, pour cette catégorie.

- En total la banque centrale d'Irak aura **0. 8115** sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman. Comme on l'a déjà noté, c'est la meilleure note concernant l'indépendance de toutes les banques centrales de la Zone de MENA.

Nous constatons ici que nous avons deux pays différents qu'ont deux économies différentes, mais avec l'analyse des résultats de degré de l'indépendance de la banque centrale nous avons un résultat similaire. On peut expliquer un tel résultat car la Turquie a commencé à développer l'environnement juridique de son économie il y a longtemps, en suivant le modèle économique occidental qui favorise l'indépendance de la banque centrale. En revanche l'Irak n'a adopté une loi qui donne plus d'indépendance de la banque centrale que récemment. Mais la guerre dans ce pays qui n'a pas s'arrêté depuis l'année 2003 et la situation politique instable ont empêché l'économie irakien de profiter de cette loi moderne et compatible avec les normes l'économie connus dans le monde.

## **2 Le deuxième groupe avec un degré d'indépendance supérieur à 0.3 et inférieur de 0.7 :**

Dans ce deuxième groupe nous pouvons classer la plupart des pays du MENA, tels que Les Emirats Arabes unis, Le Yémen, Le Maroc, La Libye La Jordanie L'Égypte et L'Algérie.

### **L'Algérie :**

La Banque Centrale d'Algérie a été créée par la loi numéro 62-144 votée par l'Assemblée constituante le 13 décembre 1962, portant création et fixant les statuts de la Banque Centrale. Des aménagements furent apportés au cours des années 70 et au début des années 80. La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions,



devenait néanmoins impérative. La loi n° 86-12 du 19 août 1986 portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien.

C'est ainsi que la Banque Centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le Trésor public. Ces aménagements se sont toutefois avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes.

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990 modifiée et complétée relative à la monnaie et au crédit allait redéfinir complètement la configuration du système bancaire algérien.

La loi confère ainsi une large autonomie, tant organique que fonctionnelle à la Banque Centrale, désormais dénommée Banque d'Algérie<sup>192</sup>.

La loi étudiée dans notre étude est « l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit ». Cette loi est relativement récente, mais ne donne pas d'information quant à son indépendance.

- Au total la banque centrale algérienne aura **0. 549** sur 1 selon les critères de l'indépendance légale de Cukierman, ce qui à mon avis est une note élevée.

## **L'Égypte :**

En Égypte, la loi étudiée est la loi N° 88/14 de l'année 2003 concernant le système bancaire et la Banque centrale d'Égypte. La publication de cette loi, connu sous le nom de « loi commune des banques » a été accompagnée d'importants événements dans le secteur bancaire et monétaire avec une grande influence sur l'économie égyptienne. Cela a été une importante crise due aux difficultés du remboursement des dettes bancaires, à la fermeture de nombreuses entreprises financières, lesquelles sont considérées parfois comme les seules responsables de cette crise. La chute du cours de la livre égyptienne face au dollar, et ensuite

---

<sup>192</sup> Publication Banque d'Algérie sur son site <http://www.bank-of-algeria.dz/present.htm>

le flottement de la livre égyptienne à partir du 29/1/2003 a entraîné une dégradation de la valeur de la livre, un taux d'inflation élevé se traduisant par l'abaissement du pouvoir d'achat.

Tous ces événements ont donné lieu à bon nombre des discussions formelles et informelles à propos de la plupart des articles de cette loi. En particulier ceux relatifs à l'indépendance de la Banque centrale et la formulation de la politique monétaire, sans intervention de la part du gouvernement, bien que la subordination de la Banque centrale envers Président de la République ait été inscrite dans la loi, pour favoriser l'indépendance de Banque centrale, la loi a créé un conseil de coordination qui lui a donné le pouvoir de la formulation et de l'élaboration de la politique monétaire, en coordination avec la Banque centrale.

Au total, la banque centrale égyptienne aura **0.454** sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman. À mon avis, c'est une note élevée, qui vient de l'objectif donné à la banque centrale.

## **La Jordanie :**

La Jordanie a commencé la préparation de la création de la Banque centrale de Jordanie à la fin des années cinquante. La première Loi de la Banque centrale de Jordanie date de 1959. La banque commence ses activités en octobre 1964. Elle succède au conseil monétaire qui avait été fondé en 1950. Le gouvernement détient la totalité du capital de la Banque centrale jordanienne, lequel a été augmenté plusieurs fois. Il reste cependant la totalité la propriété du gouvernement. Conformément aux dispositions de la loi, la Banque centrale est une personnalité juridique indépendante. Pour notre travail, nous avons étudié la loi relative à la banque centrale N° (23) de 1973 modifiée par les lois n° 37 de 1989, 14 de 1991, n ° 10 de 1992, n ° 16 de 1992.<sup>193</sup>

- En ce concerne l'indépendance des dirigeants, la note est de 0.11 sur 0.20 : c'est relativement un bon résultat. L'article numéro 20 de la loi interdit au gouverneur et aux membres du conseil d'exercer d'autres fonctions. Par ailleurs le limogeage du gouverneur et des membres du conseil est prévu par la loi dans son article numéro 21. Il

---

<sup>193</sup> Publication la banque centrale de Jordanie <http://www.cbj.gov.jo>

est possible seulement pour des raisons non liées à la politique monétaire. L'article numéro 10 a donné aux pouvoirs exécutifs toute latitude pour nommer le gouverneur et les membres de conseil : c'est un point négatif pour cette loi.

Concernant la formation de la politique monétaire : l'article 53 donne le dernier mot au pouvoir exécutif dans ce domaine. Cependant, la banque a un droit de protestation, mais n'a aucun rôle dans le processus budgétaire. Pour ces raisons, cette catégorie n'obtiendra que 0,0265 sur 0,15.

L'objectif attribué à la banque centrale est la stabilité de la valeur de la monnaie associée à d'autres objectifs, selon l'article 4 ; cela va donner la note 0.06 sur 0.15.

Concernant les limitations des crédits au gouvernement, selon les articles 49,50, les avances sont permises, mais avec des limites lâches, pour la forme monétaire, pour les avances sur titres, il n'y a pas des limites légales.

L'article 50 a donné au secteur public le pouvoir d'emprunter auprès de la banque centrale. Les conditions ne sont pas fixées par la loi ; elles sont négociables entre la banque et le gouvernement. En conséquence, on peut donner la note 0.1405 sur 0.50, pour cette catégorie qui fait la moitié de la valeur de notre indice.

- En total la banque centrale jordanienne a obtenu 0.3435 sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman.

## **La Libye :<sup>194</sup>**

La Loi n° (1) pour l'année 2005 a défini la banque centrale de Libye comme l'autorité monétaire dans le pays, et aussi comme une institution financière indépendante qui appartient entièrement à l'État.

La Banque centrale de Libye a commencé ses activités en 1956, elle a remplacé le comité monétaire, créé en 1951. Une de ses fonctions est de maintenir les actifs pour couvrir la

---

<sup>194</sup> Le conflit civil actuel en Libye nous empêche à mettre à jour nos données et nos sources d'informations.

monnaie nationale. Elle n'avait au début aucun rôle dans le contrôle de l'offre de monnaie, ou en matière de contrôle des banques.

La Banque centrale de Libye au cours de la période 2000-2008 a pris plusieurs décisions en matière de la politique monétaire pour atteindre les objectifs (prévus par la loi bancaire) qui sont de parvenir à la stabilité du niveau général des prix et de préserver de l'intégrité du système bancaire.

De ces décisions la plus importantes est la décision n° (32) de l'année 2005 relative au gouverneur elle crée un « comité de politique monétaire ». La banque nomme des membres dans ce comité qui, avec certains experts externes, élabore le cadre général de la politique monétaire. L'objectif est d'étudier toutes les questions relatives à l'exécution de la politique monétaire et bancaire et leurs effets sur l'activité économique.

La banque centrale de Libye mérite (d'après nous) une bonne note pour le total des notes appliquées ; cependant, les articles numéro 17 et 22 nous permettent de ne donner que 0,0665 sur 0,20 pour la première catégorie : l'indépendance des dirigeants, car, selon l'article 17, la durée du mandat ne doit pas dépasser cinq ans, et la nomination du gouverneur et son adjoint, ce fait par décision du parlement.

Examinons la formation de la politique monétaire : selon l'article 5, la banque centrale gère les réserves d'or et de devises étrangères. Elle organise la politique monétaire et supervise la conversion de la monnaie. On comprend donc que c'est le pouvoir exécutif qui formule la politique monétaire, mais la banque ne participe qu'à l'application de cette politique. En revanche, la banque centrale n'a aucun rôle dans le processus budgétaire ; pour ces raisons, cette catégorie n'aura que 0,0835 sur 0,15. Concernant l'objectif attribué à la banque centrale, c'est la stabilité de la valeur de la monnaie qui est mentionnée parmi d'autres objectifs telle la solidité du système bancaire selon l'article numéro 5 ; cela donne la note 0.09 sur 0.15.

Au sujet des limitations des crédits au gouvernement, selon les articles 6 et 11, les avances monétaires sont permises, mais avec des limites strictes (forme monétaire), et pour les avances sur titres, les limites légales sont plutôt lâches.

L'article 11 n'a pas donné le pouvoir d'emprunter à la banque centrale, confiée au gouvernement central, mais les conditions pour emprunter ne sont pas fixées par la loi : elles

sont négociables entre la banque et le gouvernement. En conséquence, on peut donner la note 0.27275 sur 0.50, pour cette catégorie.

- En total la banque centrale de la Libye aura 0.51275 sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman.

## **Le Maroc :**

La banque centrale du Royaume du Maroc, dénommée "Bank Al-Maghreb", est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle a été créée en 1959 en substitution à l'ancienne "Banque d'État du Maroc".

Dès 1958, des négociations furent engagées par le gouvernement marocain avec la France et la Banque d'État du Maroc en vue de la reprise par le Maroc du privilège d'émission.

Ainsi, le premier juillet 1959, la Banque du Maroc, Institut d'émission purement national, a été créée par le Dahir n° 1.59.233 du 30 juin 1959, en remplacement de la Banque d'État du Maroc qui cessa officiellement d'exister.

Les étapes les plus importantes pour cette banque sont survenues à partir de l'année 2005. La publication dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5397 du 20 février 2006 de la loi n° 76-03 porte statut de la "Bank Al Maghreb" promulguée par le dahir n° 1-05-38 du 23 novembre 2005 (c'est la loi que nous allons étudier). Cette loi qui abroge la loi n° 1-59-233 du 30 juin 1959 porte création de La Bank Al-Maghreb. Elle renforce l'autonomie de la Banque centrale en matière de conduite de la politique monétaire et confère une base légale à la mission de surveillance et de sécurisation des systèmes et des moyens de paiement. Selon la banque, cette loi attribue à La Bank Al-Maghreb une forme juridique *sui generis* de personne morale de droit public, soumise au contrôle d'un commissaire aux Comptes, du Commissaire du Gouvernement et de la Cour des comptes, la publication dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5397 du 20 février 2006 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par la loi n° 1-05-178 du 14 février 2006. Cette loi abroge la loi n° 1-93-1474 du 6 juillet 1993 relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle et prévoit notamment :

- l'élargissement du champ d'application de la loi bancaire à certains organismes exerçant des activités bancaires.
- la redéfinition des compétences des organes consultatifs, tels que le Conseil National du Crédit et de l'Épargne et le Comité des Établissements de crédit.
- L'affermissement du rôle de La Bank Al-Maghreb et de son autonomie en matière de supervision du système bancaire
- Le renforcement de la protection de la clientèle des établissements de crédit et l'instauration d'un régime spécifique, dérogatoire au droit commun, en matière de traitement des difficultés des établissements de crédit.

Après avoir appliqué nos indices sur la loi de la "Bank Al-Maghreb" nous avons trouvé que pour l'indépendance des dirigeants, la note est de 0.1375 sur 0.20. C'est un relativement bon résultat. Les conditions de limogeage du gouverneur et des membres du conseil ne sont pas prévues par la loi, la durée du mandat est assez longue. Par contre, au niveau des nominations c'est le Roi qui nomme le gouverneur : le chapitre N° 30 de la Constitution du Royaume du Maroc donne au Roi le droit de nommer le gouverneur et également tout autre fonctionnaire du Royaume. Selon l'article N° 48 de la loi, le gouverneur et les membres du conseil n'ont pas le droit d'exercer d'autres fonctions.

Concernant la formation de la politique monétaire, la banque centrale participe à la définition de la politique monétaire : elle a peu de pouvoir, et l'exécutif a le dernier mot. La participation de la banque centrale existe donc, mais elle est limitée. Selon l'article N° 11 la banque centrale n'a aucune participation au processus budgétaire. La note n'obtient que donc 0.0435 sur 0.15.

L'objectif fixé à la banque centrale, selon la loi et surtout l'article N° 6, est clairement la stabilité de la valeur de la monnaie. Cet objectif est associé à d'autres objectifs. Cela nous conduit à donner la note de 0.06 sur 0.15.

En ce qui concerne les limitations des crédits au gouvernement, les articles 25, 27 permettent les avances monétaires au gouvernement, mais dans des limites strictes ; en revanche ils interdisent les avances sur titre. Les conditions d'emprunt sont négociées entre le gouvernement et la banque centrale. Tous ces éléments nous conduisent à donner la note 0.31875 sur 0.50, pour cette catégorie qui fait la moitié de la valeur de notre indice.

Au total, la banque centrale marocaine aura la note de **0.55975** sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman. Nous pouvons dire que c'est une note élevée, qui provient essentiellement de la politique stricte concernant les crédits au gouvernement.

## **Le Yémen :**

Le Yémen a connu le système de la Banque centrale à partir de 1971. Avec la première Loi de la Banque centrale du Yémen, la banque a remplacé ce qui était connu comme le comité monétaire (création de cette Banque centrale du Yémen par décret 4 de l'année 1970).

La Banque centrale actuelle du Yémen a été rétablie le 22\05\1990 avec l'intégration de la Banque centrale du Yémen et de la Banque du Yémen, qui a exercé les fonctions de Banque centrale de la République du Yémen du Sud. Après l'union entre les deux parties du Yémen, la loi de la Banque centrale qui sera traitée dans notre étude, est la loi n° 14 de 2000. Cette loi n'est guère différente des lois des banques centrales de la région MENA. Bien que l'indépendance de cette banque ait été clairement énoncée dans l'article 3 de cette loi, l'application de notre étude constate que la Banque centrale du Yémen n'est pas totalement indépendante. Comme les indicateurs de l'étude atteignent un degré d'indépendance de près de 50 % de l'indépendance totale, cette indépendance est cependant relativement élevée dans la Zone MENA.

Pour la première catégorie liée à l'indépendance des dirigeants, l'article 4 de la loi fixe la durée du mandat à cinq ans pour le gouverneur et de quatre ans pour les membres de conseil, la loi a autorisé le renouvellement du mandat, sauf s'il y a des conditions qui empêchent cette re-nomination. La sélection et la nomination du gouverneur et des membres de conseil sont effectuées par un décret présidentiel d'après l'article 10 de cette loi. Par contre, le limogeage n'est autorisé par la loi que pour des raisons non liées à la politique monétaire (article 11) et par la même procédure de la nomination. L'article 17 a permis aux gouverneurs et aux membres de conseil d'exercer d'autres fonctions, mais avec autorisation préalable du pouvoir exécutif. Prenant en compte le poids relatif de chaque sous-catégorie, on peut donner à cette catégorie la note de 0.079 sur 0.20.

Pour la deuxième catégorie là (formulation de la politique monétaire) on se réfère à trois sous catégories. La première concerne la politique monétaire : selon l'article 2, la banque centrale seule formule la politique monétaire et elle a le dernier mot en cas de conflit avec le

gouvernement. D'après l'article 3 de cette loi, la banque centrale n'a aucun droit d'intervenir sur le processus budgétaire. Cette analyse aboutit à ce que cette catégorie ait la note 0.1 sur 0.15. Pour la troisième catégorie (l'objectif attribué à la banque centrale), la Loi de la banque centrale de Yémen dans son article N° 5 a fixé clairement le maintien des prix stables comme l'objectif principal. Donc la note est 0.15 sur 0.15.

La quatrième catégorie concerne les limitations des crédits au gouvernement. La loi de la banque centrale a consacré plus de cinq articles pour cette catégorie pour laquelle l'article 32 a autorisé les avances monétaires au gouvernement, mais dans des limites plutôt lâches, car les avances peuvent dépasser le 25 % des revenus du gouvernement. Les mêmes conditions sont fixées pour les avances contre titres (l'article 33) les autres conditions comme la durée et le montant sont négociées par le gouvernement avec la banque centrale. Par contre, la loi n'exige pas un taux d'intérêt. Concernant l'autorisation à acheter ou à vendre les titres publics sur le marché primaire, ces opérations sont autorisées par la loi dans l'article 31\1\T. À la lumière de ce calcul, cette dernière catégorie obtiendra la note de 0.16475 sur 0.50 qui fait la moitié de la valeur de notre indice de Cukierman. Au total, la banque centrale de Yémen obtiendra **0.49275** sur 1, ce qui est une note relativement avancée au sujet de l'indépendance de la banque centrale dans la Zone de MENA.

## **Les Émirats Arabes Unis :**

La Banque centrale des Émirats Arabes Unis a été établie, pour la première fois, sous le nom de « *Conseil Monétaire des Émirats Arabes Unis* » le 19 mai 1973, par la loi n° 2 de 1973, afin d'émettre une monnaie nationale pour remplacer d'autres monnaies qui étaient en circulation pendant la période qui a suivi la création de l'Union des Émirats en 1971.

Les monnaies en usage étaient le dinar de Bahreïn et du Qatar et le Riyal de Dubaï. Le Dirham (la monnaie actuelle) a été mis en circulation pour la première fois le 19 mai 1973. Suite à cela, le dinar de Bahreïn et le Riyal de Qatar & Dubaï (QDR) ont été remplacés par le nouveau Dirham, pour un dirham pour un riyal et dix dirhams pour un dinar. Un total de 12,9 millions de dinars et 131 millions de riyals ont été remplacés par 260 millions dirhams en circulation.



Le Conseil Monétaire des Émirats Arabes Unis n'a pas été autorisé à élaborer la politique monétaire du pays, et ses fonctions sont limitées, par cette loi de 1973, à l'émission de monnaie nationale (le dirham) et à la garantie de la couverture en or et en devises étrangères.

La valeur du dirham en or a été fixée à 0.186621 gramme et a été rattachée au dollar américain au taux de 3,94737 par dollar, ce qui permet une marge étroite.

Le Conseil Monétaire des Émirats Arabes Unis, en dépit de son autorisation limitée, a assuré l'organisation de système bancaire dans le pays et l'établissement de règles qui régissent la solidité des activités bancaires. En décembre 1980, avec l'émission d'une nouvelle loi N° 10 de 1980, concernant la Banque centrale, le système monétaire et l'organisation de la banque, le Conseil monétaire a été transformé en Banque centrale des Émirats Arabes Unis. Un tel changement était extrêmement nécessaire, compte tenu des énormes développements économiques, et a coïncidé avec l'établissement des banques nationales (21 banques à l'époque) et avec la garantie de monnaie en circulation (2143 millions de Dirhams au fin décembre 1980)<sup>195</sup>.

Contrairement au Conseil monétaire la loi 10 de 1980, a donné à la Banque centrale des Émirats arabes unis de larges pouvoirs qui n'avait pas été accordés au Conseil dont sa tâche consistait à émettre la monnaie nationale et maintenir sa valeur. Par contre cette loi a ajouté à ces fonctions la formulation des politiques monétaires, de la politique de crédit et la supervision du système bancaire la réglementation des services bancaires, et la représentation du gouvernement dans les institutions financières internationales comme le Fonds monétaire International.

En effet, l'adoption de cette loi est le pas qui a introduit le concept de la Banque centrale aux Émirats Arabes Unis, couplé avec le boom économique qui a commencé dans ce pays pétrolier.

À partir de l'année 1980, par conséquent, les crédits accordés au secteur privé par les banques ont été augmentés de 25,17 milliards de dirhams à la fin de l'année 1980 jusqu'à 422,12 milliards à la fin de juin 2007. Les actifs étrangers du secteur bancaire aux Émirats arabes unis sont passés de 19,41 milliards à 237,37 milliards. Durant la même période, l'actif de

---

<sup>195</sup> Rapport 1981 de la Banque centrale des Émirats arabes unis.

devises de la Banque centrale et de l'or a augmenté de 7,28 milliards d'euros en 1980 à 159,31 milliards de dirhams en juin 2007<sup>196</sup>. Ces chiffres montrent que les marchés financiers et monétaires ont été bien développés au cours de ces années, avec une performance étonnante, qui est proche de celle de la plupart des pays développés.

Bien que la loi sur la Banque centrale des Émirats arabes unis ait été adoptée en 1980, notre étude a montré que cette loi a donné à la Banque centrale un degré d'indépendance légale avancée par rapport aux lois des autres pays de la région MENA et au-delà même des pays liés au Conseil de coopération du Golfe, qui ont des économies similaires et une histoire semblable dans une large mesure.

Pour la première catégorie sur l'indépendance des dirigeants, la loi mentionne dans l'article 12 la durée du mandat à quatre ans pour le gouverneur et pour les membres du Conseil également. Le gouverneur et les membres sont nommés par un décret présidentiel, autrement dit la nomination est faite par le pouvoir exécutif. Le limogeage se fait également par décret pour des raisons liées à la politique monétaire ou pour d'autres raisons, la loi n'a autorisé aucune autre fonction au gouverneur ou des membres de conseil, cette lecture de la loi nous permet de donner à cette catégorie la note de 0,0915 sur 0,20.

Pour la deuxième catégorie, la formulation de la politique monétaire, la banque centrale des Émirats arabes unis formulent la politique monétaire selon l'article 5 de cette loi, mais elle doit respecter les plans de gouvernement : donc sa participation n'est pas complète. Au niveau du processus budgétaire, la loi ne donne aucun droit pour participer ou intervenir. Donc cette catégorie la note est de 0.0735 sur 0.15.

Pour la troisième catégorie l'objectif attribué à la banque centrale, le maintien la stabilité de la valeur de la monnaie est l'objectif fondamental de la banque centrale parmi d'autres objectifs comme il été énoncé dans l'article 5 de cette loi. Donc pour cette catégorie, la note est 0.09 sur 0.15.

La quatrième catégorie qui est consacrée aux limitations des crédits au gouvernement, se réfère à la loi bancaire qui dans ses articles N° 35, 40, a permis les avances dans la forme monétaire, mais dans des limites strictes où ces avances ne doivent jamais dépasser 10 % des

---

<sup>196</sup> Données de la banque centrale des Émirats arabes unis plusieurs rapports.

revenus de gouvernement. Les avances contre titres, elles, sont aussi autorisées sous les mêmes conditions. Les conditions des emprunts, elles, sont selon la loi négociées par le gouvernement avec la banque centrale, mais la loi exige dans l'article N° 40 que la durée des prêts ne doit pas dépasser une année. Par rapport aux taux d'intérêt appliqués sur les avances au gouvernement, la loi dit clairement que toutes les avances sont sans intérêts.

Pour la dernière sous-catégorie concernant les opérations au marché primaire, la loi a autorisé la banque centrale à acheter et à vendre les titres publics sur le marché primaire dans les articles N° 40, 48. Donc, après la lecture de cette loi, on peut arriver à donner à la dernière catégorie (les limitations des crédits au gouvernement) la note de 0.25875 sur 0.50.

Au total, la banque centrale des Émirats arabes unis aura la note de **0.51375** sur 1 selon les indices de Cukierman, ce qui est une note plutôt élevée à l'échelle de la Zone de MENA.

Dans ce groupe nous sommes arrivé à regrouper la plupart des pays étudiés dans MENA en fonction de leurs degré de l'indépendance de la banque centrale, ce degré est supérieur à 0.3 et inférieur à 0.7. sur 1.

A l'exception de la banque centrale de la Jordanie, toutes les autres banques centrales dans la région elles ont obtenu un degré supérieur à 0.4 cela vaut dire que ces pays ont travaillé à donner à leur banques centrales un certain degré d'indépendance équivalent à celui qui existe dans les pays développés.

Les leçons que on peut tirer partir de ses résultats que, bien que les plupart des banques centrales du MENA ont un degré d'indépendance acceptable, cela ne signifie pas que elles sont en indépendance totale du gouvernement, soit dans la conduite de la politique monétaire ou dans le contrôle de crédit.

La séparation complète entre les banques centrales et le gouvernement n'existe pas, pratiquement la banque centrale n'est qu'une institution gouvernementale qui travaille dans le cadre formel de l'État,

Afin qu'on puisse comprendre le sens de l'indépendance, cela doit être reflétée dans les décisions prises par la banque, ces dernières devraient considérer la stabilité des prix comme objectif principal, d'une part et d'autre part que la politique monétaire soit largement Indépendante de la politique générale de l'État.

### **3 La troisième groupe avec un degré d'indépendance inférieur de 0.3**

Dans ce dernier groupe on peut classer deux pays Le Qatar, la Syrie, en effet ces deux pays ont obtenus un degré très faible par rapport aux autres pays dans la zone MENA, 0.275 sur 1 pour la banque centrale du Qatar et 0.192 sur 1 pour la banque centrale de Syrie.

#### **Le Qatar :**

Les monnaies en circulation au Qatar ont été liées à la livre sterling, comme la Roupie indienne et le golfe Roupie, ceci avant 1966. Quand l'Inde a dévalué la Roupie (y compris la Roupie du Golfe) d'environ 35 %, le Qatar et Dubaï ont décidé de remplacer la roupie du Golfe par le riyal saoudien, ceci en tant que mesure intérimaire en attendant la délivrance d'une nouvelle monnaie. Le 21 mars 1966, le Qatar et Dubaï ont signé un accord monétaire pour mettre en place « le conseil monétaire de Qatar et Dubaï ». Ce nouveau conseil a émis la première monnaie nationale connue, le Riyal de Qatar et Dubaï (QDR) fixé le 18 septembre 1966, à une valeur nominale de 0,186621 gramme d'or pur pour 1 (QDR). Le cours était identique à celui de la « Roupie du Golfe » avant sa dévaluation. La livre sterling a continué à fournir une couverture à la nouvelle monnaie.

À partir du 2 décembre 1971, Dubaï est devenu un membre des Émirats arabes unis. Par conséquent, il a été décidé de renoncer au conseil monétaire de Qatar & Dubaï. Le Qatar a créé par la suite “Qatar Monetary Agency” (AMQ) pour assumer les fonctions d'une banque centrale, et assure la délivrance d'une nouvelle monnaie, appelée le Riyal du Qatar (QR), avec la même valeur nominale d'or que la QDR.

AMQ a été responsable du maintien de la stabilité du taux de change du Riyal du Qatar et de sa libre convertibilité contre d'autres monnaies. En 1975, selon le décret n° 60 de 1975, le QR a été rattaché au Droit de tirage spécial (DTS) à un taux de 0,21 DTS par QR avec une marge de fluctuation de  $\pm 2,25 \%$  ( $QR\ 4.7619 \pm 0.2,25 \%$  par une unité de DTS). Sur la période 1973-1993, l'AMQ a adopté le dollar des États-Unis (USD) comme monnaie d'intervention pour fixer la valeur quotidienne du QR. Le taux de change du Riyal du Qatar par rapport au dollar devait être déterminée sur la base du taux de change de cette dernière contre DTS telle que déterminée par le FMI. Le taux de change QR rapport aux autres monnaies devait être déterminée sur la base des taux de change de l'US Dollar contre d'autres devises sur les

marchés financiers internationaux. La marge de flux tolérable du QR par rapport au DTS a été portée à  $\pm 7,25$  % au début de 1976, attribuable à l'appréciation du dollar par rapport au DTS à la fin de 1975. Par conséquent, le taux de change du QR par rapport au dollar américain se reflète dans son taux de change par rapport aux autres monnaies.

Au cours de la seconde moitié des années soixante-dix, l'AMQ a réévalué le QR suite aux nombreux mouvements de l'USD, ceci en vue de stabiliser sa valeur par rapport aux grandes devises des principaux partenaires commerciaux du Qatar et d'atténuer les pressions de l'inflation importée. Au cours de la période de mars 1976 à juin 1980, le QR a été réévalué à douze reprises par rapport à l'USD. Dans l'ensemble, le QR a été réévalué par rapport au dollar de 8,5 %, correspondant à 13,4 % de dépréciation de la valeur de ce dernier par rapport au DTS. Lorsque le dollar a commencé son mouvement de hausse (en juillet 1980) vis-à-vis des autres grandes monnaies, l'AMQ a maintenu de facto un taux de change de 3,64 QR pour 1 USD inchangé. L'impact immédiat de ce lien est l'appréciation du QR liée à l'appréciation du dollar par rapport aux principales devises des principaux partenaires commerciaux du Qatar, en particulier les pays européens.

La Banque centrale du Qatar (QCB) créée en août 1993 a hérité de la stratégie monétaire de l'AMQ. Elle est tenue d'adopter la politique du taux de change fixe par rapport au dollar, taux de 3,64 QR pour 1 USD. Au Sommet de décembre 2001, les dirigeants du conseil de coopération du Golfe ont décidé d'adopter le dollar comme monnaie de référence pour les monnaies nationales du conseil de coopération du Golfe, ceci comme une étape vers l'accomplissement de l'union monétaire du conseil de coopération du Golfe qui devait être lancé en 2010.

Pour arriver à déterminer le degré d'indépendance légale de la banque centrale du Qatar, nous avons étudié la loi N° 15 de l'année 1993 qui a créé la banque centrale et remplacé l'AMQ. Loi modifiée par la loi N° 19 de l'année 1997, et par la loi N° 23 de l'année 2006.

Pour l'indépendance des dirigeants, selon l'article N° 9, le gouverneur est nommé par décret pour une durée du mandat de 5 ans ; il peut aussi être licencié par décret. L'article N° 13 donne au gouverneur l'autorisation d'exercer d'autres fonctions avec autorisation préalable du pouvoir exécutif, mais ces fonctions doivent être liées à la politique monétaire.

Cette analyse nous permet de donner la note de 0.0585 sur 0.20.

Pour la deuxième catégorie, liée à la formation de la politique monétaire, selon l'article N° 4 il apparaît que le pouvoir exécutif a le dernier mot dans ce domaine. La banque centrale participe, mais elle a peu de pouvoir et a seulement un droit de protestation. De plus elle n'a aucun rôle dans le processus budgétaire. Pour ces raisons, cette catégorie n'obtiendra que 0.0435 sur 0.15.

L'objectif donné à la banque centrale est la stabilité de la valeur de la monnaie associée à d'autres objectifs selon l'article 4. On va donc donner la note 0.09 sur 0.15. En ce qui concerne les limitations des crédits au gouvernement, selon les articles 62 (et ses détails), les avances sont permises sans aucune limite légale, cela pour les avances en forme monétaire, et aussi pour les avances sur titres. Les conditions d'emprunt sont négociées entre la banque centrale et le gouvernement. Pour cela, la loi ne fixe aucune condition de durée de prêts ni de taux d'intérêt. L'article N° 32 autorise la banque centrale à acheter et vendre les titres publics sur le marché primaire. Par conséquent on ne peut donner que la note de 0.083625 sur 0.50 pour la quatrième catégorie qui fait la moitié de la valeur de notre indice. En total, la banque centrale du Qatar aura la note de 0.275 sur 1 selon les indices de l'indépendance légale de Cukierman.

Ce résultat est compatible avec la tendance générale suivie dans la législation qui concerne la banque centrale dans les pays du conseil de coopération du Golfe comme en Arabie saoudite et les autres pays à l'exception de les Émirats Arabes Unis.

## La Syrie

En effet, depuis que j'ai préparé le plan provisoire de mon travail de recherche, la Syrie a été le premier pays choisi pour être étudiée de façon plus détaillée.

Le fait que la situation économique de la Syrie soit située à mi-chemin entre les pays producteurs de pétrole et les pays non producteurs de pétrole et que sa diversité ethnique, religieuse et sociale, soit un reflet de la diversité qui caractérise le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, en fait un cas d'étude intéressant.

Avec les événements qui se sont déroulés dans la plupart des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (Printemps Arabe) y compris en Syrie, je me suis retrouvé à plusieurs reprises dans l'obligation de remettre à jour mon travail. Ce travail a été ponctué de succès mais également de périodes plus difficiles.

Les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- Difficulté d'avoir accès aux données
- Fiabilité et durabilité des données. En effet, la situation en Syrie n'était jamais stable ces dernières années, donc toutes les données utilisées ont été récoltées avant 2011.

La situation économique et sociale vécue en Syrie pendant ces dernières années de guerre ne remet pas en cause le travail qui a été fait à partir des données ramassées avant ces événements tragiques, cela donne un regard historique sur le système monétaire et financier dans ce pays pendant une période relativement récente qui a été suivie par une guerre. Cette approche historique peut ouvrir la porte pour une nouvelle recherche qui va prendre en compte la situation en Syrie dans le passé (cette situation présentée dans notre recherche) et quel rôle probable elle a joué dans le déclenchement de cette guerre.

## **2 Le système monétaire et financier en Syrie avant la guerre, une approche historique :<sup>197</sup>**

Nous allons essayer d'évaluer le système monétaire et les réformes financières de la Syrie, qui ont été mis en œuvre à partir de l'année 2000. De nombreuses réformes ont affecté le système financier de la Syrie. Cela donne l'impression que la Syrie va prendre un nouveau chemin vers l'adoption du système d'économie de marché. De nombreux développements ont affecté la banque centrale à partir de sa fondation dans les années cinquante du 20<sup>ème</sup> siècle (sous la législation datée du 28/3/1953, numéro de décret 87), le système monétaire de base a commencé ses opérations (la première août 1956).

Dans la période allant de l'indépendance politique en 1946, et jusqu'à 2011, nous examinerons les aspects importants et les étapes de la vie bancaire à la lumière des changements politiques en Syrie.

Ces changements imposent souvent leur caractère spécial à l'économie en général et en particulier dans les pays du Tiers Monde, qui ont des régimes politiques différents de ceux des Pays européens par exemple. Ceci nous mène directement à la question de l'indépendance de la banque centrale et de son rôle dans la vie économique en Syrie pendant les diverses phases et les circonstances changeantes.

### **1. La fondation et la mission de la banque centrale de la Syrie :**

La Syrie a adopté le système monétaire, et les opérations bancaires modernes, avec le décret numéro 87 daté du 28/3/1953. Cette législation a inclus le système monétaire de base et le système de la banque centrale. La banque centrale de Syrie a commencé ses activités, en août 1956. Le décret législatif a présenté la banque centrale comme un établissement public indépendant sous la tutelle et la garantie du gouvernement. Elle exécute ses missions conformément aux directives du conseil des ministres. La banque centrale syrienne émet la monnaie nationale : elle gère aussi la trésorerie des fonds, de plus, il été ajouté à ses missions le contrôle du bureau des devises étrangères : elle joue ainsi le rôle d'agent financier du gouvernement.

---

<sup>197</sup> Jusqu'à 2011.



La banque centrale travaille également à coordonner les activités des établissements financiers et des établissements de crédit conformément à ses prérogatives et aux directives générales publiées par le conseil des ministres, ceci afin d'atteindre les objectifs des politiques monétaire, financière et bancaire de l'État. Elle exerce également le contrôle du système bancaire pour garantir la bonne exécution des règlements et des instructions relatives aux commandes monétaires et aux opérations bancaires.

Selon le décret numéro 87, l'État a entièrement souscrit le capital de la banque centrale, et à partir de 1967, tous ses comptes sont contrôlés par « Le Bureau central de contrôle financier ».

Le siège social de la banque centrale est à Damas et il y a actuellement onze succursales dans les régions.

## **2. Les fonctions de base de la banque centrale de la Syrie :**

Le décret législatif numéro 87 fondateur de la banque centrale a défini les fonctions et les tâches de la banque centrale comme suit :

L'émission de la monnaie nationale :

L'émission de la monnaie syrienne est le privilège exclusif de la banque centrale de Syrie agissant au nom de l'État, pour répondre aux besoins de développement de l'économie nationale et de sa croissance. La limitation de l'émission de la monnaie nationale à la banque centrale, en fait la seule institution financière capable de contrôler la circulation monétaire entière.

La banque centrale est la banque des banques :

La banque centrale selon les dispositions de la loi de la monnaie a le statut d'une « banque des banques » : elle gère les opérations de réescompte, d'achat et de vente et elle offre les octrois, les prêts et les avances aux secteurs économiques en tant que prêteuse de dernier ressort pour les banques d'affaires. Ses opérations sont conduites par les banques d'affaires. La banque centrale n'a pas à faire directement avec des individus selon la loi. Étant donné que la banque centrale contrôle les banques d'affaires, elle surveille aussi l'exécution de la politique de crédit peut évaluer comment cette exécution est conforme à l'intérêt de l'économie nationale.

L'émission des titres et des bons du Trésor et la participation aux négociations financières internationales :

La banque centrale de Syrie émet des obligations pour différents délais. Elle effectue des opérations de décompte et de paiement et autres opérations financières générales relatives aux prêts émis ou garantis par l'État elle contribue également à la négociation d'accords internationaux de paiement et de devises, en plus de la compensation elle participe également aux négociations relatives aux prêts étrangers pour l'État, dans le cadre de la coopération monétaire internationale

La Réserve obligatoire pour les banques :

La Banque centrale de Syrie oblige les banques à placer leurs réserves légales obligatoires dans des obligations émises par l'État ou garanties par lui ou encore dans le placement en les bons de trésor.

La banque centrale est l'agent financier de l'État :

La banque centrale sous les dispositions du système monétaire basique fonctionne comme une banque de l'État. Elle est la trésorière et l'agent financier à l'intérieur du territoire syrien et à l'extérieur dans toutes les opérations bancaires et les opérations sur les fonds et les prêts possédés par l'État.

Le rôle de surveillance de la banque centrale de Syrie :

La banque centrale de Syrie (par le bureau des opérations bancaires du gouvernement) surveille les banques publiques et les banques privées, opérant en Syrie. Elle assure l'application des normes internationales dans ce domaine.

La banque centrale de Syrie a d'autres tâches essentielles :

- La gestion du bureau des devises étrangères
- la conduite de toutes les opérations spéciales et la gestion des réservations de devises étrangères, préservant et renforçant la stabilité des taux de change.
- L'acquisition des capitaux par des institutions financières qui ont des dispositions légales spéciales.
- Elle conduit toutes les opérations qui faciliteraient le transfert de l'argent, et elle peut fonder des établissements pour réaliser les opérations de compensation.

Nous notons que ce décret n° 87 ne donne pas beaucoup de détails, mais il est en conformité avec la majeure partie des lois de cette période. Il donne une vision générale et laisse la possibilité à beaucoup d'interprétations. En fait, il donne au gouvernement une puissance presque absolue.

On peut émettre de nombreuses critiques sur cette loi : plusieurs articles inexistants souvent nécessaires, d'autres seraient défectueux dans la pratique : par exemple, la possibilité d'émettre des obligations du Trésor n'existe pas dans la pratique, bien qu'elle soit présente dans le texte de la loi.

### **3. Les étapes clés du système monétaire et bancaire en Syrie :**

La Syrie a connu, depuis la fondation de la Banque centrale, deux stades différents :

#### **-La première phase a débuté en 1953 et elle a duré jusqu'en 1962 :**

Cette phase a été caractérisée par des changements importants et rapides qui ont modifié la structure et les propriétés de tout le système, et aussi la direction du secteur bancaire. Ces développements sont le reflet direct de l'instabilité politique qui a touché la Syrie pendant ces années. Nous allons résumer les caractéristiques les plus importantes de cette étape comme suit :

En 1959 les autorités syriennes ont adopté une loi par laquelle toutes les banques opérantes en Syrie sont transformées en sociétés par actions, avec un capital d'au moins 3 millions de livres syriennes. En outre l'autorité précise que la contribution de capitaux étrangers ne doit pas dépasser 25 pour cent du capital de la banque, de façon à permettre une plus grande contribution aux actionnaires arabes et aux citoyens syriens<sup>198</sup>.

La loi n° 11 du 8\3\1961 est adoptée, dans laquelle est accordé à l'institution économique syrienne (étatique) le droit de participer au capital de toutes les banques privées à hauteur de

---

<sup>198</sup> Les titulaires de la nationalité des pays membres de la Ligue des États arabes ne sont pas considérés comme des étrangers en Syrie.

35 pour cent pour renforcer le rôle de l'État dans l'orientation de la politique des banques. Cette loi a laissé aux investisseurs arabes le droit de participer à 25 pour cent du capital de la banque.

L'année 1961 a été marquée par l'adoption de la loi n° 117 datée du 20 \ 7 1961. Cette loi a nationalisé toutes les banques et les sociétés d'assurance opérantes en Syrie. Elle a transformé leurs actions en des obligations au nom de l'État pour une période de quinze ans à 4 pour cent de taux d'intérêt. Paradoxalement après quelques mois, cette loi a été annulée par une autre loi (la loi n° 12 du 28/05/1962) annulant la nationalisation des banques et des branches des banques arabes en Syrie, mais elle a maintenu la nationalisation des banques étrangères autres qu'arabes.

Nous avons étudié dans la première partie que la Syrie fit partie de la République arabe unie, sous la présidence de Nasser 1958 et 1961.

Cet Etat a adopté une politique socialiste pour son économie qui peut expliquer la nationalisation de toutes ces banques et les sociétés d'assurance opérantes en Syrie.

Un coup d'État militaire éclate en Syrie en 1961, mettant fin à la république le 29 septembre de la même année. Quelques mois plus tard, plusieurs lois économiques ont été annulées et notamment les lois de nationalisation.

#### **-La deuxième phase : entamée en 1963 elle a duré jusqu'en 2001 :**

Après la 'révolution', de mars 1963<sup>199</sup>, le décret législatif n° 37 du 2\5\1963, contrairement à la loi n° 12 du 28/05/1962, renationalise toutes les banques opérant en Syrie. Elles deviennent des banques étatiques. Cette période est marquée par la rigidité, la stabilité des législations bancaires pendant les quatre décennies, après les fortes fluctuations dans le secteur bancaire dans le passé. La législation réorganise les banques sur la base de la spécialisation bancaire : le Décret ministériel n ° 813 du 29/5/1966 reconstruit les conseils d'administration des banques nationalisées, il intègre les banques existantes dans cinq groupes bancaires : Banques commerciales, industrielles, immobilières, agricoles et crédit populaire. Un autre phénomène

---

<sup>199</sup> Le coup d'État de 1963 en Syrie, désigné par le gouvernement syrien que Révolution 8 mars est la prise du pouvoir réussie en Syrie par le bureau militaire de la branche régionale syrienne du parti Baas.

est apparu est la fixation des taux d'intérêt à niveau bas à partir de 1981 pour soutenir la production locale et maintenir le niveau de croissance économique.

Ensuite, le conseil de la monnaie et du crédit a été bloqué depuis 1983, puis les actifs de la banque centrale de Syrie ont été saisis aussi. Par conséquent, la politique monétaire et la gestion des taux d'intérêt sont restées dans les mains de la Commission économique et du Conseil des ministres et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

De ceci, nous pouvons déduire que sur une longue période (plus de vingt ans) la politique monétaire a été dans la main du gouvernement, et la banque centrale a été tenue hors de la vie économique et elle est devenue un simple réservoir de devises étrangères, et de la liquidité intérieure à la disposition du gouvernement.

La politique monétaire de la Syrie pendant la longue période depuis 1963 jusqu'à 2000 se bornait à stabiliser les prix, et à tenir le taux d'intérêt pour atteindre les buts du développement économique et de la stabilité sociale. Cela n'a pas permis d'avoir un marché financier actif qui complète le rôle du secteur bancaire et n'a pas permis au marché de jouer un rôle dans le développement et la croissance. La politique financière du gouvernement depuis cette date, a été conçue seulement pour réaliser l'équilibre du budget d'État. Ceci a rendu inutile la nécessité d'un marché financier avec tous ses différents outils effectifs, selon l'opinion du gouvernement de cette époque.

#### **4. La réforme du système financier et monétaire en Syrie entre 2000 et 2011 :**

Depuis le début de l'an 2000, les autorités monétaires syriennes ont estimé que la situation économique et monétaire était une anomalie, qu'elle devait avancer pour rattraper les pays développés (et en voie de développement au moins). Elles ont commencé une campagne pour une réforme monétaire et financière. Cette réforme passe d'abord par la réforme législative et

légale, qui a conduit à une avalanche de lois dans une période relativement courte. On peut constater ces réformes par une série de lois, de décrets et de législation, qui étaient le fruit des efforts d'un groupe de chercheurs intéressés aux problèmes économiques, et qui ont proposé une ébauche de réforme économique discutée et a modifiée plusieurs fois. Les éléments législatifs peuvent se résumer comme suit :<sup>200</sup>

- 1) La loi de secret de banque n° 29, de 26/4/2001.
- 2) La loi n° 28 du 26/4/2001 qui accorde l'ouverture des banques privées.
- 3) La loi n° 23 du 17/3/2002, qui rétablit le Conseil de la monnaie et du Crédit (CMC) et la réorganisation de ses établissements. Cette loi a donné autorité au Conseil de la monnaie et de crédit pour déterminer les taux d'intérêt et les commissions pour les banques, publiques ou privées. Elle a donné également capacité au conseil de contrôler si les banques exécutent leurs missions.
- 4) Le décret n° 59 du 9/9/2003 pour le contrôle du blanchiment d'argent.
- 5) La loi n° 25 de 2003 concernant la modification du système fiscal et la lutte Contre la fraude fiscale.
- 6) La décision ministérielle n° 431 du 6/12/2002, qui donne l'autorisation de bloquer 500 millions de dollars annuellement pour régler les matières premières et pour faciliter les conditions de production selon les prix édités par la banque de commerce pour les opérations non commerciales.
- 7) Les décisions du Conseil de la monnaie et de Crédit n° 4 du 28/5/2003 et N° 39 du 3/12/2003 et n° 43 du 5/1/2004, de réduire le taux d'intérêt de crédit jusqu'à 4 points et deux points pour les taux débiteurs.
- 8) Le décret N° 33 de 2004 qui a supprimé les décrets (n° 24 et 6), qui ont permis la circulation et le transfert des devises étrangères.

---

<sup>200</sup> Publication de la Banque centrale de Syrie. Les tendances de la politique monétaire et bancaire trois années de la réforme monétaire. 2008

# **L'indépendance de la banque centrale de la Syrie**

La loi que nous allons étudier pour réaliser cette étude est « la loi numéro 23 de la monnaie » en Syrie. 2002 est la dernière version de la loi sur la banque centrale de Syrie. Nous essayerons d'analyser chaque catégorie de la table n 9 et de lui donner une note telle que Cukierman l'a définie.<sup>201</sup>

## **1 l'indépendance des dirigeants**

Dans cette catégorie, l'auteur a posé quatre questions quelle est la durée du mandat du gouverneur, et la procédure de sa nomination, puis les conditions de limogeage du gouverneur et des membres du conseil, et finalement est-ce que le gouverneur ou les membres du conseil peuvent exercer d'autres fonctions ?

L'article n° 69 explique de façon claire que la nomination (et le salaire) du gouverneur de la Banque centrale est déterminée par un décret émis par le Président de la République, qui représente le pouvoir exécutif. Les sous-catégories B & C doivent donc obtenir une note de 0. Par contre, la loi ne dit rien de relatif à la durée du mandat du gouverneur et comme le pouvoir exécutif peut licencier le gouverneur à n'importe quel moment. Donc la sous-catégorie A doit avoir la note 0.

En ce qui concerne la possibilité pour le gouverneur ou un membre du Conseil d'exercer autres fonctions (sous-catégorie D), l'article n° 73 ne permet pas au gouverneur et aux membres du conseil d'être membres du conseil d'administration de n'importe quelle compagnie ou de pratiquer des affaires d'une nature commerciale, à l'exception des institutions financières sous l'administration de l'État, et des établissements bancaires,

---

<sup>201</sup> CUKIERMAN Alex & WEBB Steven & NEYAPTI Bilin. Ibid

monétaires et financiers aux niveaux arabes et internationaux. Ils peuvent donc exercer d'autres fonctions avec autorisation préalable du pouvoir exécutif. Cette sous-catégorie aura donc une note de 0.50 pour tenir compte du poids relatif de chaque variable nous attribuons 0.0025 pour la première catégorie.

## **2 La formulation de la politique monétaire :**

Selon l'article n° 1, le conseil de la monnaie et du crédit travaille pour organiser les établissements d'échange et de crédit en Syrie, pour garantir leur efficacité, et pour atteindre les objectifs déterminés par le Conseil de ministres, dans l'intérêt général de la République.

Cela nous dit que la mission de la banque centrale est la formulation de la politique monétaire avec le gouvernement. Nous pouvons donc donner la note 0.67 pour la sous-catégorie A (qui formule la politique monétaire).

L'article n° 8 de la Loi de la monnaie indique que les décisions prises par le Conseil de la monnaie et du crédit doivent être présentées au ministre de l'Économie et du Commerce extérieur. Le ministre peut suspendre pendant sept jours l'exécution de n'importe quelle décision s'il considère qu'elle est au contraire aux intérêts de l'État, il doit pendant ce délai proposé des modifications au conseil de la monnaie et du crédit.

En cas de la divergence continue, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur doit en référer au conseil des ministres afin de résoudre le problème au plus vite, ceci signifie que la décision finale appartient au Conseil des ministres dans la résolution des conflits, avec la banque centrale. Cependant comme il y a des négociations prévues avec la banque centrale, donc la note est donc 0. 20.

La Loi de la monnaie n'a mentionné aucun rôle de la banque centrale dans la préparation du budget de l'État, donc la sous-catégorie C de la catégorie formulation de la politique monétaire aura la note 0. En tenant compte du poids relatif de chaque sous-catégorie, nous obtenons la note de 0.0435 pour la deuxième catégorie.



### **3 Les objectifs attribués à la banque centrale :**

Selon l'article n° 1, garantir la stabilité de la valeur de la monnaie est une des missions de la banque centrale. Bien sûr, la banque a d'autres missions et d'autres objectifs, nous donnons donc la note de 0.60 pour la troisième catégorie. En tenant compte du poids relatif, on obtiendra 0.09.

### **4 La limitation des crédits au gouvernement**

En effet, après une lecture approfondie de la Loi de la monnaie (n° 23), il apparaît que cette loi traite le sujet des avances monétaires au gouvernement. Surtout avec l'article n° 56, elle ne fixe aucune limite légale, même pour les avances contre titres. De plus toutes les conditions d'emprunt (maturité, intérêt, montant...) sont imposées par le gouvernement : cela nous oblige à donner la note de 0 pour les sous-catégories A. B.C .F.

De par la loi, l'emprunteur potentiel auprès la banque centrale est le secteur public donc la note pour D est 0.33

D'après l'article n° 75, la banque centrale a le droit de fixer librement le taux d'intérêt pour les avances. Donc la sous-catégorie G aura la note de 0.25.

Pour permettre à la banque centrale d'acheter et de vendre des titres publics sur le marché primaire, la Loi initiale de la monnaie a donné la banque centrale l'autorisation pour effectuer ces opérations dans son article n° 60 \ c.

L'autorisation à la Banque centrale de Syrie d'acheter des titres publics à moyen et à long terme émis ou garantis par l'État. Elle lui a donné également le droit de les abandonner. La sous-catégorie H mérite donc la note 1.

En tenant compte du poids relatif de chaque catégorie, nous avons donné la note totale de 0.056 pour la quatrième catégorie 'la limitation des crédits au gouvernement'.

Après application de la méthode développée par CUKIERMAN nous avons constaté que, la Banque centrale syrienne mérite la note de 0,195 sur 1. Le degré d'indépendance est donc très faible et sa valeur ne dépasse pas le 25%. Comme le gouvernement a le droit d'intervenir et de s'opposer à toute décision prise par la Banque centrale (avec un certain degré d'indépendance) quel que soit le résultat obtenu et quelle que soit l'étude appliquée, on peut toujours remettre en doute le résultat de la notation qui est bien évidemment être contesté.

En conclusion, nous constatons que la période allant de 2000 jusqu'à 2011 est marquée par l'engagement du gouvernement dans le changement d'environnement juridique et législatif, afin de faire passer l'économie syrienne d'une économie aux caractéristiques "bizarres et déformées" basée sur les principes de l'économie socialiste, avec un contrôle absolu du secteur public sur la vie économique, vers une économie caractérisée par une plus grande ouverture laissant de la liberté au secteur privé pour participer à la vie économique. Cette transition progressive vers l'économie de marché, conserve l'apparence de la justice sociale, que les économistes syriens appellent le modèle syrien : l'économie sociale de marché, avec le gouvernement qui continue d'appuyer les secteurs de l'enseignement, de la santé et de certains produits de première nécessité (d'une façon directe ou indirecte).

Ce qui nous amène à constater que l'économie syrienne, en dépit de tous ces amendements, n'a pas changé de façon spectaculaire, avec la détermination des gouvernements à marcher lentement, mais résolument vers les objectifs fixés.

## **Conclusion :**

Cette partie nous a permis de fournir une étude détaillée de la législation de la Banque centrale dans les pays ciblés. Ceci a été l'occasion non seulement de visualiser les résultats sur le degré d'indépendance des banques centrales, mais aussi de s'engager largement dans l'environnement juridique dans lequel elle opère par l'intermédiaire de la banque centrale. L'objectif principal était de mesurer à quel degré les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont engagés à mettre aux normes internationales leurs banques centrales, cet objectif a été réalisé, mais il y a eu d'autres séries d'objectifs. Nous avons cherché à donner notamment un aperçu historique de l'émergence des banques centrales dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous avons noté que ces banques n'ont pas une histoire ancienne. En fait, la plupart ont été fondées après avoir réalisé l'indépendance politique de ces pays à la fin de la période coloniale, dans la seconde moitié du vingtième siècle. Cette modernité a été associée à la faible expérience des cadres et des dirigeants de ces banques, rendant le recours à la l'expérience d'autres pays est indispensable, notamment celle des pays développés. Cela s'applique même à l'idée d'indépendance de la banque centrale. Après une lecture approfondie des législations des banques centrales des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, nous pouvons mettre en œuvre les normes acceptées dans cette étude et basées sur le travail de Cukierman dans un certain nombre de pays. On doit pointer sur l'exclusion de certains pays de cette étude, car leur loi de banque centrale n'est pas capable de répondre précisément à nos questions. Par exemple, l'Arabie saoudite, qui a une loi avec un texte très réduit qui ne contient pas des indicateurs qui peuvent être utilisés afin de réaliser notre enquête.

Nous sommes arrivés à la conclusion que la plupart des pays de la région ont adoptée le concept de l'indépendance de la politique de la banque centrale comme une politique qu'ils doivent poursuivre du moins sur le plan juridique.

Selon l'étude, certains pays ont enregistré des degrés d'indépendance légale sans précédent, et ont même dépassé celui des pays développés nous avons les groupé dans le premier groupe comme l'Iraq avec un degré de 0,811. Et la Turquie qui a atteint un degré de 0,719.

Beaucoup de ces pays ont travaillé à la modification leur législation en conformité avec cette tendance. Nous rappelons que de nombreux pays de la région MENA ont donné à leurs banques centrales un degré acceptable d'indépendance légale, ces pays sont groupés dans le

deuxième groupe. Par contre, il y a des pays qui n'ont pas donné un tel degré à leur banque centrale, comme le Qatar et Syrie groupés dans le troisième groupe.

Dans cette partie nous avons présenté la situation financière et monétaire de la Syrie au cours de ces dernières décennies, jusqu'à l'année 2011. Nous avons essayé ici d'évaluer le système monétaire et les réformes financières de la Syrie, qui ont été mises en œuvre ces dernières années, plus précisément, à partir de l'année 2000. De nombreuses réformes ont affecté le système financier de la Syrie. Cela donne l'impression que la Syrie avait pris un nouveau chemin vers l'adoption du système d'économie de marché, malheureusement la guerre qui ravage le pays depuis 2011 a bien endommagé l'économie syrienne, cette économie aura besoin à beaucoup de temps (une fois la guerre arrêtée) pour récupérer sa puissance.

Il faut monter en généralité et en distance critique dans cette conclusion. L'indépendance de la banque centrale qui répond à des réformes voulues par les institutions internationale est un critère d'alignement sur les normes voulues par celles-ci. Il faut alors mettre en évidence la diversité de l'adoption de celles-ci pour des raisons à la fois historiques et politiques contemporaines entre les pays les plus alignés comme la Turquie et ceux qui le sont beaucoup moins comme la Syrie.

# Conclusion générale :

Le succès des institutions économiques dans un pays est-il lié à l'histoire et à la naissance de ce pays ?

Quel est le rôle joué par la géographie dans la mise en place d'institutions performantes capables de jouer le rôle requis pour réaliser le développement souhaité ?

Ce sont les principales questions à partir desquelles nous avons commencé.

En fait, la réponse à ces questions n'a pas été facile, nous avons essayé d'y répondre de cette façon :

Nous avons choisi la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord comme théâtre à étudier et avons commencé à présenter un bref aperçu de l'histoire et de la géographie de cette région de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle à nos jours.

L'ère coloniale a commencé avec la campagne française d'Égypte en 1798 puis l'occupation directe de l'Algérie en 1830, ensuite la domination de la Grande-Bretagne sur l'Égypte en 1882. En plusieurs années, cette région a été entièrement contrôlée par les Européens, qu'ils soient Français, Britanniques ou Italiens. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, des mouvements de libération ont commencé ; ces pays ont finalement gagné leur indépendance politique, mais ils sont tombés dans la dépendance militaire et économique. Avant l'ère coloniale, les états du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord formaient un seul pays uni, ils se retrouvaient dispersés en une vingtaine de pays après avoir réalisé leur indépendance politique.

Un renforcement à moyen et long terme du processus de convergence entre ces pays est possible aujourd'hui en raison des changements politiques, à condition qu'ils sortent rapidement du chaos et réussissent à établir une véritable démocratie. Bien que la mise en place d'un système de gouvernance démocratique ne soit plus un sujet de débat au niveau

mondial ou européen, la mise en place d'un tel système de gouvernance dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord reste incertain. La démocratie au sens large est un système social distinct dans lequel la société adhère à une culture politique et éthique particulière dans laquelle se définit le besoin de rotation pacifique et périodique du pouvoir. Il convient de noter que les propositions soit de l'intérieur ou de l'extérieur de la région visant à adopter un système de gouvernance démocratique parlent d'un système libéral en suivant le modèle occidental.

Face à ces propositions, nous constatons que nous sommes confrontés à deux problèmes majeurs. Le premier : La démocratie libérale est-elle la solution aux problèmes des pays sous-développés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ? Le deuxième : Si la démocratie libérale est la solution, quels sont les moyens qui vont réaliser cette démocratie libérale et quels sont les obstacles fondamentaux ?

En fait, la réponse à la première question semble plus facile. Au niveau mondial plus de la moitié des pays ont adopté des systèmes libéraux, en Europe, en Amérique du Nord, aussi de nombreux pays d'Amérique du Sud et en Asie. Tous ces pays ont connu de nombreux succès, notamment les pays émergents de l'Inde et du Brésil. Il est difficile d'ignorer le fait que l'expérience libérale a eu du succès même au Moyen-Orient, comme en Turquie et en Israël. La rotation pacifique et périodique du pouvoir y a donné une stabilité politique, (même relative), les régimes dictatoriaux dans le reste des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord n'ont pas créé cette stabilité. Ce qui se reflète négativement sur les efforts de développement. Les efforts de développement doivent s'accompagner d'une ouverture à l'économie mondiale et de relations solides et stables avec le monde des affaires, ce qui facilitera la libre circulation des capitaux et des investissements étrangers. Le manque de

stabilité politique n'encourage pas les investissements étrangers à lancer des partenariats à long terme.

Malgré l'importance de ce qui précède, on ne peut pas considérer que l'application de la démocratie libérale soit la solution ou du moins la seule solution à tous les problèmes sociaux, économiques et politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'accomplissement de ce modèle de gouvernance a été rendu possible par des interactions historiques et sociales survenues depuis longtemps. La particularité sociale, religieuse et culturelle de cette région nécessite de réfléchir deux fois avant d'arriver à une conclusion finale. Nous ne pouvons pas non plus ignorer le facteur externe de l'intervention des grandes puissances dans les affaires des pays étrangers, qui fait partie de leur politique étrangère.

Dans notre travail dans une première partie nous avons montré que l'Empire Ottoman a fait certains efforts de modernisation des systèmes de gouvernance, en particulier les Tanzimats, afin de construire un état moderne, mais ils n'ont pas réussi à réunifier les différentes ethnies en un peuple unis et solidaire. Les intérêts économiques des grands pays européens, notamment de la France et de la Grande-Bretagne, les ont poussés à coopérer avec certaines de ces différentes ethnies de l'Empire Ottoman. Ils ont montré à ces minorités que ces efforts de modernisation sont contre leurs propres intérêts et doivent donc être rejetées, raison pour laquelle les Tanzimats n'ont pas eu de grands succès. En plus, l'empire est entré dans une série de guerres contre des pays voisins soutenus par la Grande-Bretagne et la France qui se terminaient en général par des défaites.

L'expérience de Méhémet-Ali en Égypte est un exemple d'ingérence extérieure qui concerne les affaires d'autres pays, en particulier lorsqu'il s'agit d'empêcher toute tentative de

renaissance ou de développement lorsque cette tentative est contraire aux intérêts des forces ou des états en cause. Méhémet-Ali est apparu comme un leader fort et puissant. Au début, il travaille pour rétablir des relations fortes avec les grands pays européens de l'époque notamment la France en vue de moderniser son pays à la manière européenne. Gouverneur de la province d'Égypte, il avait un autre but : avoir une armée forte, moderne et bien formée. Il a réussi ses projets, la préparation de son armée a permis de prendre la Syrie, qui est toujours considérée comme une province ottomane. Les pays européens ont compris qu'un changement majeur se passait au Moyen-Orient, ils ont réagi rapidement. La Russie et la Grande-Bretagne ont rejeté ce progrès, tandis que la France, « la vieille amie » de Méhémet-Ali, ne s'oppose pas à lui d'une façon claire pour l'attaque de la Syrie. Les Européens ont profité de la situation pour essayer de prendre le contrôle de ce territoire en encourageant les mouvements séparatistes des dirigeants locaux, comme la montée de Méhémet-Ali, qui a été encouragée par la France. Mais ces ambitions se sont terminées quand la Grande-Bretagne a pris le contrôle par la force militaire de l'Égypte dès 1882.

Nous avons trouvé que depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, autrement dit à l'époque coloniale, l'Occident a estimé que l'Orient est une région qui a eu une civilisation ancienne disparue. Cette région, à cette époque, ne possède pas les éléments de la civilisation actuelle représentée par la renaissance industrielle et l'ouverture culturelle. Cet Orient à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (l'Empire Ottoman et ses anciennes zones d'influence) est une région faible, en retard politique et culturelle et morcelée. L'expression l'homme malade est une expression honnête pour la décrire.

Les pays européens ont engagé le développement de cette région sous-développée. La volonté de profiter d'éléments du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, inexploités par ses



peuples eux-mêmes, était évidente. En conséquence, les campagnes coloniales ont été lancées. La France a commencé par contrôler l'Algérie, la Grande-Bretagne a pris l'Égypte, en partenariat avec le Portugal ils ont pris le contrôle du Golfe Persique. À la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire Ottoman ne fait plus partie de la carte géopolitique du monde. Au Moyen Orient et en Afrique du Nord on a commencé à assister à la naissance de nouveaux états sur ce qui restait de l'empire déchu. Ici, les Européens continuent ce qu'ils avaient commencé plus tôt, quand ils mettent en place le principe du mandat.

Bien que le système du mandat ait été adopté par la Société des Nations en 1919, il donna aux puissances coloniales le pouvoir de contrôler des territoires ou des régions d'autres pays. C'est donc une nouvelle forme de colonialisme (néo-colonialisme) qui s'applique au Moyen-Orient en Syrie et en Iraq. La France et la Grande-Bretagne se sont partagé cette région. La Syrie, qui devint plus tard la Syrie et le Liban passa sous mandat français, la Jordanie, qui est devenue la Transjordanie (actuellement le Royaume hachémite de Jordanie) et ouest Jordanie (Palestine devient l'État d'Israël plus tard), l'Irak, passent sous le mandat britannique. La région du Golfe Persique est venue dans le système de protection britannique, la France a terminé ce qu'elle a commencé en Afrique du Nord en contrôlant le Maroc et la Tunisie. L'Italie à son tour a saisi la Libye.

La seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle a été le témoin de la fin de ce qui avait été connu comme l'époque coloniale. Cette période a été marquée par le contrôle des pays de l'Europe sur un grand nombre de pays en Asie et en Afrique. Ce contrôle a pris plusieurs formes, mais en général, il était caractérisé par un contrôle absolu de la vie politique, économique et sociale. Dans ces pays, il a même été considéré qu'ils faisaient partie intégrante d'un système colonial. Avec le retrait des pays coloniaux et l'indépendance politique des anciennes

colonies, beaucoup d'entre eux se sont retrouvés dans des situations compliquées, face à des difficultés politiques et économiques. Le plus grand défi a été de savoir gérer la vie sociale et économique et les systèmes économiques qui peuvent s'ensuivre. Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont d'excellents exemples de pays qui ont subi la colonisation pendant des décennies. Après avoir obtenu l'indépendance politique, ces pays ont commencé un chemin d'auto construction des différents aspects de la vie, avec évidemment l'aspect économique comme le plus important. La construction économique de ces pays a été influencée par la vie politique.

A la fin de la période coloniale les pays au Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se trouvaient confrontés à de nombreux défis, aux niveaux interne et externe. La fin de la période de colonisation ouvrait la porte à la phase postcoloniale, qui représentait la domination des anciennes colonies sans intervention militaire directe, c'était une hégémonie économique par le contrôle des matières premières : pétrole, gaz, charbon, minéraux, etc. Les grandes entreprises multinationales transcontinentales ont joué un rôle essentiel, à cela s'ajoute le monopole de la technologie moderne, le contrôle du système financier et bancaire mondial ainsi que des moyens de communication et les medias.

Cette domination a pris la forme de traités à long terme, sur lesquels les pays coloniaux ont travaillé pour garder leur influence sur les anciennes colonies. Ces traités ont largement subordonné la décision politique des pays récemment indépendants aux pays colonisés. Cette relation forcée a été parfois à l'origine de la montée de certains mouvements politiques et sociaux dans de nombreux pays au Moyen-Orient et Afrique du Nord, y compris le mouvement nationalisme arabe, qui s'est considérablement développé en Irak, en Syrie et en Égypte. L'idée de nationalisme Arabe est que tous les Arabes soient unis. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte. La culture, la langue et l'histoire sont quelques-uns des facteurs

indispensables pour que le terme de nationalisme arabe puisse être prononcé. Ce nationalisme défend la thèse de l'existence d'une seule nation arabe s'étendant de l'Atlantique au Golfe Persique.

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, se sont retrouvés impliqués d'une manière ou d'une autre dans la guerre froide et ont ainsi été forcés de se joindre à l'un des deux camps, dans l'espoir d'obtenir un soutien politique et économique, nécessaire en cette période critique de leur histoire. Par conséquent, certains de ces pays ont suivi le système économique socialiste et d'autres ont suivi le système capitaliste. En fait, les deux groupes n'ont pas réalisé les progrès économiques souhaités, et sont restés ainsi parmi les pays en voie de développement. Aucun n'a atteint le niveau des pays émergents (à l'exception de la Turquie, qui n'a pas fait l'objet de la colonisation). À la fin de la guerre froide, au début des années quatre-vingt-dix (du siècle dernier) après l'effondrement du camp socialiste, les pays de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord du système économique socialiste ont abandonné ce système et se sont dirigés peu à peu vers le système économique capitaliste, tandis que d'autres pays ont suivi l'application de leur système.

Nous avons essayé dans une deuxième partie de cette thèse de donner un aperçu de certains aspects du développement économique et social dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous avons présenté l'importance des gisements de pétrole et des richesses dans de nombreux pays, plus particulièrement dans les états arabes du Golfe et en Algérie...Le volume des excédents financiers a augmenté régulièrement dans ces pays au cours des dernières décennies, cette augmentation a permis de lancer le processus de développement.

Les expériences de développement au cours des trente dernières années ont montré que le pétrole avait des effets directs ou indirects, sur le développement dans les pays de la zone

MENA et sur l'intégration économique entre eux. La connaissance de ces effets est une nécessité très importante, si on prend en compte les perspectives d'avenir.

Tout d'abord, l'importance du pétrole dans les pays producteurs vient de sa participation effective dans le développement économique, grâce à la disponibilité des devises (résultat des recettes pétrolières). Deuxièmement le pétrole pourrait être utilisé pour construire la base nécessaire au financement des biens et des services de consommation. De plus, il est considéré comme un des éléments les plus importants dans les processus industriels, en particulier dans le raffinage et la pétrochimie. Pour les pays importateurs de pétrole dans la Zone (le Liban, la Jordanie...) l'importance vient de l'existence d'opportunités d'emploi pour les citoyens des pays producteurs et exportateurs de pétrole. Ce qui entraîne des transferts de fonds en devises. Ces pays importateurs bénéficient aussi des aides et des prêts fournis par les pays producteurs de la Zone.

Le pétrole joue ainsi un rôle déterminant dans le développement de divers domaines. En termes de développement humain, on note l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance, également l'amélioration des indicateurs de santé. Cette amélioration a pour conséquence l'augmentation des dépenses consacrées aux services de santé. Le développement n'a pas touché seulement le domaine humain, mais associé à l'élaboration d'une approche globale des différents aspects de la vie économique, il a permis des progrès dans le domaine des industries directement liés aux industries du pétrole (pétrochimie, raffineries, métal et engrais chimiques). Le secteur agricole a également connu une certaine évolution. Il est à noter ici que le taux de développement du secteur agricole dans les pays exportateurs de pétrole, n'est pas en rapport avec le développement d'autres domaines. L'investissement dans le secteur agricole de ces pays n'est pas très important en raison des conditions climatiques (rendant ainsi l'investissement perdant à court terme). La plupart de ces pays, en état de dépendance

alimentaire, sont obligés de compter sur les importations d'autres pays à l'extérieur ou à l'intérieur de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, comme la Syrie et le Soudan, qui ont un secteur agricole plus développé<sup>202</sup>. Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord non producteurs de pétrole ont bénéficié indirectement de cette richesse. Ils ont profité des marchés des pays producteurs de pétrole pour vendre leurs produits tels que ceux mentionnés dans le domaine des produits agricoles. Il ne faut pas ignorer l'aide fournie aux pays les plus pauvres dans la région, sous la forme de subventions ou de prêts à taux réduit, ou par des investissements directs dans ces pays.

Malgré la disponibilité de ces richesses dans les pays de la région ceci n'a pas suffi à les transformer réellement. Ce n'est pas arrivé pour une variété de raisons qui peuvent être résumées de la manière suivante :

- Le problème démographique : l'augmentation spectaculaire du nombre de la population avec le taux le plus élevé d'accroissement de la population mondiale dans les pays de cette région, qui a conduit à consommer la croissance atteinte.
- Le gaspillage des ressources qui a dépassé toutes les limites. Nous étions arrivés à estimer un seul côté, à savoir la différence entre les valeurs du pétrole et de gaz naturel exportés et les montants inscrits dans les budgets d'état de ces pays. On trouve par exemple qu'en 2007, la différence atteint 56.5 milliards de dollars pour l'Arabie Saoudite, 14.60 milliards de dollars pour les Émirats Arabes Unis, 5.10 milliards de dollars le Koweït et 20.50 milliards de dollars pour et le Qatar.
- Le problème du gaspillage des ressources est associé à un autre problème qui n'est pas

---

<sup>202</sup> Le pourcentage de la contribution du secteur agricole dans le PIB est d'environ 23,9 pour cent en 2011, pour le Soudan et de 17 % pour la Syrie. (statistiques-mondiales.com)

moins dangereux que le précédent. Il s'agit du problème de la corruption dans beaucoup de pays riches, ainsi que dans les pays pauvres.

- Le dernier problème est l'échec dans la gestion des ressources, ainsi que celui de la bureaucratie qui est largement développé, malgré l'existence de tentatives sérieuses pour le traiter.

Tout au long de mon travail, je me suis concentré sur le côté économique et social. Dans notre troisième partie nous allons continuer dans le même chemin, nous allons concentrer notre recherche sur une politique économique parmi les politiques les plus importantes. Il s'agit de la politique monétaire. La politique monétaire est habituellement conduite par l'autorité monétaire qui est normalement la banque centrale. La problématique de la relation entre le gouvernement en tant que pouvoir exécutif et la banque centrale en tant qu'autorité monétaire, a fait l'objet de notre recherche dans cette partie.

L'un des principes fondamentaux du système capitaliste est d'avoir une banque centrale à la tête de l'autorité monétaire, qui gère la politique monétaire et utilise ses outils, avec une tendance mondiale à donner aux banques centrales un degré élevé d'autonomie. Cette idée a pris son chemin vers les pays de la zone du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, mais avec une particularité que ces pays ont un contrôle absolu du pouvoir politique dans tous les domaines de la vie, y compris dans la vie économique. L'idée de l'indépendance de la banque centrale est-elle alors une idée utopique qui ne trouvera jamais son chemin vers une application ? Comment pouvons-nous accepter l'idée qu'un régime politique autoritaire (cette situation qui prévaut dans la plupart des pays de la région) accepte que la banque centrale ait une liberté complète pour guider la politique monétaire, ceci étant l'un des principaux

fondements de la politique économique dans son ensemble. Il était donc nécessaire de vérifier l'existence de cette indépendance, même si ce n'est que sur le plan juridique.

L'importance de l'indépendance de la banque centrale aujourd'hui vient en grande partie de la recherche d'un cadre institutionnel qui contribuera à une politique monétaire orientée vers la recherche d'une faible inflation. Nous pouvons la considérer comme une partie du système global de l'économie moderne. Dans ce contexte, '« indépendance » signifie liberté des banques centrales à poursuivre des politiques monétaires qui ne sont pas dictées par des considérations politiques. L'indépendance de la banque centrale n'empêche pas le gouvernement de commenter les politiques monétaires. Il n'empêche pas non plus les banques centrales, de faire des consultations avec celui-ci sur les politiques monétaires et même sur les autres politiques.

En pratique, les différents degrés d'indépendance ont été mis en œuvre à travers une variété d'approches. Quelques-unes de ces approches contraignent la banque centrale à prévoir l'objectif final, ou même un objectif intermédiaire, tandis que d'autres offrent plus de flexibilité aux banques centrales pour réagir, en jouant cependant sur les outils et les instruments utilisés par la banque. En fait. L'indépendance légale ne garantit pas nécessairement l'indépendance réelle que l'on cherche.

L'indépendance légale de la banque centrale limite la capacité des gouvernements à avoir recours à la banque centrale chaque fois ils cherchent à financer leurs budgets.

L'exécution des objectifs annoncés renforce la crédibilité des organisations telle que la banque centrale.

La crédibilité aide les banques centrales à mettre en œuvre la politique monétaire, et on la considère comme une « pré-condition » pour que le personnage de la banque centrale soit perçu comme étant indépendante et libre de toute ingérence politique.

Si les banques centrales doivent être indépendantes du gouvernement, elles doivent alors être responsables de leurs actes.

L'indépendance de la banque centrale provoque aussi une responsabilité publique.

Donc la banque centrale indépendante doit être compétente, transparente et comprise par le public.

La compétence des banques centrales, la personnalité de leurs gouverneurs et du ministre des Finances, du trésorier et des autres ministres, sont évidemment importantes, quelle que soit la précision du cadre législatif.

Nous avons cherché dans notre troisième partie à donner un aperçu historique de l'émergence des banques centrales dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous avons trouvé que ces banques n'ont pas une histoire ancienne. En fait, la plupart ont été fondées après avoir réalisé l'indépendance politique de ces pays, à la fin de la période coloniale, dans la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Cette jeunesse a été associée à la faible expérience des cadres et des dirigeants de ces banques, à la différence de ce qui avait rendu possible l'expérience dans d'autres pays, notamment les pays développés.

En ce qui concerne notre étude, pour déterminer le degré d'indépendance légale des banques centrales dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, nous pouvons résumer les résultats que nous avons obtenus de la manière suivante : nous sommes arrivés à la conclusion que la plupart des pays de la région ont adopté le concept d'indépendance de la banque



centrale comme une politique qu'ils doivent poursuivre au moins sur le plan juridique. Beaucoup de pays ont travaillé à la modification de leur législation, en conformité avec cette tendance. Nous rappelons que de nombreux pays de la région MENA ont donné à leur banque centrale un degré acceptable d'indépendance légale. Selon l'étude, certains pays ont enregistré des degrés d'indépendance légale sans précédent, ils ont même dépassé celui des pays développés. Par exemple, l'Iraq a atteint un degré de 0,811. C'est un degré qui n'a jamais été atteint auparavant dans tous les pays. Selon des études similaires, la Turquie a atteint un degré de 0,719. Par contre, il y a des pays qui n'ont pas donné un tel degré pour leur banque centrale, comme la Syrie avec un degré de 0,192 et le Qatar avec un degré de 0,275.

L'une des principales questions auxquelles cette recherche a tenté de répondre est le degré d'harmonie et de similitude entre les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Nous avons également essayé de décrire la différence entre eux. Les résultats de l'étude dans la dernière partie de cette thèse ont mis en lumière l'environnement juridique des banques centrales au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ces résultats ont montré un degré élevé d'hétérogénéité (au moins entre ces pays par rapport à ce sujet.) Cependant, La région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord contient un grand nombre de facteurs nécessaires pour donner une légitimité à être étudié comme une seule zone. Cela ne remet pas en cause l'existence de la différence. La légitimité du terme MENA est une de nos questions dans ce travail de recherche.

Les changements politiques aujourd'hui vont renforcer à moyen et long terme le processus de convergence entre ces pays, s'ils sortent rapidement du chaos et réussissent à établir une véritable démocratie. Ce qui est essentiel de comprendre est de savoir comment L'Orient est perçu par l'Occident. A l'heure actuelle, les événements liés au Printemps arabe occupent une

place prépondérante au sein des pays occidentaux. L'aspect économique et culturel n'est plus prioritaire face aux problèmes de sécurité et la lutte contre le terrorisme.

## Liste des Figures :

|                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 1 Carte de L'orient traditionnel de l'Europe. ....                                               | 8   |
| Figure 2 Cartographie de l'Irak. ....                                                                   | 38  |
| Figure 3 Le Levant. (La zone rouge sur la carte). ....                                                  | 40  |
| Figure 4 L'Empire ottoman. ....                                                                         | 43  |
| Figure 5 La frontière Europeo Ottoman de la traité de San Stefano et du congrée de Berlin<br>1878. .... | 58  |
| Figure 6 Accord de Sykes- Picot 1916 ....                                                               | 69  |
| Figure 7 Mandats votés par de la Société des Nation ....                                                | 70  |
| Figure 8 La guerre des six jours 1967 ....                                                              | 92  |
| Figure 9 La guerre Israélo-Arabe de 1973 ....                                                           | 94  |
| Figure 10 L'Islam Sunnite et l'Islam Chiite dans le moyen orient.....                                   | 106 |
| Figure 11 carte du Kurdistan ....                                                                       | 115 |
| Figure 12 les pays exportateurs de pétrole ....                                                         | 121 |
| Figure 13 les pays importateurs de pétrole.....                                                         | 121 |
| Figure 14 Revenu national brut par habitant pour Pays du MENA en 2012/ USD.....                         | 122 |
| Figure 15 PIB dans les pays du MENA entre 2000 et 2010.....                                             | 137 |
| Figure 16 Le part du pétrole dans les exportations MENA.....                                            | 138 |

|                                                                                             |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure 17 La participation à l'aide au développement fournie par les pays arabes 1970-2010. | 161 |
| Figure 18 L'indépendance des dirigeants                                                     | 226 |
| Figure19 La Formulation de la Politique monétaire                                           | 229 |
| Figure20 les objectifs attribués à la banque centrale                                       | 233 |
| Figure 21 Limitation des crédits au gouvernement                                            | 236 |
| Figure 22 Le degré de l'indépendance légale dans la Zone MENA                               | 239 |

## Liste des Tableaux :

|                                                                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 1 Revenu national brut par habitant pour Pays du MENA en 2012/ USD .....                                                           | 123 |
| Tableau 2 : Réserves de pétrole brut pays de la Zone MENA en 2016.....                                                                     | 141 |
| Tableau 3 la valeur des exportations de pétrole et de gaz de 2002 à 2007 dans les pays de CCG.....                                         | 152 |
| Tableau 4 Les recettes des Budgets de l'État provenant du pétrole.....                                                                     | 154 |
| Tableau 5 La différence entre la valeur des exportations de pétrole et les recettes du Budget d'État en 2007 (en milliard de dollars)..... | 155 |
| Tableau 6 Les surplus des Budgets d'État dans les pays producteurs du pétrole entre 2002-2007 (en milliards de dollars).....               | 156 |
| Tableau 7 L'évaluation du volume des envois de fonds entre les pays de la Zone MENA (millions de dollars) .....                            | 160 |
| Tableau 8 le taux moyen du chômage 2003-2010 dans les pays de la Zone MENA .....                                                           | 172 |
| Tableau 9 l'Indice de Perceptions de la corruption en MENA 2008 et 2012.....                                                               | 182 |
| Tableau 10 Construction de l'indice légal de CWN.....                                                                                      | 218 |
| Tableau 11 les lois des banques centrales utilisées dans notre travail.....                                                                | 220 |
| Tableau 12 L'indépendance des dirigeants .....                                                                                             | 225 |
| Tableau 13 La Formulation de la Politique Monétaire.....                                                                                   | 230 |
| Tableau 14 Objectifs attribués à la banque centrale .....                                                                                  | 233 |
| Tableau 15 Limitation des crédits au gouvernement.....                                                                                     | 235 |

|                                                                      |     |
|----------------------------------------------------------------------|-----|
| Tableau 16 Le degré de l'indépendance légale dans la Zone MENA ..... | 238 |
|----------------------------------------------------------------------|-----|

## **Table des matières**

|                                                                                      |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Sommaire .....</b>                                                                | <b>2</b>  |
| <b>Introduction générale.....</b>                                                    | <b>4</b>  |
| <b>Partie I.....</b>                                                                 | <b>33</b> |
| <b>Géohistoire de la zone du Moyen-Orient et Afrique du Nord.....</b>                | <b>33</b> |
| <b>Introduction :.....</b>                                                           | <b>34</b> |
| <b>Chapitre I.....</b>                                                               | <b>36</b> |
| <b>Le Moyen Orient et l 'Afrique de nord.....</b>                                    | <b>36</b> |
| <b>À l'époque de l'Empire Ottoman .....</b>                                          | <b>36</b> |
| <b>1. Le Découpage de l'Empire : .....</b>                                           | <b>37</b> |
| <b>1.1. Bagdad (L'Irak) :.....</b>                                                   | <b>37</b> |
| <b>1.2. Al-Chame « Le Levant » (La Syrie, Le Liban, La Jordanie, Palestine) : ..</b> | <b>38</b> |
| <b>1.3. L'Égypte : .....</b>                                                         | <b>40</b> |
| <b>1.4. Le Golfe Persique : .....</b>                                                | <b>41</b> |
| <b>1.5. L'État Saoudien :.....</b>                                                   | <b>42</b> |
| <b>1.6. L'Algérie :.....</b>                                                         | <b>42</b> |
| <b>2. Le déclin de L'empire : .....</b>                                              | <b>43</b> |
| <b>2.1. Les problèmes administratifs et institutionnels .....</b>                    | <b>44</b> |
| <b>2.2. Les problèmes liés à l'armée impériale. ....</b>                             | <b>45</b> |
| <b>2.3. Les problèmes économiques et sociaux.....</b>                                | <b>45</b> |

|                                                                                              |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 2.4. Les problèmes de politique étrangère :.....                                             | 46        |
| <b>Chapitre II.....</b>                                                                      | <b>47</b> |
| <b>Les intérêts européens dans le Moyen-Orient et Afrique du Nord.....</b>                   | <b>47</b> |
| 1. Les nouveaux concepts dans la politique mondiale.....                                     | 48        |
| 2. Les intérêts des intervenants :.....                                                      | 54        |
| 2.1. Les intérêts économiques :.....                                                         | 54        |
| 2.2. Les intérêts religieux :.....                                                           | 54        |
| 2.3. La position stratégique des intervenants : .....                                        | 55        |
| 3. Méhémet-Ali .....                                                                         | 55        |
| 4. Le congrès de Berlin en 1878 : .....                                                      | 56        |
| 5. Conférence de Berlin : .....                                                              | 58        |
| <b>Chapitre III.....</b>                                                                     | <b>61</b> |
| <b>Le Moyen-Orient, la première guerre mondiale .....</b>                                    | <b>61</b> |
| <b>et les nouveaux axes géopolitiques .....</b>                                              | <b>61</b> |
| 1. La Grande-Bretagne, la France, et les Arabes du Moyen-Orient Pendant la<br>Guerre : ..... | 63        |
| 1.1. La révolte arabe.....                                                                   | 64        |
| 1.2. L'accord McMahon-Hussein.....                                                           | 64        |
| 2. Le Moyen-Orient et Afrique du Nord après la Première Guerre mondiale :.....               | 70        |
| 3. La Seconde Guerre mondiale et l'apparition de la politique américaine dans le             |           |



|                                                                                                    |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Moyen Orient :</b> .....                                                                        | 73  |
| <b>3.1. Avec les Américains quelle différence ?</b> .....                                          | 74  |
| <b>3.2. La relation et la coopération américano-saoudienne :</b> .....                             | 75  |
| <b>3.3. La position américaine sur la question palestinienne :</b> .....                           | 76  |
| <b>Chapitre IV</b> .....                                                                           | 79  |
| <b>Les Tentatives de la Renaissance Arabe</b> .....                                                | 79  |
| <b>1. Les nationalistes arabes et Le Nassérisme :</b> .....                                        | 80  |
| <b>.2 La guerre des six-jours 1967 :</b> .....                                                     | 88  |
| <b>3. La guerre Israélo-Arabe de 1973 :</b> .....                                                  | 92  |
| <b>4. Le retour de l'impérialisme Américain dans la région</b> .....                               | 97  |
| <b>Chapitre V</b> .....                                                                            | 100 |
| <b>L'hétérogénéité entre les Pays du Moyen Orient et d'Afrique de Nord</b> .....                   | 100 |
| <b>Quelle légitimité pour le terme MENA ?</b> .....                                                | 100 |
| <b>.1 La diversité religieuse :</b> .....                                                          | 102 |
| <b>.2 La diversité ethnique :</b> .....                                                            | 110 |
| <b>3. La diversité économique :</b> .....                                                          | 118 |
| <b>Partie II</b> .....                                                                             | 131 |
| <b>Panorama économique et social dans la Zone des pays Moyen-Orient et d'Afrique du Nord</b> ..... | 131 |
| <b>Introduction :</b> .....                                                                        | 132 |

|                                                                                                                                               |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Chapitre I .....</b>                                                                                                                       | <b>135</b> |
| <b>La croissance et le développement dans le Moyen-Orient et d’Afrique du nord .....</b>                                                      | <b>135</b> |
| <b>1. Le Pétrole et le développement dans le Moyen-Orient et d’Afrique du nord :.....</b>                                                     | <b>136</b> |
| 1.1. La structure du secteur pétrolier dans la Zone MENA, l’offre et la demande :                                                             |            |
| 140                                                                                                                                           |            |
| 1.2. L’impact du pétrole sur le développement dans les pays de la Zone MENA :.                                                                | 143        |
| 1.3. L’impact du pétrole sur le développement humain : .....                                                                                  | 145        |
| 1.4. L’impact du pétrole sur l’industrie : .....                                                                                              | 146        |
| 1.5. L’impact du pétrole sur le secteur agricole : .....                                                                                      | 148        |
| <b>2. Le boom pétrolier dans les années 2002 - 2008 et ses impacts sur les indicateurs financiers des pays producteurs du pétrole : .....</b> | <b>150</b> |
| 2.1. La valeur des exportations de pétrole et de gaz naturel dans les pays producteurs de pétrole dans la Zone MENA : .....                   | 151        |
| 2.2. Le pétrole dans les actifs des Budgets de l’État dans les pays producteurs : ...                                                         | 152        |
| 2.3. Les surplus des Budgets d’État dans les pays producteurs du pétrole : .....                                                              | 155        |
| <b>3. Le pétrole et le développement dans les pays non-producteurs de pétrole de la Zone MENA : .....</b>                                     | <b>157</b> |
| 3.1. L’aide au développement fournie entre les pays de la Zone MENA : .....                                                                   | 160        |
| <b>4. Le gouvernement, les institutions et le modèle de développement : .....</b>                                                             | <b>163</b> |
| <b>Chapitre II.....</b>                                                                                                                       | <b>167</b> |

|                                                                                                                                   |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Défis, problèmes sociaux .....</b>                                                                                             | <b>167</b> |
| <b>1. Les défis démographiques et le problème du chômage .....</b>                                                                | <b>168</b> |
| <b>1.1. Le capital humain dans les Pays de la Zone MENA : .....</b>                                                               | <b>168</b> |
| <b>1.2. Le problème de chômage aux pays de la Zone MENA .....</b>                                                                 | <b>169</b> |
| <b>.2 Le phénomène de la corruption dans la zone des pays du MENA :.....</b>                                                      | <b>173</b> |
| <b>2.1. Certains aspects de la corruption dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique<br/>du Nord : .....</b>                      | <b>174</b> |
| <b>2.2. La corruption dans les transactions impliquant la fonction publique :.....</b>                                            | <b>177</b> |
| <b>Les chiffres de la corruption : .....</b>                                                                                      | <b>177</b> |
| <b>2.3. L'environnement juridique de la lutte contre la corruption :.....</b>                                                     | <b>182</b> |
| <b>2.4. Le rôle des lois dans la lutte contre la corruption :.....</b>                                                            | <b>183</b> |
| <b>2.5. D'autres solutions que la loi anti-corruption :.....</b>                                                                  | <b>184</b> |
| <b>2.6. Les principales mesures nécessaires d'un gouvernement pour lutter contre la<br/>corruption : .....</b>                    | <b>185</b> |
| <b>3. Les phénomènes sociaux et leur impact sur l'Administration et le service public<br/>dans la zone des pays du MENA .....</b> | <b>187</b> |
| <b>1.2. Caractéristiques communes des politiques menées dans les pays de la zone du<br/>MENA : .....</b>                          | <b>188</b> |
| <b>1.3. Caractéristiques des services administratifs dans les pays du Moyen-Orient et<br/>en Afrique du Nord : .....</b>          | <b>190</b> |
| <b>1.4. Les problèmes communs des institutions, des services et des administrations</b>                                           |            |

|                                                                                                                |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>publics dans les pays de la région MENA :</b> .....                                                         | 192 |
| <b>Partie III</b> .....                                                                                        | 197 |
| <b>Enjeu de de l'Indépendance De La Banque Centrale</b> .....                                                  | 197 |
| <b>Au Moyen Orient et en Afrique de Nord</b> .....                                                             | 197 |
| <b>Chapitre I</b> .....                                                                                        | 201 |
| <b>La question de l'indépendance de la banque centrale</b> .....                                               | 201 |
| <b>L'indépendance (définition)</b> .....                                                                       | 202 |
| <b>1. L'indépendance de la banque centrale et la stabilité des prix</b> .....                                  | 203 |
| <b>2. Les mesures de l'indépendance de la banque centrale</b> .....                                            | 206 |
| 2.1. Comment peut-on mesurer l'indépendance de la banque centrale .....                                        | 206 |
| 2.2. Les mesures légales (juridiques) de l'indépendance de la banque centrale .....                            | 207 |
| 2.3. L'indépendance réelle .....                                                                               | 208 |
| <b>Chapitre II</b> .....                                                                                       | 211 |
| <b>Mesurer l'indépendance légale de la Banque centrale dans les pays de la Zone MENA</b><br>.....              | 211 |
| <b>1. Notre méthodologie pour déterminer le degré de l'indépendance légale de la<br/>banque centrale</b> ..... | 212 |
| Construction de l'indice légal de CWN pays par pays.....                                                       | 219 |
| <b>2. Les Résultats obtenus par catégorie :</b> .....                                                          | 223 |
| <b>L'indépendance des dirigeants :</b> .....                                                                   | 223 |

|                                                                                           |                                                                                                |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 1.1                                                                                       | La formulation de la Politique monétaire :.....                                                | 227        |
| 1.2                                                                                       | Objectifs attribués à la banque centrale :.....                                                | 231        |
| 1.3                                                                                       | Les limitations des crédits au gouvernement : .....                                            | 233        |
| <b>Chapitre III.....</b>                                                                  |                                                                                                | <b>240</b> |
| <b>L'Intégration des différents pays de la zone MENA aux normes internationales IBC .</b> |                                                                                                | <b>240</b> |
| 1.                                                                                        | Le premier groupe avec un degré d'indépendance légale supérieure à 0.7 sur 1 :242              |            |
| 2                                                                                         | Le deuxième groupe avec un degré d'indépendance supérieur à 0.3 et inférieur de 0.7 :<br>..... | 247        |
| L'Algérie : .....                                                                         |                                                                                                | 247        |
| L'Égypte :.....                                                                           |                                                                                                | 248        |
| La Jordanie :.....                                                                        |                                                                                                | 249        |
| La Libye : .....                                                                          |                                                                                                | 250        |
| Le Maroc :.....                                                                           |                                                                                                | 252        |
| Le Yémen : .....                                                                          |                                                                                                | 254        |
| Les Émirats Arabes Unis : .....                                                           |                                                                                                | 255        |
| 3                                                                                         | La troisième groupe avec un degré d'indépendance inférieur de 0.3 .....                        | 259        |
| 2                                                                                         | Le système monétaire et financier en Syrie avant la guerre, une approche historique :<br>..... | 263        |
| 1.                                                                                        | La fondation et la mission de la banque centrale de la Syrie :.....                            | 263        |
| 2.                                                                                        | Les fonctions de base de la banque centrale de la Syrie : .....                                | 264        |

|                                                                       |     |
|-----------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>3. Les étapes clés du système monétaire et bancaire en Syrie :</b> | 266 |
| <b>L'indépendance de la banque centrale de la Syrie</b>               | 270 |
| <b>1 l'indépendance des dirigeants</b>                                | 270 |
| <b>2 La formulation de la politique monétaire :</b>                   | 271 |
| <b>3 Les objectifs attribués à la banque centrale :</b>               | 272 |
| <b>4 La limitation des crédits au gouvernement</b>                    | 272 |
| <b>Conclusion :</b>                                                   | 274 |
| <b>Conclusion générale :</b>                                          | 276 |
| Liste des Figures :                                                   | 290 |
| Liste des Tableaux :                                                  | 292 |
| Table des matières                                                    | 294 |
| Bibliographie :                                                       | 302 |

## Bibliographie :

1. AITA,Samier. *Les enjeux principaux des réformes économiques en Syrie*. REFA, 2003. P 66.
2. ALBANESI,Stefania. *How Severe Is the Time-Inconsistency Problem in Monetary Policy*. Federal Reserve Bank of Minneapolis Quarterly Review, 2003. 27(1): p. 17-33.
3. ALBASTAT,Hisham. *The Modernize and development of the financial and banking sector in Syria*. FUND ARAB MONETARY, 2001.
4. ALESINA,Alberto & LAWRENCE.H,Summers. *Central Bank Independence and acroeconomic Performance : Some Comparative Evidence* May, . 1993.
5. ALESINA,Alberto & LAWRENCE.H,Summers. *Macroeconomics and Politics*. NBER *Macroeconomics Annual* Cambridge, Mass : MIT Press,, 1988.
6. AL-HAKIM, Ahmad. *La Syrie et le mandat français*. 1983, Beyrouth: Dar An-Nahar.
7. ALHORANY,Akram. *The effectiveness of lower interest rates in the process Financial and monetary reform in Syria*. Journal for Studies and Scientific Research- Economic and Legal Sciences Series 2005. 27(2).
8. ALKUWARI,Ali Khalifa. *The Size of the oil boom revenues and third aspects of allocation*. AMF, 2009.
9. ALLEGRET,Jean-Pierre & COURBIS,Bernard. *Monnaie et Finance*. 2000: Dyna,Sup.
10. ALVAREZ Fand & KEHOE.P.J & NEUMEYER.P. *The Time Consistency of Optimal Monetary and Fiscal Policies*. Econometrica, 2004. 72(2): p. 541-567.
11. AMF, *Rapport économique annuel*, Arab Monetary Fund. 2006.
12. AMF, *Rapport économique annuel*, Arab Monetary Fund. 2007.
13. AMF, *Rapport économique annuel*, Arab Monetary Fund. 2008.
14. AMF, *Rapport économique annuel*, Arab Monetary Fund. 2009.
15. AMF, *Rapport économique annuel*, Arab Monetary Fund. 2010.
16. ARCHER,David. *Monetary policy, output and employment*. RBNZ Bulletin, 1994. 57: p. 322-329.
17. ARCHER,David & AL. *A cash rate system for implementing monetary policy*. RBNZ Bulletin, 1999. 62: p. 51-61.
18. ARTUS,Patrick. *Effets internes et internationaux de l'indépendance des banques centrales*. Revue économique 1995. 46(3): p. PP 857-867.

19. ARTUS,Patrick & MORIN, P. *Macroéconomie appliquée*. Paris, Presses universitaires de France. 1991.
20. ASHI,Gorge. *Le système monétaire en Syrie*. Damas, . Presse Université de Damas, 1962.
21. BADAWI, Ahmad. *La relance budgétaire et monétaire dans les pays arabes au cours de la crise financière mondiale et son impact sur les efforts de réforme financière*. AFM, 2011.
22. BADE Robin & PAKIN Michael. *Central Bank Laws and Monetary Policy* . University of Western Ontario, 1982.
23. BAERISWY,Romain & CORNAND Camille. *Politique monétaire inflationniste Quelle alternative à Barro-Gordon ?* Le 5<sup>ème</sup> congrès annuel de l'Association française de science économique 2006.
24. BAERISWYL,Romain & CORNAND Camille. *Politique monétaire inflationniste. Quelle alternative à Barro-Gordon ?* Revue économique, 2007. 58: p. 661 670.
25. The World Bank . *Middle East and North Africa Economic Developments and Prospects* rapport 2005.
26. Banque industrielle Emirates, *Rapport annuel* 2009.
27. Banque industrielle Emirates, *Rapport annuel* 2011.
28. BARRO,Robert & GORDON, David. *A Positive Theory of Monetary Policy in a Natural-Rate Model*. National Bureau of Economic Research, Inc, NBER Working Papers, 1983.
29. BARRO, Robert & GORDON, David. *Rules, Discretion and Reputation in a Model of Monetary Policy*. Journal of Monetary Economics, 1983. 12.
30. BAYLY, Christopher. *La naissance Du Monde Moderne*. 2007, Paris : Editions de l'Atelier. 862.
31. BENASSY, Agnès & QUERE, Jean Pisani Ferry. *Indépendance de la banque centrale et politique budgétaire*. CEPII, Document de travail 1994. 94-02.
32. BERGER, Helge & JAKOB, DeHaan & EIJFFINGER.S. *Central Bank Independence : An Update of Theory and Evidence*. SSRN eLibrary, 2001.
33. BERNANKE, Ben & LAUBACH, Thomas. *Inflation Targeting: Lessons from the International Experience*. 2001: Princeton University Press.
34. BESCHEL, Robert. *Middle East And North Africa governance in News and Note*.



- 2008, La banque mondiale.
35. BLACKBURN, K & CHRISTENSEN, M. *Monetary policy and policy credibility : Theories and evidence*. Journal of Economic Literature, 1998. 27: p. 1-45.
  36. BOURBONNAIS, *Econometrie Manuel et exercices corrigés 2<sup>ème</sup> édition*. 1998: Dunod.
  37. Bozarslan, H. *Histoire de la Turquie contemporaine*. 2006: Editions La Découverte.
  38. BRANA, Sophie & CHENAFNICET, Dalila. *Le choix d'un Régime de Change Dans les Economies en Transition*. Revue Région et Développement 2001. 14.
  39. BRUMM, H.J. *The effect of central bank independence on Inflation in developing countries*. Economics Letters 90, 2006: p. 189-193.
  40. BRUMM, Harold j. *Inflation and Central Bank independence revisited*. Economics Letters, 2002. 77(2): p. 205-209.
  41. CAMPILLO, Marta & MIRON, Jeffrey. *Why Does Inflation Differ Across Countries?* NBER Working Paper No. W5540. Available at SSRN: <http://ssrn.com/abstract=3195> 1996.
  42. CAPDEPUY, Vincent. *Proche ou Moyen-Orient ? Géohistoire de la notion de Middle East L'Espace géographique*, 2008. 37: p. 225-238.
  43. CBS, Central Bank Of Syria Quarterly Bulletin Syria, Editor. 2004: DAMAS.
  44. CBS, Central Bank Of Syria Report Yearly 2004.
  45. CBS, Central Bank Of Syria Report Yearly 2005.
  46. CBS, Central Bank Of Syria Report Yearly 2006.
  47. CBS, Central Bank Of Syria Report Yearly. 2007.
  48. CERVIGNI, Raffaello. *MENA Regional Business Strategy to Address Climate Change* The World Bank. 2007.
  49. CETTE, Gilbert & PFISTER, Christian. *Nouvelle économie et politique monétaire*. Revue économique 2002. 53(3): p. 669-677.
  50. CLOAREC, Vincent. *Le Moyen-Orient au 20<sup>ème</sup> Siècle* 2000: ARMAND Colin.
  51. Commercial Bank of Syria, Report Yearly 2006 : DAMAS.
  52. CONARD, P. *Le Proche-Orient sous mandats français et britannique*. Clio, 2002.
  53. COTTARELLI, Carlo & GRIFFITHS, Mark & MOGHADAM Reza. *The Nonmonetary Determinants of Inflation: A Panel Data Study*. 1998: SSRN.
  54. Council of Monetary and Credit Syria, *Resolutions of the Council of Monetary and*

- Credit in the Syrian Arab Republic*. 2007: DAMAS SYRIA.
55. Council of Monetary and Credit Syria, *Resolutions of the Council of Monetary and Credit in the Syrian Arab Republic*. 2008: DAMAS.
  56. CREANE, Susan & GOYAL, Rishi & Mobarak & SAB, Randa. *Financial Sector Development in the Middle East and North Africa*. IMF Working Paper, 2004.
  57. CROWE, Christopher & MEADE, Ellen. *Central Bank Independence and Transparency: Evolution and Effectiveness* IMF Working Paper, 2008. WP/08/119.
  58. CUKIERMAN, Alex. *Central bank behavior and credibility: some recent theoretical developments*. Federal Reserve Bank of Saint Louis Review, 1986. 68(5): p. 5-17.
  59. CUKIERMAN, Alex. *Central bank independence and monetary control*. Economic Journal, 1994. 104: p. 1437-1448.
  60. CUKIERMAN, Alex. *Targeting monetary aggregates and inflation in Europe, Francfort-sur-le-Main*, Paper presented at the conference on “European Monetary Policy”, novembre-décembre 1995. 1996.
  61. CUKIERMAN, Alex. *Central Bank Strategy, Credibility and Independence: Theory and Evidence*. Cambridge, MIT Press, 1992.
  62. CUKIERMAN, Alex. *Central bank independence, growth, investment and real rates*. Carnegie-Rochester Conferences Series on Public Policy, 1993. 39: p. 95-140.
  63. CUKIERMAN, Alex & MELTZER, A. *Positive theory of discretionary policy, the cost of democratic government and the benefits of a constitution*. Economic Journal, 1986. 24: p. 367-388.
  64. CUKIERMAN, Alex & MELTZER, A. *Theory of ambiguity, credibility, and inflation under discretion and asymmetric information*. Econometrica, 1986. 54(5): p. 1099-1128.
  65. CUKIERMAN, Alex & WEBB, S. *Political influence on the central bank: international evidence* World Bank Economic Review, 1995. 9(3): p. 397-423.
  66. CUKIERMAN, Alex & WEBB, S & NEYAPTI, B. *Measuring the Independence of Central Banks and Its Effect on Policy Outcomes*. The world bank economic review 1992. 6(3): p. 353 398.
  67. D.SULLIVAN, John & NADGRODKIEWCZ, Anna. *Middle East and North Africa Reform Rooted in Economic and Political Ground*. ECONOMIC REFORM, 2008.
  68. DAHI, Omar. *The Middle East and North Africa*. 2002, University of Oklahoma.

69. DAKHLI, Leyla. *Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au Vingtième Siècle.* . Revue d'histoire, 2009. 2009/3(n° 103): p. P 12-25.
70. DALY, Sfia. *The Choice of Exchange Rate Regimes in the MENA Countries: a Probit Analysis.* William Davidson Institute Working Paper 2007. 899.
71. DE MONTBRIAL. *Géographie Politique Que sais-je ?* 2006, Paris Presses Universitaires de France 127.
72. DEBELLE, Guy & FISCHER, Stanley. *How independent should a central bank be?*. Working Papers in Applied Economic Theory Federal Reserve Bank of San Francisco, 1994: p. 94-105.
73. DEHAAN, Jakob & WILLEM, J Kooi. *Does central bank independence really matter? New evidence for developing countries using a new indicator.* Journal of Banking & Finance, 2000.
74. DESQUILBET, Jean-Baptiste & VILLIEU, Patrick. *L'indépendance de la Banque centrale peut-elle être contreproductive ? Une illustration en économie ouverte.* Revue économique, 1998. 49( 6): p. 1415 - 1434.
75. DIBEH, Gassan. *The political economy of central banking in the MENA region with special reference to Lebanon., in Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa* G.D. DAVID COBHAM, Editor. 2009, Routledge.
76. DOLAN, Edwin. 1998. *Economics, The Dryden Press series in economics:* Thomson Learning; 2nd Edition (March 1998).
77. DOMINGUEZ, M.B. *Essays on Time Consistency of Optimal Fiscal Policy*, 2002, université de Barcelona: Barcelona.
78. DUMPER, M.R.T. *Cities of the Middle East and North Africa.* 2007: A Historical Encyclopedia.
79. EIJFFINGER, Sylvester & Schaling. *Central bank independence in twelve industrial countries.* PSL Quarterly Review. 46(184).
80. EIJFFINGER, Sylvester & All. *Central bank independence: a sensitivity analysis,* . Center for Economic Research. Tilburg, Netherlands, 1996.
81. EIJFFINGER, Sylvester & DEHAAN, J. *The political economy of central bank independence,* Special Papers in International Economics, 1996. 19.
82. EIJFFINGER, Sylvester & HOEBERICHTS, M. *The trade off between central bank*

- independence and conservativeness*. Center for Economic Research, Tilburg 1996. Discussion Paper No. 9644, mai.
83. EIJFFINGER, Sylvester. *Independent central banks and economic performance*, . Edward Elgar Publishing Limited, 1997.
  84. EIBELTAGY, Adel. *West Asia and North Africa: A Regional Vision*. Consultative Group on International Agricultural Research, 1997. 4.
  85. EL-GHONEMY, Mohamad Riad. *Affluence and Poverty in the Middle East*. New York Routledge, 1998.
  86. FARGETTE, Guy. *Méhémet Ali : le fondateur de l'Égypte moderne*. 1996: L'Harmattan.
  87. FARVAQUE, Etienne. *Fondements constitutionnels de l'indépendance des banques centrales : Des Pères Fondateurs de la nation américaine à la Banque Centrale Européenne*. Revue d'Economie Financière,, 2007. 87: p. 225-236.
  88. FATHI, M.M., *L'administration publique comparée*. 2006, LE CAIRE.
  89. FEARON D J. *Ethnic and Cultural Diversity by Country*. *Journal of Economic Growth*, 2003: p. 195-222.
  90. FERRO, Marc. *1956, Suez : Naissance d'un Tiers-Monde*. 2006: Editions Complexe.
  91. FISHER, Stanley. *Central Bank Independence Revisited*. *American Economic Review*, 1995. 85(2) : p. P 202.
  92. FORDER, Jac. *Central bank independence : reassessing the measurements*. *JOURNAL OF ECONOMIC DEVELOPMENT*, 1999(33(1)): p. 23-40.
  93. FRIEDMAN, Milton. *Inflation et systèmes monétaires*. . Paris Calmann-Lévy, 1976.
  94. FRIEDMAN, Milton. *The Role of Monetary Policy*. *American Economic Review* 1 968. 58: p. 1-17.
  95. GELLNER, Ernest. *Nation et Nationalisme*. 1998, Paris: Payot.
  96. GELVIN, James. *The Middle East and the United States: A Historical and Political Reassessment* Fourth Edition. 1999: Boulder, CO: Westview Press.
  97. GEORGE, T . DAVOODI, Abedhamid. *Challenges of Growth and Globalization in the Middle East and North Africa*. International Monetary Fund, 2003.
  98. GISOLO, Enrico. *The Degree of Legal Independence of the Mediterranean Central Banks: International Comparison and Macroeconomic Implications in Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa*, G.D. DAVID

- COBHAM, Editor. 2009.
99. GREENE, William. *ECONOMETRIE 5<sup>ème</sup> édition*. 2005: PEARSON Education.
  100. GRILLI, V & MASCIANDO, D & TABELLINI, G. *Political and monetary institutions and public financial policies in the industrial countries*. Economic Policy, 1991.
  101. GULCIN, Ozkan & MUSTAFA, Ismihan. *Does Central Bank Independence Lower Inflation*. 2003, University of York.
  102. HAAN, Jacome & LUIS, I. *Legal Central Bank Independence and inflation in Latin America during 1990's*. IMF, Working Paper 01/212, 2001.
  103. HALLETT , Hughes. *Are independent central banks really as conservative as they like to pretend?* European Journal of Political Economy, 2008: p. 239.
  104. HAMMAD, G. *Les Combats sur le front égyptien: la guerre en Octobre 1973*. 2002, Le Caire Shorouk.
  105. HARRIGAN, JANE. *The Economic and Political Determinantsof IMF and World Bank Lending in the Middle East and North Africa*. World Development, 2006. 34(2): p. 247–270.
  106. HARY, Benjamin. *ASTREN Fred, Judaism and Islam: Boundaries, Communication and Interaction*. Brill's series in jewish studies, ed. Brill. Vol. 27. 2000, Boston.
  107. HASSE, R. *Perspectives for the Further development of the European Monetary System*. The European Central Bank, 1990.
  108. HEADY, F. *Pubic Administration. Comparative Perspective Perspective*, D. Inc, Editor. 2001: New York.
  109. HEFEKER, Carsten & HAYO, Bernd. *Does Central Bank Independence Cause Low Inflation? A Sceptical View*. SSRN eLibrary, 2008.
  110. HEIKAL, M. *The Road to Ramadan* . 1975, London: Collins.
  111. HEYKAL M.H. *L'explosion: La Guerre de Trente Ans*. 1990, Le Caire: Centre Al-Ahram.
  112. HIRATA, Hideaki. *Sources of Fluctuations : The Case of MENA* .SSRN Library, 2005.
  113. HIRATA, Hideaki & KOSE, Ayhan. *Integration and Fluctuations: The Case of MENA*. Emerging Markets Finance and Trade, 2004. 40(6): p. 48-67.
  114. HOWEIDI, Fahmi. *Islam et démocratie*. 1993, Le Caire Al-Ahram Centre de

traduction et de publication. P 279.

115. HYMAN, D. *Economics*. 1999, Boston: Mcgraw-Hill College.
116. IFM, World Economic Outlook (WEO). 2009.
117. ILMANE, Mohamed cherif. *Central bank independence in a MENA transition economy The experience of Algeria in Monetary Policy and Central Banking in the Middle East and North Africa*. G.D. DAVID COBHAM, Editor. 2009, Routledge.
118. ILO, *International Labour Organization* rapport 2008.
119. IMF, *Syrian Arab Republic : 2006* .Staff Report; and Public Information Notice on the Executive Board Discussion, A.I. Consultation, Editor. 2006.
120. IMF, *Syrian Arab Republic : 2007*. staff Report; and Public Information Notice on the Executive Board Discussion A.I. Consultation, Editor. 2007.
121. IMF, *Syrian Arab Republic: 2008* .Staff Report; and Public Information Notice on the Executive Board Discussion, A.I. Consultation, Editor. 2008.
122. Institut of International Finance, *Country Reports*. 2008.
123. Institut of International Finance, *Country Reports*. 2009.
124. JABBOUR, G. *Syrie 1918 - 1968*. 1996: Alphabet Maison de la Presse.
125. JEANNENY, Sylviane. *L'indépendance de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest : une réforme souhaitable ?* Revue d'économie du développement, 2006. 20: p. 45-77.
126. KADDACHE, Mohamad. *L'Algérie des Algériens, de la Préhistoire à 1954*. 2003: Paris-Méditerranée.
127. KANAAN, Ali. *Le système monétaire et bancaire syrien*.. Rida. 2001, Damas.
128. KANAAN, Ali. *The Rehabilitation of the Banking in Syria*. SESA Tuesday session, 2003.
129. KANDIL, Magda. *On The Design and Effects of Monetary Policy in The Middle East*. IIUM Journal of Economics and Management 2001. 9(1): p. 31-53.
130. KELLE, J. & NABLI, M.K. *The Macroeconomics of Labor Market Outcomes in The MENA Region over the 1990s*. 2002.
131. KIBRITCIOGLU ,Aykut. *Causes of inflation in Turkey : A Literature survey with special reference to theories of inflation*" UIUC Working Paper 2001. (01-0115) p. 43-76.
132. KYDLAND, Finn & PRESCOTT, Edward. *The Time Consistency of Economic Policy*

- and the Driving Forces Behind Business Cycles*. THE ROYAL SWEDISH ACADEMY OF SCIENCES 2004.
133. LASKAR, Daniel. *Incohérence temporelle de la politique monétaire optimale. Un argument en faveur des zones cibles*. Revue économique 1997. 48: p. 5-22.
  134. LEGAT, M. *Avec Bonaparte en Orient : Témoignages, 1798-1799*. 2012: Bernard Giovanangeli.
  135. LEITEMO, Kai & TORVIK, Ragnar. *Time Inconsistency and the Exchange Rate Channel of Monetary Policy*. Journal of Economics 2002. 104: p. 391
  136. LUCAS, Robert. *Expectations and the Neutrality of Money*. Journal of Economic Theory, 1972.
  137. LUCAS, Robert & STOKY, Nancy. *Optimal fiscal and monetary policy in an economy without capital*. Journal of Monetary Economics, 1983. 12(1): p. 55-93.
  138. LUIS, I & JACOME, H & VAZQUEZ, Francisco. *Any Link Between Legal Central Bank Independence and Inflation? Evidence from Latin America and the Caribbean*. IMF Working Paper, 2005.
  139. MAHMOUD, J. *Les grandes puissances et le Moyen-Orient au XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles*. 1998, Égypte: Almaarifa
  140. MALISZEWSKI, Wojciech. *Central Bank Independence in Transition Economies*. (CASE) London School of Economics and Political Science, 2000. 8.
  141. MANKIW, Gregory. *Principles Of Economy*. 1998: The Dryden 971.
  142. MANSOUR, Fares. *Le secteur bancaire en Syrie, passé et perspective* <http://www.mafhoum.com/press/banques-fr.htm>. 1999.
  143. MANTRAN, Robert. *Histoire de l'Empire ottoman*. 2003: Fayard.
  144. MATHE, J. *Iran aux sources de la civilisation* 1999, Belgique: Tournai. 231.
  145. MCMURRAY, M. *Recent Trends in Middle Eastern Migration* Middle East Report, 1999.
  146. MERSCH, Yves. *Monetary policy and time inconsistency in an uncertain environment*. NOBELUX Seminar B. Review, Editor. 2006: Luxembourg, .
  147. MOHAMED ,A.& ELERIAN & ElGamal,A. *Prospects for Arab Monetary Policy in the International Financial System*. The Egyptian Center For Economic Studies, 2001. Working paper 52.
  148. MOHAMED,A & ELERIAN & SENA,Eken. *Growth and Stability in the Middle East*

- and North Africa.* 1996. The Egyption Center For Economic Studes.
149. Mollick, V. & Cabral R.& Carneiro, F. G. *Does Inflation Targeting Matter for Output Growth ? Evidence from Industrial and Emerging Economies.* World Bank Policy Research Working, 2008. 4791.
  150. MORANA, N.C.C. *Monetary Policy and Stock Market in The Euro Area.* Working paper Banque centrale européenne 2002.
  151. MOSER ,Peter. *Checks and balances, and the supply of central bank independence.* European Economic Review 1999. 43: p. 1569-1593.
  152. MUSTAFA,Abdelfatah. *L'affichage et analyse en utilisant le programme SPSS.* 2007, Mansoura Égypte: Université de Mansoura, Département de mathématiques.
  153. MUSTAPHA, Nabli. *Institutional Reform for Economic Growth in the Arab Countries.* 2006, Arab Monetary Fund: Abu Dhabi, United Arab Emirates.
  154. NASSER, Gamal.A. *La Philosophie de la Révolution.* 1996, Le Caire: Arabian Maison pour la documentation moderne. 120.
  155. NEJMEH,Elias. *Syria Financial Policy.* SESA Tuesday session, 2003.
  156. NOSETTI,Pietro. *L'indépendance contractuelle de la banque centrale: évaluation du cas néo-zélandais.* 2002, Université de Fribourg, Suisse.
  157. NOSETTI,Pietro. *Les banques centrales et l'approche contractuelle de l'indépendance : les enseignements du car du NÉO-ZÉLANDAIS,* 2003 la Faculté des sciences économiques et sociales , Université de Fribourg: Fribourg.
  158. OAPEC, *Rapport annuel Organization of Arab petroleum Exporting Countries.* 2008.P47.
  159. OAPEC, *Rapport annuel Organization of Arab petroleum Exporting Countries.* 2009.P47.
  160. OPEC, *World Oil Outlook.* 2008.
  161. OPEC, *World Oil Outlook.* 2009.
  162. OPEC, *World Oil Outlook.* 2010.
  163. OPEC, *World Oil Outlook.* 2011.
  164. ORLEAN ,André. *Croyances monétaires et pouvoir des banques centrales.* Paris Jourdan Sciences Économiques 2007.
  165. ÖZTUNA, T.Y. *Histoire abrégée de la Turquie. Vol. II.* 1989, ISTAMBUL: Faisal Finance Institution INC 890.



166. PERSSON,T. & TABELLINI, G. *Monetary and fiscal policy*. MIT Press, 1994.
167. PICAUDOU, N. *La Décennie qui ébranla le Moyen-Orient, 1914-1923*. 1992, Bruxelles : Editions Complexe.
168. Pierre, H. 1967, *la guerre des Six Jours*. 2001: Editions Complexe. 190.
169. PISSARIDES ,Christopher. *Labor markets and economic growth in the MENA region*. 2005: World Bank.
170. Plusieurs, a. *Images économique du monde 2014*. 2014, PARIS: Armand Colin. 400.
171. POSEN,A.S, *Why central bank independence does not cause low inflation: there is no institutional fix for politics*. Finance and the International Economy, 1993.
172. PRESCOTT,Edward & KYDLAND,Finn. *Rules Rather than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans*. Journal of Political Economy, 1977. 85 (3): p. 473-491.
173. PROST, claude. *La puissance chérifienne et le Wahabisme*. 1924: Paris.
174. RABIEA,Osama. *L'analyse statistique*. 2008: Faculté de Commerce, Université de Menoufiya Egypte.
175. RANDALL, B. *King Husain and the Kingdom of Hejaz* 1979: Oleander Press
176. RICHARD,Alan. & WATEBURY ,John, *A political economy of the Middle East* 1996: Boulder, Colo. : Westview Press.
177. ROBALINO,David. *Pensions in the Middle East and North Africa: time for change* The World Bank. 2008.
178. ROBINSON, G. DENNY, *Africa and the Victorians. The Official Mind of Imperialism*. 1981, London and Basingstoke, Macmillan.
179. ROGOFF,Kenneth. *The Optimal Degree of Commitment to an Intermediate Monetary Target*. Quarterly Journal of Economics 1985: p. 100: 203.
180. ROMER, David. *Macroeconomie approfondie*. 1998: EDISCIENCE.
181. RUGE-MURCIA, F.J., *Does The barro-gordon model explain the behavior of us inflation ? a reexamination of the empirical evidence*. Center for Interuniversity Research in Quantitative Economics (CIREQ), 2002. 07-2002.
182. SAVES, J. *Mandat français au Liban et en Syrie*. 2014.
183. SCHERER, B., *Macroeconomic Risk Management for Oil Stabilization Funds in GCC Countries*. EDHEC Business School, 2009.
184. SCHNABL,Gunther. & SCHOBERT,Franziska. *Monetary Policy Operations of*

- Debtor Central Banks in MENA Countries*. University of Leipzig. 2007.
185. SEALE, Patrick. *Assad: The Struggle for the Middle East*. 1990: University of California Press 576.
  186. SELLIER, J. *Atlas des peuples d'orient*. 1993: La découverte.
  187. SEOUDI, N. *La Formation De L'orient Arabe Contemporain 1916-1939*. 2005: L'harmattan.
  188. Several, Authors . *The Future Global Muslim Population Projections for 2010-2030* 2011, Pew Research Center: Washington D.C.
  189. Several, Authors., *A Report on the Size and Distribution of the World's Christian Population, in Global Christianity*, P.R. Center's, Editor. 2011: Washington, D.C.
  190. SEZNEC, JeanFrancois, *The Gulf Sovereign Weath Funds: Myths and Reality*•Middle East policy. Ethnic News watch, 2008. 15,2.
  191. STEINER, Yves. *Le coût réel de l'indépendance de la banque centrale*. Université de Lausanne,, 2003.
  192. STERDYNIAK, Henri.&.VILLA,Pierre & CAPOEN,Fabrice. *Indépendance des banques centrales, politiques monétaire et budgétaire : une approche stratégique*. Revue de l'OFCE, 1994. 50(1): p. 65-102.
  193. SUKKAR,Nabil. *The banking system in Syria Between Reform and opening up*. SESA Tuesday session, 2004.
  194. TAHIR, Jamil. *Pétrole et développement durable dans les pays arabes : opportunités et défis* (en Arabe). 1997.
  195. TERNON, Y. *Empire ottoman : Le déclin, la chute, l'effacement*. 2005: Edition du Félin.
  196. The World, B., *Middle East and North Africa Economic Developments and Prospects* 2005.
  197. TransparencyInternational, *The Arab Integrity System*. 2006: Berlin, Germany.
  198. TRICHET, Jean-Claude. *Le métier de banque centrale, ses évolutions et ses contraintes*. BULLETIN DE LA BANQUE DE FRANCE – N° 79 – JUILLET 2000, 2000.
  199. UNDP, *Arab Human Development Report* 2005.
  200. UNDP, *Rapport le développement humain. Les défis de la sécurité dans les pays arabes*. 2009.

201. UNDP, *Rapport le développement humain. Les défis de la sécurité dans les pays arabes*. 2010.
202. VALLA, Natacha, T.M. *Liquidité bancaire et stabilité financière*. Revue de la stabilité financière Banque de France, 2006(09).
203. WALSH, C. *Optimal Contracts for Central Bankers*. American Economic Review, 1995. 85: p. 67:150.
204. WANG,Fuhmei. *Time Consistency of Monetary Policy in Separating Exchange Markets*. Jornal of economic development , 2001. 26(2).
205. WONNACOTT, Thomas & WONNACOTT, Ronald. STATISTIQUES (économie - gestion..) 4<sup>ème</sup> édition 1991: Economica.
206. WORLD.BANK. *Worldwide Governance Indicators* ( [.worldbank.org/wbi/governance](http://worldbank.org/wbi/governance)). 2008.
207. Yassin, H. *La question nationale démocratique*. 1996, Damas: Harvest House Publishing and Distribution.



## **Résumé :**

Les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord sont connus pour leurs richesses et leur diversité, conséquence d'une histoire économique et politique longue de plusieurs décennies. Ils s'étendent sur une vaste étendue allant du golfe Persique à l'est, jusqu'à l'Océan Atlantique à l'ouest. Cette région appelée parfois MENA (Middle East and North Africa) comprend la plus grande partie du Sud-Ouest de l'Asie et l'Afrique du nord. Elle inclut sur le continent asiatique l'Iran, la Turquie et tous les pays arabes. En Afrique du nord, elle inclut l'Égypte, la Tunisie, la Libye, le Maroc et l'Algérie.

Cette thèse commence par une première partie consacrée à la géographie et l'histoire des principaux pays de la région en commençant par les dernières décennies vécues par l'Empire Ottoman. Dans la deuxième partie nous présentons un panorama économique et social des pays de la zone.

Dans la troisième partie nous nous concentrons sur la politique monétaire. Cette politique est l'une des politiques économiques les plus importantes, car son succès est sensé contribuer à la réussite et au développement d'autres politiques. Nous analysons les relations problématiques entre le gouvernement au pouvoir exécutif et la Banque centrale en tant qu'autorité monétaire.

## **Abstract :**

The Countries in the Middle East and North Africa are known for their wealth and diversity as a result of a decades-long economic and political history. They extend over a vast expanse from the Persian Gulf to the east, to the Atlantic Ocean to the west. This region sometimes referred to as MENA (Middle East and North Africa) includes most of Southwest Asia and North Africa. It includes on the Asian continent Iran, Turkey and all the Arab countries. In North Africa, it includes Egypt, Tunisia, Libya, Morocco and Algeria.

This thesis begins with a first part devoted to the geography and history of the main countries of the region, starting with the last decades lived by the Ottoman Empire.

In the second part we present an economic and social panorama of the countries of the zone.

In the third part we focus on monetary policy. This policy is one of the most important economic policies, as its success is supposed to contribute to the success and development of other policies. We analyze the problematic relations between the executive government and the central bank as monetary authority.